

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL
2012-2013

Laurent-Perrier



« Le présent document de référence a été déposé auprès de l’Autorité des Marchés Financiers (AMF) Le 13 juin 2013, en application de l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l’appui d’une opération financière s’il est complété par une note d’opération visée par l’Autorité des Marchés Financiers ».

Ce document a été établi par l’Emetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Dans ce document, le « Groupe » désigne Laurent-Perrier et ses filiales consolidées et « Laurent-Perrier » désigne la marque sous laquelle sont vendus les produits Laurent-Perrier. Les mots marqués du signe * renvoient au lexique en fin de document. Code ISIN de Laurent-Perrier : FR0006864484.

1. Renseignements concernant l'activité du Groupe Laurent-Perrier

Page 4

- 1.1.** HISTORIQUE DU GROUPE LAURENT-PERRIER : DES ORIGINES TOUJOURS PRESENTES
- 1.2.** PRESENTATION GENERALE DU GROUPE
 - 1.2.1.** Généralités
 - 1.2.2.** Chiffres clés des trois dernières années
- 1.3.** LE MARCHÉ
 - 1.3.1.** De la vigne à l'élaboration du champagne
 - 1.3.2.** Historique de la demande mondiale du champagne
 - 1.3.3.** Evolution du marché en 2012
 - 1.3.4.** L'environnement concurrentiel
 - 1.3.5.** L'environnement réglementaire et fiscal de l'exercice 2012-2013
- 1.4.** LE GROUPE LAURENT-PERRIER : EVOLUTION RECENTE, OBJECTIFS ET STRATEGIE, PERSPECTIVES
 - 1.4.1.** Faits marquants de l'exercice 2012-2013
 - 1.4.2.** Stratégie
 - 1.4.3.** Perspectives
 - 1.4.4.** Principaux investissements
- 1.5.** FACTEURS DE RISQUES
 - 1.5.1.** Approvisionnement et production
 - 1.5.2.** Risques commerciaux et concurrentiels
 - 1.5.3.** Risques informatiques, juridiques, sociaux et organisation générale
 - 1.5.4.** Risques de marché et instruments financiers
 - 1.5.5.** Assurances
- 1.6.** RAPPORT SUR LES RESPONSABILITES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES
 - 1.6.1.** Les informations sociales
 - 1.6.2.** Les informations environnementales
 - 1.6.3.** Les informations sociétales
 - 1.6.4.** Prévention
- 1.7.** FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

2. Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

Page 46

- 2.1.** RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE
- 2.2.** ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE
- 2.3.** RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES
- 2.4.** RESPONSABLE DE L'INFORMATION

3. Renseignements de caractère général concernant Laurent-Perrier

Page 48

- 3.1.** RENSEIGNEMENTS STATUTAIRES ET PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS
- 3.2.** RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL ET LES ACTIONS LAURENT-PERRIER
- 3.3.** PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS
- 3.4.** ORGANIGRAMME DU GROUPE LAURENT-PERRIER

4. Gouvernement d'entreprise et conflit d'intérêt : organes d'administration, de direction et de surveillance

Page 58

- 4.1. LES MEMBRES DIRIGEANTS
- 4.2. MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS TOTALES ET AVANTAGES DE TOUTES NATURES VERSES DURANT L'EXERCICE DE MANIERE DIRECTE OU INDIRECTE PAR LAURENT-PERRIER OU TOUTES SOCIETES DU GROUPE
- 4.3. OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES
- 4.4. MESURES CONSERVATOIRES IMPOSEES AUX DIRIGEANTS
- 4.5. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LAURENT-PERRIER ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- 4.6. RAPPORT SPECIAL SUR TITRES DES DIRIGEANTS AU 31 MARS 2013

5. Patrimoine, situation financière et résultat

Page 80

- 5.1. COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2012 ET 2013
- 5.2. NOTE ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 MARS 2013
- 5.3. COMPTES ANNUELS AU 31 MARS 2011, 2012 ET 2013
- 5.4. ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS AU 31 MARS 2013
- 5.5. RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES
- 5.6. ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDES AU 31 MARS 2013
- 5.7. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES
- 5.8. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE AU 31 MARS 2013

6. Assemblée Générale Mixte du 9 juillet 2013

Page 131

- 6.1. ORDRE DU JOUR
- 6.2. TEXTE DES RESOLUTIONS

7. Divers rapports

Page 140

- 7.1. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL
- 7.2. RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS REALISEES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS
- 7.3. EXTRAIT DU RAPPORT DE GESTION

Annexes

Annexe 1 : L'élaboration du Champagne

Annexe 2 : Lexique

Annexe 3 : Tableau de concordance entre le document de référence et le rapport de gestion du Directoire

Annexe 4 : Tableau de concordance entre le document de référence et les principales rubriques du Règlement CE n° 809-2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004.

Annexe 5 : Table de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel

1.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DU GROUPE LAURENT-PERRIER

1.1. HISTORIQUE DU GROUPE LAURENT-PERRIER : DES ORIGINES TOUJOURS PRESENTES

- 1939 : Acquisition de Laurent-Perrier par Marie-Louise de Nonancourt.
- 1949 : Bernard de Nonancourt, son fils, prend la direction de Laurent-Perrier et en devient le PDG.
- 1958 : Présentation de la Cuvée Grand Siècle.
- 1968 : Lancement de la Cuvée Rosé Brut.
- 1973 : Entrée de Michel Fauconnet chez Laurent-Perrier.
- 1978 : Établissement d'une filiale de distribution au Royaume-Uni.
- 1981 : Lancement de la Cuvée Ultra Brut
- 1983 : Participation de 34% dans le capital de la Société Champagne de Castellane. Bernard de Nonancourt crée le Groupe Laurent-Perrier.
- 1987 : Entrée d'Alexandra Pereyre chez Laurent-Perrier.
- 1987 : Lancement de la Cuvée Alexandra
- 1988 : Prise de contrôle de la maison de champagne Salon.
- 1990 : Nomination d'Alexandra Pereyre au Directoire.
- 1992 : Création d'une filiale de distribution en Suisse.
- 1993 : Entrée de Stéphanie Meneux chez Laurent-Perrier, nomination au Directoire.
- 1997 : Arrivée d'Yves Dumont, nommé Président du Directoire Champagne Laurent-Perrier.
- 1998 : Rachat des participations minoritaires de 22% dans Champagne Laurent-Perrier et de 3% dans Laurent-Perrier, détenues par United Distillers and Vintners (« UDV »).
- 1998 : Création d'une filiale aux États-Unis et d'une succursale de distribution en Belgique.
- 1999 : Rachat de la plupart des actionnaires minoritaires de Champagne de Castellane.
- 1999 : Introduction au Second Marché d'Euronext Paris.
- 1999 : Nomination de Yves Dumont, en qualité de Président du Directoire du Groupe Laurent-Perrier.
- 2002 : Rénovation des habillages de la gamme Laurent-Perrier.
- 2004 : Acquisition de Château Malakoff.
- 2005 : Mise en place mondiale de la nouvelle identité visuelle de Laurent-Perrier et Grand Siècle.
- 2005 : Michel Fauconnet est nommé Chef de cave et Directeur de l'Approvisionnement et de la Production du Groupe Laurent-Perrier.
Arrivée d'Etienne Auriu chez Laurent-Perrier, Directeur Administratif et Financier.
- 2007 : Signature d'un contrat de distribution au Japon avec la société Suntory.
- 2008 : Création d'une succursale en Allemagne.
- 2008 : Lancement de la nouvelle campagne Grand Siècle.
- 2009 : Présence commerciale directe en Italie, à Singapour et Dubaï.
- 2009 : Nomination de Stéphane Tsassis, en qualité de Président du Directoire.
- 2010 : 29 octobre - la Maison Laurent-Perrier a la tristesse d'annoncer la disparition de Bernard de Nonancourt, Président Fondateur du Groupe Laurent-Perrier.
- 2010 : Michel Boulaire devient Président du Directoire.
Etienne Auriu et Michel Fauconnet sont nommés membres du Directoire.
- 2011 : Lancement du nouvel habillage Brut Laurent-Perrier, Demi Sec et Millésimé.
- 2012 : Bicentenaire de Laurent-Perrier.
- 2012 : Lancement des Réserves Grand Siècle et de Alexandra 2004, pour la première fois en magnum.
- 2012 : Arrivée de Jordi Vinyals, en qualité de membre du Directoire, Directeur Général Commercial - Marketing-Communication et Relations Publiques.

1.2. PRESENTATION GENERALE DU GROUPE

1.2.1. Généralités

Sous l'impulsion de Bernard de Nonancourt (1920 – 2010), le Groupe Laurent-Perrier s'est hissé parmi les premiers groupes de maisons de champagne, avec près de 13,1 millions de bouteilles de champagne vendues en 2012-2013 par les marques du Groupe. Sa part du marché mondial en volume est estimée à 4,2% environ-

Parmi les négociants, sa part du marché en volume est de l'ordre de 6,1 % (source : Laurent-Perrier et C.I.V.C.*). Le Groupe vend ses produits principalement sous les marques, Laurent-Perrier, Salon, Delamotte et Champagne de Castellane, positionnées sur un éventail de prix allant de la gamme moyenne supérieure au haut et très haut de gamme. Le Groupe Laurent-Perrier occupe la 4^{ème} position en chiffre d'affaire derrière les groupes LVMH, Lanson-BCC et Vranken.

Laurent-Perrier estime, par ailleurs, avoir atteint une position prééminente dans des produits à forte valeur ajoutée, tels que le champagne rosé, les cuvées de prestige et le champagne brut nature.

Contrôlé par la famille de Nonancourt qui possède 57,10 % du capital et 69,12% des droits de vote, le Groupe Laurent-Perrier comprend trois types d'entités légales :

- les maisons productrices de champagne qui comprennent, Champagne Laurent-Perrier, Champagne de Castellane (marques Champagne de Castellane, Jeanmaire, Oudinot et Beaumet), la Société A.S. (marques Salon et Delamotte) ;
- des filiales ou succursales de distribution en France et dans certains pays étrangers : Allemagne, Belgique, États-Unis, Suisse, et Grande-Bretagne ;
- les vignobles détenus en propre par Grands Vignobles de Champagne, Château Malakoff, ou par le biais de différentes sociétés civiles immobilières, en association ou non avec des viticulteurs.

Par ailleurs, deux groupements d'intérêt économique (GIE), dont les adhérents sont tous des sociétés du Groupe, permettent d'optimiser l'utilisation des moyens du Groupe en termes de distribution ou de production. Ils ne sont pas consolidés car leurs résultats sont appréhendés directement par les sociétés adhérentes des GIE, et ne détiennent pas d'actifs significatifs.

Le Groupe réalise 65,9% de son chiffre d'affaires à l'exportation dans plus de 150 pays, notamment au Royaume-Uni, en Belgique, en Suisse, aux Etats-Unis, en Italie, au Japon, et en Allemagne. Pour la plupart de ces marchés à l'exportation, les produits de Laurent-Perrier sont distribués très majoritairement au travers des circuits de distribution spécialisés prescripteurs (les restaurants, les hôtels, les bars, les détaillants cavistes et les ventes directes), à l'exception notable de la Belgique où le Groupe dispose d'une présence importante en grande distribution. En France, 76,5% des volumes sous la marque Laurent-Perrier sont vendus par le biais des circuits spécialisés et des ventes directes, les 23,5% restants étant distribués par les circuits de vente en libre-service aptes à diffuser ces champagnes.

1.2.2. Chiffres clés des trois dernières années (IFRS)

	31.03.2011	31.03.2012	31.03.2013
Chiffre d'affaires (en M€)	197,80	218,8	222,9
Part du chiffre d'affaires à l'exportation	62,6%	65,6%	65,6%
Poids du haut de gamme dans le chiffre d'affaires Laurent-Perrier	35,5%	36,8%	37,9%
Poids des ventes aux circuits spécialisés dans les volumes de la marque Laurent-Perrier en France	75,6%	74,9%	76,5%
Marge brute	45,7%	47,1%	46,4%
Résultat opérationnel (en M€)	33,0	44,6	40,0
Rentabilité des capitaux investis	5,5%	7,5%	6,5%
Endettement net/capitaux propres part du Groupe	117,0%	102,0%	94,8%
Valeur des stocks/endettement net	148,0%	160,0%	165,0%
Bénéfice net consolidé part du Groupe (en M€)	14,8	21,7	20,2

Endettement net : « dettes financières à long terme et à court terme » + « autres dettes à long termes » - « trésorerie et équivalents de trésorerie »

Rentabilité des capitaux investis :
« résultat opérationnel » / « capitaux investis »

Capitaux investis :
« goodwill » + « immobilisations incorporelles et corporelles nettes » + « stocks et en cours » + « créances clients » + « autres créances » - « fournisseurs » - « dettes fiscales et sociales » - « autres dettes ».

1.3. LE MARCHE

1.3.1. De la vigne à l'élaboration du champagne

- **La surface A.O.C.**

L'appellation Champagne recouvre une zone classée d'environ 35 000 hectares. Elle est délimitée par la loi de 1927 qui a institué l'Appellation d'Origine Contrôlée (A.O.C.*), à l'époque la surface A.O.C. représentait 35 208 hectares.

Ensuite la surface classée A.O.C. a diminué, pour atteindre progressivement 20 000 à 25 000 hectares à la fin des années 1970.

Elle a ensuite augmenté à nouveau à 30 000 hectares à la fin des années 1990 pour être autour de 35 280 hectares aujourd'hui.

La délimitation de l'A.O.C Champagne repose sur trois notions distinctes : la zone d'élaboration, la zone de production et la zone parcellaire.

La première, la zone d'élaboration, concerne un ensemble de communes où peuvent avoir lieu les phases d'élaboration du produit, (centres de pressurage, ateliers de tirage, lieux de stockage, ateliers d'habillage...).

La deuxième, la zone de production concerne l'ensemble des communes où peuvent être plantées des vignes en appellation.

La troisième, la zone parcellaire, correspond à la liste des terrains reconnus par l'I.N.A.O. comme étant aptes à porter de la vigne. Il ne pourra y avoir de délimitation parcellaire, c'est-à-dire de terrains classés en appellation Champagne que dans les communes de la zone de production.

Aujourd'hui, sur les 35 280 hectares d'appellation, 34 206 sont plantées et 33 569 sont en production. Les marges de progression des volumes produits sont donc extrêmement limitées. Or dès 2007, la tendance des ventes de champagne en forte hausse a laissé augurer une pénurie, cela d'autant plus que les contraintes environnementales pourraient entraîner des rendements moins élevés dans le futur.

De ce fait, le projet de révision de la zone d'appellation « Champagne » engagé en 2003 est stratégique pour la profession, même si c'est un projet à long terme.

La révision d'une délimitation d'AOC implique le respect d'une procédure longue et rigoureuse, qui garantit à la fois le respect des droits des personnes concernées et la qualité du travail de délimitation. Après le processus de délimitation communale, les experts définissent les critères de délimitation parcellaire, puis ils engagent le travail de révision de la zone parcellaire. Les terroirs seront examinés par une commission composée de 5 à 6 experts indépendants. Le classement des terres ne sera publié qu'une fois l'ensemble du travail de révision achevé et ce pour des raisons d'équité. L'Inao estime qu'il faudra au moins 5 ans pour établir un premier projet. Ce projet sera ensuite soumis à une enquête publique, puis examen des réclamations par les experts, enfin établissement d'un parcellaire définitif qui sera présenté pour avis au Syndicat Général des Vignerons et au Comité Régional de l'Inao. La validation finale par le Comité National devrait avoir lieu vers 2015.

• Les droits de plantation

Les droits de plantation permettent de réguler l'économie du champagne en ajustant le potentiel de production en fonction des perspectives de débouchés. Selon une réglementation européenne, il n'est possible de planter une vigne à raisin de cuve (pour produire du vin) qu'à condition de disposer d'un droit de plantation de vigne. Ces différents types de droits ont une durée de validité limitée dans le temps : huit ans pour les droits de replantation, deux ans pour les droits de plantation nouvelle et les droits prélevés sur une réserve. Le renouvellement du vignoble se fait par arrachage de parcelles de vignes, générant un droit de replantation qui est ensuite utilisé pour permettre la plantation de nouvelles parcelles de vignes, pour une superficie équivalente.

L'écriture d'un nouveau texte mettant en avant un système d'autorisation sous forme de régulation est en cours. Il devrait intégrer la prochaine réforme de la Pac.

• La culture de la vigne

La Champagne est la région viticole la plus septentrionale de France et, à quelques exceptions près, du monde.

C'est un terroir de petite taille qui correspond à 7% des surfaces classées en A.O.C.* en France et à 3,7% de la superficie française consacrée à la production de vin (source : C.I.V.C.*, Banque de France). Les rendements sont limités (rendements par hectare et au pressurage*) afin de garantir la qualité de l'appellation. Les vins produits sous cette appellation dépendent ainsi exclusivement des limites du terroir et de la quantité de raisin accordée par l'I.N.A.O.*

Outre la délimitation de la Champagne viticole, la loi de 1927 définit des règles strictes et adaptées aux particularités du terroir concernant les plantations, les cépages*, les systèmes de taille, la récolte, la fermentation* et l'élaboration des vins. Le vignoble est planté avec une densité de pieds de vigne de l'ordre de 8 à 10 000 pieds à l'hectare.

Le champagne cumule trois siècles de savoir-faire, de recherche et d'expérience en matière de travail de la vigne et d'élaboration. Son terroir est difficile – c'est là que réside en partie le secret de ce vin – et sujet à de fréquentes gelées d'hiver et de printemps. Il est rude pour la vigne et les viticulteurs, d'autant plus qu'il est morcelé en de multiples parcelles (276 500 environ) situées souvent à flanc de coteau. Pour cette raison, les vendanges* sont irrégulières.

Pour pallier ces aléas et transformer en atouts ces caractéristiques, les Champenois pratiquent depuis très longtemps l'assemblage* de vins de différentes années et de différentes zones afin de garantir une qualité et un style constants.

La culture de la vigne, l'élaboration des vins et leur vieillissement* sont des opérations complexes dont les principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

- taille rigoureuse,
- vendanges* manuelles pour respecter l'intégrité des grappes,
- paniers de vendange de petite taille et percés,
- pressurage* très lent,
- fractionnement des moûts*,
- assemblage* de vins issus de parcelles de récoltes et de crus* différents,
- double fermentation*,
- remuage*,
- dégorgement*,
- dosage*.

Il s'agit de plus de 25 opérations, qui requièrent à la fois des professionnels de talent, des outils sophistiqués et des investissements afin d'élaborer ces vins hors du commun (voir en annexe 1 : élaboration du champagne). Outre son effervescence, la particularité du champagne est d'être élaboré à partir de l'assemblage* de différents vins, qu'ils soient de différentes années (assemblage* vertical) ou de différents cépages* ou bien encore crus* de la même année de récolte (assemblage* horizontal).

La technique et les compétences nécessaires pour obtenir un champagne d'une qualité et d'un style constants au fil des années en font un produit à part et recherché. Les connaisseurs ajoutent même que « le génie du champagne, c'est l'assemblage* » ; c'est ainsi que se distinguent les meilleures marques.

Trois variétés de vignes ou cépages* sont cultivées dans la région : le pinot noir (*raisin noir*) (38,4% de la superficie totale plantée), le pinot meunier, vigne à raisin noir (32,5% de la superficie totale plantée) et le chardonnay, vigne produisant du raisin blanc (29,1% de la superficie totale plantée) qui est donc des trois, le plus rare de la Champagne.

La profession a systématiquement agi pour accroître la qualité du vin de champagne afin de maintenir son produit en tête du marché. Sous l'égide de l'Institut National des Appellations d'Origine Contrôlée (I.N.A.O.*) et du C.I.V.C.* sont édictées une réglementation et des règles applicables à tout le secteur économique du champagne. La qualité du produit est contrôlée par des critères de production extrêmement stricts dont les plus importants sont les suivants :

Origine du raisin : tous les raisins doivent être cultivés à l'intérieur de la zone A.O.C.*. La surface en production était de 33 350 hectares en 2010, 33 568 hectares en 2011 et 33 580 hectares en 2012 (source : C.I.V.C.*).

Qualité du raisin* : elle est appréciée par rapport à une cote sur une échelle qualitative exprimée par un pourcentage.

La cote minimum est de 80%, la qualité la mieux valorisée de raisin ayant une cote de 100%. Aujourd'hui, 323 crus* sont répertoriés. Le champagne a droit au titre « grand cru* » s'il est élaboré à partir de raisin venant des crus cotés à 100% et au titre « premier cru* » si les raisins viennent de crus cotés de 90 à 99%.

Rendement maximum* : pour avoir droit à l'appellation Champagne, le rendement maximum du raisin à l'hectare est fixé chaque année, sans pouvoir dépasser un plafond de 15 500 kilos par hectare. Au-delà du rendement de base maximum fixé pour chaque récolte, l'excédent jusqu'au plafond de 15 500kg/ha peut être utilisé pour constituer une réserve qualitative qui est stockée sous forme de vins clairs* afin de pouvoir ensuite être débloquée pour compenser une insuffisance de rendement futur.

Le surplus de production restant éventuellement est automatiquement envoyé en distillerie. A titre d'information, la réserve qualitative constituée après la vendange 2012 s'élève à 8 120 kilos par hectare.

Réserve qualitative

(Extrait de la Revue de Droit Rural – Novembre 2009)

« Les vins en réserve : une originalité champenoise

Qu'ils soient dénommés vins bloqués ou vins en réserve, que la mesure s'appelle blocage, réserve qualitative ou encore réserve individuelle, le grand principe reste le même : lisser les irrégularités de la production pour éviter autant que faire se peut les à-coups économiques et ainsi assurer une maîtrise de la production.

La notion de blocage a été conçue en 1938, avant même la création du Comité interprofessionnel du vin de Champagne. La mesure fut adoptée également lors des vendanges 1982 et 1983 afin de faire face à deux récoltes gigantesques. Chacune apportait à la Champagne l'équivalent de 300 millions de bouteilles alors que les expéditions annuelles se situaient autour de 150 millions de bouteilles. La levée du blocage est intervenue ensuite en 1984 et 1985 qui furent deux années de disette.

A la suite d'une nouvelle application en 1986, le blocage est devenu familier pour tous les Champenois et il a été placé parmi les instruments disponibles en permanence pour faire face, dans les meilleures conditions possibles, à l'irrégularité des récoltes.

Par conséquent, ce mécanisme a été à nouveau utilisé lors des récoltes 1992-1993-1994, périodes de récolte généreuse mais corrélées à une régression des expéditions. Ces quantités, qui furent sorties de la réserve en 1997 et 1998, viendront conforter les stocks en prévision des expéditions liées à l'an 2000.

Du terme blocage, la terminologie passe progressivement à la notion de réserve qualitative afin de démontrer la volonté, non pas d'accumuler indéfiniment des quantités, mais bien de recueillir lors des meilleures années, dont on sait en Champagne que quantité et qualité sont étroitement liées, un supplément de volume à réutiliser lors des récoltes déficitaires.

A compter de la vendange 1998, la mise en réserve qualitative devient un outil utilisé plus fréquemment au bénéfice de récoltes abondantes, de qualités et d'expéditions en croissance constante. En effet, des mesures sont décidées successivement pour les vendanges 1998-1999-2000-2002-2004-2005.

Toutefois, cet outil n'était pas encore pleinement satisfaisant car les mesures de mise en réserve sont collectives alors que celles de sortie de la réserve sont en partie individuelles. Ainsi, les récoltants ayant subi des aléas climatiques, les jeunes exploitants qui débutent leur activité ou ceux qui ont créé une société sans transfert des stocks, pouvaient se retrouver sans aucune quantité bloquée. Ils ne pouvaient alors reconstituer leurs volumes que lors d'une nouvelle mesure collective de mise en réserve tandis que nombre de leurs homologues se trouvaient dans une situation confortable car disposant d'un volume conséquent de réserve. C'est pourquoi l'utilisation de la réserve comme sécurité en cas de faible récolte ne jouait pas son rôle. L'idée de faire évoluer le système de réserve vers une notion individuelle faisait donc son chemin dans les esprits des responsables professionnels. De longues heures furent nécessaires afin d'introduire dans cette nouvelle réglementation les bases juridiques de cette régulation. »

Aujourd'hui, le vigneron peut mettre une partie de sa récolte excédentaire (volume récolté en plus du rendement de l'année et dans la limite du rendement butoir à 15 500kg/ha) en réserve qualitative. Les maisons de champagne ne payent les raisins correspondant à cette réserve qu'au moment du déblocage

résultant d'une décision du CIVC de sortie des vins correspondants sur le marché, aux prix en vigueur pour la vendange la plus proche.

Pendant cette période qui peut recouvrir plusieurs années, les maisons de champagne supportent uniquement le coût du stockage dans les cuves.

Cette pratique a permis une régulation de la production par les opérateurs du champagne, ce qui rend aujourd'hui les maisons de champagne mieux à même de gérer leurs stratégies d'expansion.

Mécanisme complexe de gestion, la réserve individuelle est le fruit d'une longue réflexion et d'une suite de mesures sans cesse améliorées. Il démontre le pragmatisme dont fait preuve l'interprofession champenoise et l'empirisme avec lequel la gestion commune de l'appellation Champagne a toujours été conduite.

Elle apporte aux vignerons et aux maisons une sécurité économique incomparable, dans un vignoble où la variabilité des récoltes due au positionnement septentrional a toujours été un souci majeur.

La mesure n'est encore aujourd'hui qu'expérimentale, mais la profession dans son ensemble n'a qu'un objectif, démontrer aux administrations de tutelle le bien fondé de celle-ci. Pour cela il est important de rappeler à toute la profession champenoise que cette mesure est le pendant d'une maîtrise certaine des rendements.

Ce système, qui peut s'apparenter pour partie à une forme d'assurance récolte, est examiné de près par d'autres régions viticoles, le CIVC est d'ailleurs régulièrement sollicité à ce sujet, mais les spécificités des autres produits (prépondérance du millésime,...) n'ont jusqu'à présent pas permis d'élaborer un outil aussi performant. (Extrait de la Revue de Droit Rural – Novembre 2009)

Depuis la vendange 2007, les mesures mises en place se déclinent en trois points :

- 1) L'évolution du rendement butoir A.O.C. Champagne. Le rendement butoir constitue le plafond du rendement annuel de l'A.O.C. Champagne, il a été porté de 13 000 kg/ha à 15 500 kg/ha. Ce niveau de rendement constitue un maximum réservé aux années exceptionnelles.
- 2) La possibilité de se constituer individuellement une réserve de vins A.O.C. Champagne bloqués. La réserve individuelle (RI) pourra être constituée dans la limite de 10 000 kg/ha et le volume mis en réserve devra respecter le plafond fixé annuellement. La réserve individuelle a un statut identique aux vins bloqués précédemment. Ainsi les vins bloqués entreront dans le calcul du plafond de 10 000 kg/ha. Les règles de déblocage restent les mêmes : la libération des quantités mises en réserve pourra résulter d'une décision collective ou, sur un plan individuel, d'une récolte déficitaire.
- 3) La charge maximale à la parcelle. Pour optimiser la qualité des raisins produits, en contrepartie de la mise en place de la réserve individuelle, le texte prévoit une charge maximale moyenne à la parcelle. La charge sera appréciée sur la base de 18 grappes/m² dans limite de 21 700 kg/ha. Dotés d'une véritable assurance récolte, les viculteurs devraient être plus enclins à faire évoluer leurs pratiques culturales pour une meilleure maîtrise des rendements.

Année	Rendement maximum réglementaire de base (Kg par ha)	Dont réserve qualitative individuelle (Kg par ha) (anciennement blocage)	Rendement tirable (Kg par ha) (rendement de base)	Historique des déblocages autorisés (kg par ha)
2000	12 600	1 600	11 000	
2001	11 000	0	11 000	
2002	12 000	600	11 400	
2003	11 400	0	11 400	Déblocage individuel du fait de la vendange déficitaire
2004	14 000	2 000	12 000	
2005	13 000	1 500	11 500	1 000
2006	13 000	0	13 000	500
2007	15 500	3 100	12 400	1 600
2008	15 500	3 100	12 400	1 200
2009	15 500	4 300	9 700	-
2010	15 500	1 500	10 500	-
2011	15 500	3 100*	10 500	2 000
2012	15 500	1 000	11 000	Déblocage individuel du fait de la vendange déficitaire

* La réserve individuelle maximale, dans la limite de 10 000kg/ha

Durée de vieillissement* minimale : elle est fixée par la réglementation à 15 mois pour les champagnes non millésimés* et à trois ans pour les millésimés* à compter de la date de mise en bouteille (tirage).

• **Les contrats d'approvisionnements**

Une des particularités de la région champenoise est la fragmentation des exploitations viticoles. 15 789 exploitants cultivent près de 89% de la surface plantée alors que les maisons de Champagne ne possèdent que 11% du vignoble et réalisent 69% des ventes de champagne. Cette situation requiert des relations permanentes et équilibrées entre les viticulteurs et les maisons de Champagne : celles-ci doivent en effet s'assurer d'un approvisionnement suffisant en raisin pour faire face à la demande des marchés, en particulier à l'export où leur part de marché s'élève à 88%. Ces relations sont organisées grâce à des contrats d'approvisionnement dont la structure est négociée périodiquement entre le Syndicat Général des Vignerons et l'Union des Maisons de Champagne. Il faut environ 1,2 kilo de raisin pour produire les 75 centilitres d'une bouteille de champagne. Le prix du raisin représente environ 75% du coût total de cette bouteille: toute évolution de ce prix est donc déterminante pour les maisons de champagne.

Le mode de détermination du prix du raisin a connu plusieurs transformations depuis une vingtaine d'années. Jusqu'en 1989, le C.I.V.C.* fixait le prix du raisin annuellement en fonction de la demande et de la récolte. En 1990, le mécanisme de fixation des prix du raisin a été libéralisé, ce qui a entraîné une forte volatilité des prix. La flambée du prix du raisin qui en a résulté, en partie répercutée sur les prix du champagne, conjuguée au retournement de la conjoncture en Europe, s'est traduite par un fléchissement de la demande de l'ordre de 14% de 1989 à 1991. Ce fléchissement n'a pas pu être enrayeré par les baisses de prix significatives qui ont suivi. La profession a tiré des conclusions de cette situation en choisissant de remettre en place un système élaboré d'organisation des transactions. Ainsi, après une période de transition de 1993 à 1996, l'organisation représentant les viticulteurs (Syndicat Général des Vignerons) et l'organisme représentatif des maisons de champagne (Union des maisons de champagne) ont conclu en 1996 un accord interprofessionnel couvrant les quatre vendanges* de 1996 à 1999, accord renouvelé en 2000 pour les vendanges de 2000 à 2003. Cette convention a instauré des contrats d'approvisionnement de quatre ans entre les maisons de champagne et les viticulteurs. Dans le cadre du renouvellement des accords interprofessionnels, en 2004 les co-présidents de l'interprofession ont eu la volonté de mettre au point un nouveau type de contrat et une organisation plus rigoureuse et transparente, avec le C.I.V.C.* pour autorité d'arbitrage.

Les objectifs de ce nouvel accord étaient de :

- préserver les intérêts du consommateur ;
- favoriser la commercialisation de la récolte entre les vendeurs et les acheteurs dans le cadre de contrats de cinq ans avec une clause de réserve de propriété en faveur des livreurs ;
- conserver la pluralité des acteurs ;
- assurer la transparence du marché interne du champagne.

A partir de 1996, les viticulteurs ont vendu l'intégralité de leur récolte annuelle provenant du vignoble visé par l'accord cadre, dans la limite du rendement maximum* fixé chaque année. Le prix pratiqué était issu des statistiques de prix observés, communiquées par l'Observatoire Économique du C.I.V.C.*. Pour les crus* à 100%, le prix constaté était de 4 €/kg en 2001, 4,10 €/kg en 2002, 4,25 €/kg en 2003. Ce prix était ajusté selon le taux de cru des parcelles concernées et complété éventuellement de primes que les maisons de champagne offrent aux viticulteurs.

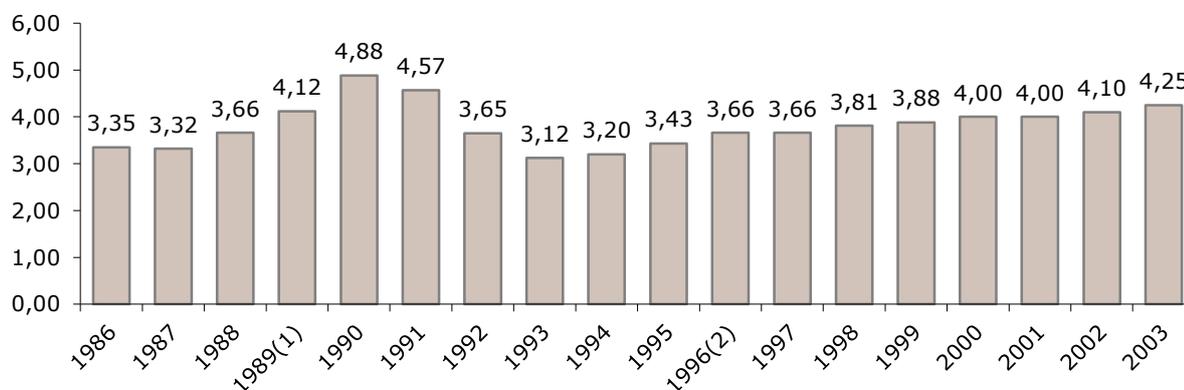
Depuis l'accord interprofessionnel du 21 juin 2004, la structure de rémunération des raisins a encore évolué avec une tendance vers une certaine régionalisation des prix constatés. En 2008, le prix du raisin (toutes primes comprises) s'est situé entre 4,90 € et 5,80 € le kilo.

En 2008, un nouvel accord interprofessionnel a été conclu. Celui-ci encadrera les ventes de raisins de la campagne 2008-2009 à la campagne 2013-2014.

Les trois objectifs majeurs du nouvel accord interprofessionnel sont :

- 1) ajuster l'offre et la demande dans l'intérêt du consommateur, des maisons de champagne et des vignerons. Entre 2008 et 2013, l'interprofession mettra en œuvre les outils de régulation dont elle dispose pour rapprocher au mieux l'offre et la demande et limiter ainsi les trop fortes variations de prix (à la hausse ou à la baisse), pour assurer la préservation d'un niveau de stock qualitatif et pour limiter les pratiques d'accaparement de la matière par des opérateurs pour des raisons spéculatives. Cette gestion des volumes repose sur quatre dispositifs :
 - la détermination des quantités disponibles à mettre en marché chaque année en fonction des perspectives de vente des négociants (dans le cadre d'une évolution raisonnée) en tenant compte du niveau de stock indispensable à la qualité des vins,
 - la mise en réserve individuelle,
 - l'obligation, dans le cadre des contrats, d'engager la partie bloquée correspondant aux volumes engagés à la vente,
 - la possibilité de recommander aux négociants de plafonner leur approvisionnement pour que les volumes disponibles soient orientés le plus possible vers les marchés du champagne, dans l'intérêt des consommateurs, et non conservés dans un but purement spéculatif.
- 2) assurer la transparence des marchés sans laquelle aucune gestion collective n'est possible, et permettant la prise de mesures adaptées.
- 3) harmoniser les pratiques contractuelles dans un souci d'équilibre entre acheteurs et vendeurs. Les plus importantes clauses types obligatoires sont :
 - obligation pour le vendeur de livrer une marchandise conforme à l'objet du contrat (en quantité, qualité, cépages, crus...), et satisfaisant aux conditions de l'AOC ;
 - obligation pour l'acheteur d'acquiescer la marchandise aux prix et conditions fixés dans le contrat, notamment dans le respect des échéances de paiement définies par le CIVC ;
 - le prix convenu entre les parties pour la première campagne doit être expressément indiqué dans le contrat dans sa totalité, par cru et par cépage selon l'objet du contrat. Il ne peut faire l'objet d'aucun ajustement après le versement de la première échéance.
 - une clause d'indexation doit figurer obligatoirement dans le contrat, permettant de définir le prix de la marchandise lors de chaque campagne –à partir du prix initial- pendant toute la durée du contrat.
 - le principe est que la durée d'un contrat pluriannuel ne peut pas dépasser 6 campagnes. Si toutefois un contrat dépasse cette durée, il doit alors contenir une clause de résiliation unilatérale permettant à chaque partie de résilier le contrat avant le 31 mars 2014. Si à cette date, les parties décident de continuer le contrat, chacune des parties doit pouvoir par la suite résilier le contrat à la fin de chaque décision interprofessionnelle d'organisation du marché. La clause permettant la rupture du contrat avant le 31 mars 2014 ou à l'échéance de chaque décision interprofessionnelle doit être formulée sans condition de préavis.

Le tableau montre l'évolution du prix de référence du raisin pour les années indiquées jusqu'en 2003.



Prix par kg en € - Source C.I.V.C. - (1) 1989 - libéralisation des prix - (2) 1996 - début de l'accord cadre.

A partir de la vendange 2004, il n'y a plus de statistiques globales à cause de la régionalisation des prix du raisin.

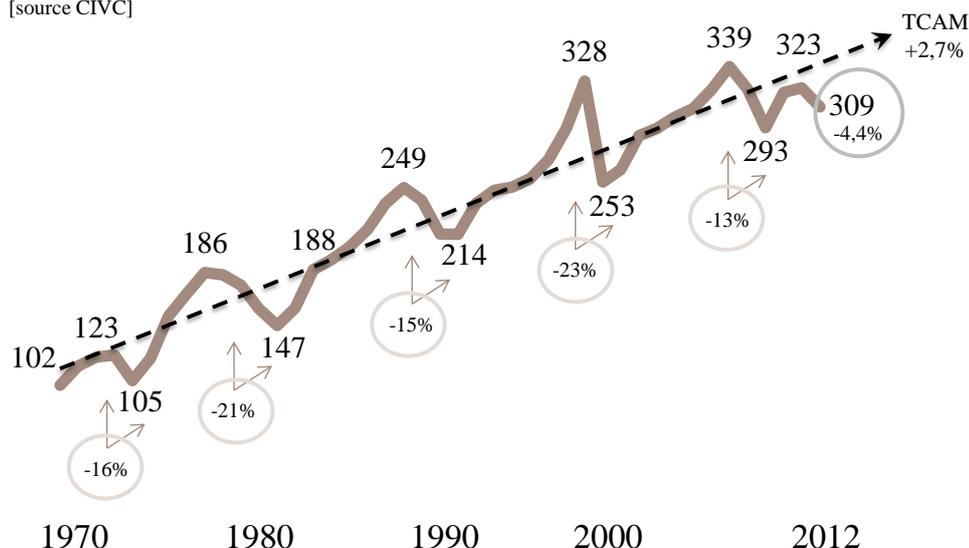
Le prix de base du raisin pour 2012 est en hausse d'environ de 3,5% à 4% par rapport au prix pratiqué à la vendange 2011, selon les régions.

1.3.2. Historique de la demande mondiale du champagne

Le tableau ci-dessous montre l'évolution sur 40 ans des expéditions en volume. La tendance de croissance à long terme est de l'ordre de 3% par an. Après chaque cycle, les expéditions tendent à retrouver leurs taux de croissance à long terme. L'évolution cependant, est marquée par des cycles, parfois violents, souvent liés à la conjoncture économique.

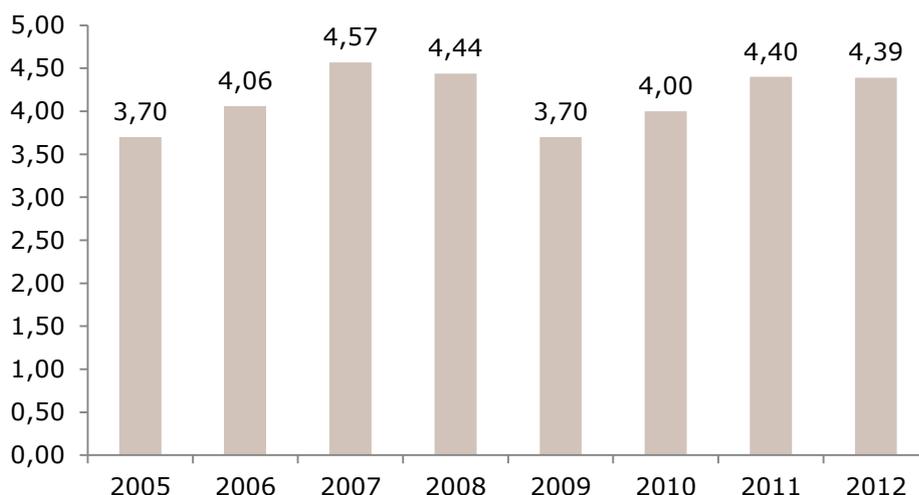
Volumes des expéditions en millions de bouteilles

[source CIVC]



1.3.3. Évolution du marché en 2012

Chiffre d'affaires en milliards d'euros de la filière Champagne



Source CIVC

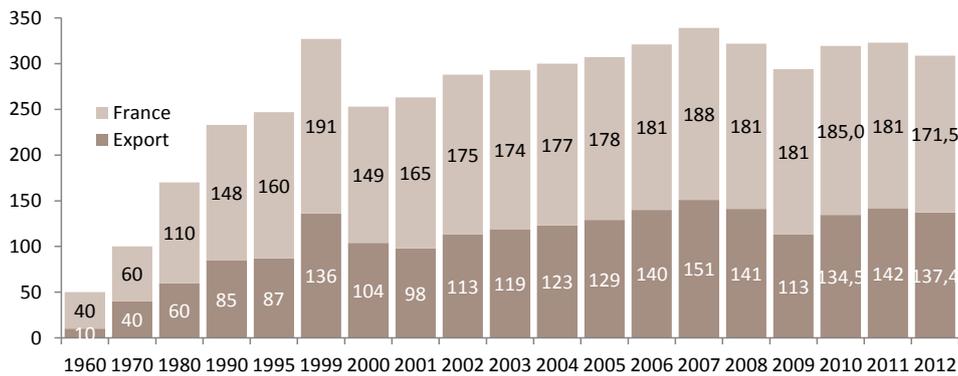
« Pour l'année civile 2012, 308,8 millions de bouteilles de champagne ont été expédiées (323 millions en 2011), soit une diminution de 4,4% par rapport à l'année précédente. Ce repli, qui était attendu compte tenu d'un environnement économique difficile et défavorable, s'explique en particulier par un mois de décembre en nette baisse (-8,8%). Le bilan des expéditions en 2012 met en évidence un chiffre d'affaires de 4,39 milliards d'euros (hors taxes et départ), contre 4,4 milliards d'euros en 2011.

Les expéditions vers la France, en diminution de 5,6%, représentent 55,5% du total et l'Union Européenne, en baisse de 7,1% représente un peu moins de 25% du total. Les expéditions vers les autres pays du monde sont en progression continue dans les principaux marchés (en particulier le Japon et l'Australie) et en progression forte dans les pays émergents (en particulier la Chine, la Russie, le Mexique, le Nigéria) et établissent un nouveau record tant en volume qu'en valeur.

Les exportations vers les pays tiers se montent à 61 millions de bouteilles, en progression de 3,2%. Elles se situent au plus haut niveau jamais atteint auparavant et représentent désormais près de 20% du total des expéditions de champagne. »

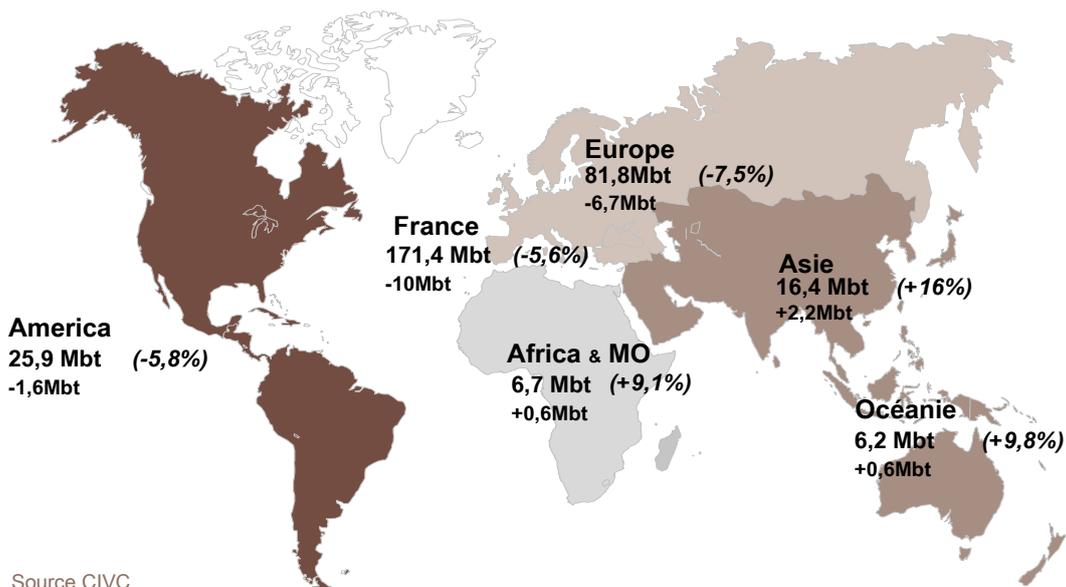
Source « L'union »

Le tableau suivant reprend, pour la profession du champagne, les ventes en millions de bouteilles depuis 1960. Il illustre la forte croissance des volumes sur le long terme, malgré la présence de cycles assez marqués :



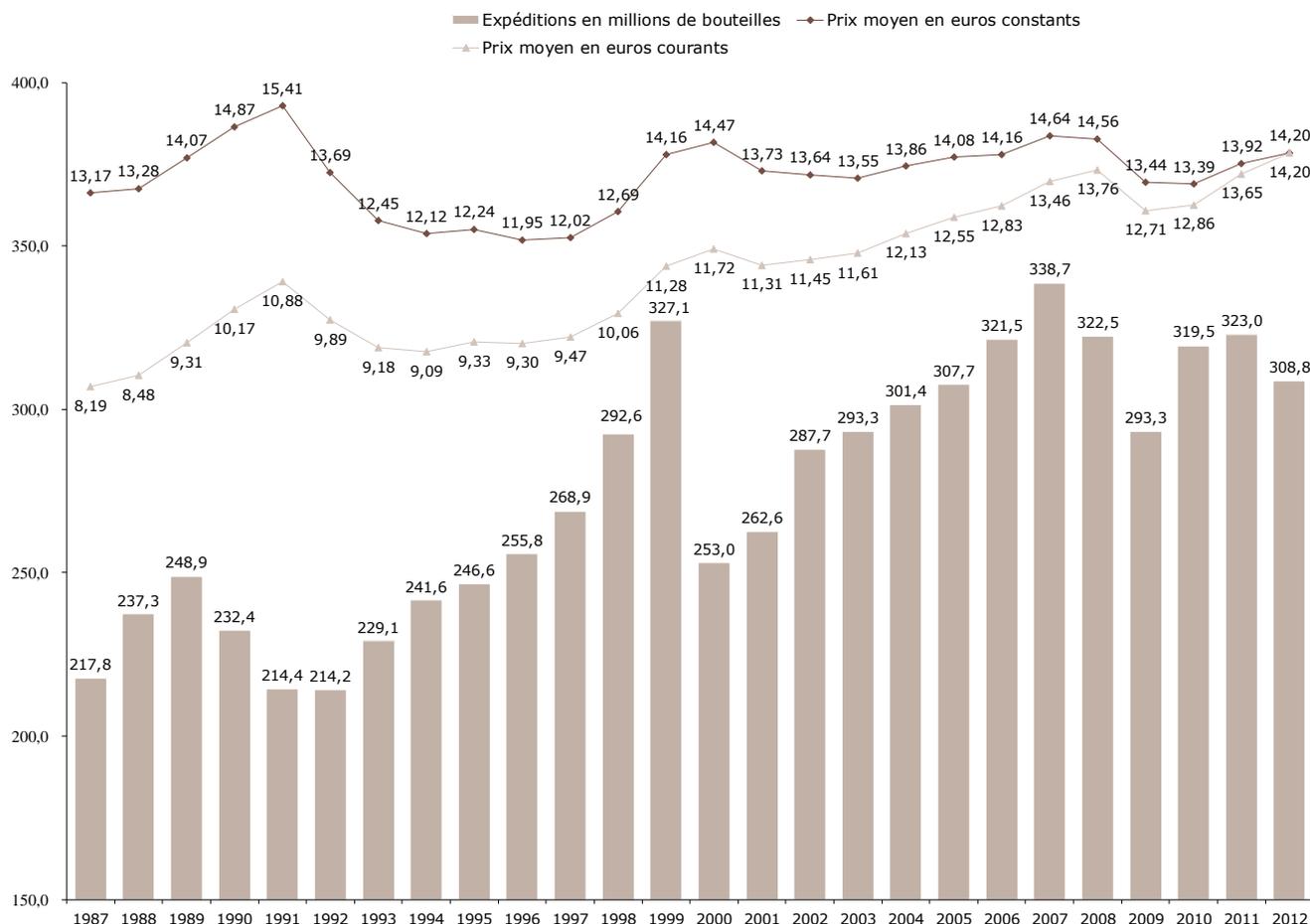
Source CIVC – 2012

La carte ci-dessous montre la croissance du marché du champagne à travers le monde, au cours de l'année 2012.



Le tableau ci-dessous montre l'évolution des quantités de champagne expédiées et le prix moyen par bouteille depuis 1987.

En 2012, le prix moyen des bouteilles expédiées est reparti à la hausse grâce à un meilleur mix produit et des hausses de tarifs. En euros constants, il se situe au niveau du prix de 14,20 €.

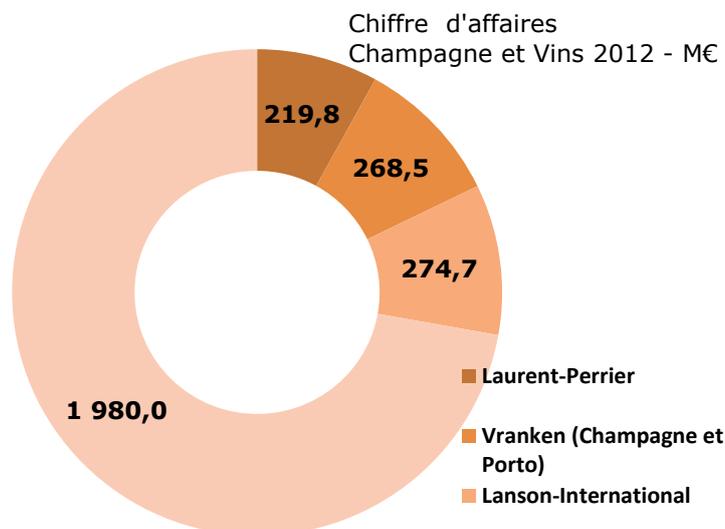


Le tableau suivant indique les principaux marchés à l'exportation (expéditions par millions de bouteilles).

(en millions de bouteilles)	1990	2000	2001	2002	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Taux de croissance annuel moyen (1990-2012)
Pays													
Royaume-Uni	21,3	20,4	25	31,7	36,8	36,8	39,0	36,0	30,5	35,5	34,5	32,4	1,9%
États-Unis	11,7	19,2	13,7	18,3	20,7	23,1	21,7	17,2	12,6	16,9	19,4	17,7	1,9%
Allemagne	14,2	14,2	12,8	11,4	11,9	12,3	12,9	11,6	10,9	13,3	14,2	12,5	-0,6%
Japon	1,5	3,2	3,5	4	5,9	8,0	9,2	8,3	5,1	7,4	8,0	9,1	8,5%
Belgique	5,9	7,3	7,4	9	9,4	9,3	9,9	9,9	8,2	8,8	9,6	8,3	1,6%
Italie	6,9	8,2	7	7,9	8,8	9,3	10,3	9,4	6,8	7,1	7,6	6,2	-0,5%
Suisse	8,6	6,5	6,1	5,8	5,1	5,4	6,1	5,4	4,8	5,4	5,7	5,4	-2,1%
Autres pays	12	24,5	22,7	24,6	31,1	36,4	41,8	43,4	33,4	40,1	43,0	45,8	6,3%
Total Export	84,8	103,5	98,2	112,7	129,8	140,6	151,0	141,2	112,4	134,5	142,0	137,4	2,2%
France	147,6	149,5	164,4	175	178	181,0	187,8	181,4	180,9	185,0	181,0	171,5	0,7%
TOTAL	232,4	253	262,6	287,7	307,8	321,6	338,7	322,6	293,3	319,5	323,0	308,9	1,3%

1.3.4. L'environnement concurrentiel

Au nombre de plusieurs centaines (345), les maisons de champagne réalisent plus des deux tiers des ventes de la Champagne et 90% des exportations dans 160 pays. Le chiffre d'affaires réalisé par les Maisons participe à l'équilibre de la balance commerciale de la France.



Source: communiqués financiers (année civile)

Shanken Impact a réalisé un classement des grandes marques de champagne les plus puissantes au monde. Il a été effectué en Juillet 2012 sur des chiffres 2011.

LE CHIFFRE D'AFFAIRES DES MAISONS		
Plus de 150 millions d'euros	Entre 100 et 10 millions d'euros	Moins de 10 millions d'euros
Près des deux tiers du chiffre d'affaires 2011 ont été réalisés par de grandes maisons. (4 groupes dont le chiffre d'affaires individuel « champagne » dépasse 150 millions d'euros).	Plus du tiers du chiffre d'affaires est réalisé par une vingtaine de groupes ou maisons dotés d'un chiffre d'affaires entre 100 et 10 millions d'euros.	Ils représentent 5% du chiffre d'affaires
<p>MHCS : Moët & Chandon + Mercier + Ruinart + Vve Clicquot + Krug.</p> <p>Lanson - BCC : Lanson + Burtin Besserat de Bellefon + Boizel + Chanoine + Philipponnat + De Venoge + Alexandre Bonnet.</p> <p>Vranken-Pommery-Monopole : Vranken + Pommery + Heidsieck & C° Monopole + Charles Lafitte.</p> <p>Groupe Laurent-Perrier: Laurent-Perrier + De Castellane + Salon-Delamotte + Lemoine.</p>	<p>Mumm + Perrier-Jouët (Groupe Pernod Ricard), Roederer Louis et Théophile + Deutz, Piper Heidsieck + Charles Heidsieck (E.P.I.), Martel + De Cazanove + Mansard Baillet, Taittinger + Irroy, Groupe Thiénot + Canard Duchêne + Joseph Perrier + Marie Stuart, Bollinger + Ayala, N. Gueusquin, Duval Leroy, Jeeper, Billecart-Salmon, Pol Roger, Henriot, Gosset, Lombard & Médot, Cattier, C. Mignon-L. Launois, Gardet.</p>	<p>Abelé, Brice, E. Brun, Bruno Paillard, Cheurlin-Arnoult, Comte de Dampierre, Cuperly, De Telmont, Deregard Massing, A. Desmoulins, Dosnon & Lepage, H. Giraud, A. Gratien, Jacquesson, Jacquinet, R.J. Lallier, Lenoble, Malard, P. Mignon, Moutard Diligent, E. Ralle, L. de Sacy, C. Senez, et A. Soutiran.</p>

Source « L'Union »

A l'export, Laurent-Perrier occupe la 3^{ème} place derrière Moët & Chandon et Vve Clicquot Ponsardin.

		(en milliers de caisses de 12 bouteilles)		
Marque		2009	2010	2011
1	Moët et Chandon (LVMH)	2 065	2 375	2 405
2	Veuve Clicquot Ponsardin (LVMH)	1 025	1 150	1 175
3	Laurent-Perrier	325	370	450
4	P&C Heidsieck (EPI)	320	420	365
5	GH Mumm & Cie (Pernod Ricard)	300	335	350
6	Nicolas Feuillatte (Centre Vinicole)	225	270	350
7	Lanson (BCC)	250	300	280
8	Pommery (Vranken Pommery Monopole)	240	275	270
9	Perrier Jouet (Pernod Ricard)	170	200	230
10	Taittinger	200	225	225

Source Impact Databank

Source « Journal L'union et Shanken Impact ».

Le secteur du champagne a connu d'importantes transformations depuis 1990. Outre une modification substantielle du cadre réglementaire régissant la profession, le paysage concurrentiel s'est modifié à la faveur d'importantes opérations de concentration ou de déconcentration, de l'apparition de nouveaux acteurs et de l'appel au marché boursier d'un nombre croissant de groupes.

Ces transformations, qui sont encore à l'œuvre, traduisent des tendances de fond qui vont toutes dans le sens d'une rationalisation et d'une modernisation du secteur, et accompagnent la consécration du champagne comme produit de luxe mondial.

Les principales opérations depuis 1995 sont les suivantes :

Acquéreur	Cible	Date
La Financière Martin	Acquisition de Champagne Delbeck	1995
Vranken	Acquisition de la maison de champagne A. Charbaut et Fils	1995
Vranken	Acquisition de Heidsieck-Monopole	1997
Boizel-Chanoine	Acquisition de Philipponnat et Abel Lepître	1997
La Financière Martin	Acquisition de Champagne Bricout	1998
Rémy Cointreau	Cession de De Venoge, Krug	1998
Laurent-Perrier	Cession de Joseph-Perrier au Groupe Alain Thiénot	1998
LVMH	Acquisition de Krug et de De Venoge auprès de Rémy Cointreau	1998
	Revente de la marque De Venoge	1998
Boizel-Chanoine	Acquisition de Bonnet et de la marque De Venoge	1998
Seagram	Cession de Mumm et Perrier-Jouët à Hicks Muse Tate & Furst	1999
Vranken	Cession de Germain à Frey	1999
Allied Domecq	Acquisition de Mumm et Perrier Jouet	2000
Vranken	Acquisition de Pommery auprès de LVMH	2002
Opson (Schneider)	Acquisition de Champagne Bricout et Champagne Delbeck	2003
Vranken Monopole/Moët & Chandon	Acquisition de Champagne Bricout et Champagne Delbeck	2003
Vranken Monopole	Acquisition de Champagne Jacopin	2003
LVMH et Vranken Monopole	Partage des actifs du négociant Bricout-Delbeck	2003
LVMH	Cession de Canard-Duchêne au Groupe Alain Thienot	2003
Laurent-Perrier	Acquisition de Château Malakoff	2004
Frey	Acquisition de 45% du capital de Champagne Billecart Salmon	2004
Bruno Paillard	Acquisition du Domaine René Jardin et son vignoble	2004
Frey	Cession de la marque Ayala à Bollinger	2005
Pernod Ricard	Acquisition Mumm Perrier Jouët	2005
Starwood	Acquisition de Taittinger	2005
Boizel Chanoine	Acquisition de Lanson International	2006
Starwood	Prise de contrôle de Taittinger par le Crédit Agricole	2006
Famille Taittinger	Acquisition de 37% du capital de Taittinger auprès du Crédit Agricole	2006-2007
Famille Taittinger	Acquisition de 4% supplémentaires du capital	2007
LVMH	Acquisition de Champagne Montaudon	2008
Rémy Cointreau	Mise en vente de l'activité Champagne (marques Piper et Charles Heidsieck)	2010
Rémy Cointreau	Cession de l'activité Champagne (marques Piper et Charles Heidsieck) à la famille Descours	2011
Vranken Pommery Monopole	Acquisition de « Champagne Bissinger »	2012

1.3.5. L'environnement réglementaire et fiscal de l'exercice 2012-2013

La profession du champagne est assujettie à un nombre important de réglementations européennes, nationales et régionales, notamment quant aux exigences en matière de production, de vieillissement*, de qualité, d'Appellation d'Origine Contrôlée*, de taxes et impôts indirects et d'étiquetage. De plus, les règles en matière de droit rural, de réglementation des structures et de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural, imposent des obligations, notamment en matière de transaction foncière et d'exploitation des domaines viticoles.

En France, la loi Évin soumet à un régime spécial de publicité l'ensemble des boissons contenant plus de 1,2 degré d'alcool.

De nouvelles dispositions en matière de traçabilité sont entrées en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005, et les nouvelles mesures mises en place par la Loi LME (Loi de Modernisation de l'Economie) du 4 août 2008 ont été appliquées dans les relations entre fournisseurs et distributeurs.

En 2010, est entrée en vigueur la réglementation sur la dématérialisation des documents douaniers.

Les maisons de champagne composant le Groupe Laurent-Perrier ont mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour respecter cet environnement réglementaire et fiscal.

1.4. LE GROUPE LAURENT-PERRIER : EVOLUTION RECENTE, OBJECTIFS ET STRATEGIE, PERSPECTIVES

1.4.1. Faits marquants de l'exercice 2012-2013

Laurent-Perrier a annoncé des résultats 2012-2013 reflétant la bonne résistance du Groupe dans un marché en recul.

- Ventes toujours soutenues par les fortes positions internationales de la marque Laurent-Perrier
- Redressement sensible du résultat net au second semestre : + 9,2%
- Cash-flow net positif pour la troisième année consécutive

Ventes toujours soutenues par les fortes positions internationales de la marque Laurent-Perrier

Dans un marché morose, le Groupe a enregistré une croissance de 1,9% de son chiffre d'affaires en actionnant les principaux leviers de sa stratégie de valeur :

- gain de parts de marché dans toutes les zones géographiques ;
- exposition internationale accrue de la marque Laurent-Perrier, qui lui a permis de bénéficier des marchés plus dynamiques en dehors d'Europe. Ainsi, la part des ventes de la marque réalisée à l'export a atteint le niveau historiquement élevé de 75,1% ;
- augmentation continue de la part des champagnes haut de gamme dans le chiffre d'affaires de la marque. Ceux-ci ont représenté 37,9% du chiffre d'affaires, soit un gain de 1,1 point de pourcentage en un an.

Ces bonnes performances de la marque Laurent-Perrier, en particulier au dernier trimestre de l'exercice, expliquent l'amélioration de l'effet prix/mix : il s'établit à + 2,0% au second semestre, à comparer à + 1% au premier semestre. Sur l'ensemble de l'exercice, il ressort à 1,6%.

Grâce à cette hausse du prix de vente moyen, le taux de marge brute, hors effet de la baisse du rendement sur la récolte propre, progresse de 0,3 point sur l'ensemble de l'exercice.

Redressement sensible du résultat net au second semestre : + 9,2%

L'analyse de la variation du résultat opérationnel de l'exercice 2012-2013 doit tenir compte des facteurs particuliers ci-après :

- la baisse de 2,4M€ de la marge réalisée par le Groupe sur sa récolte propre du fait de la diminution du rendement agronomique de la vendange 2012.
- l'accroissement de 17% des investissements en communication et développement de marque. Ceux-ci ont été essentiellement consacrés au Bicentenaire de la Maison Laurent-Perrier.

Compte tenu de ces éléments, auxquels il convient d'ajouter une gestion rigoureuse des charges commerciales et administratives, restées stables au second semestre, le résultat opérationnel s'est inscrit au même niveau que l'an dernier au cours de la seconde partie de l'exercice ; son recul sur l'ensemble de l'année a été limité à 10,4%.

La baisse des frais financiers, conjuguée à un taux d'impôt revenu à sa moyenne historique de 35,6%, a contribué à l'amélioration de 9,2% du résultat net au cours de cette période. Sur l'ensemble de l'année, son repli a été contenu à 6,9%.

Cash-flow net positif pour la troisième année consécutive

Pour la troisième année consécutive, le cash-flow net a été positif sur l'ensemble de l'exercice, grâce à une bonne maîtrise du besoin en fonds de roulement.

Le Groupe a ainsi réduit son endettement net de plus de 4 millions d'euros. A 281 millions d'euros, celui-ci ne représente désormais plus que 95% des fonds propres.

Par ailleurs, les stocks, dont le niveau est lié à la longue durée de vieillissement des cuvées Laurent-Perrier, gage de qualité, restent bien supérieurs à l'endettement net, puisqu'ils représentent 1,65 fois le montant de celui-ci, à comparer à 1,6 fois l'an dernier.

1.4.2. Stratégie

L'un des facteurs de succès du Groupe depuis son introduction en Bourse repose sur le fait que ses objectifs stratégiques ainsi que les moyens mis en œuvre pour les atteindre n'ont pas été remis en cause. Ainsi la stratégie du Groupe repose sur quatre piliers :

- un métier unique : l'élaboration et la vente de vins de champagne de haut de gamme ;
- un approvisionnement de qualité reposant sur une politique de partenariats ;
- un portefeuille de marques complémentaires ;
- une distribution mondiale bien maîtrisée.

1.4.2.1. Un métier unique : l'élaboration et la vente de vins de champagne de haut de gamme

Depuis plus de dix ans, le Groupe Laurent-Perrier s'est recentré sur une activité unique qu'il pratique depuis des décennies : l'élaboration et la vente de vins de champagne de haut de gamme. Métier complexe, le champagne de haut de gamme exige d'une part une recherche permanente et sans concession de la qualité et d'autre part des méthodes de commercialisation et de communication de marque spécifiques. Chaque jour, le Groupe concentre tous ses efforts pour s'améliorer et développer ses ventes, notamment celles des produits à plus forte valeur ajoutée qui font partie de l'univers des produits de luxe et non plus de ceux des produits de consommation. La focalisation sur un métier unique évite les conflits dans les allocations de ressources et les décisions d'investissement et permet d'acquérir un niveau d'expertise et de spécialisation professionnelle plus élevé.

1.4.2.2. Un approvisionnement de qualité reposant sur une politique de partenariats

Il s'agit d'un domaine essentiel au développement de chaque marque en volume et en qualité. Le Groupe, qui fonde 90 % de son approvisionnement en raisin sur des contrats avec des vignerons, entend exploiter ses importants atouts dans ce domaine. Il cherche à développer et pérenniser son partenariat avec le vignoble champenois.

Le Groupe s'approvisionne en raisin auprès de coopératives mais surtout auprès de plus de 1 200 viticulteurs indépendants de la région de Champagne. Cette stratégie lui permet un approvisionnement en raisin de très haute qualité. Avec une cote qualitative moyenne pour son approvisionnement sur l'échelle des crus* de Champagne de 91%, Champagne Laurent-Perrier figure parmi les Maisons de Champagne les mieux approvisionnées en raisin de qualité, la cote qualitative moyenne de la profession étant proche de 88% (source : C.I.V.C.*). Par ailleurs, la qualité des relations avec les viticulteurs et les coopératives ainsi que la mise en place de partenariats forts et durables ont favorisé la diversité des dates de renouvellement des contrats, ce qui constitue un facteur positif pour le Groupe.

Volume des approvisionnements

Pour faire face à ses besoins, le Groupe a sécurisé environ 1 400 hectares d'approvisionnement en raisins.

L'approvisionnement propre du Groupe (vignes dont le Groupe est propriétaire) représente environ 10% de son approvisionnement en raisin sur l'exercice 2012-2013, en dessous du taux moyen des maisons de champagne qui est de l'ordre de 20% (estimation Laurent-Perrier sur base de données professionnelles). Le Groupe a toujours considéré que l'achat et l'exploitation de vignobles ne devaient être ni son activité première, ni une finalité en soi et privilégie les accords avec les viticulteurs.

1.4.2.3. Un portefeuille de marques complémentaires

Avec Laurent-Perrier, De Castellane, Delamotte et Salon, le Groupe a constitué un portefeuille de quatre marques principales et complémentaires qui couvrent tous les segments de moyen et haut de gamme. Elles ne se concurrencent pas car elles opèrent toujours dans des segments de prix ou des canaux de distribution différents. Le poids de ces quatre marques représente 82% du chiffre d'affaires du Groupe.

Champagne Laurent-Perrier

La marque principale du Groupe est Laurent-Perrier, dont le site d'élaboration est localisé au cœur du vignoble champenois, à Tours-sur-Marne.

Champagne Laurent-Perrier réalise 25% de son chiffre d'affaires en France et 75% à l'exportation. Les ventes sont essentiellement effectuées au travers des canaux de prescripteurs tels que les restaurants, les épiceries fines et les cavistes. Champagne Laurent-Perrier est peu présent en grandes surfaces.

Laurent-Perrier cultive et affiche patiemment sa différence depuis la prise de fonction de Bernard de Nonancourt en 1949.

La création de cuvées comme Grand Siècle, Laurent-Perrier Ultra Brut et la Cuvée Rosé Brut, et le développement d'habillages particulièrement innovants, permet à Laurent-Perrier de préserver la tradition tout en étant en parfaite adéquation avec son époque. La mise en place de nouveaux habillages en 2011, ou encore des nouveaux coffrets Rosé et Grand Siècle avec son aiguière, en est la parfaite illustration.

Champagne Laurent-Perrier a reçu le brevet de fournisseur officiel de champagne de S.A.R. le Prince de Galles en mars 1998, distinction qui n'a été accordée à aucune autre marque de champagne et qui a été renouvelée en 2007.

L'une des caractéristiques principales de Laurent-Perrier est sa gamme étendue comprenant des vins spécifiques et des cuvées spéciales.

Brut L-P

Si le champagne millésimé est caractéristique d'une récolte, le brut non millésimé est, lui, la signature du style d'une maison. Le choix d'un fort pourcentage de Chardonnay est la base de la personnalité du Laurent-Perrier Brut. Pureté, fraîcheur, élégance sont les caractéristiques recherchées pour ce vin qui initie à l'esprit Laurent-Perrier.

Demi-Sec

Au XIXe siècle Laurent-Perrier désignait ce vin sous le nom d'« Excellent » pour les desserts. Il est ample et généreux avec une bouche grasse et riche où domine la rondeur. L'évolution du goût général vers des vins moins sucrés, et le développement de la consommation à l'apéritif ont conduit à la généralisation des champagnes bruts. La vinosité du Demi-sec appelle naturellement des desserts sucrés et donnera aux plats beaucoup de richesse et de profondeur, particulièrement les pâtisseries.

Laurent-Perrier Ultra Brut

Ce champagne trouve son origine dans le « Grand Vin sans Sucre » créé par Laurent-Perrier à la fin du XIXe siècle, dont la version moderne fut relancée à l'occasion de la vendange 1976, à fort niveau de maturité, et du début de la tendance vers une cuisine moins apprêtée et plus naturelle.

Il requiert un savoir-faire exceptionnel d'assemblage* de raisins de grande qualité et d'années particulières à forte maturité et faible acidité. Créé aux débuts de la Nouvelle Cuisine, Laurent-Perrier Ultra Brut est le champagne « nu » ou « sans fard ». Ce champagne hors du commun fait partie de la catégorie des bruts nature. Il est une véritable démonstration de savoir-faire et intéresse de plus en plus les œnophiles modernes qui découvrent ainsi de multiples occasions d'apprécier le champagne. Le caractère non saturant de la finale en bouche et son subtil équilibre en font le champagne le plus « œcuménique » de la gamme, un révélateur de saveurs, idéal de l'apéritif au dessert. Un champagne pouvant s'associer à du caviar ou des fruits de mer ou encore à un foie gras, et même, pourquoi pas, à un cigare !

Millésimé

Laurent-Perrier a fait le choix exigeant de ne millésimer que rarement en ne choisissant que les plus grandes années, pour faire du Brut Millésimé* un vin remarquable. Tout en gardant le style de la Maison, c'est la pleine expression du caractère de l'année qui est recherchée.

Les Millésimes de Laurent-Perrier possèdent une grande aptitude au vieillissement.

Cuvée Rosé

La Cuvée Rosé est née en 1968 de l'audace et du savoir-faire de la Maison Laurent-Perrier et de son expérience des vins tranquilles appelés Coteaux Champenois. Avec pour exigence la recherche de la perfection à toutes les étapes d'élaboration, la Cuvée rosé s'est vite imposée comme une référence. Dans son élégant flacon d'inspiration Henri IV, ce champagne rosé est reconnu grâce à la constance de sa grande qualité depuis 40 ans. Laurent-Perrier a développé des installations techniques dédiées à l'élaboration du Rosé. Les raisins des parcelles sélectionnées sont triés et égrappés avant la mise en cuve. La macération d'une durée allant de 48 heures à 72 heures suivant la vendange permet d'extraire la couleur et d'exprimer toute la richesse aromatique du Pinot Noir. Le vieillissement des bouteilles en cave est de quatre ans minimum.

La Cuvée Rosé Laurent-Perrier constitue une très agréable mise en bouche et, par son caractère aromatique, permet également de nombreux accords mets vin. Elle peut ainsi accompagner poissons crus (rouget mariné, tartare de thon), gambas grillées, charcuterie fine de type italien, canard, agneau ou fromage onctueux comme le Chaource. Elle sera l'extraordinaire partenaire des desserts à base de fruits rouges. Les plus audacieux la marieront à la cuisine asiatique ou indienne.

Grand Siècle

Dans son élégant flacon inspiré des maîtres verriers du XVII^{ème} siècle, Grand Siècle incarne par son nom une période de l'histoire française marquée par le règne de Louis XIV. C'est aussi le siècle de l'apogée de l'Art de Vivre et de l'apparition de la cuisine dite « moderne », qui découvre les vins de terroirs et les premiers vins de Champagne.

Lancé en 1959, par Bernard de Nonancourt, Grand Siècle est la grande cuvée de Laurent-Perrier, c'est la signature du savoir-faire et de l'exigence recherchée par la Maison en matière d'assemblage. Cuvée Champenoise par excellence, Grand Siècle est le fruit de l'assemblage de vins équilibrés provenant à la fois des plus grands crus et d'années particulièrement réussies et millésimées par Laurent-Perrier.

L'équilibre et la complexité de Grand Siècle lui permettent d'accompagner des mets raffinés. Sa large palette aromatique permet de multiples expériences d'associations mer et terre telle une volaille aux écrevisses. Il accompagne aussi bien une volaille truffée qu'un jarret de veau braisé. A découvrir également avec des poissons nobles comme le turbot ou le bar. Servi en apéritif avant un repas de fête, il lui donne dès le départ une note somptueuse.

Les Réserves Grand Siècle

Pour célébrer son Bicentenaire et pour rendre hommage à Bernard de Nonancourt, la Maison Laurent-Perrier a souhaité mettre en lumière la première des créations de sa gamme, la cuvée Grand Siècle, en proposant pour la première fois et en édition limitée, l'une de ses Réserves, emblématique du style : la Cuvée N°571J.

Le style Grand Siècle, c'est la cuvée champenoise par excellence, l'assemblage de vins de trois grandes années millésimées par Laurent-Perrier, issus uniquement des onze meilleurs crus à 100% et du meilleur des cépages Chardonnay et Pinot Noir sélectionnés dans les meilleurs parcelles ou lieudits.

Témoin du temps, les Réserves Grand Siècle sont composées du millésime 1995 (tout en équilibre), du 1993 (tout en finesse) et du 1990 (tout en générosité). En 1996, un assemblage de Grand Siècle a été tiré en bouteille et en magnum - et pour la première fois dans l'histoire de ce vin - en jéroboam, un format d'exception. Quelques-uns de ces flacons mis en réserve, dont le jéroboam qui n'avait jamais été présenté, dormaient dans le silence des caves depuis seize ans, attendant patiemment le Bicentenaire.

La couleur est légèrement dorée (or blanc), l'effervescence est très fine. Au nez, on perçoit des arômes délicats de miel, de noisettes, d'amandes grillées, prolongées par des notes torréfiées (cacao). En bouche, l'attaque est très agréable, le vin est harmonieux, plein de finesse avec une finale longue et soyeuse, dans laquelle domine les arômes confits d'agrumes. Ils laissent en bouche leur empreinte infinie flirtant avec l'éternité.

Les Réserves Grand Siècle, vin ambassadeur du style Grand Siècle, témoigne d'un des savoir-faire les plus recherchés de la Maison.

Alexandra Rosé

Bernard de Nonancourt a saisi l'occasion du mariage de sa fille aînée Alexandra en 1987 pour créer ce champagne rosé millésimé qui exprime les valeurs d'exigence de la Maison. Laurent-Perrier, auteur d'un champagne rosé non millésimé de référence se devait aussi de proposer une très grande cuvée de rosé, un vin rare et recherché qui occupe une place unique au sein de sa gamme.

Issu d'une sélection de parcelles ou lieudits les raisins de cépage pinot noir sont triés et égrappés avant une courte macération. Ils sont ensuite associés à la finesse du chardonnay, ce qui permet d'obtenir une couleur délicate et une complexité aromatique unique. Le vieillissement est de six années minimum.

Champagne de Castellane

Champagne de Castellane porte le nom de l'une des plus anciennes familles de France, dont les origines remontent au Xe siècle et aux comtes d'Arles et de Provence.

Cette maison de champagne, fondée en 1895 par le vicomte Florens de Castellane, est située à Épernay. Elle prend rapidement son essor, portée par les fastes de la Belle Époque. Acquisée en 1927 par Alexandre Mérand, elle est fortement développée par ce chef d'entreprise charismatique pour devenir une des toutes premières maisons de champagne dans les années 1960.

A partir de 1970, les trois filles de ce dernier poursuivent l'activité de l'entreprise familiale jusqu'à l'entrée de Laurent-Perrier au capital de la Maison en 1983. Dix ans plus tard, la famille de Nonancourt et Laurent-Perrier acquièrent 50% du capital pour en assurer le contrôle total en 1999.

Champagne de Castellane est aujourd'hui indissociable de la capitale du champagne, grâce à sa célèbre Tour qui se dresse, haute de 66 mètres, comme un symbole d'Épernay. Cette Tour domine un ensemble de bâtiments imposants, classés pour certains à l'Inventaire des Monuments Historiques.

Ses vins sont reconnaissables par leur étiquette particulièrement distinctive qui porte la Croix Rouge de Saint André.

Au sein des marques de champagne, Champagne de Castellane se caractérise par un style et une qualité reconnus et une présence particulièrement forte en France dans les circuits modernes de distribution. La marque est présente à l'export, notamment en Europe.

Champagne « symboliste », de Castellane s'adresse particulièrement à une clientèle jeune pour qui le monde de la nuit est associé à l'esprit de fête, caractéristique de la marque à la Croix Rouge depuis plus d'un siècle. Il a perpétué cette habitude en diffusant une campagne radio en fin d'année.

Fin 2008, à la suite d'une opération d'apport partiel d'actifs, Château Malakoff, une des sociétés du Groupe Laurent-Perrier, a fait apport à la société Champagne de Castellane, de sa branche autonome d'activité de production et commercialisation de vins de champagne. Champagne de Castellane est ainsi devenue propriétaire de trois marques supplémentaires : Jeanmaire, Oudinot et Beaumet.

Champagne Salon

Cette prestigieuse maison de champagne, acquise par le Groupe en 1988, fut fondée en 1921 par Eugène-Aimé Salon. Champagne Salon est localisé au Mesnil-sur-Oger, au cœur de la Côte des Blancs*, célèbre pour la très haute qualité de son raisin blanc de cépage chardonnay, cru* classé à 100% sur l'échelle des crus*.

Le champagne Salon est unique. Il est élaboré exclusivement à partir de raisins de cépage chardonnay, issus de parcelles sélectionnées situées sur le territoire du Mesnil-sur-Oger (grand cru). Il est fait à partir de raisins d'une seule année, et uniquement dans les très grandes années. Seulement 37 millésimes ont été vinifiés en un siècle. Sa période de vieillissement* est très longue. En 2011, Salon a lancé son millésime 1999. Ces caractéristiques font que Salon est considéré comme la plus rare et la plus exclusive des marques de champagne, et la référence en matière de champagne blanc de blancs*.

Seule une faible proportion des ventes de Salon s'effectue en France, la majorité des ventes étant réalisée à l'exportation dans une trentaine de pays, principalement les États-Unis, le Japon, le Royaume-Uni, la Suède, l'Italie, l'Espagne, la Belgique, la Russie et Singapour.

Les clients de Salon se trouvent parmi la grande restauration, les cavistes spécialisés et les amateurs de très grands vins. Cette clientèle est servie par des importateurs indépendants qui distribuent souvent également les vins les plus réputés du monde.

Champagne Delamotte

Cette maison fondée en 1760, est l'une des cinq plus anciennes de Champagne. Elle fut acquise par Marie-Louise de Nonancourt en 1948. Elle se situe également au Mesnil-sur-Oger, sur la célèbre Côte des Blancs*.

Les ventes de Champagne Delamotte se répartissent d'une manière harmonieuse en France et l'export. Aujourd'hui, ce sont plus de quarante pays qui achètent le Champagne Delamotte qui est importé et distribué par les mêmes importateurs que la Maison Salon.

Les ventes de Champagne Delamotte s'effectuent entièrement via la restauration et les cavistes spécialisés. La marque Delamotte bénéficie d'un fort potentiel de croissance et d'une excellente image auprès des professionnels.

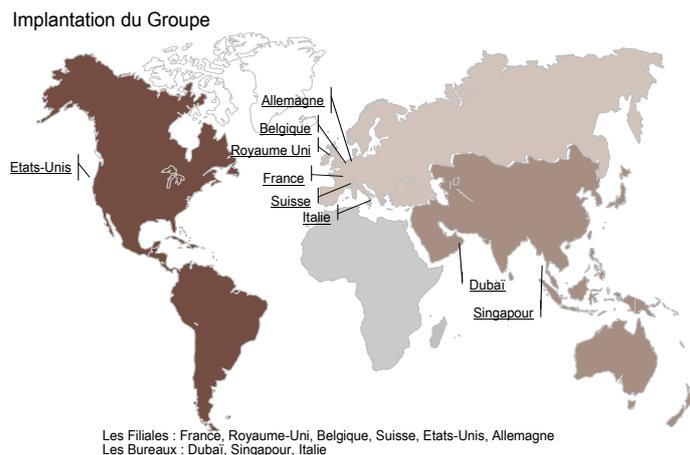
Autres produits distribués

Dans le Groupe, la filiale de distribution française (LPD) commercialise également des vins et spiritueux d'autres producteurs : les vins de Château de Lamarque, les vins espagnols Marqués de Riscal et depuis début janvier 2012 les whiskies du japonais Suntory.

1.4.2.4. Une distribution mondiale bien maîtrisée

Depuis 1998, le Groupe a pris le parti de renforcer la maîtrise de la distribution de ses propres produits. Cette stratégie est exécutée au travers de filiales commerciales propres dans six des huit pays clés du Champagne : la France, le Royaume-Uni, la Belgique, les États-Unis, l'Allemagne et la Suisse. Ces pays représentent en 2012, 80% du marché mondial du champagne (source C.I.V.C.*). Le Groupe considère que dans les pays où le marché atteint une taille critique, une équipe de vente propre est un facteur clé de succès, pour bâtir de manière ordonnée et durable la notoriété ainsi que la rentabilité de ses marques et aussi pour mieux contrôler le niveau des stocks en aval.

Dans les autres pays, il confie la distribution à des importateurs exclusifs, soigneusement sélectionnés pour leur connaissance du marché des vins et leur implantation dans les circuits traditionnels. Ils constituent de véritables partenaires, notamment quand les marchés sont plus étroits et plus complexes.



Qu'ils soient salariés des filiales de distribution du Groupe ou des importateurs, les commerciaux chargés des marques du Groupe doivent d'abord privilégier la valeur et le long terme, plutôt que le volume et le court terme. Ils doivent être des spécialistes du champagne et des circuits de distribution locaux et développer des relations directes avec l'ensemble de la clientèle. Ils doivent savoir gérer toute la gamme de vins et, en particulier, les produits haut de gamme aussi uniques que Grand Siècle ou la Cuvée Rosé Brut. Une attention particulière est portée à la clientèle traditionnelle des cavistes et restaurants de haut de gamme, là où se construisent patiemment l'image et la notoriété des produits de luxe en gastronomie. Le champagne étant un vin de marque, il est essentiel de pouvoir assurer la cohérence entre les investissements de développement de marque et l'argumentation commerciale liée aux différents produits.

1.4.3. Perspectives

Au cours des prochains mois, le Groupe devrait continuer de bénéficier d'une demande bien orientée en dehors d'Europe, alors que les marchés européens devraient rester difficiles.

Le Groupe dispose d'une situation financière saine qui lui donne les moyens de continuer à renforcer son image de marque et poursuivre ses investissements afin d'améliorer encore son efficacité opérationnelle.

1.4.4. Principaux investissements

Les principaux investissements corporels et incorporels réalisés au cours de l'exercice ont été les suivants :

en M€	Au 31.03.2011	Au 31.03.2012	Au 31.03.2013
Matériels industriels	0,99	1,95	1,69
Matériels viticoles	0,41	0,27	0,39
Logiciels et matériels informatique	0,37	0,18	0,32
Agencement des constructions	0,38	0,56	0,33
Mobiliers			
Frais de plantation	0,03	0,02	
Vignes			
Divers	0,74	0,46	0,91

Il n'existe pas d'investissements majeurs en cours ou futurs pour lesquels des engagements fermes auraient été pris.

1.5. FACTEURS DE RISQUES

Pour assurer la pérennité de ses activités, le Groupe Laurent-Perrier doit veiller en permanence à la prévention et à la bonne maîtrise des risques auxquels il est exposé.

Dans ce cadre, le Groupe Laurent-Perrier a procédé à l'identification des différents types de risques encourus dans l'exercice de ses activités. Des procédures et contrôles pour gérer ces risques ont été mis en œuvre ainsi que des moyens nécessaires pour en limiter l'impact financier, notamment grâce aux contrats d'assurance souscrits.

Le Groupe Laurent-Perrier a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

1.5.1. Approvisionnement et production

• Approvisionnement

Il est important pour une maison de champagne d'avoir un approvisionnement en raisin pérenne.

La qualité et la quantité du raisin dépendent de plusieurs facteurs comme les conditions météorologiques, les maladies éventuelles dont peut souffrir la vigne et le développement des surfaces plantées.

L'approvisionnement en raisin dans la région de Champagne est limité en raison de la superficie réglementée de production. Le Groupe s'auto-approvisionne à hauteur de 11%. Pour autant, il reste très confiant dans sa capacité à maintenir les surfaces sous contrat car historiquement, le taux de renouvellement des contrats a été extrêmement élevé. La profession a également constitué des réserves de champagne équivalentes à environ 223 millions de bouteilles (avant le déblocage du 01.02.2013) qu'elle peut utiliser en cas de mauvaise récolte après accord du C.I.V.C. Laurent-Perrier estime que le Groupe est bien approvisionné en raisin mais ne peut pas exclure un éventuel déficit d'approvisionnement pour l'avenir. Des détails figurent au paragraphe 1.4.2.2. du présent document.

Enfin, il n'est pas d'usage en Champagne d'assurer le vignoble. En ce qui concerne le Groupe Laurent-Perrier, la dispersion des parcelles amenuise considérablement tout risque, notamment climatique.

Les contrats ont des échéances réparties dans le temps et la grande fragmentation des vigneron livreurs permet de diversifier les risques.

• Production

Dans les métiers du Groupe Laurent-Perrier, la maîtrise des risques de production passe non seulement par la sécurité des approvisionnements mais aussi par une recherche permanente de la fiabilité des installations.

Concernant les stocks de vins, les risques liés aux incendies sont limités par la nature même des stocks (bouteilles de vins) et les cas d'écroulement des caves de stockages sont extrêmement rares.

Le Groupe utilise différents sites de stockage distants géographiquement et une clause couvrant l'effondrement des caves est prévue dans le contrat d'assurance dommage. Les vins en cuve et les bouteilles habillées sont également assurés.

Le Directeur de l'Approvisionnement et de la Production peut, à travers les indicateurs de pilotage de la production des différents sites, détecter d'éventuelles anomalies et mettre en place les actions nécessaires.

Les stocks de vins sont suivis très précisément et font l'objet de déclarations mensuelles auprès des douanes. Un inventaire complet est fait à chaque clôture annuelle. Pour les stocks de matières sèches, des contrôles de qualité sont effectués et la responsabilité du fournisseur est engagée en cas de non-conformité.

- **Environnement**

Le Groupe pratique la viticulture raisonnée sur ses parcelles, conformément aux recommandations techniques de la branche. Le Groupe maîtrise sa production de déchets, tant liés à la production de vins que liés aux emballages des produits. Il cherche également à minimiser sa consommation d'eau, d'électricité et de gaz.

Le Groupe respecte la législation sur le traitement des eaux usées (station d'épuration à Tours-sur-Marne).

Enfin, les salariés concernés sont sensibilisés au respect de l'environnement.

L'ensemble de ces activités font l'objet de normes réglementaires contrôlées par :

- le Ministère de l'Agriculture (notamment normes de plantation, durée de vieillissement des vins),
- la Direction des Douanes et des Droits indirects (notamment contrôle des entrées et des sorties des vins),
- la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (notamment qualité et quantités des vins contenus dans les bouteilles).

Enfin tous les détails sur cette filière réglementée figurent au paragraphe 1.3.1. du présent document de référence.

- **Risques industriels et environnementaux**

Chaque site a reçu une autorisation d'exploitation de la Préfecture, certifiant que les conditions de fonctionnement respectent l'ensemble des critères fixés par la loi et entre autres l'impact sur l'environnement et la sécurité des salariés.

1.5.2. Risques commerciaux et concurrentiels

- **Commercial**

La dépendance commerciale à un client ou à un marché est source d'insécurité.

Le Groupe possède de nombreux importateurs et clients sérieux et solvables dans de nombreux marchés avec lesquels le Groupe entretient souvent des relations de longue date. Aucune dépendance à un secteur ou à un marché n'est à signaler.

Le grand nombre de clients assure une bonne diversification des risques liés au crédit clients. Les procédures de gestion du crédit client avec blocage des commandes lorsque l'encours est dépassé permettent de limiter les risques d'impayés. Des contrats précisant exactement la responsabilité des importateurs sont signés dans chaque pays.

Enfin, pour les autres produits distribués par le Groupe, les fournisseurs garantissent contractuellement les caractéristiques des produits distribués.

L'information relative aux créances client figure à la note 4.6 des comptes consolidés.

- **Filiales**

Toutes les filiales, succursales et bureaux sont situées dans des zones considérées comme à faible risque (France, Allemagne, Grande Bretagne, Belgique, USA, Suisse). Un reporting mensuel détaillé envoyé au siège permet un suivi de l'activité. Des audits ou des revues semestrielles garantissent la validité des informations reçues ainsi que la conformité des opérations avec les législations locales en vigueur.

- **Qualité du produit**

Des contrôles qualité sont effectués systématiquement lors des différentes étapes de production. Les contrôles faits par le laboratoire et les dégustations assurent un suivi rigoureux de la qualité des vins. Les règles très strictes de l'A.O.C. Champagne permettent également de garantir un excellent niveau de qualité.

- **Image de marque – Protection des marques**

Dans les métiers du luxe, l'image de marque doit être protégée en priorité.

Des règles internes strictes permettent de gérer en urgence toute crise qui interviendrait sur les produits du Groupe dans le monde entier.

Les marques du Groupe sont déposées et des procédures spécifiques sont en place pour garantir le renouvellement des dépôts dans les délais légaux. Des cabinets spécialisés surveillent les risques de copies et alertent et conseillent sur les démarches à suivre. Enfin, une procédure de gestion de crise est en place avec l'aide d'un cabinet extérieur afin de pouvoir réagir efficacement et rapidement en cas de risque avéré. Le Groupe respecte la législation en termes d'étiquetage pour assurer une bonne information du consommateur.

- **Circuits visites – réceptions**

Les activités impliquant des visiteurs extérieurs sont soumises à un contrôle très strict des commissions de sécurité, qui déterminent les activités permises en fonction des installations et des sites.

- **Transport**

Les transports sont sous traités à des entreprises reconnues, ayant des assurances adéquates. Le Groupe contracte en plus des assurances pour éviter toute perte financière liée au transport de ses produits.

Enfin, le détail de l'environnement concurrentiel figure en paragraphe 1.3.4. du présent document de référence.

1.5.3. Risques informatiques, juridiques, sociaux et organisation générale

- **Informatique**

La perte de données commerciales, financières et opérationnelles peut gêner l'activité des divers départements.

Le Groupe dispose d'un Département Systèmes d'Information centralisé chargé des systèmes d'information comptables et opérationnels, rattaché à la Direction Administrative et Financière.

Ce Département est responsable du fonctionnement et de la pérennité des systèmes, et notamment de la mise en place des procédures de récupération et de sauvegarde des données. De plus, le département informatique du Groupe décide des choix d'investissement en matériels et logiciels pour toutes les entités du Groupe Laurent-Perrier.

Un système de gestion intégrée (PGI) mis en place début 2010, permet un contrôle accru du fonctionnement de l'entreprise.

- **Juridique**

Au sein de la Direction Administrative et Financière du Groupe, le Département juridique gère les questions juridiques et veille à l'application des réglementations en vigueur. Le Département juridique supervise le secrétariat juridique des filiales du Groupe. La propriété intellectuelle et industrielle est un enjeu majeur pour le Groupe. Elle est rigoureusement suivie et mise à jour en interne et avec le soutien de Cabinets extérieurs.

Les réglementations applicables figurent aux paragraphes 1.3.5. et 3.1.1. du présent document de référence.

A la connaissance du Groupe, il n'existe en suspens ou sous forme de menace, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont le groupe est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

- **Social**

Pour ses entités les plus importantes, le Groupe mène un dialogue social conformément à la législation, au travers des Comités d'entreprises, des Commissions d'hygiène et de sécurité, des négociations annuelles avec les délégués syndicaux et des réunions de délégués du personnel. Les avantages accordés au personnel font l'objet d'une procédure de validation auprès du Président du Directoire.

- **Hygiène et sécurité**

L'entreprise respecte le Code du travail, y compris pour les travailleurs saisonniers dans les vignes. Elle respecte les règles d'hygiène et de sécurité, contrôlées par le CHSCT, les inspecteurs du travail ainsi que le médecin du travail. Le plan de prévention des risques ainsi que les consignes de sécurité permettent de limiter et de contrôler les zones dangereuses. Les installations industrielles font également l'objet d'autorisations d'exploiter délivrées par les autorités compétentes. Les assurances prises sur les bâtiments, ainsi que les garanties décennales protègent contre les risques de malfaçon ou les dégâts pouvant affecter l'activité de l'entreprise. Pour les voyages à l'étranger, les salariés sont couverts par des assurances adéquates. Une charte « fatigue, alcool, vitesse » a été distribuée aux commerciaux pour sensibiliser les salariés à une conduite prudente.

- **Amélioration continue – audit interne**

Le Groupe a souhaité mettre en place une fonction dédiée à l'amélioration continue. Il s'agit d'identifier les processus de l'entreprise qui fonctionnent de façon non optimale. Pour chaque sujet, un responsable est nommé. Il crée un groupe de travail et propose des solutions d'amélioration selon un calendrier précis. Une fois la solution adoptée, celle-ci est documentée et incluse dans la base de procédures afin de pérenniser son application.

- **Organisation générale**

Les différentes fonctions et secteurs d'activité sont organisés dans le Groupe autour de 3 pôles représentés au Directoire :

- approvisionnement et production,
- commercial et développement de marque – relations publiques - communication,
- administration – finance.

Pour chacun de ces trois pôles, le Groupe s'est doté d'organigrammes et a mis en place des définitions précises des missions avec description des responsabilités attachées.

1.5.4. Risques de marché et instruments financiers

- **Risque de change**

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et couvrir opérationnellement les risques de variation de taux de change. Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

La société dispose de prévisions de flux de trésorerie en devises qui sont actualisées tous les mois. La politique de gestion du risque de change consiste à couvrir ces flux, avec pour cible le respect des taux de change budgétés. La société dispose d'un outil informatique spécialisé qui permet de suivre les mouvements de trésorerie journaliers, d'établir des prévisions et qui sert de base au reporting mensuel.

Les instruments dérivés détenus par le Groupe et qualifiés comptablement de couverture au sens de la norme IAS 39 sont en majorité des achats et ventes à terme fermes de devises.

	Actifs opérationnels	Actifs financiers	Passifs opérationnels	Passifs financiers	Position nette	Instruments de couverture	Position nette après couverture
GBP	9 862	2 285	-6 775		5 372		5 372
CHF	1 549	1 066	-165		2 450		2 450
USD	1 231	1 280	-1 241		1 270		1 270
TOTAL	12 642	4 632	-8 181		9 093	0	9 093

Les informations relatives au risque de change figurent aux notes 4.14.2 et 4.14.3 des comptes consolidés qui présentent de façon détaillée les opérations de couverture ainsi que la sensibilité à une variation des taux de change.

Le Groupe n'a plus d'instruments de couverture au 31 mars 2013.

Risque de taux

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et couvrir opérationnellement les risques de variation des taux d'intérêts. Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

La société dispose de prévisions d'endettement qui sont actualisées tous les mois par le responsable trésorerie rattaché au Directeur Administratif et Financier.

La politique de couverture du groupe est de contracter des contrats de swap sur des durées de l'ordre de 3 ans et de renouveler ces contrats à échéance de sorte qu'environ la moitié du risque de taux soit couvert en permanence.

	Passifs financiers		Instruments couverture taux		Exposition après couverture			Actifs financiers	Exposition nette après couverture
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Total		Total
moins 1 an	-0,43	-35,35		60,00	-0,43	24,65	24,22	16,19	40,41
de 1 à 5 ans	-0,96	-209,16		110,00	-0,96	-99,16	-100,12		-100,12
Plus de 5 ans	-15,00	-34,02			-15,00	-34,02	-49,02		-49,02
Total	-16,39	-278,53		170,00	-16,39	-108,53	-124,92	16,19	-108,73

Les informations relatives au risque de taux figurent aux notes 4.14.1 et 4.14.3 des comptes consolidés qui présentent de façon détaillée les opérations sur les taux ainsi que la sensibilité à une variation des taux d'intérêt.

• Risques de liquidité et covenants

Les mesures prises par le Groupe dans ce domaine sont décrites au chapitre 5 paragraphe 4.11 du présent document de référence

La politique du Groupe pour ses covenants bancaires est de négocier des clauses de « revoir » et non d'exigibilité en cas de dépassement des ratios financiers.

La clause de revoir stipule simplement qu'en cas de non-respect des covenants, la société doit rencontrer le pool bancaire pour l'informer de la situation. En aucun cas, les crédits ne deviennent exigibles.

Le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi permanent avec nos partenaires bancaires et nous apparaît modéré en raison du soutien continu de nos banques.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Les informations relatives à l'endettement et trésorerie et au risque de liquidité figurent aux points 4.11 et 4.12 + note 4.24 (engagements et passifs éventuels avec covenants) des comptes consolidés.

• Risques du marché - Action

Des règles internes sont également en place pour respecter les directives énoncées par l'AMF pour les sociétés cotées : transparence de l'information, délais de publication des résultats, gouvernance de l'entreprise, risque de délit d'initiés... Le Groupe organise des réunions semestrielles avec les analystes et rencontre, à de nombreuses reprises, les investisseurs pour expliquer ses performances et sa stratégie.

La maîtrise des risques financiers requiert un contrôle strict des investissements ainsi qu'une gestion financière et comptable rigoureuse.

Le Groupe a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

La Société détient des actions propres, soumises à la fluctuation du cours de Bourse. Dans le cas où le cours de Bourse serait inférieur à la valeur comptable de ces actions propres, une provision pour dépréciation serait passée dans les comptes sociaux (note 3- page 117).

• Gestion financière

Le contrôle de gestion assure le suivi de l'activité par rapport au budget et veille à la mise en place de mesures correctrices. Des procédures sont mises en place pour autoriser les principales dépenses avant leur engagement et contrôler strictement les investissements.

La démarche budgétaire du Groupe détaillée par service est un élément clé du contrôle des activités et des éléments financiers. Les orientations stratégiques de la Direction Générale sont formalisées dans un business plan annuel et sont ensuite déployées dans chaque entité. La démarche budgétaire Groupe est le principal outil de déclinaison opérationnel des axes stratégiques.

Le contrôle de gestion Groupe est chargé d'organiser le processus budgétaire et d'assurer l'accompagnement des opérationnels dans la construction des budgets, leur suivi et la mise en place des actions d'amélioration prévues. Il a également un rôle de coordination, de centralisation et de contrôle de cohérence des reportings budgétaires et de gestion.

Le suivi périodique des budgets par entité fiscale et par Département permet d'identifier les éventuels décalages par rapport au niveau d'activité et aux dépenses prévues et de mettre en œuvre les ajustements nécessaires.

1.5.5. Assurances

Les sociétés du Groupe Laurent-Perrier sont assurées dans le cadre de polices « groupe ». Les couvertures et les limites de garanties sont conformes à celles de groupes de même taille et de même activité.

Ces polices couvrent les risques de :

Responsabilité civile exploitation et après livraison

Ce contrat garantit tous les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et consécutifs à l'exploitation, la distribution et la vente des produits, sous réserve de limitations propres à chacune des garanties comprises dans les contrats.

Responsabilité civile exploitation : 15 245 000 €,

Responsabilité civile après livraison : 15 245 000 €.

Dommages aux biens (bâtiments, installations, stocks, système d'information, bris de machines...)

Ce contrat garantit les dommages causés aux biens sur la base d'événements, capitaux et franchises prédéfinis ainsi que les frais supplémentaires d'exploitation pour une période d'indemnisation de 18 mois. Les marchandises sont assurées en différence de limites et en différence de garanties pour les filiales étrangères situées en Allemagne, Suisse, États-Unis, Grande-Bretagne et Belgique.

Les garanties ont été étendues aux marchandises se situant auprès du logisticien situé à Singapour toujours en différence de limites et en différence de garanties du contrat local en place.

Montants garantis :

Dommages directs : 462 237 858 €,

Frais supplémentaires : 2 000 000 €,

sous réserve de limitations propres à chacune des garanties comprises dans les contrats.

Le contrat comprend à compter du 1^{er} avril 2009 une Limitation Contractuelle d'Indemnité d'un montant de 150 000 000 €.

Auto mission

Ce contrat garantit les dommages survenus lors des déplacements occasionnels des salariés du Groupe avec leurs véhicules personnels.

Plafond de garanties : 30 000 €.

(Franchises de 228 € en vol, incendie, dommages et bris de glaces sans franchise).

Flotte automobile

Ce contrat garantit tous les dommages matériels subis par la flotte de véhicules ainsi que les dommages matériels et corporels causés aux tiers par ladite flotte de véhicules.

Responsabilité civile des dirigeants

Ce contrat garantit les dirigeants de droit et de fait contre toute faute professionnelle se définissant comme :

- une faute de gestion, commise par imprudence, négligence, erreur, omission et déclaration inexacte ;
- tout manquement aux obligations légales et réglementaires.

Tous risques informatiques

Ce contrat garantit le matériel informatique fixe et portable selon une liste annuellement mise à jour par le Groupe.

Limites de garantie pour matériel fixe : 250 000 €.

Limites de garantie pour matériel portable : 122 800 €.

Individuelle accidents

Ce contrat garantit les salariés dénommés du Groupe à l'occasion de déplacements professionnels (assistance, rapatriement, capitaux décès et invalidité).

Garantie Décès/Invalidité :

Cadre dirigeant dénommé garanti pour 600 000 €.

Cadres dénommés garantis pour 300 000 €.

10 collaborateurs garantis pour 153 000 €.

Garantie Assistance/rapatriement :

Frais médicaux à l'étranger : illimité

Garantie Rançon/Kidnapping.

Marchandises transportées

Ce contrat couvre :

- le transport de marchandises en France réalisés avec le Groupe Géodis Walbaum,
- le transport du moût de raisin pendant la période des vendanges.

Depuis le 1^{er} avril 2009, sont garanties :

- l'ensemble des préacheminements en France,
- les transports inter-filiales à destination de la Belgique et de l'Allemagne,

Les primes payées aux compagnies d'assurances pour les différentes polices s'élèvent à environ 420 000 € par an.

Le Groupe considère qu'il n'est pas nécessaire d'externaliser la couverture des risques suivants :

- les produits du Groupe ne sont pas assurables et leur remplacement reste donc à la charge du Groupe dans le cadre du fonctionnement de la police responsabilité civile ;
- les stocks de vins ne sont pas assurés en totalité ; le Groupe considère que le risque de vol, d'incendie ou tout autre sur les vins en caves est limité et qu'il est impossible qu'un sinistre affecte la totalité de ce stock ; toutefois une garantie « effondrement des caves » a été prise, couvrant les caves elles-mêmes et les marchandises qui y sont stockées ;
- le risque « perte d'exploitation » n'est pas couvert. Par contre, une assurance des frais supplémentaires a été souscrite afin de garantir le remboursement des frais à exposer à la suite d'un sinistre couvert dans le cadre de l'assurance « dommages aux biens ». Il est également prévu que les vins en bouteilles habillées soient indemnisés en prix de vente ;
- le vignoble n'est pas couvert, car la dispersion des parcelles sur l'ensemble de la région champenoise amenuise considérablement tous risques.

Le Groupe gère avec la plus grande prudence ses crédits aux clients et il n'a pas jugé utile de souscrire un contrat d'assurance-crédit.

Les expéditions de marchandises hors de France sont assurées directement par les clients et leurs prestataires.

La Société a recours à un courtier qui fait appel aux grandes compagnies d'assurance ; environ 10 compagnies interviennent ainsi sur nos différents contrats comme assureur principal ou comme co-assureur.

1.6. RAPPORT SUR LES RESPONSABILITES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

1.6.1. Les informations sociales

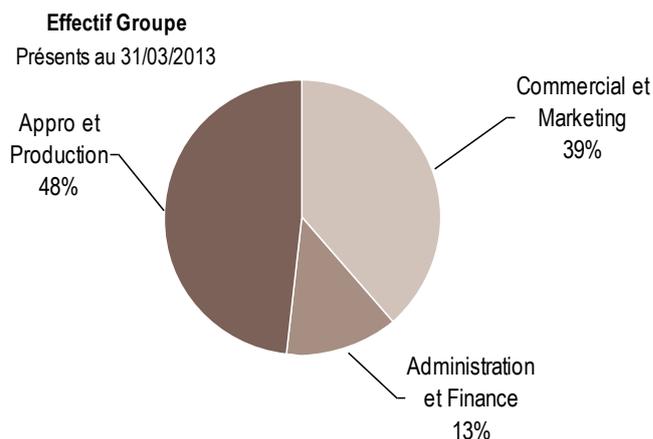
1.6.1.1. Emploi

A. L'effectif total et la répartition des salariés par département, par sexe, par catégorie socioprofessionnelle, par âge et par zone géographique (en France et à l'Étranger)

A.1. Effectif total avec répartition des salariés par département

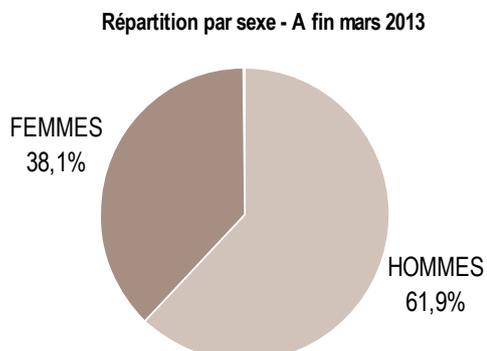
A fin mars 2013, le Groupe emploie 407 salariés, soit un chiffre équivalent à celui du 31 mars 2012. Les tableaux ci-dessous donnent la répartition par catégorie sur les trois dernières années :

	2011	2012	2013
Effectif au 31 mars			
Commercial, Gestion de Marque, Communication	151	152	157
Administration, Finance, Ressources Humaines, Approvisionnement, Production, Achats	54	53	53
Total	446	410	407



A.2. Répartition des salariés par sexe au 31 mars 2013

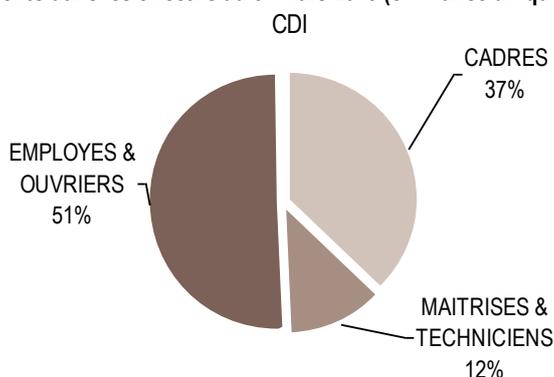
La proportion de femmes a très légèrement augmenté, passant de 37,5% à fin mars 2012 à 38,10% à fin mars 2013 :



A.3. Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle au 31 mars 2013

Le poids de chaque catégorie socioprofessionnelle est resté strictement le même par rapport à l'année précédente :

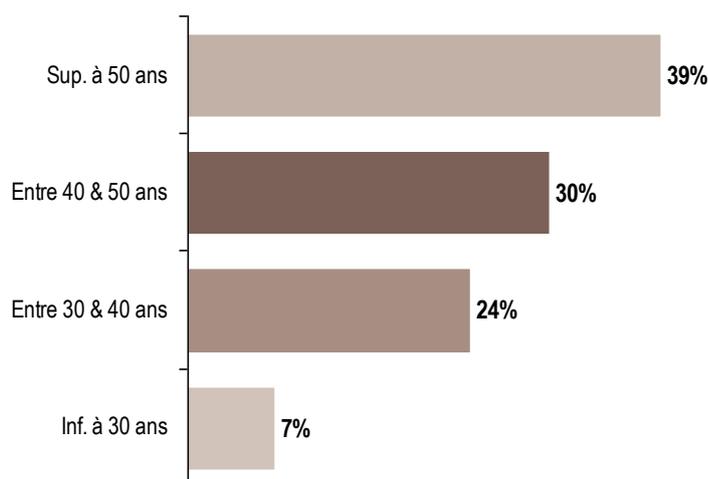
Présents dans les effectifs au 31 mars 2013 (en France uniquement)



A.4. Répartition des salariés par âge

La part des effectifs de plus de 50 ans a augmenté d'un pour cent par rapport à fin mars 2012. Le Groupe maintient ses actions en faveur des séniors afin de favoriser leurs conditions d'emploi jusqu'à l'âge de la retraite.

Répartition par âge (EQTP) - F'13



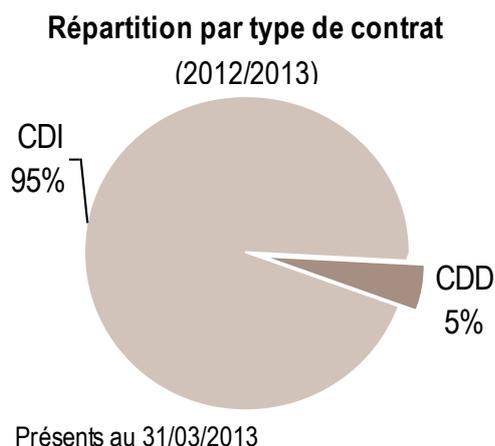
A.5. Répartition des salariés par zone géographique

Les principales sociétés commerciales françaises du Groupe sont les sociétés Laurent-Perrier, Champagne Laurent-Perrier, Champagne de Castellane, GIE Laurent-Perrier Diffusion, AS, Grands Vignobles de Champagne et Château Malakoff.

La situation des effectifs par type de contrat, dans ces différentes sociétés, est la suivante :

Effectif 31 mars	Laurent-Perrier		Champagne Laurent-Perrier		Champagne de Castellane		GIE Laurent- Perrier Diffusion		Société AS		Grands Vignobles de Champagne		Château Malakoff	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
CDI	16	18	167	159	50	46	43	43	9	10	33	32	24	24
CDD	1		7	9	1			1			3	3	2	5
Total	17	18	174	168	51	46	43	44	9	10	36	35	26	29

La répartition des effectifs par type de contrat est restée très similaire à celle de l'exercice précédent.



L'effectif des sociétés à l'étranger se présente comme suit au 31 mars des 2 derniers exercices :

Effectif 31 mars	LP Belgique		LP Angleterre		LP Allemagne		LP Suisse		LP Etats-Unis	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Nb salariés	9	10	21	22	2	3	12	12	10	10

B. Les embauches et les licenciements en France et à l'étranger

B.1. Les embauches en France et à l'étranger

En France :

7 recrutements sous contrat à durée indéterminée ont été réalisés dans les sociétés commerciales françaises du Groupe au titre de l'exercice 2012 2013. 3 de ces recrutements correspondent à des créations de poste et 4 à des remplacements.

429 recrutements en CDD ont été effectués : 253 pour la période des vendanges, 158 CDD liés aux travaux des vignes et 18 dans le cadre du remplacement de personnel temporairement absent de leur poste de travail ou pour faire face à un surcroît d'activité.

Le recours à l'intérim est pratiqué dans les entreprises du Groupe mais son utilisation est limitée aux missions de très courte durée.

Enfin, 6 salariés, en contrat à durée indéterminée, travaillent à temps partiel.

A l'étranger :

15 recrutements sous contrat à durée indéterminée ont été réalisés à l'étranger au titre de l'exercice 2012- 2013. 2 de ces recrutements correspondent à des créations de poste et 13 à des remplacements.

B.2. Les licenciements

6 licenciements ont été prononcés au cours de l'exercice 2012- 2013 en France et à l'étranger, dont 3 pour faute et 3 à la suite d'un avis d'incapacité médicale du médecin du travail.

C. Les rémunérations et leur évolution en France et à l'étranger

Le total des rémunérations versées, hors indemnités journalières de Sécurité Sociale pour les sociétés françaises, pendant l'exercice et le total des charges sociales et fiscales à la charge de l'entreprise se sont élevés pour l'exercice :

2012-2013	Rémunérations en €	Charges sociales (€)
Laurent-Perrier	1 299 820	588 637
Champagne Laurent-Perrier	7 994 274	4 249 394
Champagne de Castellane	1 802 823	902 056
GIE Laurent-Perrier Diffusion	2 645 607	1 338 781
Société A.S.	446 112	198 776
Grands Vignobles de Champagne	1 259 260	496 007
Château Malakoff	1 665 509	727 152
Filiales étrangères	4 658 724	740 888

Des systèmes de rémunération variable existent pour les cadres opérationnels et les commerciaux. Les systèmes de primes de résultats et primes de performance sont individualisés et directement liés à l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs définis au début de chaque exercice.

Les sociétés françaises bénéficient des régimes de réduction des cotisations sur les bas salaires en vigueur et du crédit impôt et compétitivité depuis janvier 2013.

Le principe d'égalité de traitement entre les hommes et les femmes est respecté à poste et expérience identiques.

1.6.1.2. Organisation du temps de travail et absentéisme (en France uniquement)

A. Organisation du temps de travail

La législation relative à la réduction du temps de travail est appliquée dans la totalité des filiales françaises du Groupe.

La réduction du temps de travail et l'absentéisme sont analysés comme suit :

	Moyenne hebdo	Absentéisme hors Congés payés	Commentaires
Laurent-Perrier	35h	1,77%	la modulation du temps de travail en fonction des spécificités de l'activité est mise en place à travers des calendriers annuels de travail
Champagne Laurent-Perrier	34h20	5,41%	Les services en contact avec la clientèle sont soumis à une modulation d'horaire annuelle permettant la variation de l'horaire hebdomadaire de 32 à 40h en fonction de la saisonnalité de l'activité.
Champagne de Castellane	35h	6,49%	Le temps de travail est régi par des plages horaires fixes à l'exception des services en contact avec la clientèle soumis à une modulation d'horaire.
GIE Laurent-Perrier Diffusion	Cadres au Forfait Jours	1,94%	L'ensemble du personnel bénéficie du statut « cadre » avec un nombre annuel de jours de travail fixé forfaitairement et se traduisant par l'octroi de 10 jours de repos supplémentaires (dits jours de RTT) par année d'activité.
Société AS	35h	1,04%	L'activité administrative est soumise à une modulation du temps de travail
Grands Vignobles de Champagne	35h	1,20%	La modulation du temps de travail permet de faire varier l'horaire de 0 à 40 heures pour tenir compte des particularités du travail de la vigne.
Château Malakoff	35h	5,43%	La modulation du temps de travail permet de faire varier l'horaire de 0 à 40 heures pour tenir compte des particularités du travail de la vigne.

Ces sociétés peuvent recourir aux heures supplémentaires notamment au moment de la période des vendanges.

B. L'absentéisme

Les infos figurent dans le tableau ci-dessus.

1.6.1.3. Relations sociales

A. L'organisation du dialogue social, procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Le Groupe est particulièrement vigilant à la qualité du dialogue social dans ses différentes sociétés.

A.1. Relations Professionnelles

Les sociétés françaises du Groupe dont le seuil d'effectif nécessaire est atteint, bénéficient d'instances de représentation du personnel

L'ensemble des questions relevant des attributions des instances de représentation du personnel est abordé régulièrement lors des réunions de ces instances avec la Direction de chaque entreprise concernée.

En plus, un comité de Groupe est en place entre les sociétés dotées d'une Délégation Unique du Personnel et se réunit régulièrement.

Des organisations syndicales représentatives sont implantées chez Champagne Laurent-Perrier, Champagne de Castellane, et GIE Laurent-Perrier Diffusion.

Le nombre d'accords d'entreprise signés au sein des entreprises du Groupe est le suivant:

Société	Nombre d'accords	Thème des accords
Champagne Laurent-Perrier	1	Accord NAO 2012
Champagne de Castellane	1	Accord NAO 2012
GIE Laurent-Perrier Diffusion	1	Accord NAO 2012
	1	Accord Intéressement

A.2. Les œuvres sociales

Les contributions au financement des Œuvres Sociales et de l'Aide aux Vacances versées par les entreprises du Groupe aux différents comités d'entreprise sont les suivantes :

Société	Œuvres sociales en €	Aide aux vacances en €
Laurent-Perrier	12 513	611
Champagne Laurent-Perrier	127 541	6 565
Champagne de Castellane	32 575	1 948
GIE Laurent-Perrier Diffusion	30 555	0
A.S.	6 257	344
Château Malakoff	27 049	916

Les salariés de Champagne Laurent-Perrier, de Champagne de Castellane et du GIE Laurent-Perrier Diffusion bénéficient d'un régime de frais de santé dont la charge financière est partagée entre l'entreprise, le salarié et le comité d'entreprise.

Les salariés de Laurent-Perrier, d'A.S. et de Grands Vignobles de Champagne bénéficient d'un régime commun dont la charge financière est partagée entre l'entreprise et le salarié.

Les salariés de Château Malakoff bénéficient d'un régime distinct dont la charge financière est répartie entre l'entreprise et le salarié.

Les salariés de Laurent-Perrier SA, Champagne Laurent-Perrier, Champagne de Castellane, Château Malakoff et A.S. bénéficient de titres restaurant.

A.3. Procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Lorsqu'une procédure d'information-consultation d'une instance représentative du personnel (CE, CHSCT,...) est requise :

- L'instance compétente est officiellement convoquée dans le respect des délais légaux prescrits propres à chaque instance ;
- Le point de discussion est nécessairement porté à l'ordre du jour de la réunion, remis avec les convocations ;
- Lors d'une première réunion, les représentants du personnel sont dûment informés du projet proposé par la Direction, sur la base de documents explicatifs aussi détaillés que possible, qui leur auront été remis en amont ;
- En séance des discussions et éventuelles premières négociations ont lieu, dont la teneur figure ensuite aux Procès-Verbaux concernés ;
- Lors d'une seconde réunion, suite à d'éventuels échanges et négociations complémentaires, l'avis de l'instance consultée est recueilli. Cette seconde réunion peut se tenir lors de la réunion ordinaire suivante ou lors d'une réunion extraordinaire, fixée en laissant un délai raisonnable d'au moins 15 jours entre la première et la seconde réunion d'information. Durant cet intervalle, il peut y avoir des échanges informels et/ou formalisés par écrit entre les représentants du personnel et la Direction, si des éléments utiles à leur parfaite compréhension du sujet leur manquent.
- Lorsque cela s'avère nécessaire d'autres réunions intermédiaires et préalables au recueil d'avis pourront être organisées.

Tous les accords d'entreprise applicables au sein des entités françaises du Groupe font l'objet de négociations avec les instances compétentes.

B. Le bilan des accords collectifs

B.1. Intéressement et Participation

Conformément à la réglementation, Champagne Laurent-Perrier, Champagne de Castellane et Château Malakoff sont dotés d'un accord de participation des salariés aux bénéfices.

Un accord d'intéressement des salariés est également applicable dans ces trois entreprises ainsi qu'au sein du GIE Laurent-Perrier Diffusion.

L'accord d'intéressement applicable au sein de Champagne Laurent-Perrier est basé sur l'atteinte d'objectifs annuels de productivité, de chiffre d'affaires et de prix de vente moyen.

L'accord d'intéressement du GIE Laurent-Perrier Diffusion est basé sur l'atteinte d'objectifs annuels en matière de chiffre d'affaires, de prix moyen de vente et de contribution nette globale.

L'accord d'intéressement de Champagne de Castellane est basé sur l'atteinte d'objectifs annuels de production et de prix de vente moyen.

L'accord d'intéressement de Château Malakoff est basé sur l'atteinte d'objectifs de productivité et de rendement à la vendange.

Les montants distribués en application des accords d'intéressement et de participation peuvent être placés sur des Plans d'Épargne Entreprise.

B.2. Plan seniors

En raison de l'effectif atteint par le Groupe Laurent-Perrier, les sociétés Laurent-Perrier, Champagne Laurent-Perrier, Champagne de Castellane, Château Malakoff, Grands Vignobles de Champagne, GIE Laurent-Perrier Diffusion, ainsi que la société A.S., entrent dans le champ d'application de l'article L. 138-24 du Code de la sécurité sociale qui met en place une obligation de couverture par un accord ou par un plan d'action, d'une durée maximale de trois ans, comprenant :

- 1) un objectif de maintien dans l'emploi ou de recrutement des salariés âgés,
- 2) des dispositions favorables au maintien dans l'emploi et au recrutement des salariés âgés portant sur trois domaines d'action parmi ceux qui sont énumérés à l'article R. 138-26 du Code de la sécurité sociale,

- 3) et des modalités de suivi de la mise en œuvre :
- de ces dispositions
 - de la réalisation de l'objectif chiffré de maintien dans l'emploi ou de recrutement des salariés âgés.

En effet, la mobilisation en faveur de l'emploi des salariés âgés est importante. L'expérience et les connaissances détenues par les salariés seniors dans notre entreprise sont essentielles et préservées. Le Groupe Laurent-Perrier évolue donc en permanence pour assurer une utilisation optimale de ses ressources en respectant quelques grands principes, parmi lesquels la préservation des emplois et les synergies internes des compétences.

La voie du plan d'action a été privilégiée. Le plan actuellement en vigueur au sein du Groupe Laurent-Perrier a été conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2013, en privilégiant trois domaines d'action : l'anticipation de l'évolution des carrières professionnelles, le développement des compétences et qualifications et l'accès à la formation, ainsi que la transmission des savoirs et des compétences et le développement du tutorat.

B.3. Pénibilité

La loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 relative à la réforme des retraites a instauré l'obligation pour les entreprises de négocier sur la prévention de la pénibilité. Cette loi détermine précisément la typologie des entreprises qui sont soumises à l'obligation. Trois critères cumulatifs doivent être pris en compte : la catégorie d'entreprise, sa taille et le nombre de ses salariés exposés aux facteurs de risques professionnels.

Par ailleurs, l'accord ou le plan d'action doit couvrir au moins l'un des deux thèmes suivants : la réduction des poly-expositions aux facteurs de risques professionnels, l'adaptation et l'aménagement du poste de travail ; et au moins deux des quatre thèmes suivants : l'amélioration des conditions de travail, notamment sur un plan organisationnel, le développement des compétences et des qualifications, l'aménagement des fins de carrière, et le maintien en activité des salariés exposés aux facteurs de risque.

Sur ces bases, le travail d'étude et de négociation est sur le point de s'achever entre les partenaires sociaux et institutionnels compétents dans chaque entité concernée au sein du Groupe, pour aboutir à un déploiement prochain d'un plan d'action Groupe adapté.

B.4. Plan Egalité hommes/femmes

Depuis le 1^{er} janvier 2012 le cadre légal français a prévu pour chaque entreprise implantée en France, la possibilité de négocier des accords collectifs d'entreprise d'une durée de 3 ans ou de mettre en place des plans d'actions annuels. Et selon la formalisation du plan choisie par l'entreprise, les discussions et négociations ont lieu avec les Délégués Syndicaux ou avec les membres des Comités d'Entreprise.

Sur la base de ces échanges organisés avec les partenaires sociaux, le Plan Egalité hommes/femmes sera constitué d'un bilan des mesures prises au cours de l'année écoulée, d'une évaluation du niveau de réalisation des objectifs sur la base des indicateurs retenus, des explications sur les actions prévues et non réalisées et des objectifs de progression fixés.

Le Groupe Laurent-Perrier s'inscrit dans ces dispositions (voir point 1.6.1.6 A infra).

1.6.1.4. Santé et sécurité

A. Les conditions de santé et de sécurité au travail

Le Groupe travaille régulièrement pour apporter des améliorations aux conditions de travail et de sécurité. Il réalise ainsi des travaux et investissements dans ce but et renouvelle périodiquement les équipements de protection individuelle. Ces questions sont abordées lors des réunions régulières avec les représentants du personnel dans le cadre des Comités d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail. De même, des actions de prévention sont mises en œuvre en liaison avec les organismes de protection sociale. Dans chacune des sociétés du Groupe, il est procédé à la mise à jour du document d'évaluation des risques professionnels.

B. Le Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Comme déjà détaillé le Groupe remplit ses obligations pour être en conformité en matière de :

- Document unique ;
- Plan d'action Groupe Pénibilité ;
- Plan seniors.

C. Les accidents du travail – Fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

Pour l'ensemble des sociétés du Groupe, les conditions d'hygiène et de sécurité dans les entreprises font l'objet d'un examen attentif par la Direction en liaison avec le Médecin du travail.

Au titre de l'exercice, il a été dénombré :

	2011-2012	2012-2013
Journées de travail perdues	174	225
Nombre d'accidents du travail	24	19
Nombre d'accidents de trajet	2	0
Nombre de maladies professionnelles	0	2

L'exercice écoulé enregistre une hausse du nombre de journées de travail perdues. Cependant, le nombre des accidents du travail et accidents de trajet constatés a sensiblement diminué, conduisant ainsi à une réduction significative des taux de fréquence des sociétés de production.

1.6.1.5. Formation

A. Les politiques mises en œuvre en matière de formation

Les sociétés du Groupe accordent une importance particulière à la formation professionnelle et s'attachent à en faire un véritable outil de développement des compétences des salariés.

Les dépenses consacrées à la formation professionnelle ont augmenté cet exercice de 25% à 209 371 €, et représentent ainsi 1,23% de la masse salariale, soit au-delà de l'obligation légale de 0,90%.

B. Le nombre total d'heures de formation

Les formations suivies portent principalement sur l'actualisation et le perfectionnement des connaissances, l'utilisation des matériels de production, la formation technique dans les domaines viticoles et vinicoles, les langues, le management, le commercial, la prévention et la sécurité.

49 % des salariés ont ainsi suivi une formation pour un total de 2 984 heures.

13 salariés ont pu par ailleurs bénéficier d'une action DIF.

1.6.1.6. Egalité de traitement

A. Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le Groupe Laurent-Perrier, prend en compte les objectifs d'égalité professionnelle entre hommes et femmes et prend les mesures nécessaires pour y parvenir. En France notamment :

- dans le cadre de ses négociations annuelles obligatoires, où pour chacune de ses entités légales concernées il est engagé chaque année une négociation spécifique sur l'égalité professionnelle. Par ailleurs, l'objectif d'égalité professionnelle entre hommes et femmes est pris en considération dans chaque sujet abordé par la négociation annuelle (notamment : durée et organisation du temps de travail, prévoyance maladie, etc.).
- Les affichages obligatoires, issus des dispositions des articles L. 3221-1 et suivants du Code du travail, sont respectés.
- Et un projet d'accord collectif est en cours de préparation. Si les négociations ne devaient pas aboutir, un plan d'action serait néanmoins mis en place. L'accord collectif ou le plan d'action seront fondés sur

des critères clairs et opérationnels avec au moins 4 objectifs de progression en matière d'égalité professionnelle, qui seront choisis parmi les 8 objectifs de progression issus de l'article L 2323-47 du Code du travail notamment, à savoir : les conditions d'accès à l'emploi, la formation professionnelle et la promotion professionnelle, les conditions de travail et d'emploi et en particulier celles des salariés à temps partiel, la classification, la qualification, la rémunération ainsi que l'articulation entre la vie professionnelle et les responsabilités familiales.

B. Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

15 travailleurs handicapés ont été employés au cours de l'exercice dans les sociétés concernées. Il est également fait appel à des Centres d'Aide par le Travail et à des Entreprises Adaptées en vue de la réalisation de travaux ponctuels ne relevant pas du champ de compétences habituel de l'entreprise ou pour lesquels les compétences nécessaires à leur réalisation n'existent pas au sein de ces entreprises.

L'ensemble de ces dispositions a permis aux sociétés concernées de remplir leurs obligations légales en matière d'emploi et d'insertion des travailleurs handicapés.

C. La politique de lutte contre les discriminations

Le Groupe Laurent-Perrier s'inscrit parfaitement dans les règles de vigilance et de lutte anti-discrimination posées par le cadre légal et jurisprudentiel français et européen.

1.6.1.7. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives ...

A. au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

Le Groupe Laurent-Perrier s'inscrit parfaitement dans les règles de vigilance relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, posées par le cadre légal et jurisprudentiel français et européen.

B. à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

Le Groupe Laurent-Perrier s'inscrit parfaitement dans les règles de vigilance relatives à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, posées par le cadre légal et jurisprudentiel français et européen.

C. à l'élimination du travail forcé ou obligatoire

Cette information ne s'applique pas au secteur d'activité du Groupe Laurent-Perrier. Néanmoins, les dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail sont respectées par les sociétés du Groupe. Celles-ci font appel à la sous-traitance de façon limitée et isolée essentiellement pour des travaux ne relevant pas du champ de compétence habituel de l'entreprise.

D. à l'abolition effective du travail des enfants

Cette information ne s'applique pas au secteur d'activité du Groupe Laurent-Perrier.

1.6.2. Les informations environnementales

1.6.2.1. Politique générale en matière environnementale

A. L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

La défense de l'environnement est l'affaire de chacun, à titre individuel et collectif, notamment dans le cadre de ses activités professionnelles et de sa vie au sein de l'entreprise.

Le Groupe Laurent-Perrier est donc attentif à ce que ses collaborateurs soient sensibilisés et incités à intégrer dans leur activité quotidienne des gestes simples, responsables et efficaces en matière de respect de l'environnement.

A titre d'exemple, depuis 2009, l'ensemble de la vinification est effectué sur le site de Tours-sur-Marne, sur lequel le Groupe a investi fortement en capacité de cuverie. Ces investissements ont permis d'améliorer la sécurité des salariés et la protection de l'environnement.

Ainsi, les cuveries respectent des normes de sécurité strictes pour protéger à la fois les employés et l'environnement avec notamment la mise en place d'un système sophistiqué d'extraction de l'oxyde de carbone.

Laurent-Perrier applique ainsi une politique respectueuse de l'environnement dans toutes ses activités, démontrant ainsi son engagement durable dans ce domaine à long terme.

Le Président du Directoire, pour l'ensemble de l'entreprise, le Directeur de l'approvisionnement et de la production, ainsi que les autres Directeurs de département plus spécifiquement pour leurs départements, sont engagés dans la promotion et l'encouragement de meilleures pratiques en termes de gestion et de protection de l'environnement.

B. Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Le Groupe a poursuivi son action de sensibilisation auprès de l'ensemble des salariés qui, de par leur fonction, sont amenés, à agir sur l'environnement.

C. Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

L'Interprofession du Champagne a défini **en matière de risques environnementaux** des engagements auxquels le Groupe souscrita en respectant le calendrier fixé à tous les acteurs.

Au niveau de la protection du vignoble et de l'environnement, il est prévu :

- une réduction de l'usage des fongicides et insecticides,
- l'utilisation de manière préférentielle des produits les plus respectueux de l'homme et de l'environnement,
- gestion de l'intégralité des effluents phytosanitaires, domaine dans lequel le Groupe est en avance sur le calendrier de l'Interprofession, puisqu'il gère déjà ses effluents de manière responsable.

D'ici 2015, les acteurs de l'Interprofession devront calculer annuellement et archiver l'Indice de Fréquence de Traitement de leurs exploitations.

D. Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Il n'y a dans le Groupe aucun litige en matière d'environnement.

1.6.2.2. Pollution et gestion des déchets

A. Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Dans ce domaine, l'Interprofession du Champagne a défini des engagements auxquels le Groupe souscrita en respectant le calendrier fixé à tous les acteurs. D'ici 2015, l'Interprofession préconise notamment une réduction et une économie dans l'utilisation de l'eau de 25% (par rapport au niveau estimé en 2002)

Le Groupe applique déjà des mesures responsables dans plusieurs domaines. Ainsi, le traitement des effluents vinicoles dans les centres de pressurage et de vinification, la valorisation des sous-produits et le tri et la valorisation des déchets sont déjà réalisés.

Tous les résidus de pressurage (aignes), sont envoyés dans une distillerie locale où ils sont transformés en alcool.

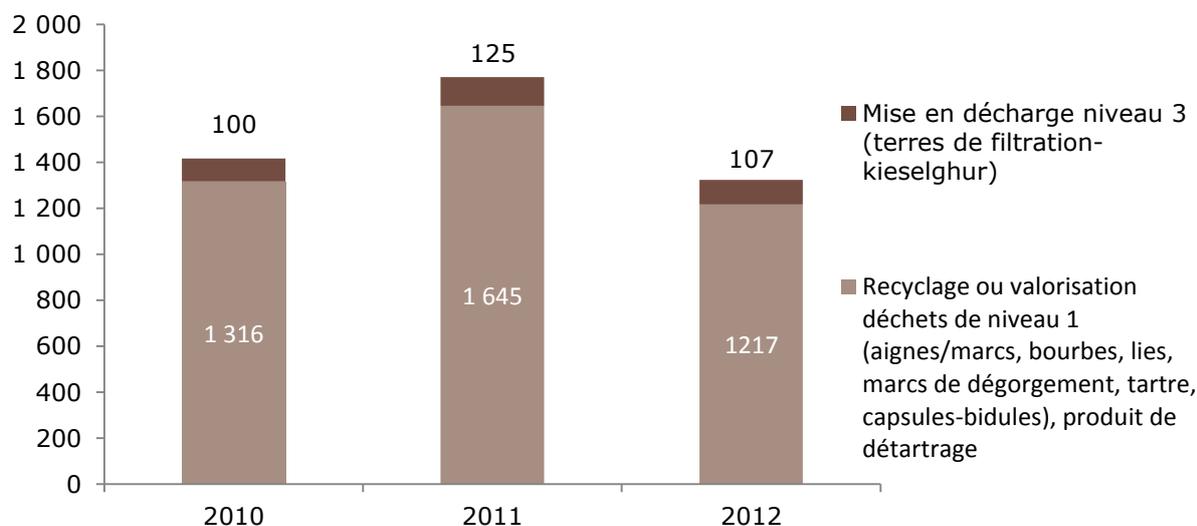
Les eaux usées de la cuverie de Tours-sur-Marne ne sont plus envoyées dans un centre de traitement des eaux du village mais dans le propre centre de traitement du site Champagne Laurent-Perrier. La mise en place d'un centre de traitement en interne combinant les procédés biologiques (boues activées) et physiques (filtration membranaire) ont permis d'atteindre un abattement de 99% de la pollution organique (DCO). Les boues issues de ce centre de traitement sont recyclées via un centre de compostage.

Depuis longtemps, la priorité est donnée à la gravité plutôt qu'à l'utilisation de pompes afin de faire des économies d'énergie et de préserver la qualité des vins. Le nettoyage des cuves se fait en circuit fermé. Les produits utilisés à cet effet sont ainsi récupérés après le nettoyage afin d'être ensuite recyclés puis traités.

B. Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

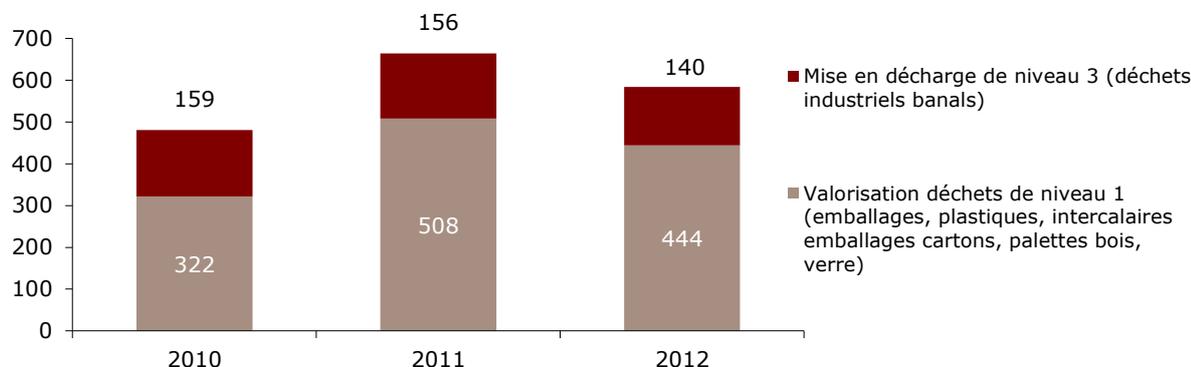
Le Groupe cherche à la fois à s'attacher à diminuer la proportion de déchets et à mieux les valoriser grâce à l'organisation de leur recyclage. La production de déchets est évidemment très liée au rendement de la vendange et aux volumes produits. On voit cependant une croissance régulière de la proportion de déchets valorisés ou recyclés alors que la part des volumes mis en décharge reste assez stable.

Déchets annexes à l'élaboration du champagne (en tonnes)



Afin de se conformer aux lois européennes, un logo « Recyclable » figure sur toutes les étiquettes collées sur les bouteilles et les étuis. Les cartons d'expédition sont également réutilisables. Cette politique explique la bonne maîtrise et la réduction régulière du volume des déchets produits lors de cette phase de production. Un accent particulier est mis pour essayer de valoriser ces déchets.

Groupe Laurent-Perrier : Déchets liés à l'habillage (en tonnes)



C. La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

La centralisation de la production sur un nombre réduit de sites et l'optimisation des chargements permettent de réduire les transports. Le Groupe privilégie aussi les modes de transports les moins néfastes à l'environnement. Le Groupe cherche ainsi à minimiser l'impact de ses activités logistiques sur l'environnement.

Les principaux bâtiments de la Maison Laurent-Perrier sont situés dans les villages de Tours-sur-Marne, de Louvois, d'Épernay et à Châlons-en-Champagne. Ces bâtiments illustrent bien la politique du Groupe de conservation des bâtiments historiques et d'insertion de ces constructions dans leur cadre à la campagne.

Le Château de Louvois, son grand parc et ses jardins, sont régulièrement restaurés dans le style et les règles de leur passé historique et architectural.

Une très large partie de la production s'effectue sous terre, dans les caves. Cependant, les bâtiments industriels nécessaires, même s'il s'agit souvent de constructions plus modernes, possèdent des façades se mariant parfaitement avec le style des villages dans lesquels ils sont implantés.

Ainsi, dans un souci constant de protéger l'héritage esthétique des régions viticoles, Laurent-Perrier a installé son propre centre de traitement des eaux à Tours-sur-Marne dans un bâtiment construit en 2004 dans la tradition et le style architectural de la région de Champagne.

Entre 2006 et 2008, également à Tours-sur-Marne, Laurent-Perrier a construit de nouveaux bâtiments sur le lieu dit « Clos Valin » dont l'architecture respecte l'environnement local. Ce site permet aux salariés de travailler à la clarté du jour et dans des conditions acoustiques optimisées.

Habillage et emballage des bouteilles

Le Groupe privilégie une conception écologique des habillages des bouteilles ainsi que des emballages afin d'en minimiser l'impact sur l'environnement. Et il partage cette exigence avec ses fournisseurs.

En termes d'habillages et d'objets publi-promotionnels, Laurent-Perrier cherche à utiliser de plus en plus de matériaux aux normes européennes désormais en vigueur dans de nombreux pays. Comme prévu en 1997, l'utilisation de capsules en étain a été réduite.

L'usage de polystyrène dans les cartons d'expédition a été totalement arrêté. Il est désormais remplacé par des plaques en cellulose moulées qui peuvent être recyclées.

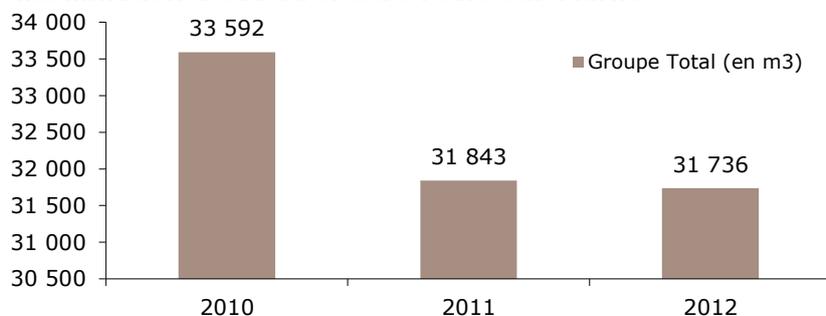
Toutes les pièces en carton utilisées pour la fabrication des coffrets sont faites de papier recyclé et, malgré les caractères imprimés et autres éléments qui les ornent, ils restent entièrement recyclables.

1.6.2.3. Utilisation durable des ressources

A. La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Le Groupe mène une politique régulière pour toujours mieux maîtriser ses consommations d'eau et d'énergie. L'évolution des consommations des 3 dernières années illustre cet effort permanent.

Consommation d'eau du site de Tours-sur-Marne



B. La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

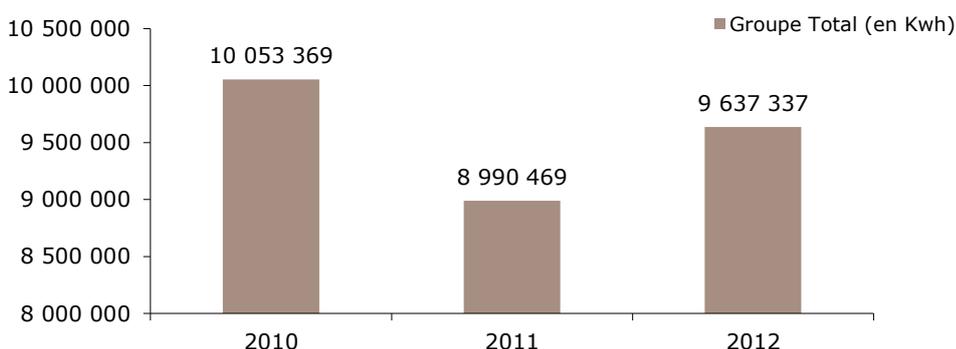
Le Groupe s'inscrit dans une logique de développement durable qui consiste à prendre en compte la pérennité de son activité et, en particulier, s'interdire toute pratique et tout comportement susceptibles de modifier irréversiblement les milieux et l'environnement.

Pour cela, il s'engage à :

- Respecter les obligations réglementaires en matière d'environnement et notamment les règles strictes de l'INAO et de l'interprofession champenoise,
- Respecter les ressources naturelles,
- Chercher à améliorer ses processus de production pour maîtriser l'utilisation des ressources naturelles telle que l'eau ou les ressources énergétiques et minimiser son empreinte carbone,
- Minimiser ses déchets et organiser leurs traitements.

C. La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Consommation d'énergie du site de Tours-sur-Marne (toutes énergies)



La consommation d'énergie d'une année dépend de différents facteurs : niveau de production, température extérieure, etc. Le Groupe cherche en permanence à optimiser l'énergie qu'il consomme en particulier, chaque nouvelle machine apporte en général des progrès en termes d'ergonomie—de consommation d'énergie et de contrôle de son impact sur l'environnement.

D. L'utilisation des sols

Nos matières premières proviennent du monde végétal, dont il faut impérativement respecter le rythme et les cycles. La priorité est donc donnée à des pratiques viticoles soucieuses de l'environnement, des

ressources naturelles et des équilibres biologiques. Ces pratiques ne peuvent être mises en œuvre sans l'expérience et la motivation des équipes sur le terrain. Elles impliquent :

- une gestion équilibrée des terroirs et des sols,
- une gestion économe des ressources telles que l'eau, l'énergie ou les intrants,
- une réduction à la source des déchets (recyclage, valorisation).

Le Groupe a aussi pour objectif d'être parfaitement cohérent avec le cadre réglementaire et plus généralement avec les attentes de la société. Concrètement, sa démarche s'appuie sur :

- le respect strict :
 - o du cahier des charges des conditions de production de l'Appellation d'Origine Contrôlée,
 - o des orientations proposées par le Grenelle de l'environnement,
 - o du Référentiel Technique établi pour le vignoble champenois (cahier des charges validé par les professionnels champenois, qui recense l'ensemble des pratiques jugées compatibles, en l'état actuel de nos connaissances, avec les objectifs de la viticulture durable),
 - o des arrêtés préfectoraux.
- un diagnostic régulier de ses pratiques viticoles par rapport aux engagements du Référentiel Technique établi pour le vignoble champenois,
- la formation continue du personnel travaillant dans les vignes et la sensibilisation des livreurs de raisins du Groupe aux questions liées à l'environnement,
- la mise en œuvre de stratégies de protection de la vigne conciliant qualité et utilisation mesurée des intrants,
- la mise en œuvre de stratégies d'entretien des sols orientées principalement sur le travail mécanique (tonte, travail sous le rang),
- l'adaptation continue de notre parc de matériel afin de préserver la qualité de l'air, de l'eau, du sol et des milieux naturels,
- des actions permettant d'approfondir et d'amplifier la dynamique liée au développement durable : gestion des effluents viticoles (rinçage à la parcelle, aire de lavage sur les sites de la Montagne de Reims et de la Côte des Blancs), récupération et utilisation prioritaire des eaux de pluies, gestion des déchets, prévention des risques, procédures.

Le Groupe cherche à combiner innovations techniques et actions écologiques. Ainsi, le chiffrage du bilan carbone de l'activité vignoble de Champagne Laurent-Perrier, réalisé en 2007, a permis d'agir et de programmer des actions sur les postes les plus pertinents de sorte à diminuer encore les émissions de gaz à effet de serre.

1.6.2.4. Changement climatique

A. Les rejets de gaz à effet de serre

L'Interprofession du Champagne a défini un plan d'action que le Groupe suivra en respectant le calendrier fixé à tous les acteurs.

Ce plan d'action devra faire apparaître une réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'activité Champagne d'au moins 50% dès 2015.

B. L'adaptation aux conséquences du changement climatique

L'Interprofession du Champagne a défini des engagements auxquels le Groupe souscrira en respectant le calendrier fixé à tous les acteurs.

Les engagements pris ont pour effet de mettre en place un calcul de l'empreinte carbone pour 50% puis 80% de l'activité Champagne diagnostiquée Carbone entre 2015 et 2020.

Par ailleurs, des mesures d'économie d'énergie (électricité, gaz, carburants) devront avoir pour effet de réduire de 15% puis de 25% le niveau consommé par rapport à 2002 dès 2015.

1.6.2.5. Protection de la diversité

Les mesures pour préserver ou développer la biodiversité

L'Interprofession du Champagne a défini des engagements auxquels le Groupe souscrira en respectant le calendrier fixé.

Ces mesures sont les suivantes :

- Adopter des nouvelles stratégies d'entretien du sol,
- Réduire l'usage des herbicides,
- Enherber ou préserver l'enherbement naturel des contours des parcelles,
- Développer les infrastructures agro-écologiques.

1.6.3. Les informations sociétales

1.6.3.1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

A. En matière d'emploi et de développement régional

Le Groupe respecte les lois nationales et assure un niveau de salaire à ses collaborateurs leur permettant des conditions de vie au-dessus des moyennes nationales, compte tenu du coût de la vie à proximité des lieux d'implantation. Le Groupe s'engage à verser de façon régulière leurs salaires à l'ensemble de ses employés.

B. Sur les populations riveraines ou locales

Le Groupe est très attentif à l'impact de ses activités sur la population locale.

1.6.3.2. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

A. Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Le Groupe entretient des bonnes relations avec les pouvoirs publics locaux. Il a des liens avec les organismes de formation et écoles au niveau régional ainsi qu'avec les associations d'insertion.

B. Les actions de partenariat ou de mécénat

En France, ces opérations sont très réglementées au regard de la Loi Evin, néanmoins le Groupe reste très attentif à toutes les actions qu'il peut valablement mener dans ce domaine.

Prix Grand Siècle :

Baptisé Prix Grand Siècle Laurent-Perrier du nom de la grande cuvée de la Maison, ce prix est présenté pour la première fois le 5 octobre 1965.

Mécénat de la Maison Laurent-Perrier, le Prix Grand Siècle Laurent-Perrier est décerné chaque année par un comité composé de 21 membres, à une personne physique ou morale dont le comportement ou l'action sont représentatifs de valeurs durables de notre civilisation. Il est doté d'un montant de 30 000 euros.

Depuis 1965, le Comité du Prix Grand Siècle Laurent-Perrier a mis à l'honneur des personnalités venues d'univers très différents, mais ayant toutes en commun dans leur diversité, ce dévouement et cette implication qui en font des modèles et des exemples dans notre société.

Groupama : Les Honneurs Laurent-Perrier de la chasse

Créés en 1980 par Champagne Laurent-Perrier, les Honneurs de la Chasse Laurent-Perrier/ Groupama récompensent chaque année un lauréat pour la qualité de la gestion mise en place sur son territoire de chasse. L'objectif de ce prix est d'encourager le développement d'un nouvel état d'esprit du chasseur à l'égard du gibier, le maintien d'un équilibre entre toutes les activités humaines, l'agriculture, la chasse, l'écologie et la promotion de vraies valeurs autour de la relation entre l'homme et la nature : la véritable noblesse de la chasse.

En 30 ans, les Honneurs de la Chasse sont devenus une distinction incontournable, et nombre de lauréats font aujourd'hui autorité dans les spécialités pour lesquelles, ils ont été récompensés, du grand gibier au petit gibier en passant par les oiseaux migrateurs et la faune de montagne, ils nous font découvrir l'éthique de la chasse.

Pour les 30 ans des « Honneurs Laurent-Perrier de la chasse », les partenaires que sont Laurent-Perrier, Groupama, l'ONCFS et la FNC ont décidé de retracer dans un livre, les initiatives individuelles ou

collectives les plus marquantes de ces trente dernières années, pendant lesquelles plus d'une centaine de territoires ont été récompensés.

Exposition « Champagne ! Les arts de l'effervescence »

Champagne Laurent-Perrier est mécène de l'exposition « Champagne ! Les arts de l'effervescence » qui se tient au musée des Beaux-arts de Reims du 14 décembre 2012 au 26 mai 2013.

A cette occasion l'un des flacons du XVII^e siècle exposé dans la galerie des Flacons et qui a donné naissance au flacon de la cuvée Grand Siècle a été prêté.

Pour la première fois, une exposition célèbre l'alliance entre le champagne et les arts depuis le XVII^e siècle jusqu'à nos jours. Cet élixir effervescent, loin d'être un vin tranquille se révèle source inépuisable pour l'imaginaire des artistes au niveau national et international. Hymne à la joie sans frontières, source d'un « dérèglement de tous les sens »...

L'objectif de cette exposition est d'explorer ce phénomène de façon résolument transdisciplinaire et thématique. Loin de se limiter à la peinture, elle convoque aussi l'architecture, la sculpture, les arts décoratifs –verres à champagne et rafraîchissoirs bien sûr, mais aussi vitraux et tapisseries – l'art de la publicité, la musique et le cinéma. Son objectif est ainsi de mettre en scène l'art total lié au Champagne, art porteur d'interrogations, de mythes et légendes.

L'exposition témoigne avant tout de la diffusion des images le mettant en scène et de l'imaginaire inattendu qui lui est lié, générateur d'œuvres souvent extravagantes, humoristiques, naïves, audacieuses ou surréelles. Œuvres qui démontrent comment, depuis son invention, les acteurs et professionnels du champagne ont contribué au développement des arts, qu'ils aient agi en tant que mécènes ou dans un but promotionnel. Œuvres qui prouvent que les artistes, au-delà des enjeux commerciaux, se sont appropriés dans leurs démarches la puissance poétique, sensuelle et cosmique de l'effervescence.

1.6.3.3. Sous-traitance et fournisseurs

A. La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Le Groupe a mis en œuvre les recommandations sur la réduction du poids du verre des bouteilles. Toutes les pièces cartons des coffrets sont en papier recyclé et restent recyclables.

L'usage de matières qui seraient néfastes pour l'environnement a été arrêté.

B. L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementales

Le Groupe se fournit en matières premières exclusivement en Champagne, selon les règles de l'INAO. Les principaux fournisseurs du Groupe sont des viticulteurs. Ils sont soumis à la charte champenoise sur le développement durable et le Groupe les assiste dans cette démarche, à travers l'équipe dédiée à la gestion des approvisionnements et du vignoble.

1.6.3.4. Loyauté des pratiques

A. Les actions engagées pour prévenir la corruption

Le Groupe ne mène aucune action qui pourrait favoriser la corruption.

B. Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Le Groupe respecte très strictement l'ensemble des règles d'hygiène, de sécurité et de traçabilité en vigueur pour la protection de la santé et de la sécurité des consommateurs.

C. Les autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Le Groupe veille à ce que ses propres filiales et établissements ne se rendent pas complices de violations des Droits de l'Homme.

Le Groupe est particulièrement vigilant dans les domaines suivants :

- comportement éthique,
- respect du principe de légalité,
- prise en compte des normes internationales de comportement,
- respect des droits économiques, sociaux et culturels,
- principes fondamentaux et droits au travail,
- pratique d'une concurrence loyale,
- pratique d'une promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur,
- respect des droits de la propriété.

Le Groupe n'incite pas à des comportements anticoncurrentiels.

1.6.4. Prévention

Le Groupe a poursuivi son action de sensibilisation auprès de l'ensemble des salariés qui, de par leur fonction, sont amenés, pour représenter une des sociétés du Groupe, à se déplacer en voiture. La charte intitulée « Fatigue, Alcool, Vitesse », rappelant le nécessaire respect du code de la route ainsi que les risques liés à la fatigue ou à la consommation d'alcool lors de l'utilisation d'un véhicule est remise à chaque salarié concerné, lors de son embauche.

1.7. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

À la connaissance du Groupe, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, qui est en suspens ou dont elle est menacée qui pourrait avoir ou a eu au cours des douze derniers mois une incidence sensible sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

2.	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES
-----------	---

2.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Michel Boulaire - Président du Directoire

2.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion répertorié à l'annexe 5 (dernière page - table de concordance RFA), présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Tours-sur-Marne, le 13 juin 2013

Michel Boulaire - Président du Directoire

2.3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires :

PricewaterhouseCoopers Audit, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles, représenté par Monsieur Jean-François Châtel,
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine
Date de première nomination : le 11 juillet 1996
Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2014.

KPMG S.A., membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles, représenté par Monsieur Pascal Grosselin
3 cours du Triangle
92939 Paris la Défense Cedex,
Date de première nomination : le 6 juillet 2011
Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2017.

Commissaires aux comptes suppléants :

Monsieur Patrick Zeimett
19 rue Clément Ader
51100 Reims
Date de première nomination : le 6 juillet 2011
Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2017.

Monsieur Etienne Boris
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine
Date de première nomination : le 9 juillet 2008 en succession de M. Pierre Coll
Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2014.

2.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Étienne Auriou, Directeur Administratif et Financier
E-mail : etienne.auriau@laurent-perrier.fr
Tél. : + 33 (0)3 26 58 91 22
Fax : + 33 (0)3 26 58 17 29

Cyrille Benoist, Directeur de la Communication Internationale
E-mail : cyrille.benoist@laurent-perrier.fr
Tél. : + 33 (0)3 26 58 91 22
Fax : + 33 (0)3 26 58 17 29

3.1. RENSEIGNEMENTS STATUTAIRES ET PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

3.1.1. Dénomination sociale et siège social

Laurent-Perrier - 32, avenue de Champagne - 51150 Tours-sur-Marne.
Numéro de téléphone 33 (0)3.26.58.91.22.

La législation régissant les activités de Laurent-Perrier en France est la législation française, et pour chaque filiale ou succursale à l'étranger la législation du pays correspondant :

- Laurent-Perrier UK : législation britannique
- Laurent-Perrier Suisse : législation suisse
- Laurent-Perrier US : législation américaine
- Laurent-Perrier Diffusion Belgique : législation belge
- Laurent-Perrier Allemagne : législation allemande.

3.1.2. Lieu où peuvent être consultés les documents ou renseignements relatifs à Laurent-Perrier

Au siège social dans les conditions légales – 32 av de Champagne 51150 Tours-sur-Marne.

Les documents consultables sont les suivants :

- l'acte constitutif et les statuts de Laurent-Perrier,
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques et déclarations établis par un expert à la demande de Laurent-Perrier,
- les informations financières historiques de Laurent-Perrier et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

Les documents ci-dessus peuvent être consultés, sur support physique ou par voie électronique sur le site www.finance-groupep.com.

3.1.3. Date de création et durée (article 5)

Le Groupe a été constitué le 20 février 1939, pour une durée de vie de 99 ans expirant le 30 janvier 2038, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

3.1.4. Registre du commerce et des sociétés de Laurent-Perrier

RCS Reims 335 680 096. Son code APE est le 6420 Z.

3.1.5. Forme juridique (article 1)

Société anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance.

3.1.6. Objet social (article 3)

Laurent-Perrier a pour objet plus spécialement dans le secteur vinicole :

- l'acquisition, la gestion, la vente de valeurs mobilières, titres de sociétés et de tous droits portant sur ces valeurs et titres ;
- l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement, ou sur lesquelles elle exerce une influence notable, en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ;
- la coordination et le contrôle notamment budgétaire et financier des sociétés du Groupe ainsi formé ;
- la reddition à titre purement interne au Groupe de services spécifiques administratifs, juridiques, comptables, financiers ou immobiliers ;
- la réalisation de toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent ou contribuent à sa réalisation.

3.1.7. Exercice social (article 19)

Du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année civile.

3.1.8. Affectation et répartition des bénéfices (article 20)

Ce point est traité dans le projet de texte des résolutions.

3.1.9. Assemblées générales (article 18)

Ce point est traité dans le projet de texte des résolutions.

3.1.10. Clauses statutaires particulières

Franchissements de seuils statutaires (article 9)

Les statuts de Laurent-Perrier prévoient, en leur article 9, que toute personne physique ou morale, qui vient de franchir à la hausse ou à la baisse, de quelque manière que ce soit, au sens de l'article L 233-7 du Code de Commerce, le seuil de 2,5% du capital ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer Laurent-Perrier du nombre total d'actions qu'elle possède.

Droit de vote double (article 18)

Un droit de vote double est attaché dans les conditions légales à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis quatre ans révolus au nom du même actionnaire. Il s'agit de quatre ans de date à date.

Identification des détenteurs de titres aux porteurs

À la date du 31 mars 2013, Laurent-Perrier a procédé à une enquête sur les Titres au Porteur Identifiable qui a recensé 4 409 actionnaires environ.

3.1.11. Modalités de participation au sein du Conseil de Surveillance (article 15)

L'Assemblée Générale du 7 juillet 2010 a complété l'article 15 des statuts :

Sauf ce qui est prévu dans les présents Statuts, les règles relatives au Conseil de Surveillance, et notamment à sa composition, son fonctionnement et ses attributions, sont celles prévues par les dispositions légales alors applicables.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence, ou/et de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective dont la nature et les modalités d'application sont conformes aux dispositions réglementaires.

La participation par visioconférence ou/et télécommunication n'est cependant pas admise pour les décisions suivantes :

- nomination des membres du Directoire, du Président du Directoire et du Directeur Général unique,
- révocation des membres du Directoire et du Directeur Général unique, si les statuts prévoient cette révocation par le Conseil de Surveillance,
- élection et rémunération du Président et du Vice-Président du Conseil de Surveillance.

3.1.12. Modalités de participation à l'Assemblée Générale (article 18)

Sauf ce qui est prévu dans les présents Statuts, les règles relatives aux Assemblées Générales d'actionnaires, et notamment à leurs convocations et à leur tenue ainsi qu'aux droits de communication et d'information des actionnaires, sont celles prévues par les dispositions légales alors applicables.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification, dont la nature et les conditions d'application sont conformes aux dispositions réglementaires.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

3.1.13. Programme de rachat par Laurent-Perrier de ses propres titres

L'Assemblée Générale du 10 juillet 2012 a autorisé le Directoire à racheter des actions de la Société dans les conditions fixées par les articles L 225-209 et suivants en vue notamment :

- assurer l'animation du cours de bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de l'AFEI reconnue par l'AMF ;
- attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux ;
- utiliser les actions en vue de consentir des Options d'Achat d'Actions à des salariés ou mandataires

- sociaux ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.
- annuler tout ou partie des actions acquises ;

Ce programme n'a donné lieu à aucune annulation des actions ainsi détenues.

Le rapport spécial sur le rachat d'actions figure au chapitre 7.2.

Une nouvelle autorisation sera donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 9 juillet 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

Sous condition de l'obtention de l'autorisation des actionnaires, le Directoire sera autorisé à annuler les actions et à réduire le capital de la Société.

Modalités

Les opérations effectuées au titre de ce nouveau programme devront être réalisées à un prix maximum d'achat par action hors frais de 130 €.

La part maximale du capital dont le rachat sera autorisé par l'Assemblée Générale du 9 juillet 2013 s'élève à 594 000 actions de 3,80 € de valeur nominale chacune (dont il convient de soustraire 53 528 actions appartenant déjà à la Société au 31 mars 2013).

Éléments permettant d'apprécier l'incidence du programme sur la situation financière de Laurent-Perrier.

Le calcul des incidences du programme sur les comptes de Laurent-Perrier a été effectué, à titre indicatif, à partir des comptes consolidés au 31 mars 2013. Il est toutefois peu probable que les rachats d'actions effectués au titre de ce programme atteignent 594 000 actions de Laurent-Perrier en tenant compte des 53 528 actions d'auto-détention appartenant à la Société au 31 mars 2013.

Les actions seront rachetées et revendues par intervention sur le marché et/ou par acquisition de blocs.

Financement du programme de rachat

L'intention de Laurent-Perrier est d'assurer le financement des rachats sur ses ressources propres.

Intention des dirigeants

Les dirigeants de Laurent-Perrier n'ont pas l'intention d'acheter ou de vendre des titres dans le cadre de la réalisation du présent programme de rachat.

Opérations effectuées par Laurent-Perrier sur ses propres actions en application de l'article L 225-209 du Code de Commerce

1. Au cours de l'exercice, soit du 01.04.2012 au 31.03.2013 :

A) Animation de marché :

- Actions achetées au cours de l'exercice :	41 654 actions
- Actions vendues au cours de l'exercice :	38 320 actions
- Cours moyens :	des achats : 68,99 €
	des ventes : 68,69 €

B) Options d'Achat d'Actions

- Actions achetées au cours de l'exercice :	7 786 actions
- Cours moyen des achats :	63,28 €

C) Croissance externe néant

D) Montant des frais de négociations :

- Animation de marché : Frais sur achats : 0 €
Frais sur ventes : 0 €
- Options d'Achat d'Actions : Frais sur achats : 2 267,14 €

E) Motifs des acquisitions effectuées : animation de marché et attribution aux salariés.

F) Fraction du capital représentée par l'auto détention : 0,90%.

2. Au total

A) Nombre total des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice : 53 528 actions

B) Valeur évaluée au cours moyen d'achat sur l'exercice 2013 : 3 447 203,20 €

C) Valeur nominale de l'auto détention : 3,8 € par action (soit au total 202 646,40 €).

Le rapport spécial sur le rachat d'actions visé à l'article L 225-209 al. du Code de commerce est joint en Annexe 7-2 du présent document de référence.

3.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL ET LES ACTIONS LAURENT-PERRIER

3.2.1. Capital social (article 7)

Au 31 mars 2013, le capital social s'élevait à 22 594 271,80 € divisé en 5 945 861 actions d'une valeur nominale de 3,80 € chacune, toutes de même catégorie.

Ce nombre d'actions est resté inchangé pendant la durée de l'exercice.

3.2.2. Plans d'options d'achat d'actions (tableau AMF n°8)

Les Assemblées Générales Mixtes du 29 juin 2001, du 3 juillet 2003, 6 juillet 2006 et 8 juillet 2009 ont autorisé le Directoire, dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code de Commerce, à consentir dans les conditions légales aux salariés ou aux mandataires sociaux du Groupe qu'il désignera, des Options d'Achat d'Actions.

Il est précisé qu'il n'existe pas dans le Groupe, de plans d'options de souscription d'actions, mais uniquement des plans d'Options d'Achat d'Actions.

L'Assemblée Générale Mixte du 10 juillet 2012 a statué sur le renouvellement des autorisations données au Directoire :

- 1) de consentir des options d'achat d'actions de la Société à hauteur de 10% du capital aux mêmes bénéficiaires que précédemment.
- 2) de consentir des actions gratuites : dont le nombre total des actions qui pourront être attribuées ne pourra excéder 1,7% (un virgule sept pour cent) du capital, ce pourcentage étant calculé compte tenu desdites actions attribuées et/ou émises.

Ces autorisations sont données pour 38 mois et devront donc être renouvelées en 2015.

Historique des attributions d'Options d'Achat d'Actions

Date du Directoire	Date d'assemblée													
	26.05.99					29.06.2001			03.07.03			06.07.06		
	Plan n°1 11.06.99	Plan n°2 22.10.99	Plan n°3 30.03.00	Plan n°4 25.04.00	Plan n°5 30.03.01	Plan n°6 05.09.01	Plan n°7 26.03.02	Plan n°8 25.03.03	Plan n°9 30.03.04	Plan n°10 08.03.05	Plan n°11 14.03.06	Plan n°12 22.03.07	Plan n°13 18.03.08	Plan n°14 02.04.09
Nombre de salariés et/ou mandataires sociaux concernés	18	3	22	1	21	3	25	27	30	3	6	5	23	24
Nombre total d'actions pouvant être achetées	31 474	4 500 (1)	44 950 (1)	2 250 (1)	44 000 (1)	3 950	66 700	46 900 (1)	49 400 (1)	18 000	28 000 (1)	25 000	34 200	41 300 (1)
Les mandataires sociaux														
Etienne Auriau											4 000	4 000	4 000	4 000
Michel Fauconnet	1 100	0	1 500	0	1 500		2 250	1 750	1 750	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Cumul anciens mandataires (2)	10 624	0	16 000	0	16 000	2 000	30 000	21 000	21 000	10 000	10 000	10 000	10 000	20 000
Point de départ d'exercices des options	12.06.04	23.10.04	31.03.05	26.04.05	31.03.06	06.09.05	27.03.06	26.03.07	31.03.08	09.03.09	15.03.10	23.03.11	19.03.12	03.04.13
Date d'expiration	10.06.09	21.10.09	29.03.10	24.04.10	29.03.11	04.09.11	25.03.12	24.03.13	29.03.14	07.03.15	13.03.16	21.03.17	17.03.18	01.04.19
Prix de souscription	33,00 €	33,90 €	30,63 €	29,97 €	29,62 €	32,22 €	27,66 €	29,78 €	28,71 €	34,10 €	50,38 €	83,72 €	98,98 €	41,00 €
Modalités d'exercice	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a									
Nombre d'actions souscrites au 31.03.2013	24 974	1 000	36 850	2 250	39 300	1 950	57 900	37 100	32 647	8 000	3 500	0	0	0
Nombre cumulé d'options d'achat d'actions annulées ou caduques	6 500	3 500	8 100	0	4 700	2 000	8 800	9 800	12 500	0	3 000	0	0	1 000
Options d'achat d'actions restantes en fin d'exercice (31.03.2013)	0	0	0	0	0	0	0	0	4 253	10 000	21 500	25 000	34 200	40 300

(1) y compris les attributions faites à des bénéficiaires avant leur départ du Groupe

(2) à savoir mandataires ayant quitté leur fonction

3.2.3. Capital autorisé non émis (autorisations financières)

L'Assemblée Générale Mixte du 6 juillet 2011 a décidé de déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, pendant une période de 26 mois, à l'émission, en une ou plusieurs fois :

- d'actions de Laurent-Perrier ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de Laurent-Perrier à l'exception toutefois d'actions de préférence, d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote et de certificats d'investissements. Ces émissions pourront être réalisées avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.
- Le montant nominal des augmentations du capital résultant de ces émissions ne pourra être supérieur à 10 000 000 € (pour les actions) et 150 000 000 € (pour les emprunts) ;
- d'actions de Laurent-Perrier par augmentation de capital dans la limite d'un montant nominal de 10 000 000 € par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.

Ces autorisations n'ont pas été mises en œuvre par le Directoire au 31 mars 2013. Elles devront être renouvelées lors de l'Assemblée Générale de 2013.

3.2.4. Titres susceptibles de donner accès directement ou indirectement au capital de la société

Il n'existe aucun titre susceptible de donner accès directement ou indirectement au capital de la Société.

3.2.5. Évolution du capital au 31 mars 2013

Date	Nature de l'opération	Augmentation ou réduction de capital (en FRF sauf indication contraire)	Prime d'émission ou d'apport (en FRF sauf Indication contraire)	Variation du nombre d'actions	Capital après l'opération (en FRF sauf indication contraire)
20.02.1939	Création de Laurent-Perrier par apport			36 000	3 600 000
Entre 1939 et 1993	Augmentations successives de capital			366 000	36 600 000
10.12.1993	Augmentation de capital	444 500	10 668 000	4 445	40 644 500
27.06.1994	Augmentation de capital par incorporation de réserves			2 032 225	243 867 000
15.03.1999	Réduction de capital par diminution de la valeur nominale de l'action ramenée de 100 FRF à 50 FRF	121 933 500			121 933 500
31.03.1999	Fusion-absorption de Galilée Investissements(1)	11 030 400	27 403 170	220 608	132 963 900
26.05.1999	Division de la valeur nominale de l'action de 50 FRF à 25 FRF			2 659 277	132 963 850
26.05.1999	Conversion du capital en Euros (3,80 € par action), arrondissement et réduction corrélative du capital	59 703 €			20 210 505,20 €
31.05.1999	Annulation d'actions d'autocontrôle	(1 653 820,80)€		(435 216)	18 556 684,40 €
11.06.1999	Augmentation de capital	3 510 945,40 €	26 978 843,00 €	923 933	22 067 629,80 €
Juillet 1999	Option de surallocation	526 642 €	4 046 828 €	138 590	22 594 271,80 €
				Nombre d'actions : Total 5 945 861	

Dans un souci de simplification de l'organigramme de Laurent-Perrier et de rationalisation des structures de détention, et afin de donner une meilleure visibilité de son actionnariat, une fusion-absorption est intervenue en date du 31 mars 1999 entre Laurent-Perrier et Galilée Investissements (une société anonyme à caractère familial détenue exclusivement par la famille de Nonancourt).

3.2.6. Répartition du capital et des droits de vote

3.2.6.1. Au 31 mars 2013

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
① Actionnaires familiaux au nominatif (famille de Nonancourt)	3 395 271	57,10%	69,12%
② Actionnaires institutionnels au nominatif ⁽¹⁾	586 794	9,87%	10,92%
③ Autres actionnaires (y compris public) ⁽²⁾	1 887 819	31,75%	19,54%
④ Salariés au travers d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise géré par HSBC Epargne Entreprise (nominatif et porteur)	22 449	0,38%	0,42%
⑤ Autodétention ⁽³⁾	53 528	0,90%	-
TOTAL GENERAL au 31.03.2013	5 945 861	100%	100%

(1) dont First Eagle Funds Inc, détenant à la connaissance du Groupe plus de 7,5% du capital et plus de 10% des droits de vote.

(2) dont

- First Eagle Investment Management, LLC (US Investment Advisor) qui a déclaré : avoir franchi le seuil de 10% du capital et de 10% des droits de vote, y compris le fonds First Eagle Funds Inc visé au⁽¹⁾ et ne pas avoir l'intention d'acquérir le contrôle de la société,
- Fidelity International qui a déclaré avoir franchi le seuil de 2,5% du capital et de 2,5% des droits de vote
- FIL Limited (Fil international, soc. de gestion) qui a déclaré avoir franchi le seuil de 2,5% du capital et 2,5% des droits de vote

(3) Autodétention : à savoir principalement les actions acquises en vertu des articles L 225 -209 et suivants du Code du Commerce (animation du marché et attribution aux salariés).

3.2.6.2. Au 31 mars 2012

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
① Actionnaires familiaux au nominatif (famille de Nonancourt)	3 388 462	56,99%	68,87%
② Actionnaires institutionnels au nominatif ⁽¹⁾	581 795	9,78%	10,91%
③ Autres actionnaires (y compris public) ⁽²⁾	1 904 952	32,04%	19,80%
④ Salariés au travers d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise géré par HSBC Epargne Entreprise (nominatif et porteur)	21 944	0,37%	0,42%
⑤ Autodétention ⁽³⁾	48 708	0,82%	-
TOTAL GENERAL au 31.03.2012	5 945 861	100%	100%

(1) dont First Eagle Funds Inc, détenant à la connaissance du Groupe plus de 7,5% du capital et plus de 10% des droits de vote.

(2) dont

- First Eagle Investment Management, LLC (US Investment Advisor) qui a déclaré : avoir franchi le seuil de 10% du capital et de 10% des droits de vote, y compris le fonds First Eagle Funds Inc visé au⁽¹⁾ et ne pas avoir l'intention d'acquérir le contrôle de la société,
- Fidelity International qui a déclaré avoir franchi le seuil de 2,5% du capital et de 2,5% des droits de vote
- FIL Limited (Fil international, soc. de gestion) qui a déclaré avoir franchi le seuil de 2,5% du capital et 2,5% des droits de vote

(3) Autodétention : à savoir principalement les actions acquises en vertu des articles L 225-209 et suivants du Code du Commerce (animation du marché et attribution aux salariés).

3.2.6.3. Au 31 mars 2011

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
① Actionnaires familiaux au nominatif (famille de Nonancourt)	3 387 882	56,98%	68,98%
② Actionnaires institutionnels au nominatif ⁽¹⁾	484 096	8,14%	9,93%
③ Autres actionnaires (y compris public) ⁽²⁾	2 000 253	33,64%	20,68%
④ Salariés au travers d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise géré par HSBC Epargne Entreprise (nominatif et porteur)	20 983	0,35%	0,41%
⑤ Autodétention ⁽³⁾	52 647	0,89%	-
TOTAL GENERAL au 31.03.2011	5 945 861	100%	100%

(1) dont First Eagle Funds Inc, détenant à la connaissance du Groupe plus de 7,5% du capital et plus de 7,5% des droits de vote.

(2) dont

- First Eagle Investment Managment, LLC (US Investment Advisor) qui a déclaré : avoir franchi le seuil de 10% du capital et de 10% des droits de vote, y compris le fonds First Eagle Funds Inc visé au⁽¹⁾ et ne pas avoir l'intention d'acquérir le contrôle de la société,
- Fidelity International qui a déclaré avoir franchi le seuil de 2,5% du capital et de 2,5% des droits de vote
- FIL Limited (Fil international, soc. de gestion) qui a déclaré avoir franchi le seuil de 2,5% du capital et 2,5% des droits de vote

(3) Autodétention : à savoir principalement les actions acquises en vertu des articles L 225-209 et suivants du Code du Commerce (animation du marché et attribution aux salariés).

3.2.7. Modifications du capital depuis l'introduction en bourse

Depuis l'introduction en Bourse, il n'y a eu aucune modification significative dans la répartition du capital et des droits de vote du Groupe.

3.2.8. Modifications du capital

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

3.2.9. Pacte d'actionnaires

À la connaissance du Groupe Laurent-Perrier, il n'existe pas de pacte relatif au capital social. En juillet 2005, le Groupe familial de Nonancourt a réorganisé sa participation dans le capital de Laurent-Perrier.

A l'issue de l'opération, ASN a augmenté sa participation dans le capital et les droits de vote de la société.

3.2.10. Nantissement et garanties

À notre connaissance, aucun titre Laurent-Perrier n'a été donné en nantissement en 2012-2013. L'ensemble des garanties données par les sociétés du Groupe figure dans les annexes aux comptes consolidés, qui figurent au chapitre 5.2. (engagements hors bilan paragraphe 4.24 page 109 du présent document de référence) et dans les annexes aux comptes annuels qui figurent au chapitre 5.4. (note 14 page 120) engagements hors bilan du présent document de référence.

3.2.11. L'action Laurent-Perrier : marché, évolution du cours et des transactions

Les actions de Laurent-Perrier sont cotées au compartiment B d'Euronext Paris (devenu Euronext)

en €	Cours d'ouverture 1 ^{er} jour	Cours de clôture dernier jour	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés
octobre-11	74,70	74,50	75,50	65,15	43 607	3 160 220
novembre-11	74,60	69,30	74,76	62,00	53 084	3 572 022
décembre-11	69,40	72,49	74,80	68,60	38 843	2 804 576
janvier-12	72,49	76,50	76,89	68,32	28 482	2 098 754
février-12	76,50	80,32	82,50	76,50	35 944	2 890 180
mars-12	80,31	80,50	81,50	74,60	29 675	2 367 485
avril-12	80,50	76,24	80,70	76,00	31 150	2 457 838
mai-12	76,25	64,13	76,25	61,26	92 973	6 133 424
juin-12	64,13	67,50	72,80	64,00	27 372	1 835 604
juillet-12	67,70	71,03	71,20	66,50	16 899	1 174 140
août-12	71,10	73,00	77,00	71,10	19 284	1 442 980
septembre-12	73,00	66,90	73,10	65,98	25 002	1 735 559
octobre-12	66,90	65,80	68,30	65,20	44 099	2 965 385
novembre-12	65,80	66,30	68,31	63,00	24 836	1 626 823
décembre-12	66,10	70,00	70,10	64,70	32 295	2 174 813
janvier-13	70,50	69,00	70,90	67,00	19 007	1 308 637
février-13	68,99	67,51	69,00	66,25	30 517	2 058 583
mars-13	67,50	61,20	67,70	60,01	152 988	9 656 472

3.2.12. Politique de dividendes

Laurent-Perrier entend mener une politique constante de distribution de dividendes de l'ordre de 30 % du bénéfice net consolidé part du Groupe (normes IFRS) sous réserve que l'intérêt social de Laurent-Perrier le permette.

Ainsi, le Directoire du 23 mai 2013 a décidé de proposer au titre de l'exercice 2012-2013 à l'Assemblée Générale Mixte du 9 juillet 2013, la distribution d'un dividende de 1 € par action avant prélèvements sociaux. Les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois derniers exercices ont été les suivantes :

	Dividende par action en €
2009-2010	0,69 €
2010-2011	0,76 €
2011-2012	1,00 €

Les dividendes non encaissés dans un délai de cinq ans sont prescrits au profit de l'État français.

3.3. PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS

Le Groupe a engagé d'importants investissements depuis 2006 pour rénover son outil de production :

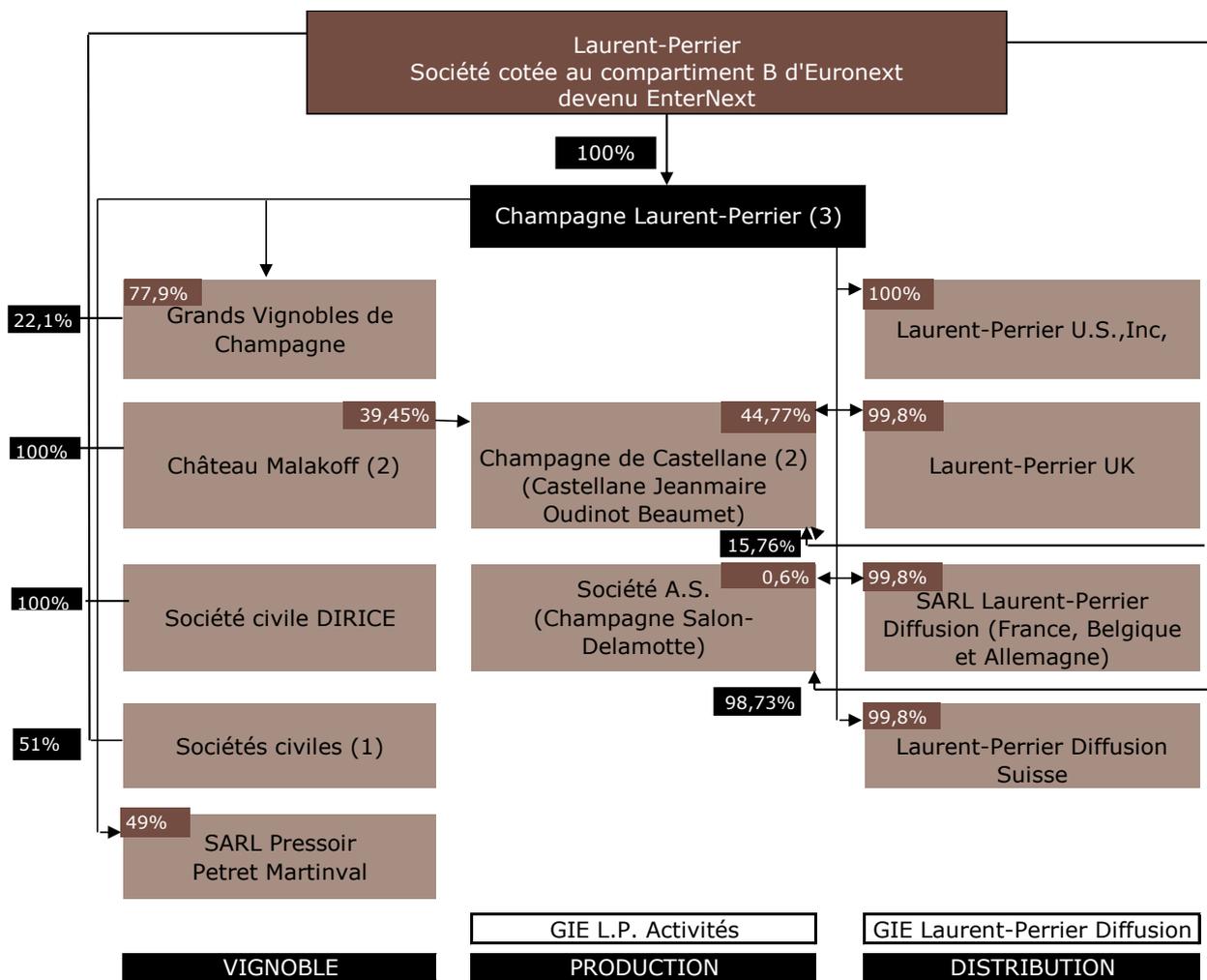
- Toute la vinification est désormais centralisée sur un site unique à Tours-sur-Marne grâce à l'installation de nouvelles capacités de cuverie. Le grand nombre de cuves permet une parfaite séparation des crus à la vendange et les procédés de régulation garantissent une grande maîtrise de toutes les phases d'élaboration du vin.
- Les autres étapes de production (tirage, remuage, dégorgement et habillage) sont réalisées principalement sur 2 sites à Tours-sur-Marne et Epernay.
- Enfin le Groupe dispose de 3 sites principaux de stockage à Tours-sur-Marne, Epernay et Châlons-en-Champagne.

Le détail figure à la note 4.3 des comptes consolidés.

A la vendange, le Groupe dispose de 3 pressoirs à Tours-sur-Marne, Oger et Landreville.

3.4. ORGANIGRAMME DU GROUPE LAURENT-PERRIER

L'organigramme simplifié ci-dessous au 31 mars 2013 présente la structure juridique du Groupe qui s'organise autour du holding Laurent-Perrier, de Champagne Laurent-Perrier et de Champagne de Castellane de ses principales filiales opérationnelles détenues à 100% des actions et des droits de vote.



1) voir annexe aux comptes consolidés en ce qui concerne les participations minoritaires

2) apport partiel d'actif Château Malakoff vers Champagne de Castellane.

3) fusion Champagne Lemoine

Le tableau des filiales et participations figure en Note 5 des comptes consolidés.

4.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONFLIT D'INTERET : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

4.1. LES MEMBRES DIRIGEANTS

4.1.1. Composition du Directoire de Laurent-Perrier

Mandats dans le Groupe et en dehors du Groupe.

Mandats renouvelés pour deux exercices à l'issue de l'Assemblée Générale qui a statué sur l'approbation des comptes clos le 31 mars 2012 ou nouvelles nominations lors des Conseils de Surveillance du 23 mai 2012 :

	Mandats exercés dans la société au cours des 5 dernières années ou date de 1 ^{ère} nomination	Date d'échéance ou de fin du mandat	Autres mandats exercés dans le Groupe	Autres mandats exercés en dehors du Groupe
M. Michel Boulaire Président Adresse professionnelle Laurent-Perrier 32 avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne	27 mai 2010	Conseil de Surveillance qui se tient à l'issue de l'AG 2013	Cf. tableau Cumul des mandats	Néant
Mme Alexandra Pereyre de Nonancourt*, Membre et Directeur général Adresse professionnelle Laurent-Perrier 32 avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne	10 mai 1999	Conseil de Surveillance qui se tient à l'issue de l'AG 2013	Cf. tableau Cumul des mandats	Néant
Mme Stéphanie Meneux de Nonancourt*, Membre et Directeur général Adresse professionnelle Laurent-Perrier 32 avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne	10 mai 1999	Conseil de Surveillance qui se tient à l'issue de l'AG 2013	Cf. tableau Cumul des mandats	Néant
M. Etienne Auriou Membre Adresse professionnelle Laurent-Perrier 32 avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne	27 mai 2010	Conseil de Surveillance qui se tient à l'issue de l'AG 2013	Cf. tableau Cumul des mandats	Néant
M. Michel Fauconnet Membre Adresse professionnelle Laurent-Perrier 32 avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne	27 mai 2010	Conseil de Surveillance qui se tient à l'issue de l'AG 2013	Cf. tableau Cumul des mandats	Néant
M. Jordi Vinyals Membre Adresse professionnelle Laurent-Perrier 32 avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne	23 mai 2012	Conseil de Surveillance qui se tient à l'issue de l'AG 2013	Cf. tableau Cumul des mandats	Néant

* Mesdames Alexandra Pereyre de Nonancourt et Stéphanie Meneux de Nonancourt sont les filles du Président fondateur de Laurent-Perrier, M. Bernard de Nonancourt décédé le 29 octobre 2010 et de son épouse Claude de Nonancourt.

4.1.2. Composition du Conseil de Surveillance de Laurent-Perrier

Mandats dans le Groupe et en dehors du Groupe

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour 6 ans.

Membres du conseil de surveillance Date de 1 ^{ère} nomination Échéance du mandat	Autres mandats exercés dans le Groupe et mandats exercés en dehors du Groupe au 31 mars 2013
<p>M. Maurice de Kervénoaël ⁽¹⁾</p> <p><i>Président</i> : 07 juillet 2005 - 2017 <i>Adresse professionnelle</i> : MDK Consulting 20, rue Vignon 75009 Paris</p>	<p>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : néant</p> <p>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier : gérant de société de conseil</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérant de MDK Consulting - Président du Comité d'Audit d'Hermès International - Administrateur et Vice-Président d'Hermès International - Administrateur ONET - Président Mellerio International
<p>M. François Philippoteaux</p> <p><i>Vice-Président</i> <i>Membre</i> : 11 juillet 1996 – 2014 Ancien dirigeant de Laurent-Perrier</p> <p>Adresse : Laurent-Perrier – 32 avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne</p>	<p>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : cf. tableau Cumul des mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président de Laurent-Perrier Suisse <p>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier : néant</p>
<p>M. Bernard de La Giraudière</p> <p><i>Membre</i> : 11 juillet 1996 – 2014 Ancien dirigeant de Laurent-Perrier</p> <p>Adresse : Laurent-Perrier – 32 avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne</p>	<p>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : - Président de Laurent-Perrier UK</p> <p>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier : - Chairman de Spirited Co. Limited</p>
<p>Mme Claude de Nonancourt</p> <p><i>Membre</i> : 11 juillet 1996 - 2014 <i>Lien familial</i> : épouse de M. Bernard de Nonancourt Adresse : Laurent-Perrier – 32 avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne</p>	<p>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : cf. tableau Cumul des mandats</p> <p>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier : néant</p>
<p>M. Yann Duchesne ⁽¹⁾</p> <p><i>Membre</i> : 3 juillet 2003 - 2015 <i>Adresse professionnelle</i> : Doughty & Hanson – 45 Pall Mall London SWY 5 JG Grande Bretagne</p>	<p>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : néant</p> <p>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Associé Senior du fonds d'investissement Doughty & Hanson - Président du Conseil de Surveillance de Saft - Président de Balta - Président de KP1 - Administrateur d'IPSOS
<p>M. Grant Gordon ⁽¹⁾</p> <p><i>Membre</i>: 26 Octobre, 1999 - 2017 <i>Adresse professionnelle</i>: 32 Buckingham Palace Road London, SW1 W ORE Grande Bretagne</p>	<p>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : néant</p> <p>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier : Director, IFB Research Foundation</p>

<p>M. Éric Meneux</p> <p><i>Membre</i> : 26 octobre 1999 - 2017 <i>Lien familial</i> : Époux de Stéphanie Meneux de Nonancourt, Membre du Directoire Adresse : Laurent-Perrier – 32 avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne</p>	<p>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : néant</p> <p>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier : Docteur en médecine Chirurgien des hôpitaux Activité Libérale : clinique Sainte Isabelle et Hôpital Américain – Neuilly-sur-Seine</p>
<p>M. Jean-Louis Pereyre</p> <p><i>Membre</i> : 20 décembre 1994 - 2018 <i>Lien familial</i> : Époux d'Alexandra Pereyre de Nonancourt, Membre du Directoire Adresse : Laurent-Perrier – 32 avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne</p>	<p>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : néant</p> <p>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier : Président de la Maritime Archéologie et Prospection Administrateur de la Société Media Contact Services</p>
<p>M. Patrick Thomas ⁽¹⁾</p> <p><i>Membre</i> : 25 novembre 2011 – 2017 <i>Adresse professionnelle</i>: 24 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris</p>	<p>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : néant</p> <p>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérant de Hermès International - Représentant de Hermès dans les Filiales du Groupe Hermès - Membre du Conseil de Surveillance de Leica Camera AG - Vice-président du Conseil de Surveillance de Massilly Holding - Administrateur de Rémy Cointreau - Gérant de la SC Les Choseaux

(1) Membres du Conseil de Surveillance indépendants.

Comités au sein du Conseil de Surveillance :

Plusieurs Comités se sont réunis au cours de l'exercice.

Le Comité de la Stratégie est chargé d'étudier le développement de l'entreprise et de présenter à l'ensemble du Conseil de Surveillance des propositions stratégiques pour le Groupe Laurent-Perrier. En font partie Yann Duchesne, Vice-Président, Maurice de Kervénoaël, Eric Meneux, François Philippoteaux, Jean-Louis Pereyre, Alexandra Pereyre, Stéphanie Meneux, Michel Boulaire, Etienne Auriau, Michel Fauconnet et Jordi Vinyals.

Le Comité de Liaison. Il se réunit selon les besoins et examine le tableau de bord de l'entreprise, ainsi que les résultats et la rentabilité des différents pays et produits du Groupe. Il est présidé par Maurice de Kervénoaël et en font partie : Alexandra Pereyre, Stéphanie Meneux, Michel Boulaire ; Etienne Auriau, Michel Fauconnet et Jordi Vinyals en sont les invités permanents.

Le Comité de l'Audit et de la Communication Financière traite des résultats, de leur analyse et de la communication de ceux-ci aux actionnaires au moins deux fois par an. Il a pour mission de s'assurer de la qualité des méthodes comptables et des procédures internes, d'examiner les comptes annuels et consolidés avant leur soumission au Conseil de Surveillance et de veiller à la qualité de la communication financière aux actionnaires. Il est présidé par Yann Duchesne et en font partie Bernard de La Giraudière, Éric Meneux et Claude de Nonancourt.

Le Comité des Rémunérations et de Gouvernement d'Entreprise propose les conditions de rémunération des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire ainsi que les autorisations régissant les plans de stock-options et leur application aux membres du Directoire. Il formule aussi des avis sur la politique générale de rémunération des cadres. Il s'assure enfin de l'absence de conflit d'intérêts, de la fixation et de l'application de la politique de Gouvernement d'Entreprise. Il est présidé par Yann Duchesne et en font partie Grant Gordon et Jean-Louis Pereyre.

Contrôle interne

Au paragraphe 4.5. du présent document de référence figure le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe.

Tableau de cumul des mandats au sein des sociétés anonymes du Groupe Laurent-Perrier au 31 mars 2013

Sociétés	Laurent-Perrier	Champagne Laurent-Perrier	Champagne de Castellane	Société A.S.	Château Malakoff
Mandataires	Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance	Société par Actions Simplifiée	Société Anonyme	Société Anonyme	Société par Actions Simplifiée
M. Maurice de Kervénoaël	Président du Conseil de Surveillance				
M. Bernard de La Giraudière	Membre du Conseil de Surveillance				
M. Grant E. Gordon	Membre du Conseil de Surveillance				
M. Éric Meneux	Membre du Conseil de Surveillance				
Mme Claude de Nonancourt	Membre du Conseil de Surveillance		Administrateur	Administrateur	
M. Jean-Louis Pereyre	Membre du Conseil de Surveillance				
M. François Philippoteaux	Vice-Président du Conseil de Surveillance				
M. Yann Duchesne	Membre du Conseil de Surveillance				
M. Patrick Thomas	Membre du Conseil de Surveillance				
M. Michel Boulaire	Président du Directoire	Représentant permanent de LP, Président	Président du Conseil d'Administration		Représentant permanent de LP, Président
Mme Stéphanie Meneux	Membre du Directoire et Directeur général	Directeur Général	Représentant permanent de CLP Administrateur	Président du Conseil d'Administration	
Mme Alexandra Pereyre	Membre du Directoire et directeur général	Directeur Général			
M. Etienne Auriou	Membre du Directoire		Directeur Général		
M. Michel Fauconnet	Membre du Directoire			Directeur Général	Directeur Général
Laurent-Perrier, Personne morale		Président			Président
M. Jordi Vinyals	Membre du Directoire				

4.1.3. Conflits d'intérêt potentiels et gouvernement d'entreprise (code AFEP-MEDEF)

Conflit d'intérêt

Il n'existe pas de conflits d'intérêt potentiels entre les devoirs à l'égard d'une part de Laurent-Perrier, et d'autre part des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire et leurs intérêts privés.

À la date du présent document et à la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années au moins, aucun des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance en fonction au 31 mars 2013 :

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été associé à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a été incriminé et/ou fait l'objet d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs aux autres en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au chapitre 4 du présent document de référence a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.

Gouvernement d'entreprise – Code AFEP-MDEF

Le Groupe estime que ses pratiques se conforment au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France, à savoir au code AFEP-MEDEF.

Néanmoins, certaines dispositions de ce code ont été adaptées pour tenir compte de la taille, de l'activité, ainsi que du caractère familial de Laurent-Perrier.

Pour une maison de champagne, les investissements et l'activité s'inscrivent sur le long terme. Il est donc important pour le Groupe Laurent-Perrier de s'associer des compétences pendant une durée permettant aux membres du Conseil de Surveillance et à l'entreprise de travailler ensemble de façon efficace.

La bonne connaissance de l'entreprise et de son secteur est primordiale pour permettre à la société de bénéficier pleinement de la compétence des membres de son Conseil de Surveillance.

Ainsi, l'exercice prolongé d'un mandat de membre du Conseil de Surveillance apporte expérience et autorité. Le Conseil de Surveillance n'a toutefois pas estimé que l'exercice d'un mandat pendant plusieurs années fait perdre sa qualité d'indépendant au membre du Conseil de Surveillance concerné.

Le Conseil de Surveillance reconnaît comme un atout la capacité d'apprécier convenablement la complexité d'une maison de champagne.

Par ailleurs, compte tenu de la structure d'actionariat de Laurent-Perrier et sa forte concentration, la société n'a pas encore réalisé l'auto-évaluation du Conseil de Surveillance. Dans un souci de bonne gouvernance, la Maison Laurent-Perrier envisage de mettre ce point à l'ordre du jour pour l'une de ses prochaines réunions.

Enfin, sur la mise en place d'un Comité de sélection, le Conseil de Surveillance estime que ses conditions actuelles de fonctionnement permettent au Conseil et à ses comités d'accomplir leurs missions. Le niveau de conformité aux recommandations du Code AFEP-MEDEF est jugé suffisant puisque le rôle du Comité de sélection est dûment rempli par le Comité des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise.

4.2. MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS TOTALES ET AVANTAGES DE TOUTES NATURES VERSES DURANT L'EXERCICE DE MANIERE DIRECTE OU INDIRECTE PAR LAURENT-PERRIER OU TOUTES SOCIETES DU GROUPE.

Le Groupe Laurent-Perrier a choisi de se référer volontairement au code AFEP-MEDEF (disponible sur le site www.medef.fr) pour intégrer, dans le mode de fonctionnement de ses organes de surveillance et de direction, les bonnes pratiques et recommandations en matière de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

4.2.1. Membres du Directoire

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

(Tableau AMF n°1)

Nom et fonction du dirigeant mandataire social	2011-2012	2012-2013
Michel Boulaire, Président du Directoire		
Honoraires et Rémunérations dus au titre de l'exercice (détaillées ci-après)	278 080 €*	502 110 €*
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Total * (honoraires et rémunérations)	278 080 €*	502 110 €*
Alexandra Pereyre, Membre du Directoire et Directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-après)	137 274 €	110 004 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Total	137 274 €	110 004 €
Stéphanie Meneux, Membre du Directoire et Directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-après)	137 285 €	110 004 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Total	137 285 €	110 004 €
Etienne Auriau, Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-après)	205 078 €	164 562 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Total	205 078 €	164 562 €
Michel Fauconnet, Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-après)	199 499 €	179 175 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Total	199 499 €	179 175 €
Jordi Vynials, Membre du Directoire		23/05/2012 au 31/03/2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-après)	n/a	157 507 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Total	n/a	157 507 €

(*) 2011-2012 : Dont le versement à la société Revaland, au sein de laquelle Michel Boulaire exerce les fonctions de gérant, des honoraires à hauteur de 278 080 € HT au titre de diverses prestations de services. La société Revaland est un prestataire de service sans lien en capital avec Laurent-Perrier.

(*) 2012-2013 : Dont le versement à la société Revaland, au sein de laquelle Michel Boulaire exerce les fonctions de gérant, des honoraires à hauteur de 428 110 € HT au titre de diverses prestations de services. La société Revaland est un prestataire de service sans lien en capital avec Laurent-Perrier.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

(Tableau AMF n°2)

Nom et fonction du dirigeant mandataire social	Montants au titre de 2011-2012		Montants au titre de 2012-2013	
	dus	versés	dus	versés
Michel Boulaire				
Rémunérations fixe et honoraires	278 080 €	**278 080 €	502 110 €	502 110 €
Rémunération variable*		80 000 €		
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature				
Total rémunérations		80 000 €	74 000 €	74 000 €
Total honoraires **	**278 080€	**278 080 €	428 110 €	428 110 €
Alexandra Pereyre				
Rémunérations fixe	57 960 €	57 960 €	63 756 €	63 756 €
Rémunération variable*	37 274 €	35 181 €		37 274 €
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence ***	42 040 €	42 040 €	46 248 €	46 248 €
Avantages en nature				
Total	137 274 €	135 181 €	110 004 €	147 278 €
Stéphanie Meneux				
Rémunérations fixe	100 008 €	100 008 €	110 004 €	110 004 €
Rémunération variable*	37 277 €	35 184 €		37 277 €
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature				
Total	137 285 €	135 192 €	110 004 €	147 281 €
Etienne Auriau				
Rémunérations fixe	148 000 €	148 000 €	162 804 €	162 804 €
Rémunération variable*	55 290 €	48 215 €		55 290 €
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature (voiture)	1 788 €	1 788 €	1 758 €	1 758 €
Total	205 078 €	198 003 €	164 562 €	219 852 €
Michel Fauconnet				
Rémunérations fixe	144 500 €	144 500 €	158 952 €	158 952 €
Rémunération variable*	36 533 €	35 089 €		36 533 €
Rémunération exceptionnelle****	16 000 €	16 000 €	18 000 €	18 000 €
Jetons de présence				
Avantages en nature (voiture)	2 466 €	2 466 €	2 223 €	2 223 €
Total	199 499 €	198 055 €	179 175 €	215 708 €
Jordi Vynials				
Rémunérations fixe	n/a	n/a	du 23.05.2012 au 31.03.2013 157 507 €	157 507 €
Rémunération variable*				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature (voiture)				
Total			157 507 €	157 507 €

* La rémunération variable est fonction de l'atteinte des résultats du Groupe et de l'atteinte des objectifs individuels. Le montant n'a pas encore été déterminé à la date d'arrêté des comptes pour 2012-2013.

** 2011-2012 : pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012 : la somme indiquée représente le versement à la société Revaland, au sein de laquelle M. Michel Boulaire exerce les fonctions de gérant, des honoraires à hauteur de 278 080€ HT au titre de diverses prestations de services. La société REVALAND est un prestataire de service sans lien en capital avec Laurent-Perrier.

2012-2013: pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013 : la somme indiquée représente le versement à la société Revaland, au sein de laquelle M. Michel Boulaire exerce les fonctions de gérant, des honoraires à hauteur de 428 110€ HT au titre de diverses prestations de services. La société REVALAND est un prestataire de service sans lien en capital avec Laurent-Perrier.

*** Les jetons de présence versés à Mme Alexandra Pereyre rétribuent son activité au sein du Conseil d'administration de Laurent-Perrier UK.

**** Rémunération exceptionnelle : M. Michel Fauconnet est le référent pendant la période de vendange.

Statut social du dirigeant

(Tableau AMF n°10)

Dirigeants mandataires sociaux (1)	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Etienne Auriau Membre du Directoire Date de début : 27 mai 2010 Date de fin : 9 juillet 2013	oui		oui			non		non
Michel Boulaire Président du Directoire Date de début : 27 mai 2010 Date de fin : 9 juillet 2013		non		non		non		non
Michel Fauconnet Membre du Directoire Date de début : 27 mai 2010 Date de fin : 9 juillet 2013	oui		oui			non		non
Stéphanie Meneux Membre du Directoire et Directeur Général Date de début : 27 mai 2010 Date de fin : 9 juillet 2013		non	oui			non		non
Alexandra Pereyre Membre du Directoire et Directeur Général Date de début : 27 mai 2010 Date de fin : 9 juillet 2013		non	oui			non		non
Jordi Vinyals Membre du Directoire Date de début : 23 mai 2012 Date de fin : 9 juillet 2013	oui		oui		oui		oui	

(1) voir paragraphe 3.3. du rapport contrôle interne (chapitre 4.5. du document de référence).

Régime de retraite complémentaire

Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par la société ou ses filiales aux fins de versement des pensions, retraites ou autres avantages s'élève à 1 513,5 K€, réparti de la manière suivante :

Régime de retraite supplémentaire

- nature de l'engagement, « prestations définies – article 39 CGI »
- modalités de calcul de l'engagement +15% du salaire des 12 derniers mois précédant la liquidation des droits à la retraite.

	Stéphanie Meneux	Alexandra Pereyre	Etienne Auriau	Michel Fauconnet	Jordi Vinyals
Retraite à prestations définies	284,2	268,6	203,6	739,6	17,5

Il est précisé que dans l'enveloppe négociée avec les dirigeants, les avantages liés à la retraite supplémentaire sont considérés.

Options d'achat d'actions attribuées

(Tableau AMF n° 4)

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social						
Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nature des Options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
néant						

Options d'achat d'actions levées

(Tableau AMF n° 5)

Options d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque mandataire social				
Options (OAA) levées par les dirigeants (mandataire social)	N° et date du Plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
néant				

Actions de performance attribuées

(Tableau AMF n° 6)

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social					
Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	N° et date du Plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
néant					

Actions de performance devenues disponibles

(Tableau AMF n° 7)

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social			
Actions de performance devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	N° et date du Plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisitions
Néant			

4.2.2. Membres du Conseil de Surveillance (Tableau AMF n°3)

Membres du Conseil de Surveillance	Jetons de présence versés en 2011-2012	Jetons de présence versés en 2012-2013
Maurice de Kervénoaël *		
jetons de présence		
autres rémunérations	111,0 K€ *	113,5 K€*
François Philippoteaux		
jetons de présence	25,0 K€	25,5 K€
autres rémunérations		
Bernard de La Giraudière		
jetons de présence	17,0 K€	17,4 K€
autres rémunérations		
Yann Duchesne		
jetons de présence	17,0 K€	17,4 K€
autres rémunérations		
Grant Gordon		
jetons de présence	17,0 K€	17,4 K€
autres rémunérations		
Eric Meneux		
jetons de présence	17,0 K€	17,4 K€
autres rémunérations		
Claude de Nonancourt		
jetons de présence	17,0 K€	17,4 K€
autres rémunérations		
Jean-Louis Pereyre		
jetons de présence	17,0 K€	17,4 K€
autres rémunérations		
Patrick Thomas		
jetons de présence	4,17 K€	17,4 K€
autres rémunérations		

*dont versement à la société MDK Consulting, au sein de laquelle M. Maurice de Kervénoaël exerce les fonctions de gérant, des honoraires au titre de diverses prestations de services.
Les jetons de présence rétribuent l'activité générale de chaque membre au sein du Conseil de Surveillance.

Aucun prêt ni aucune garantie n'ont été accordés par Laurent-Perrier aux membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

Pour les deux années précédant la publication du présent document de référence il n'y a aucun contrat important auquel un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance du Groupe est partie.

4.3. OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES

(Tableau AMF n°9)

4.3.1. Conformément aux dispositions de l'article L 225-184, alinéa 2 du Code de Commerce, tel que modifié par la Loi, 2008-1258 du 3 décembre 2008 et de l'article D 174-20 du décret du 23 mars 1967, le présent rapport a été établi par votre Directoire afin de vous rendre compte des attributions d'Options d'Achat d'Actions de la société et des sociétés contrôlées par elle qui sont intervenues au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013 au profit :

- des mandataires de la société et des sociétés qu'elle contrôle, à raison des mandats exercés dans celles-ci,
- des 10 salariés de ces sociétés, non mandataires sociaux, ayant bénéficié du plus grand nombre d'options au cours de cette période.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 précitées, le tableau ci-dessous décrit plus précisément le nombre, les dates d'échéance, et le prix des options ainsi consenties au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013 aux personnes visées ci-dessus, dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 8 juillet 2009.

	Nombre d'options consenties	Date d'échéance des options	Prix des Options
1) Mandataires sociaux	Néant		
2) Salariés non mandataires ayant reçu le plus grand nombre d'Options	Néant		

4.3.2. De même, le présent rapport doit, conformément aux dispositions de l'article L 225-184 précité du Code de Commerce, préciser le nombre et le prix des actions effectivement souscrites ou achetées suite à la levée d'une ou plusieurs options détenues sur la société ou sur les sociétés que celle-ci contrôle, par les mandataires de celles-ci, et par les dix salariés non mandataires sociaux de ces sociétés et dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé.

Noms des bénéficiaires	Plan n°8 Du 25.03.03	Plan n°9 Du 30.03.04	Plan n°10 du 08.03.06	Plan n°11 du 14.03.06	Total
Période d'exercice	Du 26.03.07 Au 24.03.13	Du 31.03.08 Au 29.03.14	Du 09.03.09 Au 08.03.15	Du 15.03.10 Au 13.03.16	
Prix d'exercice	29,78€	28,71€	34,10€	50,38 €	
Nombre d'actions levées					
1) Mandataire sociaux	néant				
2) Salariés non mandataires ayant levé le plus grand nombre d'actions	5 050	1 000		250	6 300

NB : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions (*tableau AMF n°8*) figure au paragraphe 3.2.2. du présent document de référence.

4.4. MESURES CONSERVATOIRES IMPOSEES AUX DIRIGEANTS

Le Conseil de Surveillance de Laurent-Perrier a décidé que pour les actions issues de l'exercice des Options d'Achat d'Actions attribuées à partir de 2007, les règles de conservation suivantes devront être respectées :

- titres à conserver : actions Laurent-Perrier ;
- bénéficiaires concernés et pourcentage de titres à conserver :
 - o Président du Directoire : le Président du Directoire devra conserver 20% des actions issues de l'exercice d'Options d'Achat d'Actions à compter des attributions de 2007. Le nombre d'actions à conserver devra se calculer et être conservé à l'issue de chaque attribution.
 - o Membres du Comité des Opérations : chaque membre du Comité des Opérations devra conserver 20% des actions issues de l'exercice d'Options d'Achat d'Actions à compter des attributions de 2007. Le nombre d'actions à conserver devra se calculer et être conservé à l'issue de chaque attribution.
- fin de l'obligation de conservation :
 - o Pour le Président du Directoire : les actions à conserver et issues de l'exercice d'Options d'Achat d'Actions pourront être cédées à partir du 1^{er} jour qui suivra la cessation par le Président de ses fonctions de Président du Directoire, et la fin de tous ses contrats de travail éventuels.
 - o Pour chaque membre du Comité des Opérations : les actions à conserver et issues de l'exercice d'Options d'Achat d'Actions pourront être cédées à partir du 1^{er} jour qui suivra la fin de tous leurs contrats de travail.

4.5. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LAURENT-PERRIER ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le présent rapport a pour objet, conformément à l'article L 225-68 du dernier alinéa du Code de commerce, de présenter à l'Assemblée Générale annuelle les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, ainsi que des procédures de contrôle interne. Il a été établi avec l'assistance de la Direction Administrative et Financière du Groupe.

A. RESPECT DES PRATIQUES DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Groupe Laurent-Perrier a choisi de se référer volontairement au code AFEP-MEDEF (disponible sur le site www.medef.fr) pour intégrer, dans le mode de fonctionnement de ses organes de surveillance et de direction, les bonnes pratiques et recommandations en matière de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

- Principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance de Laurent-Perrier :
Au 31 mars 2013, le Conseil de Surveillance de Laurent-Perrier satisfait aux dispositions de la loi du 27 janvier 2011, puisque le Conseil de Surveillance comporte au moins 10% de femmes.
- Nationalité des membres du Conseil de Surveillance de Laurent-Perrier : au moins 10% des membres du Conseil de Surveillance de Laurent-Perrier sont de nationalité étrangère.

B. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

B.1. Composition et missions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance de Laurent-Perrier comprend au 31 mars 2013, neuf membres dont trois membres sont indépendants au sens de la définition donnée par le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

La composition du Conseil de Surveillance figure en Annexe A au présent rapport.

Le Conseil de Surveillance nomme le Directoire et l'Assemblée Générale peut mettre fin à son mandat. Conformément à la loi, il a une mission de contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire et tient des statuts de la société la mission d'autoriser les opérations suivantes :

- arrêter ou modifier le plan d'entreprise pluriannuel du Groupe Laurent-Perrier;
- réaliser ou autoriser toutes opérations susceptibles d'affecter substantiellement la stratégie du Groupe, la structure financière ou périmètre d'activité, et notamment modifier significativement l'image des marques dudit Groupe ;
- émettre, même sur autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires, des valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, entraînant ou susceptibles d'entraîner une augmentation du capital social (ou prendre tout engagement en ce sens) ;
- consentir une rémunération, ou des droits sur des valeurs mobilières émises par la Société, à tout membre du Directoire ;
- procéder aux opérations suivantes (ou prendre tout engagement en ce sens), lorsqu'elles dépassent chacune un montant ou, le cas échéant, une durée fixée par le Conseil de Surveillance (étant entendu que la présente disposition statutaire ne s'appliquera que pour autant que le Conseil de Surveillance aura fixé de tels montants) :
 - i) toute souscription, tout achat et toute disposition de valeurs mobilières,
 - ii) toute prise ou disposition de participation immédiate ou différée dans tous groupements ou sociétés, de droit ou de fait,
 - iii) tout apport ou échange, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs,
 - iv) toute acquisition ou disposition de biens ou droits immobiliers,
 - v) toute acquisition ou disposition de créances, de fonds de commerce ou autres valeurs incorporelles,
 - vi) tout acte en vue de consentir ou d'obtenir tous prêts, emprunts, crédits ou avances de trésorerie,
 - vii) tout contrat de distribution ou, plus généralement, de commercialisation, et tout contrat d'approvisionnement,
 - viii) toute transaction et tout compromis, en cas de litige.

B.2. L'exercice des missions

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins quatre fois par an, sur un ordre du jour établi par son président. Il s'est réuni six fois au cours de l'exercice 2012-2013 ; le taux de présence de ses membres a été le suivant :

Date	Points importants de l'ordre du jour	Taux de présence
26.05.2012	Examen des comptes sociaux et consolidés au 31.03.2012	80%
10.07.2012	Plan stratégique du Groupe Laurent-Perrier	80%
10.07.2012	Répartition des jetons de présence	90%
27.11.2013	Situation de l'entreprise au cours du premier semestre de l'exercice 2012-2013	90%
	Examen du résultat estimé au 31 mars 2013	
11.02.2013	Autorisation pour une nouvelle ligne de financement	80%
19.03.2013	Situation de l'entreprise	66%
	Comptes prévisionnels au 31 mars 2013	
	Budget de l'exercice 2013-2014	

Toutes les opérations significatives font l'objet d'une information détaillée à l'attention du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance n'a pas jusqu'à présent procédé à l'évaluation de son fonctionnement. Cette question fera l'objet d'un point à mettre à l'ordre du jour des réunions des prochains mois.

B.3. Les Comités

Le Conseil de Surveillance a créé quatre comités :

Le Comité de la Stratégie est chargé d'étudier le développement de l'entreprise et de présenter à l'ensemble du Conseil de Surveillance des propositions stratégiques pour le Groupe Laurent-Perrier. En font partie Yann Duchesne, Vice-Président, Maurice de Kervénoaël, Eric Meneux, François Philippoteaux, Jean-Louis Pereyre, Michel Boulaire, Alexandra Pereyre, Stéphanie Meneux, Etienne Auriau, Michel Fauconnet et Jordi Vinyals.

Le Comité de Liaison se réunit régulièrement et examine le tableau de bord de l'entreprise, ainsi que les résultats et la rentabilité des différents pays et produits du Groupe. Il contrôle également les activités de développement du Groupe. Il est présidé par Maurice de Kervénoaël, Président.

Le Comité de l'Audit et de la Communication Financière traite des résultats, de leur analyse et de la communication de ceux-ci aux actionnaires au moins deux fois par an. Il a pour mission de s'assurer de la qualité des méthodes comptables et des procédures internes, d'examiner les comptes annuels et consolidés avant leur soumission au Conseil de Surveillance et de veiller à la qualité de la communication financière aux actionnaires. Il est présidé par Yann Duchesne et en font partie Bernard de La Giraudière, Eric Meneux et Claude de Nonancourt. Conformément aux recommandations du MEDEF, un membre au moins du Comité d'Audit a une compétence particulière en matière financière et comptable.

Le Comité des Rémunérations et de Gouvernement d'Entreprise est chargé de la sélection des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire et propose les conditions de leurs rémunérations ainsi que les autorisations régissant les plans de stock-options et leur application aux membres du Directoire. Il formule aussi des avis sur la politique générale de rémunération des cadres. Il s'assure enfin de l'absence de conflit d'intérêts, de la fixation et de l'application de la politique de Gouvernement d'Entreprise. Il est présidé par Yann Duchesne et en font partie Grant Gordon et Jean-Louis Pereyre.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le Comité des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise a été amené à examiner et à émettre un avis sur les rémunérations variables des membres du Directoire sur la base des résultats de l'exercice 2011-2012.

Les rémunérations des membres du Directoire sont basées sur les critères suivants :

- le résultat opérationnel du Groupe,
- le résultat courant corrigé de l'amortissement des survaleurs,
- des critères qualitatifs, basés sur des objectifs à atteindre fixés par le Président du Conseil de Surveillance.

Laurent-Perrier, dont les racines sont ancrées en Champagne, a toujours voulu concilier une approche éthique des affaires avec la nécessité d'attirer et de recruter les dirigeants les plus aptes à faire

progresser l'entreprise, tout en préservant son indépendance financière et son caractère familial. Pour satisfaire ces critères fondamentaux, Laurent-Perrier a mis en place la politique de rémunération qui lui a semblé la plus adaptée :

- aucun système abusif d'indemnité de départ n'a été mis en place,
- un président du Directoire qui ne bénéficie d'aucun contrat de travail.
- un régime de retraite dit « à prestations définies », incite les dirigeants à envisager leur carrière dans le Groupe sur le long terme.

Enfin, Laurent-Perrier souhaite, à travers son Conseil de Surveillance et ses différents Comités, continuer à améliorer les pratiques du Groupe en matière de Gouvernement d'Entreprise.

c. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

c.1. Système de contrôle

L'organisation du contrôle interne du Groupe est centralisée. La structure et les procédures de contrôle interne sont définies pour le Groupe par les départements centraux du siège.

Depuis 2010 le Groupe a migré ses principales applications informatiques. Ce travail a permis une mise à jour des principales procédures du Groupe.

Le Groupe a souhaité mettre en place une fonction dédiée à l'amélioration continue. Il s'agit d'identifier les processus de l'entreprise qui fonctionnent de façon non optimale. Pour chaque sujet, un responsable est nommé. Il crée un groupe de travail et propose des solutions d'amélioration selon un calendrier précis. Une fois la solution adoptée, celle-ci est documentée et incluse dans la base de procédures afin de pérenniser son application.

Le suivi juridique

Au sein de la Direction Administrative et Financière du Groupe, le Département juridique centralise et coordonne les aspects juridiques. Le Département juridique supervise le secrétariat juridique des filiales du Groupe. La propriété intellectuelle et industrielle est un enjeu majeur pour le Groupe. Elle est rigoureusement suivie et mise à jour en interne et avec le soutien de Cabinets extérieurs.

Démarche budgétaire et reporting de gestion

La démarche budgétaire Groupe détaillée par service est un élément clé du contrôle des activités et des éléments financiers. Les orientations stratégiques de la Direction Générale sont formalisées dans un business plan annuel et sont ensuite relayées dans chaque unité. La démarche budgétaire du Groupe est le principal outil de déclinaison opérationnelle des axes stratégiques.

Le contrôle de gestion Groupe est chargé d'organiser le processus budgétaire et d'assurer l'accompagnement des opérationnels dans la construction des budgets, leur suivi et la mise en place des actions d'amélioration prévues. Il a également un rôle de coordination, de centralisation et de contrôle de cohérence des reportings budgétaires et de gestion.

Le suivi périodique des budgets par entité permet d'identifier les éventuels décalages par rapport au niveau d'activité anticipé et aux dépenses prévues et de mettre en œuvre les ajustements nécessaires.

c.2. Les organes de contrôle et de gestion

Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce son contrôle sur la gestion du Groupe Laurent-Perrier en s'appuyant sur les rapports du Directoire qui lui sont communiqués par l'intermédiaire du Comité de Liaison et sur les travaux du Comité d'Audit et de la Communication financière.

Chaque année, au cours du dernier trimestre de l'exercice, un plan annuel est établi pour fixer des objectifs et quantifier les options stratégiques majeures. Ce plan défini au niveau de chaque entité, sert de référence l'année suivante pour mesurer la performance de l'entreprise et définir si nécessaire des actions correctives.

Le Conseil de Surveillance a été informé des grandes lignes de la politique de gestion des risques et des mesures à mettre en place pour renforcer le rôle du Comité d'Audit qui se voit confier par la réglementation en vigueur des missions accrues :

- sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne,
- sur le contrôle de l'information financière et le contrôle des procédures d'élaboration des comptes consolidés.

Le Directoire

Le Directoire exerce son contrôle sur la gestion des risques en s'appuyant sur les reportings existants, et notamment sur les travaux des départements financier, comptable, et contrôle de gestion ainsi qu'en examinant les décisions d'investissement et d'engagement.

Le Directoire approuve le budget et valide les investissements et les engagements contractuels significatifs. Les demandes d'investissements sont présentées par chaque direction au Directoire pour validation.

Le Directoire est régulièrement informé des principaux risques identifiés et des moyens mis en œuvre pour y remédier.

c.3. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Consolidation statutaire

Un bilan, un compte de résultat et un tableau des flux de trésorerie consolidés sont produits et publiés chaque semestre.

La Direction comptable du Groupe Laurent-Perrier fixe un calendrier des tâches et rappelle les modalités de préparation des liasses de consolidation, à destination des services comptables ou des différentes entités.

En particulier, les stocks sont contrôlés par un inventaire physique en fin d'exercice et des réconciliations sont également réalisées entre les valeurs comptables et celles déclarées aux douanes comme l'exige la réglementation.

Des procédures précises existent également pour évaluer les provisions nécessaires pour couvrir les risques identifiés et en particulier, les risques de non recouvrement de certaines créances clients.

Tous les mois, les comptes sont arrêtés et analysés par le contrôle de gestion qui s'assure de la cohérence des tableaux de bord de gestion avec les données comptables.

Le rythme des contrôles effectués est le suivant :

- Tous les semestres : évaluation des provisions pour risques et charges, de la provision clients et audit des Commissaires aux Comptes et/ou revue des comptes par les Commissaires aux Comptes pour toutes les entités du Groupe;
- Annuellement : inventaires physiques ;
- Mensuellement : arrêté des comptes et analyse des écarts avec les budgets, suivi des retards de paiement clients ;
- De façon continue : suivi de la consommation des provisions, justification des comptes, contrôle de cohérence par le contrôle de gestion, suivi de l'évolution de l'endettement au regard des lignes de crédit octroyées par les banques.

Les tableaux de bord de gestion et la consolidation sont présentés par la Direction Administrative et Financière au Conseil de Surveillance tous les trimestres.

D. PRINCIPES ET REGLES POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

D.1. Pratique de gouvernance

Laurent-Perrier est attentif aux règles d'éthique et de gouvernance d'entreprise.

Le document de référence de Laurent-Perrier énumère en les adaptant aux sociétés à Directoire et Conseil de Surveillance, les dispositions sur la Gouvernance d'Entreprise, conformément au Code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises et aux recommandations de l'AMF.

D.2. Rémunération des dirigeants

Les règles de rémunération des dirigeants de Laurent-Perrier sont sensiblement identiques depuis de nombreuses années.

- Mise en place d'un Comité des Rémunération et du Gouvernement d'Entreprise.
- Vote de la rémunération des dirigeants par le Conseil de Surveillance sur recommandation du Comité des rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise.

- Répartition des éléments de rémunération reflétant les risques et responsabilités attachés à la fonction.
- Adoption de la présentation standardisée des rémunérations des Dirigeants dans le document de référence.

E. MODALITES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les statuts de la société stipulent :

Article 8 : Forme des actions et des autres valeurs mobilières

Les valeurs mobilières émises par la Société revêtent la forme de titres au porteur ou de titres nominatifs dans les conditions prévues par les dispositions légales alors applicables.

Article 12 : Droits et obligations attachés aux actions

Toutes les actions sont de même catégorie et confèrent les mêmes droits et obligations, sous réserve de l'état de leur libération et sans préjudice des dispositions légales impératives alors applicables et des dispositions des présents Statuts.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux présents Statuts de la Société et aux décisions des Assemblées Générales.

Les héritiers, créanciers, ayants droit, ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la Société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les actes de son administration ; ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en reporter aux inventaires sociaux et aux décisions des Assemblées Générales.

L'Assemblée Générale pourra imposer une division ou un regroupement des actions conformément aux dispositions légales alors applicables.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs titres, et notamment actions, pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement, de division ou d'attribution de titres, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires de titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis devront faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement, de l'achat ou de la vente des titres nécessaires.

Article 18 : Assemblées Générales

1. Sauf ce qui est prévu dans les présents Statuts, les règles relatives aux Assemblées Générales d'actionnaires, et notamment à leurs convocations et à leur tenue ainsi qu'aux droits de communication et d'information des actionnaires, sont celles prévues par les dispositions légales alors applicables.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification, dont la nature et les conditions d'application sont conformes aux dispositions réglementaires.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

2. Le Directoire et/ou le Conseil de Surveillance, s'il(s) l'estime(nt) opportun(s) et à condition d'en faire état dans l'avis de convocation (ainsi que, s'il y a lieu, dans l'avis de réunion), peu(ven)t subordonner le droit de participer aux Assemblées :

- en ce qui concerne les actionnaires titulaires d'actions nominatives, à l'inscription des actions au nom de l'actionnaire sur les registres de la Société, cinq (5) jours calendaires au moins avant la date de réunion de l'Assemblée ;
- en ce qui concerne les actionnaires titulaires d'actions au porteur, au dépôt, dans les conditions prévues à l'article 136 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967, du certificat de dépôt des actions au porteur, cinq (5) jours calendaires au moins avant la date de réunion de l'Assemblée.

3. Sous réserve de ce qui est dit ci-dessous, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Il s'exerce conformément aux dispositions légales alors applicables.

Toutefois, un droit de vote double à celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est automatiquement attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans révolus, au nom du même actionnaire, et ce, dans les conditions et conformément aux dispositions légales alors applicables.

En outre, et sans toutefois que ceci ait un caractère limitatif, en cas de division ou de regroupement d'actions, ainsi qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribués gratuitement aux actionnaires à raison des actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient du droit de vote double.

Les actionnaires disposant d'un droit de vote double auront toujours la possibilité d'y renoncer temporairement ou définitivement, de manière conditionnelle ou inconditionnelle, révocable ou irrévocable, en le notifiant par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social de la Société trente (30) jours calendaires au moins avant la réunion de la première Assemblée Générale au cours de laquelle cette renonciation trouvera à s'appliquer.

F. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les éléments ci-dessous sont communiqués afin d'assurer une transparence sur les éléments pouvant avoir une influence sur le cours de bourse.

F.1. Les participations directes ou indirectes dans le capital de la société au 31 mars 2013

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
① Actionnaires familiaux au nominatif (famille de Nonancourt)	3 395 271	57,10%	69,12%
② Actionnaires institutionnels au nominatif ⁽¹⁾	586 794	9,87%	10,92%
③ Autres actionnaires (y compris public) ⁽²⁾	1 887 819	31,75%	19,54%
④ Salariés au travers d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise géré par HSBC Epargne Entreprise (nominatif et porteur)	22 449	0,38%	0,42%
⑤ Autodétention ⁽³⁾	53 528	0,90%	-
TOTAL GENERAL au 31.03.2013	5 945 861	100%	100%

(1) dont First Eagle Funds Inc, détenant à la connaissance du Groupe plus de 7,5% du capital et plus de 10% des droits de vote.

(2) dont

- First Eagle Investment Management, LLC (US Investment Advisor) qui a déclaré : avoir franchi le seuil de 10% du capital et de 10% des droits de vote, y compris le fonds First Eagle Funds Inc visé au⁽¹⁾ et ne pas avoir l'intention d'acquérir le contrôle de la société,
- Fidelity International qui a déclaré avoir franchi le seuil de 2,5% du capital et de 2,5% des droits de vote
- FIL Limited (Fil international, soc. de gestion) qui a déclaré avoir franchi le seuil de 2,5% du capital et 2,5% des droits de vote

(3) Autodétention : à savoir principalement les actions acquises en vertu des articles L 225 -209 et suivants du Code du Commerce (animation du marché et attribution aux salariés).

F.2. Les règles applicables à la nomination et au remplacement du Directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la société.

« Article 13 des statuts

1. Sauf ce qui est prévu dans les présents Statuts, les règles relatives au Directoire, et notamment à sa composition, son fonctionnement et ses attributions, sont celles prévues par les dispositions légales alors applicables.

2. Le nombre de membres du Directoire est fixé par le Conseil de Surveillance dans le respect des dispositions légales alors applicables.

L'âge limite pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est fixé à soixante-quinze (75) ans et tout membre du Directoire est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de soixante-quinze (75) ans.

3. Le Directoire est nommé pour deux (2) ans et ses fonctions prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Tout membre du Directoire est rééligible.

En cas de vacance, le Conseil de Surveillance est tenu, dans un délai de deux (2) mois à compter de la vacance, de désigner un remplaçant ou de décider, sauf à respecter la limite légale alors applicable, la suppression du poste vacant.

4.

a) Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et dans tous les cas prévus par les dispositions légales alors applicables ; il doit notamment se réunir pour l'examen de toutes opérations qui exigent l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Le Directoire est convoqué par tous moyens, même verbalement, par son Président ou par deux au moins de ses membres ou, si le Directoire ne s'est pas réuni depuis quinze (15) jours calendaires au jour de la convocation, par un seul de ses membres. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

L'ordre du jour peut n'être arrêté qu'au moment de la réunion.

b) Pour la validité des délibérations du Directoire, les deux tiers au moins de ses membres en exercice doivent être présents ou représentés.

Pour être valables, les décisions du Directoire doivent être prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Tout membre du Directoire peut donner mandat à un autre membre pour le représenter. Ce mandat peut être donné par tous moyens. Chaque membre présent ne peut représenter qu'un seul autre membre.

Tout membre du Directoire empêché d'assister physiquement à une réunion peut également y participer et prendre part aux délibérations par tous moyens de télécommunication, notamment par téléphone, vidéoconférence ou télécopie.

c) A la demande de l'un quelconque des membres du Directoire, toute délibération du Directoire doit être constatée par un procès-verbal reproduit sur un registre spécial. Le procès-verbal est signé par les membres ayant pris part à la délibération, mais sans que l'omission de cette formalité ne puisse en tant que telle entraîner la nullité de la délibération.

d) Le Directoire peut, le cas échéant, désigner un secrétaire à l'occasion de chacune de ses réunions, qui peut être choisi parmi ses membres ou en dehors d'eux.

e) Le Directoire peut établir un règlement intérieur précisant et complétant les modalités de son fonctionnement prévues par les présents Statuts, un tel règlement ne pouvant toutefois prendre effet qu'une fois que ses termes auront été approuvés par le Conseil de Surveillance.

5. Le rapport trimestriel que le Directoire doit présenter au Conseil de Surveillance en application de l'article 225-68 dernier alinéa du Code de Commerce doit porter non seulement sur la situation et la marche des affaires sociales de la Société, mais aussi sur la situation et la marche des affaires sociales de l'ensemble formé par la Société et les entités contrôlées par la Société au sens de l'article L 233-3 du Code de Commerce. Le Directoire peut aussi à tout moment présenter au Conseil de Surveillance un rapport sur toute opération particulière. »

F.3. Les pouvoirs du Directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'action.

Le Directoire a été autorisé à :

- lancer un programme de rachat d'actions
- consentir des Options d'Achat d'Actions
- consentir des actions gratuites
- augmenter le capital par délégation (ci-joint le détail des déclarations en matière d'augmentation de capital)

Objet de la délégation	Nature de la valeur mobilière visée	Nature de la valeur mobilière exclue	Montant maximum autorisé par l'Assemblée Générale du 06.07.2011	Utilisation de la délégation au 31.03.2013
Augmentation de capital de la société Laurent-Perrier par émission avec maintien du droit préférentiel de souscription	Actions et valeurs mobilières (bons autonomes) donnant accès au capital de la société Laurent-Perrier	• Actions de préférence	<ul style="list-style-type: none"> • 10 000 000€ si actions • 150 000 000€ si valeur mobilières représentatives de créances donnant accès au capital 	Non
Augmentation de capital de la société Laurent-Perrier par émission avec suppression du droit préférentiel de souscription	Actions et valeurs mobilières (bons autonomes) donnant accès au capital de la société Laurent-Perrier	• Actions de préférence	<ul style="list-style-type: none"> • 10 000 000€ si actions • 150 000 000€ si valeur mobilières représentatives de créances donnant accès au capital 	Non
Augmentation du capital par émission de titres à la suite de l'émission de valeurs mobilières par une société dont Laurent-Perrier détient directement ou indirectement plus de 50% du capital social	<ul style="list-style-type: none"> • Obligations avec bons de souscription d'actions de Laurent-Perrier, • ou autres valeurs mobilières 		<ul style="list-style-type: none"> • 10 000 000€ si actions • 150 000 000€ si valeur mobilières représentatives de créances donnant accès au capital 	Non
Augmentation de capital de la société Laurent-Perrier par incorporation de réserves, bénéfices ou prime	Actions		10 000 000€	Non
Augmentation de capital de la société Laurent-Perrier en période d'OPA et OPE	Actions et valeurs mobilières visées précédemment	Voir exclusions visées précédemment	<ul style="list-style-type: none"> • 10 000 000€ si actions • 150 000 000€ si valeur mobilières représentatives de créances donnant accès au capital 	Non
Augmentation de capital de la société Laurent-Perrier réservée aux salariés	Résolutions rejetées en 2011			Non

F.4. Il n'y a pas d'accord conclu par la société et rentrant dans le champ de l'obligation légale de divulgation qui soit modifié ou qui prenne fin en cas de changement de contrôle de la société.

F.5. Accords prévoyant des indemnités. Il n'y a pas d'accord prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique (en particulier indemnités de départs abusives et parachutes dorés).

Ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance du 23 mai 2013.

Maurice de Kervénoaël
Président du Conseil de Surveillance

ANNEXE A

Liste des membres du Conseil de Surveillance et fonctions exercées dans d'autres sociétés

Membres du conseil de surveillance Date de 1 ^{ère} nomination Échéance du mandat	Autres mandats exercés dans le Groupe et mandats exercés en dehors du Groupe au 31 mars 2013
<p>M. Maurice de Kervénoaël ⁽¹⁾</p> <p><i>Président</i> : 07 juillet 2005 - 2017</p> <p><i>Adresse professionnelle</i> : MDK Consulting 20, rue Vignon 75009 Paris</p>	<p>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : néant</p> <p>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier : gérant de société de conseil</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérant de MDK Consulting - Président du Comité d'Audit d'Hermès International - Administrateur et Vice-Président d'Hermès International - Administrateur ONET - Président Mellerio International
<p>M. François Philippoteaux</p> <p><i>Vice-Président</i> <i>Membre</i> : 11 juillet 1996 - 2014 Ancien dirigeant de Laurent-Perrier Adresse : Laurent-Perrier - 32 avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne</p>	<p>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : cf. tableau Cumul des mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président de Laurent-Perrier Suisse <p>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier : néant</p>
<p>M. Bernard de La Giraudière</p> <p><i>Membre</i> : 11 juillet 1996 - 2014 Ancien dirigeant de Laurent-Perrier Adresse : Laurent-Perrier - 32 avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne</p>	<p>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : - Président de Laurent-Perrier UK</p> <p>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier : - Chairman de Spirited Co. Limited</p>
<p>Mme Claude de Nonancourt</p> <p><i>Membre</i> : 11 juillet 1996 - 2014 <i>Lien familial</i> : épouse de M. Bernard de Nonancourt Adresse : Laurent-Perrier - 32 avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne</p>	<p>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : cf. tableau Cumul des mandats</p> <p>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier : néant</p>
<p>M. Yann Duchesne ⁽¹⁾</p> <p><i>Membre</i> : 3 juillet 2003 - 2015 <i>Adresse professionnelle</i> : Doughty & Hanson - 45 Pall Mall London SWY 5 JG Grande Bretagne</p>	<p>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : néant</p> <p>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Associé Senior du fonds d'investissement Doughty & Hanson - Président du Conseil de Surveillance de Saft - Président de Balta - Président de KP1 - Administrateur d'IPSOS
<p>M. Grant Gordon ⁽¹⁾</p> <p><i>Membre</i>: 26 Octobre, 1999 - 2017 <i>Adresse professionnelle</i>: 32 Buckingham Palace Road London, SW1 W ORE Grande Bretagne</p>	<p>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : néant</p> <p>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier : Director, IFB Research Foundation</p>
<p>M. Éric Meneux</p> <p><i>Membre</i> : 26 octobre 1999 - 2017 <i>Lien familial</i> : Époux de Stéphanie Meneux de Nonancourt, Membre du Directoire Adresse : Laurent-Perrier - 32 avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne</p>	<p>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : néant</p> <p>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier : Docteur en médecine Chirurgien des hôpitaux Activité Libérale : clinique Sainte Isabelle et Hôpital Américain - Neuilly-sur-Seine</p>

<p>M. Jean-Louis Pereyre</p> <p><i>Membre</i> : 20 décembre 1994 - 2018 <i>Lien familial</i> : Époux de Alexandra Pereyre de Nonancourt, Membre du Directoire Adresse Laurent-Perrier – 32 avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne</p>	<p>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : néant</p> <p>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier : Président de la Maritime Archéologie et Prospection Administrateur de la Société Media Contact Services</p>
<p>M. Patrick Thomas ⁽¹⁾</p> <p><i>Membre</i> : 25 novembre 2011 - 2017</p> <p><i>Adresse professionnelle</i> : 24 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris</p>	<p>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : néant</p> <p>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérant de Hermès International - Représentant de Hermès dans les Filiales du Groupe Hermès - Membre du Conseil de Surveillance de Leica Camera AG - Vice-président du Conseil de Surveillance de Massilly Holding - Administrateur de Rémy Cointreau - Gérant de la SC Les Choseaux

(1) Membres du Conseil de Surveillance indépendants.

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Laurent-Perrier SA

Exercice clos le 31 mars 2013

Aux Actionnaires
Laurent-Perrier SA
32, avenue de Champagne
51150 Tours-sur-Marne

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Laurent-Perrier et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante,
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante,
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de Commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Reims, le 7 juin 2013

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG S.A.

4.6. RAPPORT SUR TITRES DES DIRIGEANTS 31 MARS 2013

Déclarant	Nature de l'opération	Objet	Nombre	Valeur	Prix unitaire
ASN	Acquisition	Actions	3 000	191 504 €	63,83 €
	Acquisition	Actions	1 586	102 920 €	64,89 €
	Acquisition	Actions	173	11 299 €	65,31 €
	Acquisition	Actions	100 000	6 300 000 €	63,00 €
Total			104 759	6 605 723 €	
REVALAND	Acquisition	Actions	500	33 050 €	66,10 €
Total			500	33 050 €	

Une liste de dirigeants, conforme aux dispositions de l'article L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier a été transmise à l'AMF.

5.

PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809- 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2011, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférent présentés respectivement en pages 74 et 118 du document de référence D.11.0562 déposé auprès de l'AMF le 10 juin 2011.
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2012, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférent présentés respectivement en pages 74, 115 et 116 du document de référence D.12-0604 déposé auprès de l'AMF le 12 juin 2012.

5.1. COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2012 ET 2013

Compte de résultat consolidé au 31 mars 2013

<i>en millions d'euros, (sauf résultat par action)</i>	Notes	2012-2013	2011-2012
Chiffre d'affaires	4.18	222,94	218,80
Coût des ventes		-119,54	-115,67
Marge brute		103,40	103,13
Autres produits d'exploitation nets	4.19	1,22	1,26
Charges commerciales		-47,44	-43,46
Charges administratives		-16,89	-16,19
Résultat opérationnel courant		40,29	44,74
Autres produits opérationnels	4.21	0,07	0,03
Autres charges opérationnelles	4.21	-0,38	-0,14
Résultat opérationnel		39,98	44,63
Produits financiers		0,15	0,17
Coût de la dette financière brute		-8,40	-10,16
Autres charges financières		-0,23	-0,38
Résultat financier	4,22	-8,48	-10,37
Impôt sur le résultat	4.23	-11,22	-12,49
Quote-part de résultat dans les entreprises associées		0,00	0,01
Résultat net		20,28	21,78
Dont attribuable :			
- aux intérêts ne conférant pas le contrôle		0,05	0,11
- au Groupe		20,23	21,67
Résultat net, part du Groupe par action (en euros)		3,43	3,67
Nombre d'actions en circulation		5 894 593	5 896 782
Résultat net, part du Groupe par actions après dilution (en euros)		3,41	3,65
Nombre d'actions diluées		5 924 529	5 936 428

Etat du résultat global

Bénéfice de la période		20,28	21,78
<i>Eléments non reclassables en compte de résultat :</i>			
Réévaluation des terres à vignes		5,10	3,34
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies		0,37	-0,42
Effet d'impôt sur les éléments ci-dessus		-2,17	0,33
		3,30	3,26
<i>Eléments destinés à être reclassés en compte de résultat :</i>			
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		0,85	-3,90
Ecarts de conversion		-0,12	0,38
Autres éléments du résultat global au titre de la période, nets d'impôt		4,03	-0,26
Total des gains et pertes reconnus pour la période		24,31	21,52
Dont attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle		0,12	0,19
			Les

notes annexes listées en page 6 font partie intégrante des comptes consolidés

Bilan Consolidé

<i>en millions d'euros</i>	Notes	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
ACTIF			
<i>Goodwill</i>	4.1	24,50	24,50
Immobilisations incorporelles	4.2	6,95	7,48
Immobilisations corporelles	4.3	161,62	157,17
Participation dans les entreprises associées		0,09	0,09
Actifs financiers non courants	4.4	4,04	4,08
Actif d'impôt différé		0,23	
Actifs non courants		197,43	193,32
Stocks et en-cours	4.5	464,99	458,34
Créances clients	4.6	37,63	40,95
Autres actifs	4.7	20,35	17,78
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.11	16,19	9,03
Actifs courants		539,17	526,10
TOTAL DE L'ACTIF		736,60	719,42
CAPITAUX PROPRES			
Capital	4.9	22,59	22,59
Réserves liées au capital		22,74	22,74
Réserve de réévaluation		38,45	34,62
Autres réserves		191,77	176,26
Ecart de conversion		-1,61	-1,49
Résultat part du groupe		20,23	21,67
Total des capitaux propres attribuables au Groupe		294,17	276,38
Intérêts ne conférant pas le contrôle		2,58	2,55
Total des capitaux propres		296,75	278,93
PASSIF			
Provisions pour risques et charges	4.10	10,20	10,31
Dettes financières non courantes	4.11	259,14	288,28
Autres dettes non courantes	4.15	2,71	3,11
Passifs d'impôt différé	4.17	27,59	25,06
Passifs non courants		299,64	326,76
Dettes financières courantes	4.11	35,78	3,37
Fournisseurs		70,37	71,04
Dettes fiscales et sociales		15,09	15,62
Autre dettes		18,97	23,70
Passifs courants		140,21	113,73
TOTAL DU PASSIF		439,85	440,49
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		736,60	719,42

Les notes annexes listées en page 6 font partie intégrante des comptes consolidés

Tableau des flux de trésorerie consolidé

<i>en millions d'euros</i>	2012-2013	2011-2012
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
Résultat net des sociétés intégrées	20,28	21,78
Dotations nettes aux amortissements et provisions	4,73	4,78
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	-0,05	0,03
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie	-0,03	0,13
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	0,00	-0,01
(Plus) Moins value de cession, nettes d'impôt	-0,02	0,08
Capacité d'autofinancement après impôt	24,91	26,79
Charge d'impôt (y compris l'impôt différé)	11,22	12,48
Capacité d'autofinancement avant impôt	36,13	39,27
Impôt payé	-16,61	-12,32
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
- Stocks et encours	-6,65	-8,29
- Créances clients	3,28	-3,94
- Fournisseurs	0,28	10,28
- Autres créances et autres dettes	-2,23	1,02
Flux nets de trésorerie générés par l'activité (A)	14,20	26,02
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisation incorporelles et corporelles	-3,61	-2,86
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0,04	0,01
Variation nette des autres immobilisations financières	0,44	-0,85
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	-3,13	-3,7
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes mis en paiements au cours de l'exercice	-5,99	-4,55
Vente (Rachat) d'actions propres	-0,54	-0,1
Emission d'emprunts	15,45	1,21
Remboursement d'emprunts	-12,54	-24,96
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	-3,62	-28,4
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (A+B+C)		
	7,45	-6,08
Trésorerie nette en début de période	8,80	14,68
Incidence des variations de cours de devises	-0,06	0,20
TRESORERIE NETTE A LA FIN DE LA PERIODE	16,19	8,80
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16,19	9,03
Découverts bancaires	0,00	-0,23
TRESORERIE NETTE	16,19	8,80

Les notes annexes listées en page 6 font partie intégrante des comptes consolidés

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>en millions d'euros</i>	Capital	Réserves liées au capital	Réserve de réévaluation	Actions propres	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Total part du Groupe	Minoritaires	Total
Au 1er avril 2011	22,59	22,74	35,06	-9,43	190,33	-1,87	259,43	2,43	261,85
Autres éléments du résultat global			-0,44		-0,27	0,38	-0,34	0,07	-0,27
Résultat 2011-2012					21,67		21,67	0,11	21,78
Résultat global de la période			-0,44	0,00	21,40	0,38	21,33	0,18	21,51
Vente (Rachat) d'actions propres				-0,10			-0,10		-0,10
Charges liées aux plans d'options					0,25		0,25		0,25
Dividendes versés					-4,48		-4,48	-0,06	-4,54
Autres variations					-0,03		-0,03		-0,03
Au 31 mars 2012	22,59	22,74	34,62	-9,54	207,47	-1,49	276,39	2,55	278,94
Autres éléments du résultat global			3,27		0,24	-0,12	3,40	0,07	3,47
Résultat 2012-2013					20,23		20,23	0,05	20,28
Résultat global de la période			3,27	0,00	20,47	-0,12	23,63	0,12	23,75
Vente (Rachat) d'actions propres				-0,55			-0,55		-0,55
Charges liées aux plans d'options					0,08		0,08		0,08
Dividendes versés					-5,90		-5,90	-0,09	-5,99
Autres variations					-0,03		-0,03		-0,03
Au 31 mars 2013	22,59	22,74	37,89	-10,08	222,09	-1,61	293,63	2,58	296,20

Les notes annexes listées ci-après font partie intégrante des comptes consolidés

5.2. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les montants sont exprimés en millions d'euros sauf mention contraire.

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Groupe Laurent-Perrier exerce sa principale activité dans la production et la vente des vins de Champagne sous quatre marques principales, du milieu au haut de gamme.

Laurent-Perrier S.A. (Siège social : 32, avenue de Champagne 51150 Tours sur Marne et N° de SIRET 335 680 096 00021) est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, cotée à Euronext Paris, devenu EnterNext.

Les états financiers consolidés du Groupe Laurent-Perrier pour l'exercice clos le 31 mars 2013 ont été arrêtés par le Conseil de Surveillance du 23 mai 2013 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 9 juillet 2013.

2. PRINCIPES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après.

2.1. Référentiel comptable retenu

Les états financiers du Groupe Laurent-Perrier sont préparés en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) telles qu'approuvées par l'Union européenne et applicables au 31 mars 2013 et disponibles sur le site internet de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Les états financiers consolidés au 31 mars 2013 sont établis suivant les principes et méthodes comptables identiques à ceux appliqués au 31 mars 2012.

Les amendements et les interprétations suivants, approuvés par l'Union européenne et applicables pour la première fois dans les états financiers des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012, n'ont pas eu d'effet significatif sur les états financiers et la performance du Groupe au 31 mars 2013 :

- l'amendement à la norme IAS 1 « Présentation des postes des autres éléments du résultat global (OCI) » a pour but de clarifier et d'améliorer la cohérence de la présentation des autres éléments du résultat global. Il impose notamment de distinguer les éléments qui devront faire l'objet d'un recyclage ultérieur dans le compte de résultat. En outre, quand ces éléments sont présentés avant impôt, les effets impôt correspondants doivent être mentionnés séparément.
- l'amendement à la norme IFRS7 « Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers ».

L'Union européenne a également adopté les amendements suivants qui ne sont pas applicables au Groupe et qui n'ont donc pas d'effet sur sa situation financière et la mesure de sa rentabilité :

- l'amendement à la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat – Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents »,
- l'amendement à la norme IFRS 1 « Première application des IFRS – Forte hyperinflation et dates d'application fermes pour les premiers adoptants ».

Par ailleurs, le Groupe Laurent-Perrier a décidé de ne pas appliquer par anticipation les nouveaux amendements et interprétations approuvés par l'Union européenne et notamment :

- la norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés »,
 - la norme IFRS 11 « Accords conjoints »,
 - la norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans les autres entités ».
- L'application des normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 avec la possibilité d'une application anticipée. Elle ne devrait pas avoir d'effet sur la performance financière du Groupe. Consécutivement à la publication des nouvelles normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12, les normes IAS 27 renommée « Etats financiers individuels » et IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et coentreprises » ont été révisées.
- la norme IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur »,
 - l'amendement à la norme IAS 32 « Compensation des actifs et passifs financiers ».

Enfin, l'IASB a publié une série de nouvelles normes non encore approuvées par l'Union européenne, dont les impacts sur le Groupe sont en cours d'analyse :

- la norme IFRS 9 « Instruments financiers », projet en trois phases, dont seule la première, « Classification et évaluation » a été publiée,
- l'amendement à la norme IFRS 7 « Compensation des actifs et passifs financiers – Informations à fournir »,
- l'amendement aux normes IFRS 9 et IFRS 7 « Date d'application et informations relatives à la transition »,
- les amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Accords conjoints » et IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans les autres entités ».

2.2. Bases d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des terres à vignes, des récoltes vendangées par Laurent-Perrier et de certaines catégories d'instruments financiers, qui sont évaluées à leur juste valeur.

Les valeurs comptables des actifs et des passifs reconnus au bilan et qui font l'objet d'une couverture sont ajustées pour tenir compte des variations de juste valeur des risques couverts.

2.3. Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers nécessite que la direction du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits apparaissant au compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les montants réels pourraient ultérieurement être différents des estimations ainsi retenues.

Ces hypothèses concernent principalement :

- les tests de dépréciation (hypothèses décrites au § 2.10) ;
- les provisions pour passifs sociaux (hypothèses décrites au § 2.19) ;
- les charges sur les stocks options (§ 2.18) ;
- la comptabilisation des instruments financiers à la juste valeur (§2.23).

2.4. Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions intra-groupe, les soldes et les profits internes sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés.

Les pertes sont également éliminées pour les actifs cédés à l'intérieur du groupe ; elles sont alors considérées comme un indicateur de perte de valeur.

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût. La participation du Groupe dans les entreprises associées comprend le goodwill (net de tout cumul de pertes de valeur) identifié lors de l'acquisition.

Les profits internes sur les transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans les entreprises associées. Les pertes internes sont également éliminées, à moins que la transaction n'indique une perte de valeur. Les méthodes comptables des filiales et des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le Groupe.

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels arrêtés au 31 mars.

2.5. Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro sont convertis en euros :

- aux cours de clôture pour les éléments d'actif et de passif ;
- aux cours moyens de la période pour les éléments du compte de résultat.

Les écarts de change sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et reclassés de capitaux propres en résultat lors de la sortie de l'investissement net.

2.6. Opérations en devises et couvertures de change

Les opérations en devises étrangères réalisées par les sociétés consolidées sont converties dans leur monnaie fonctionnelle aux cours des devises à la date des opérations.

Les créances et dettes exprimées en devises étrangères sont converties aux cours de ces devises à la date de clôture. Les pertes et les gains de change latents résultant de cette conversion sont enregistrés :

- en résultat opérationnel courant pour les opérations commerciales d'achats et de ventes
- en résultat financier pour les opérations de nature financière.

Les pertes et les gains de change résultant de la conversion d'opérations ou créances et dettes intragroupe en devises étrangères, ou de leur élimination, sont enregistrés au compte de résultat, à moins qu'ils ne proviennent d'opérations de financement intragroupe à long terme pouvant être considérées comme faisant partie de l'actif net de la filiale : ils sont dans ce cas inscrits dans les autres éléments du résultat global, en « écart de conversion ».

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture d'opérations commerciales en devises, ceux-ci sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture. La variation de valeur de marché de ces instruments dérivés est enregistrée :

- en marge brute pour la part efficace de la couverture des créances et dettes inscrites au bilan à la date de clôture ;
- en autres éléments du résultat global, en réserve de réévaluation, pour la part efficace de la couverture de flux de trésorerie futurs, ce montant étant transféré en marge brute lors de la comptabilisation des créances et dettes objets de la couverture ;
- en résultat financier pour la part inefficace de la couverture.

2.7. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux principes énoncés par IFRS 3 – Regroupements d'entreprises.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur.

La différence existant entre le coût d'acquisition et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition est comptabilisée au poste « *goodwill* », qui n'est pas amorti et qui fait l'objet de test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au moins une fois par an (voir § 2.10 infra).

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés, le *goodwill* négatif est immédiatement reconnu en résultat dans les « autres produits et charges opérationnels ».

2.8. Immobilisations incorporelles

Seules les marques acquises, individualisables et de notoriété reconnue sont inscrites à l'actif, à la valeur déterminée lors de leur acquisition.

Les frais de dépôt de marque ou les frais pour développer une marque existante constituent des charges de l'exercice.

Le Groupe a qualifié ses marques principales comme des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie. Elles ne sont donc pas amorties, mais elles font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et, dans tous les cas, au minimum une fois par an. Lorsque leur valeur recouvrable, fondée sur les critères ayant prévalu lors de leur acquisition, s'avère inférieure de façon durable à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement par des logiciels amortis sur leur valeur d'utilité, entre 1 et 8 ans.

2.9. Immobilisations corporelles

A l'exception des terres à vignes, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements et des pertes de valeur, selon le traitement de référence d'IAS 16 – Immobilisations corporelles.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les terres à vignes sont évaluées à leur valeur de marché, conformément au traitement alternatif autorisé par IAS 16. La valeur de marché est déterminée soit à partir des valeurs moyennes publiées par un organisme officiel soit à partir d'autres éléments tangibles d'information apparaissant comme plus pertinents s'il était considéré que les valeurs de marché moyennes n'étaient pas le meilleur indicateur pour valoriser les terres à vigne à la clôture.

En effet, les valeurs de marché moyennes utilisées à la clôture de l'exercice sont relatives aux données de l'année précédant l'exercice pour des raisons d'indisponibilité de données plus récentes.

L'écart positif entre le coût historique et la valeur réévaluée est inscrit dans autres éléments du résultat global et cumulé dans les capitaux propres en « Réserve de réévaluation ». Toutefois, il doit être comptabilisé en résultat lorsqu'il compense une diminution de réévaluation du même actif précédemment comptabilisée en résultat. Si, à la suite d'une réévaluation, la valeur de marché devient inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constatée en résultat du montant de la différence.

Les vignes en tant qu'actif biologique sont comptabilisées à leur coût (frais de plantation) diminué du cumul des amortissements (25 ans) et du cumul des pertes de valeur. En effet, il n'existe pas de juste valeur observable pour ces actifs.

L'amortissement des autres actifs commence lorsqu'ils sont prêts à être utilisés. A partir de la date de mise en service du bien, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité :

- Constructions et aménagements : 10 à 50 ans
- Installations techniques, matériel : 4 à 30 ans
- Autres : 4 à 20 ans

La valeur résiduelle des immobilisations est prise en compte dans le calcul des amortissements lorsqu'elle est jugée significative.

Les biens financés par un contrat de location-financement sont immobilisés lorsque ces contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens, sur la base de la valeur actualisée des loyers à verser ou sur la base de la valeur de marché si celle-ci est inférieure, chacune au commencement du contrat de location.

Les contrats de location dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au Groupe sont classés en location simple. Les paiements au titre des locations simples sont comptabilisés en charge de façon linéaire sur la durée du contrat.

2.10. Dépréciation des actifs à long terme

Conformément à IAS 36 – Dépréciation d'actifs, le Groupe procède à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs long terme selon le processus suivant :

- les actifs corporels et incorporels amortissables font l'objet d'un test de dépréciation s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations ;
- les actifs incorporels non amortissables et les *goodwill* font l'objet d'un test de dépréciation dès qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable à la plus élevée des deux valeurs suivantes : juste valeur nette de coûts de sortie ou valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par l'utilisation continue des actifs testés pendant leur période d'utilité et de leur cession éventuelle à l'issue de cette période. La Direction utilise à cet effet ses dernières prévisions de trésorerie établies sur 5 ans et détermine, à l'issue de cet horizon, une valeur terminale. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe. Celui-ci intègre le taux de rendement attendu par un investisseur dans le secteur d'activité et la prime de risque propre au Groupe.

Les tests de dépréciation sont réalisés, selon les circonstances, individuellement sur les actifs, ou au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ces actifs sont rattachés. Les UGT correspondent au plus petit groupe d'actifs homogènes générant des flux de trésorerie autonomes d'autres groupes d'actifs. Le rattachement des *goodwill* aux UGT est réalisé selon la manière dont la Direction du Groupe suit la performance des opérations et apprécie les synergies liées aux acquisitions. Le Groupe n'ayant qu'un seul métier (l'élaboration et la commercialisation de champagne), le périmètre de l'UGT retenu est l'ensemble du Groupe. Les flux de trésorerie utilisés sont ceux du groupe dans sa globalité.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif.

Toute dépréciation du *goodwill* est alors définitive.

2.11. Titres de participation non consolidés et autres actifs financiers

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées sont initialement enregistrés à leur coût d'acquisition. Ils sont ensuite valorisés à chaque clôture :

- à leur coût (net des dépréciations éventuelles), pour les participations dont la valeur n'est pas significative ;
- à leur juste valeur, pour les participations qualifiées comme « actifs disponibles à la vente ». Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres jusqu'à la cession effective des titres. Au moment de la cession, les variations de juste valeur constatées préalablement en capitaux propres sont prises en compte dans le résultat financier. Lorsque les circonstances permettent de conclure que la perte de valeur est définitive, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

Lorsque les participations restent valorisées à leur coût, notamment si leur juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable, elles font l'objet d'un test de dépréciation. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée en fonction de la part du Groupe dans l'actif net, la rentabilité future attendue et les perspectives de développement de l'entité représentative de l'investissement.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Sur cette base, les prêts à long terme sans intérêt sont donc inscrits au bilan pour leur valeur actualisée. L'effet de la désactualisation constitue un produit financier.

Lorsqu'un nouveau prêt est octroyé, la différence entre la valeur actualisée et la valeur historique est reclassée en immobilisations incorporelles et est amortie sur la durée du prêt.

2.12. Actifs non courants détenus en vue de la vente

Un actif est classé en « actif détenu en vue de la vente » si :

- la vente est hautement probable dans un horizon raisonnable,
- ou l'actif est disponible en vue d'une vente immédiate dans son état actuel et un plan de vente de l'actif a été engagé par la direction.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont classés sur une ligne particulière du bilan consolidé.

Conformément à IFRS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, ces actifs sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur valeur de marché diminuée des coûts nécessaires à la réalisation de la vente.

2.13. Stocks et en cours

A l'exception des raisins récoltés par le Groupe dans ses propres vignes, les stocks sont évalués au coût de revient, sans que celui-ci puisse excéder la valeur nette de réalisation. La méthode de valorisation retenue est le coût unitaire moyen pondéré excluant les frais financiers.

Les stocks de vins produits à partir des raisins récoltés par le Groupe dans ses vignes sont évalués en valeur de marché de la vendange concernée, comme si les raisins avaient été acquis. L'impact de cette évaluation est constaté au compte de résultat sur la ligne « Coût des ventes ».

Ces raisins propres ne sont valorisés au prix de marché que lorsque le groupe a une information sur le rendement et la valeur de marché de la récolte à venir ; en conséquence, au 31 mars, date de clôture de l'exercice, aucune valeur de marché relative à la récolte future n'est prise en compte dans les états financiers.

Les vins bloqués détenus pour le compte des livreurs (indisponibles avant une décision de déblocage émanant des organismes professionnels) sont valorisés aux coûts de pressurage et de vinification à l'exclusion de tout autre coût.

En cas de baisse significative du niveau d'activité à certains stades de production, il est pratiqué l'imputation rationnelle des frais fixes pour l'évaluation des stocks, afin de n'intégrer aucune charge de sous-activité dans le prix de revient des stocks.

Bien que le processus de vieillissement du champagne impose de conserver les stocks plus d'un an, ceux-ci restent classés dans l'actif courant conformément à la durée du cycle d'exploitation.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les marges réalisées sur les transactions entre sociétés consolidées sont neutralisées (à l'exception de celles reflétant la valeur de marché des raisins, conformément à IAS 41).

2.14. Clients et créances d'exploitation

Les créances sont comptabilisées à la valeur nominale.

Elles ne sont comptabilisées pour leur montant actualisé que lorsque l'échéance est supérieure à un an et que l'effet de l'actualisation est significatif.

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte. L'identification des créances douteuses, ainsi que le montant des provisions correspondantes, est fondée sur l'expérience historique des pertes définitives des créances et l'ancienneté des créances. Le montant de la provision est comptabilisé en résultat en « Charges commerciales ». Lorsque la certitude est acquise qu'une créance douteuse ne sera pas récupérée, ladite créance et sa provision sont annulées par le compte de résultat.

2.15. Impôts courants et différés

Les impôts différés relatifs aux différences temporelles existant entre les bases taxables et les bases comptables des actifs et passifs consolidés sont constatés selon la méthode du report variable, aux taux votés ou quasiment votés à la date de clôture.

Les actifs d'impôt différé ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer dans un délai raisonnable grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours des exercices suivants.

Les impôts différés ne font l'objet d'aucune actualisation.

Les impôts éventuellement à la charge du Groupe sur les distributions de dividendes des filiales sont provisionnés dès lors que la décision de distribution a été prise formellement à la date d'arrêté des comptes. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en autres éléments du résultat global. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

2.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués par les liquidités et les placements disponibles à moins de trois mois, dont la valeur n'est pas soumise de manière significative à l'évolution de cours ou d'indices et les découverts bancaires. A défaut, ceux-ci sont présentés sur une ligne distincte du bilan. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les « emprunts ».

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur, dont les variations sont constatées en résultat financier.

2.17. **Actions propres**

Lorsqu'une des sociétés du Groupe achète des actions de la Société (actions propres), le montant versé en contrepartie, y compris les coûts marginaux directement attribuables (nets de l'impôt sur le résultat), est déduit des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société jusqu'à l'annulation ou la cession des actions.

En cas de vente ultérieure de ces actions, les produits perçus, nets des coûts marginaux directement attribuables à la transaction et de l'incidence fiscale afférente, sont inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société.

2.18. **Plans d'option d'achat et d'option de souscription d'actions**

Les plans d'achats d'actions sont accordés aux dirigeants et à certains salariés du Groupe.

Conformément aux dispositions de IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions, les plans mis en place après le 7 novembre 2002 font l'objet d'une valorisation à la date d'attribution et d'une comptabilisation en charge de personnel sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires, en général 4 ans. Cette charge, représentant la juste valeur de l'option à la date de son attribution, est enregistrée en contrepartie d'une augmentation des réserves.

Compte tenu de leurs caractéristiques, les plans sont valorisés selon le modèle d'évaluation de Black & Scholes.

2.19. **Engagements de retraite et autres avantages du personnel**

Le Groupe offre à ses employés différents régimes de retraite supplémentaire, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme, en fonction des réglementations et usages en vigueur dans les pays d'exercice de l'activité.

Les montants relatifs aux régimes à prestations définies font l'objet de provisions estimées sur la base d'évaluations actuarielles. Ces engagements sont calculés selon les principes de la norme IAS 19, utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les principales hypothèses actuarielles retenues sont présentées au § 4.10.1.

Le Groupe applique depuis l'exercice 2006/2007 l'amendement d'IAS 19, selon lequel les écarts actuariels portant sur les avantages postérieurs à l'emploi et résultant de l'effet d'expérience et des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global l'année de leur survenance en contrepartie de l'augmentation ou de la diminution de l'obligation.

Le coût des services passés résultant notamment de la modification éventuelle des droits prévus par un régime ou de l'élargissement du nombre de leurs bénéficiaires à compter du 1er avril 2004, est amorti sur la durée de service qu'il reste à accomplir par le personnel concerné.

2.20. **Provisions**

Le Groupe constate une provision lorsqu'il existe à la clôture une obligation (légale, contractuelle ou implicite) vis-à-vis d'un tiers, résultant d'un événement passé, que la perte ou le paiement en découlant est probable et peut être raisonnablement évalué. Lorsque l'échéance de cette obligation est supérieure à un an, le montant de la provision est actualisé si son impact est significatif. Les effets de l'actualisation éventuelle sont enregistrés en résultat financier.

Au cas où ce passif n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans ses engagements hors bilan.

2.21. **Dettes financières**

A l'exception des instruments financiers dérivés, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti par application du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

2.22. Dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la Société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la Société.

2.23. Instruments financiers et dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et couvrir opérationnellement les risques de variation de taux de change et de taux d'intérêts. Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Les instruments dérivés détenus par le Groupe et qualifiés comptablement de couverture au sens de la norme IAS 39 sont en majorité :

- pour la couverture de taux : des swaps de couverture de flux de trésorerie futurs (receveur Euribor 3M, payeur taux fixe),
- pour la couverture de change : des achats et ventes à terme fermes de devises

La comptabilité de couverture prévue par la norme IAS 39 est appliquée de façon prospective. Les opérations de couverture font l'objet d'une documentation spécifique. Un test d'efficacité est effectué à chaque clôture.

L'efficacité de la couverture sur le plan comptable est vérifiée par le rapport des variations de valeur respective du dérivé et du sous-jacent couvert, ce rapport devant rester dans une fourchette comprise entre 80% et 125%.

En cas d'absence de relation de couverture ou pour la partie inefficace des couvertures, les variations de valeur des instruments dérivés sont enregistrées en résultat financier.

Au bilan, les instruments dérivés sont classés en autres créances ou autres dettes.

2.24. Reconnaissance des revenus

Le chiffre d'affaires inclut les ventes de marchandises en gros à des distributeurs et agents, ainsi que les ventes au détail, qui sont constatées respectivement lors du transfert de propriété, lors de l'expédition ou lors de l'enlèvement par la clientèle.

Il est présenté net de toutes formes de remises et ristournes, y compris les sommes versées dans le cadre d'accords de coopération commerciale avec le distributeur, ainsi que des droits sur vins et alcools.

Les « autres charges et produits d'exploitation » reprennent les opérations réalisées à des stades intermédiaires de production ainsi que les prestations industrielles réalisées pour compte de tiers.

2.25. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction des actions Laurent-Perrier auto-détenues inscrites en diminution des capitaux propres.

Le résultat net par action après dilution est calculé en ajustant le résultat net part du Groupe et le nombre d'actions en circulation de l'effet dilutif de l'exercice des plans d'options ouverts à la date de clôture. La dilution rattachée aux options est déterminée plan par plan selon la méthode du rachat d'actions, en l'occurrence le nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché (cours de fin d'exercice) à partir des fonds recueillis lors de l'exercice des options, en ne retenant que les plans dont le prix d'exercice est inférieur à la juste valeur de l'action.

2.26. Autres produits et charges opérationnels

L'activité principale du Groupe consiste à produire et vendre des vins de Champagne sous quatre marques principales, du milieu au haut de gamme. Le résultat opérationnel courant provient de cette activité, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou occasionnelles, principales ou accessoires.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent le résultat d'opérations qui, en raison de leur nature et/ou leur fréquence, ne peuvent être considérées comme faisant partie des activités du Groupe. Il s'agit en particulier des dépréciations éventuelles des actifs incorporels non amortis et des *goodwill*, ainsi que du résultat de cession d'actifs immobilisés ou d'entités consolidées s'il est significatif.

2.27. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie consolidé est préparé en utilisant la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et autres instruments de placement, sous déduction des découverts bancaires ponctuels.

2.28. Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante d'une entité :

a) qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges ;

b) dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances ; et

c) pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Un secteur opérationnel est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le groupe opère.

Le Groupe n'a qu'une seule activité, à savoir la production et la vente de champagne, et n'a pas identifié de secteurs opérationnels distincts répondant aux critères de la norme IFRS 8.

3. PRINCIPALES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE

Aucune acquisition ni cession significative n'a été constatée au cours de l'exercice.

4. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

4.1. Goodwill

4.1.1. Principaux goodwill

<i>en millions d'euros</i>	Année d'acquisition	Au 31 mars 2013 net	Au 31 mars 2012 net
Titres de la SA Champagne Laurent-Perrier	1998	2,19	2,19
Titres de la SA Champagne de Castellane	1999	1,64	1,64
Titres de la SA Laurent-Perrier Suisse	2000	0,18	0,18
Titres de la SA A.S.	2001	0,44	0,44
Titres Grands Vignobles de Champagne	2003	0,72	0,72
SA Château Malakoff	2004	19,23	19,23
SC Dirice	2005	0,10	0,10
Total		24,50	24,50

4.1.2. Mouvements de l'exercice

Néant

4.1.3. Tests de dépréciation périodiques

Les tests de dépréciation effectués sur l'unité génératrice de trésorerie incluant des *goodwill* n'ont pas révélé de perte de valeur à comptabiliser. Les principales natures d'hypothèses utilisées pour déterminer les flux de trésorerie sont les suivantes :

- valeurs de marché du raisin et des terres à vignes,
- évolution des ventes sur les marchés français, britannique et nord-américain.

Les principales hypothèses de taux utilisées sont les suivantes :

- taux de progression à long terme des ventes, au-delà de l'horizon de prévision à 5 ans : 3,0% (au 31 mars 2012: 3,0%),
- taux d'actualisation : coût moyen pondéré du capital et de la dette. Le taux retenu au 31 mars 2013 est de 6,0% (au 31 mars 2012 : 5,9%).

Les calculs réalisés au 31 mars 2012 et au 31 mars 2013 ne mettent pas en évidence la nécessité de constater une dépréciation sur ces *goodwill*.

Au cours des 40 dernières années, le marché du champagne a progressé en volume en moyenne de 3.1% par an. Cette croissance n'a pas été linéaire et environ 5 cycles peuvent être identifiés au cours de cette période. Chacun de ces cycles connaît un développement similaire: la croissance du marché commence par dépasser la croissance moyenne de la demande à long terme, puis une correction intervient pendant laquelle le marché décroît (souvent à cause de phénomènes de déstockage de la distribution conjugué ou non à un recul de la consommation finale).

Récemment, les années 2006 & 2007 semblent correspondre à une première partie de cycle (croissance au-dessus de la moyenne à long terme), alors que les années 2008 à 2010 correspondent à la phase de correction et donc de baisse du marché.

Pour effectuer les tests de dépréciation, le groupe a donc retenu des hypothèses de marché conforme à cette analyse. Le Groupe, après avoir connu une baisse de son activité en 2009-2010, pense retrouver progressivement son niveau d'activité passé au cours des 5 prochaines années à la faveur de la sortie du cycle de baisse du marché. Au-delà de cet horizon, il a retenu cette année un taux de croissance de 2% conforme à l'évolution à long terme du marché. Le taux retenu l'an dernier pour le même calcul était de 2,0%.

Ces hypothèses permettent de conclure qu'il n'y a pas de perte de valeur à comptabiliser.

L'hypothèse la plus sensible étant le taux de croissance du chiffre d'affaires et par là même du cash flow, une étude de sensibilité a été effectuée sur cette hypothèse: en retenant 1% de croissance des cash-flows à l'infini au lieu de 2%, on constate également qu'il n'y a pas de perte de valeur. De même, en retenant un coût moyen pondéré du capital et de la dette de 6,5%, aucune perte de valeur n'apparaît.

L'analyse de sensibilité n'a pas fait apparaître de scénario probable selon lequel la valeur recouvrable de l'UGT deviendrait inférieure à la valeur nette comptable des actifs.

4.2. Immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles par catégorie d'immobilisation s'analyse de la façon suivante :

Valeurs brutes <i>en millions d'euros</i>	Au 1er avril 2012	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Au 31 mars 2013
Marques	3,29				3,29
Logiciels	5,27	0,32			5,59
Autres	1,08			-0,33	0,75
Total	9,63	0,32	0,00	-0,33	9,62

Amortissements <i>en millions d'euros</i>	Au 1er avril 2012	Dotations de l'exercice	Amort. sur éléments sortis	Autres mouvements	Au 31 mars 2013
Marques					
Logiciels	2,11	0,54			2,65
Autres	0,05			-0,02	0,03
Total	2,15	0,54	0,00	-0,02	2,67

Valeur nette	7,48	-0,22	0,00	-0,31	6,95
---------------------	-------------	--------------	-------------	--------------	-------------

Valeurs brutes <i>en millions d'euros</i>	Au 1er avril 2011	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Au 31 mars 2012
Marques	3,29				3,29
Logiciels	5,15	0,18	-0,08	0,01	5,27
Autres	0,65			0,43	1,08
Total	9,09	0,18	-0,08	0,44	9,63

Amortissements <i>en millions d'euros</i>	Au 1er avril 2011	Dotations de l'exercice	Amort. sur éléments sortis	Autres mouvements	Au 31 mars 2012
Marques					
Logiciels	1,63	0,53		-0,05	2,11
Autres	-0,02	0,02		0,05	0,05
Total	1,61	0,54	0,00	0,00	2,15

Le poste « marques » correspond aux seules marques Laurent-Perrier et Salon pour leur valeur historique. Ces marques sont considérées comme ayant une durée de vie indéfinie et les résultats des tests de valeur sont favorables.

4.3. Immobilisations corporelles

4.3.1. Variation des immobilisations corporelles

Valeurs brutes <i>en millions d'euros</i>	Au 1er avril 2012	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Au 31 mars 2013
Terrains	115,05			5,09	120,14
Vignobles	6,27			0,22	6,49
Constructions	42,64	0,33		0,22	43,19
Inst.techn. Mat. et Outillages	50,80	1,98	-0,04	0,19	52,93
Autres immobilisations corp.	4,47	0,11			4,58
Immobilisations en cours	1,30	0,90		-0,63	1,57
Total	220,53	3,32	-0,04	5,09	228,90

Amortissements et provisions <i>en millions d'euros</i>	Au 1er avril 2012	Dotations de l'exercice	Amort. sur éléments sortis	Autres mouvements	Au 31 mars 2013
Terrains	0,06				0,06
Vignobles	3,95	0,19			4,14
Constructions	19,41	1,49			20,90
Inst.techn. Mat. et Outillages	36,40	2,16	-0,03		38,53
Autres immobilisations corp.	3,54	0,10			3,64
Total	63,35	3,94	-0,03	0,00	67,26

Valeur nette	157,17	-0,62	-0,01	5,09	161,63
---------------------	---------------	--------------	--------------	-------------	---------------

Valeurs brutes <i>en millions d'euros</i>	Au 1er avril 2011	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Au 31 mars 2012
Terrains	111,69	0,02		3,34	115,05
Vignobles	6,11			0,16	6,27
Constructions	42,06	0,56		0,02	42,64
Inst.techn. Mat. et Outillages	48,81	2,03	-0,06	0,01	50,80
Autres immobilisations corp.	4,30	0,19	-0,05	0,03	4,47
Immobilisations en cours	1,02	0,47		-0,18	1,30
Total	213,99	3,27	-0,10	3,38	220,53

Amortissements et provisions <i>en millions d'euros</i>	Au 1er avril 2011	Dotations de l'exercice	Amort. sur éléments sortis	Autres mouvements	Au 31 mars 2012
Terrains	0,06				0,06
Vignobles	3,76	0,19			3,95
Constructions	18,12	1,28		0,01	19,41
Inst.techn. Mat. et Outillages	34,27	2,16	-0,05	0,02	36,40
Autres immobilisations corp.	3,46	0,13	-0,05	0,00	3,54
Immobilisations en cours	0,00				0,00
Total	59,67	3,76	-0,10	0,03	63,35

Valeur nette	154,32	-0,49	0,00	3,35	157,17
---------------------	---------------	--------------	-------------	-------------	---------------

Réévaluation des terres à vignes

Les terres à vignes ont fait l'objet d'une réévaluation, qui a été enregistrée dans les capitaux propres en « Réserve de réévaluation » pour son montant net d'impôt.

<i>en millions d'euros</i>	Au 1er avril 2012	Acquisitions / Réévaluation	Cession / Transferts	Au 31 mars 2013
Valeurs des terrains				
Terrains (autres que vignobles)	4,10			4,10
Terres à vignes	51,23			51,23
Ecart de réévaluation des terres à vignes	59,72	5,09		64,81
Total	115,05	5,09	0,00	120,14

La réévaluation a été calculée en fonction de la valeur vénale moyenne des terres agricoles par zone géographique. Ces valeurs, relatives aux transactions réalisées en 2011, ont été publiées par un organisme officiel.

4.4. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont détaillés ci-dessous :

<i>en millions d'euros</i>	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
	Net	Net
Titres non consolidés	0,01	0,01
Prêts	3,78	3,76
Autres	0,26	0,31
Total	4,04	4,08

Les prêts correspondent principalement à des prêts accordés à des partenaires viticulteurs ; les prêts à échéance à plus d'un an bénéficient de garanties de paiement et/ou de garanties réelles (privilège de prêteur de deniers principalement).

Ils font l'objet d'une actualisation au taux de marché équivalent de 2,55% (contre 3,58% pour l'exercice précédent), s'ils sont sans intérêt.

4.5. Stocks et encours

<i>en millions d'euros</i>	Au 31 mars 2013			Au 31 mars 2012
	Brut	Provisions	Net	Net
Produits intermédiaires et finis	376,20		376,20	369,88
Matières premières et produits en cours	88,80	-0,01	88,79	88,46
Total	465,00	-0,01	464,99	458,34

La provision pour dépréciation concerne principalement des articles publicitaires. Son évolution est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>en millions d'euros</i>	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Dépréciation des stocks à l'ouverture	0,01	0,01
Dépréciation nette enregistrée en résultat		
Autres variations		
Dépréciation des stocks à la clôture	0,01	0,01

Afin de tenir compte du niveau de l'activité sur certains stades de production, le Groupe pratique l'imputation rationnelle des frais fixes pour la valorisation des stocks. Au titre de l'exercice 2012-2013, l'activité est considérée comme normale ; aucune charge de sous-activité n'est donc enregistrée dans le compte de résultat.

Le prix de revient des stocks inclut l'impact de la mise à la valeur de marché des raisins provenant des vignobles du groupe :

<i>en millions d'euros</i>	2012-2013	2011-2012
Mise à la valeur de marché des vendanges	2,92	4,29
Effet de la sortie des stocks	-2,77	-4,44
Incidence sur le coût des ventes de l'exercice	0,15	-0,15
Incidence sur la valeur des stocks à la clôture	10,22	10,07

4.6. Clients et créances rattachées

<i>en millions d'euros</i>	Au 31 mars 2013			Au 31 mars 2012
	Brut	Provisions	Net	Net
Clients	38,76	-1,13	37,63	40,95
Total	38,76	-1,13	37,63	40,95

Il n'y a pas de concentration du risque de crédit au titre des créances clients en raison de leur nombre important et de leur implantation internationale.

Le Groupe gère avec la plus grande prudence ses crédits aux clients et il n'a pas jugé utile de souscrire un contrat d'assurance-crédit.

	31 mars 2013	31 mars 2012
Délai moyen de règlement des clients (en jours)	61	67

L'évolution des provisions pour dépréciation se présente ainsi :

<i>en millions d'euros</i>	2012-2013	2011-2012
Dépréciation des créances clients au 1er avril	0,89	1,02
Dépréciation nette enregistrée en résultat	0,24	-0,13
Autres variations		
Dépréciation des créances clients au 31 mars	1,13	0,89

Les dépréciations sont estimées sur une base individuelle suite à la constatation d'un risque avéré de défaut du client en question et sur la base des retards de paiement.

L'échéancier des créances échues ayant fait l'objet d'une dépréciation ou non dépréciées est le suivant :

<i>en millions d'euros</i>	Au 31 mars 2013			
	0 à 60 jours	60 à 90 j	90 à 120 j	+ de 120 j
Créances échues depuis				
- non provisionnées	3,78	1,06	0,37	0,13
- provisionnées	0,00	0,00	0,04	0,66

4.7. Autres créances

Les autres créances s'analysent ainsi :

<i>en millions d'euros</i>	AU 31 mars 2013	AU 31 mars 2012
Etat- créances de TVA	8,75	8,34
Etat - Acomptes IS	4,64	0,01
Charges constatées d'avance	1,99	1,53
Dérivés actifs de taux et de devises	0,00	0,00
Divers	4,98	7,90
Total	20,35	17,78

Les créances ci-dessus sont toutes à échéance à moins d'un an.

Le poste « divers » comprend essentiellement des avances à des fournisseurs de raisins et vins.

4.7. Synthèse des actifs financiers

en millions d'euros	Catégorie IAS 39	Au 31 mars 2013		Au 31 mars 2012	
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts	Prêt et créances au coût amorti	3,78	3,78	3,76	3,76
Dépôts	Prêt et créances au coût amorti	0,11	0,11	0,16	0,16
Autres	Actif financier disponible à la vente	0,16	0,16	0,16	0,16
Total des actifs financiers non courants		4,04	4,04	4,08	4,08
Créances clients	Prêt et créances au coût amorti	37,63	37,63	40,95	40,95
TVA déductible et autres taxes sur les ventes (2)	Non applicable	8,75	N/A	8,34	N/A
Autres créances	Prêt et créances au coût amorti	9,61	9,61	7,91	7,91
Instruments dérivés dans une relation de couverture (1)	Juste valeur	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges constatées d'avance (2)	Non applicable	1,99	N/A	1,53	N/A
Total des autres actifs courants		57,98	57,98	58,72	58,72
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur	16,19	16,19	9,03	9,03
Trésorerie et équivalents de trésorerie		16,19	16,19	9,03	9,03

(1) Méthode comptable spécifique aux relations de couverture

(2) Ne constitue pas un actif financier au sens de la norme IAS 39

A part les équivalents de trésorerie qui sont des instruments cotés sur un marché actif (niveau 1 selon la norme IFRS 7), les instruments financiers apparaissant au bilan sont valorisés à partir de transactions effectuées sur un marché de gré à gré (niveau 2 selon la norme IFRS 7).

4.9. Capitaux propres

4.9.1. Capital apporté

	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Nombre d'actions	5 945 861	5 945 861
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	5 945 861	5 945 861
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées		
Valeur nominale de l'action en euros	3,80 €	3,80 €
Capital social en euros	22 594 272 €	22 594 272 €
Actions de la société détenues par le Groupe	53 528	48 708

Le nombre total de droits de vote attachés aux 5 945 861 actions composant le capital est de 9 809 509 au 31 mars 2013 (9 763 914 au 31 mars 2012).

A la connaissance du Groupe Laurent-Perrier, il n'existe pas de pacte relatif au capital social. Par ailleurs, ni Laurent-Perrier, ni ses filiales ne sont soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques en matière de capital.

4.9.2. Résultat par action

	31 mars 2013	31 mars 2012
Actions ordinaires *	5 894 593	5 896 782
Effet dilutif des plans de rachat d'actions	29 936	39 646
Autre		
Nombre moyen pondéré d'actions	5 924 529	5 936 428

* net de l'auto-détention

Résultat net par action

en euros	31 mars 2013		31 mars 2012	
	Avant dilution	Après dilution	Avant dilution	Après dilution
Résultat avant impôt	5,34	5,31	5,81	5,77
Résultat net - part du groupe	3,43	3,41	3,67	3,65

4.9.3. Dividendes

Le Groupe entend mener une politique constante de distribution de dividendes de l'ordre de 20 à 30% du bénéfice net consolidé (évalué selon les normes internationales) sous réserve que l'intérêt social de Laurent-Perrier le permette.

Les dividendes versés au cours des exercices 2011-2012 et 2012-2013 se sont élevés respectivement à 0,76 € et 1,00 € par action.

Lors de la prochaine assemblée des actionnaires en juillet 2013, il sera proposé un dividende de 1,00 € par action.

4.9.4. Plans d'options d'achat d'actions

La situation des options en vie et le montant de la charge de l'exercice se présentent comme suit :

	Date d'attribution	Date d'exercice possible	Date limite d'exercice	Prix d'exercice des options
Plan n°8	25.03.2003	26.03.2007	25.03.2013	29,78 €
Plan n°9	30.03.2004	31.03.2008	30.03.2014	28,71 €
Plan n°10	08.03.2005	09.03.2009	08.03.2015	34,10 €
Plan n° 11	14.03.2006	15.03.2010	14.03.2016	50,38 €
Plan n° 12	22.03.2007	22.03.2011	21.03.2017	83,72 €
Plan n°13	18.03.2008	19.03.2012	18.03.2018	98,98 €
Plan n° 14	02.04.2009	01.04.2013	01.04.2019	41,00 €

Le prix d'exercice des options correspond à la moyenne des 20 derniers cours précédant la date d'attribution.

Conformément à IFRS 2, seuls les plans postérieurs au 7 novembre 2002 ont été valorisés. Compte tenu de l'étalement sur la période d'acquisition des droits, la charge au 31 mars 2013 est de 75 milliers d'euros. Elle était de 248 milliers d'euros au 31 mars 2012.

Les mouvements intervenus sont les suivants :

	Nombre d'options non encore levées au 31 mars 2012	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options exercées	Nombre d'options devenues caduques	Nombre d'options non encore levées au 31 mars 2013
Plan n°8	5 050		5 050		0
Plan n°9	5 253		1 000		4 253
Plan n°10	10 000				10 000
Plan n° 11	21 750		250		21 500
Plan n° 12	25 000				25 000
Plan n°13	34 200				34 200
Plan n° 14	40 300				40 300

4.9.5. Actions propres

L'assemblée générale du 3 juillet 2003 a approuvé un programme de rachat de 386 480 actions.

Les programmes d'achat réalisés peuvent avoir diverses finalités : il peut s'agir d'opérations de rachat en vue de réduire la dilution, d'optimiser la gestion des capitaux propres de la société ou de couvrir les plans d'options d'achat d'actions.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le nombre d'actions propres détenues par le Groupe présente une augmentation nette de 4 820 pour s'établir au 31 mars 2013 à 53 528. Cette variation a eu un effet négatif sur les capitaux propres pour un montant de 545 milliers d'euros, qui s'analyse ainsi :

(en milliers d'euros)

- Variation de la valeur brute	(24)
- (Perte) profit sur cessions	(521)
- Variation nette des actions propres	(545)

Au 31 mars 2012, le Groupe détenait 48 708 actions propres. Au cours de l'exercice 2011-2012, le nombre d'actions propres détenues par le Groupe avait diminué de 3 939. Cette variation avait eu un effet négatif sur les capitaux propres pour un montant de 104 milliers d'euros, qui s'analyse ainsi :

(en milliers d'euros)

- Variation de la valeur brute	633
- (Perte) profit sur cessions	(737)
- Variation nette des actions propres	(104)

4.10. Provisions pour risques et charges

<i>en millions d'euros</i>	Au 1er avril 2012	Dotations	Utilisées	Devenues sans objet	Autres mouvements	Au 31 mars 2013
Nature des provisions						
Engagements vis-à-vis du personnel	9,42	0,93	-0,78		-0,37	9,20
Provisions médailles du travail	0,06		-0,04			0,02
Autres provisions	0,83	0,45	-0,20	-0,11		0,98
TOTAL	10,31	1,38	-1,02	-0,11	-0,37	10,20

Les autres provisions sont essentiellement constituées par des provisions pour risques sociaux.

4.10.1 Engagements de retraite et avantages assimilés

Le montant des engagements du groupe Laurent-Perrier au titre des retraites et autres avantages au personnel s'élève à 9,20 millions d'euros, montant qui est entièrement provisionné au bilan selon les dispositions de l'amendement à IAS 19 « Avantages du personnel », qui a introduit l'option permettant de porter en autres éléments du résultat global les gains et pertes actuariels relatifs aux régimes à prestations définies. La charge nette constatée au compte de résultat est de 0,15 millions d'euros.

Ces provisions couvrent trois natures d'engagements :

- Les salariés des sociétés françaises reçoivent, lors de leur départ en retraite, une indemnité basée sur la convention collective du Champagne et dont le montant varie en fonction, notamment, de leur dernier salaire et des années d'ancienneté. Ces plans constituent des régimes à prestations définies au sens de la norme IAS 19. Ils ne font pas l'objet d'un financement spécifique. Les engagements vis-à-vis du personnel (qui n'existent que pour les sociétés françaises) sont calculés selon une méthode rétrospective avec projection des salaires de fin de carrière. Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 mars 2013 sont les suivantes :
 - o Départ volontaire du salarié
 - o Taux d'actualisation : 2,73% (taux Iboxx 10 ans)
 - o Taux de revalorisation annuelle des salaires : 2,0% pour les non cadres et 2,5% pour les cadres
 - o Age de départ en retraite :
 - Cadres : 64 ans
 - Non cadres : 62 ans
 - VRP : 65 ans

- o Taux annuel de démission :

	Cadres et personnel commercial du GIE Laurent-Perrier Diffusion	Agents d'encadrement et techniciens	Employés et ouvriers
Avant 40 ans	8%	2%	2%
De 41 à 50 ans	5%	2%	1%
Après 50 ans	5%	3%	2%

- o Table de mortalité : TH et TF 00.02

Les hypothèses retenues au 31 mars 2012 étaient très voisines, la seule variation significative est le taux d'actualisation utilisé qui était le taux Euro composite AA Bloomberg 10 Y (3,238% au 31 mars 2012). Ce changement est motivé par un niveau de détail plus important dans la méthode de calcul de l'indice Iboxx 10 ans.

- Par ailleurs, le Groupe a souscrit un contrat de retraite sur-complémentaire à prestations définies au profit de ses cadres supérieurs. Ce contrat assure une rente annuelle brute de 10 à 15% du salaire des 12 mois précédant le départ en retraite. Les droits ne sont acquis qu'après la liquidation de la retraite de base. Ce plan constitue un régime à prestations définies au sens de la norme IAS 19. Il fait l'objet d'un financement spécifique sans recours, confié à un organisme extérieur.
- Enfin, certaines sociétés françaises du Groupe apportent une aide à leurs anciens salariés retraités en prenant en charge une partie de leurs cotisations à la mutuelle santé.
- Sensibilité aux variations des coûts médicaux sur les engagements mutuelle santé (en M€) :

	+1%	-1%
Mutuelle santé	2,28 47,55%	-1,34 -27,92%

- Sensibilité aux variations du taux d'actualisation sur les engagements (en M€) :

	+0,50%	-0,50%
Indemnités de départ en retraite	-0,35 -8,64%	0,41 10,02%
Mutuelle santé	-0,40 -8,30%	0,46 9,57%
Retraite sur-complémentaire	-0,12 -7,65%	0,13 8,81%

La variation des provisions pour retraite et avantages assimilés se détaille comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	2012-2013	2011-2012
Charge de la période	(0,93)	(1,01)
Prestations versées	0,19	0,17
Cotisations versées	0,59	0,10
Ecarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	0,37	(0,42)
Ecart de conversion		
Total	0,22	(1,16)

Les variations annuelles des engagements, de la valeur de marché des placements ainsi que des actifs et provisions correspondantes figurant au bilan des comptes consolidés s'analysent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
1. Réconciliation des éléments de bilan		
Valeur actualisée des obligations non financées	9,76	9,44
Valeur actualisée des obligations financées	0,80	0,84
Valeur actualisée des obligations totales	10,56	10,28
Juste valeur des actifs de couverture de retraite (1)	0,82	0,22
Valeur nette des obligations	9,74	10,06
Coût des services passés non comptabilisés	0,54	0,63
Actif (Passif) net reconnu au bilan	9,20	9,42
2. Composantes de la charge nette comptabilisée en résultat		
Coût des services rendus	0,48	0,47
Coût financier (effet de l'actualisation)	0,36	0,44
Rendement attendu des actifs du régime	(0,00)	
Coût des services passés	0,10	0,10
Effet des liquidations/réductions de régime		0,00
Charge nette comptabilisée en résultat	0,93	1,01

(1) Répartition des actifs de couverture de retraite au 31 mars 2013 :

Produits de taux :	79%
Actions :	6%
Autres :	15%

Le rendement réel des actifs pour l'exercice a été de 0,01 million d'euros.

<i>en millions d'euros</i>	2012-2013	2011-2012
3. Variation de la valeur actualisée des engagements		
Valeur actualisée des engagements en début d'exercice	10,28	9,11
(Pertes) Gains actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	(0,37)	0,42
Coût des services rendus	0,48	0,47
Coût financier (effet de l'actualisation)	0,36	0,44
Cotisations versées par les salariés		
Coût des services passés		
Prestations versées		
Modification de régime		
Ecarts de conversion		
Autres (yc réductions / liquidations)	(0,19)	(0,17)
Valeur actualisée des engagements en fin d'exercice	10,56	10,28

<i>en millions d'euros</i>	2012-2013	2011-2012
4. Variation de la juste valeur des actifs du régime		
Juste valeur des actifs du régime en début d'exercice	0,22	0,12
Rendement attendu des actifs des régimes		0,00
Cotisations des salariés		
Cotisations de l'employeur	0,60	0,10
Prestations versées		
Juste valeur des actifs du régime en fin d'exercice	0,82	0,22

<i>en millions d'euros</i>	2013	2012
5. Couverture financière au 31 mars		
Valeur actualisée des engagements	(10,56)	(10,28)
Juste valeur des actifs des régimes	0,82	0,22
Effets des plafonnements d'actifs		
<i>Éléments différés:</i>		
Modification de régime non comptabilisée	0,54	0,63
(Passif) Actif net comptabilisé au bilan	(9,20)	(9,42)

<i>en millions d'euros</i>	(Pertes) Gains actuariels reconnus en autres éléments du résultat global			Analyse des écarts sur l'exercice	
	Au 31 mars 2012	Exercice 2012-2013	Au 31 mars 2013	Ecart sur hypothèses	Ecart sur expérience
6. Analyse des écarts actuariels					
Retraite supplémentaire	(0,15)	(0,30)	(0,45)	0,05	(0,35)
Indemnité de départ en retraite	1,73	(0,29)	1,44	0,02	(0,31)
Mutuelle santé	(1,43)	0,96	(0,46)	1,75	(0,79)
	0,15	0,37	0,52	1,83	(1,46)

Estimation de la charge de retraite pour l'exercice 2013-2014 :

- Coût des services rendus	0,53
- Coût des services passés	0,10

Par ailleurs, la filiale Laurent-Perrier Suisse a mis en place pour ses salariés un régime de retraite à prestations définies couvert intégralement par un contrat de prévoyance souscrit auprès de la compagnie Allianz Suisse.

4.11. Endettement et trésorerie

La dette financière nette s'établit ainsi :

<i>en millions d'euros</i>	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Dette financière non courante	259,14	288,28
Dette financière courante	35,78	3,37
Dette financière brute	294,92	291,65
Dette financière brute après prise en compte des instruments dérivés	294,92	291,65
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-16,19	-9,03
Dette financière nette	278,73	282,62

La dette financière brute se ventile par nature de la façon suivante :

<i>en millions d'euros</i>	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Emprunts auprès des établissements de crédit (investissements)	18,68	20,51
Emprunts auprès des établissements de crédit (exploitation)	239,50	266,94
Contrats de location-financement	0,96	0,83
Dette financière non courante	259,14	288,28
Emprunts auprès des établissements de crédit (investissements)	1,82	2,16
Emprunts auprès des établissements de crédit (exploitation)	32,50	0,00
Contrats de location-financement	0,39	0,27
Découverts bancaires		0,23
Intérêts courus	1,07	0,71
Dette financière courante	35,78	3,37
Dette financière brute	294,92	291,65

Le groupe a souscrit un emprunt obligataire à taux fixe de 15 M€ venant à échéance le 31 décembre 2018. La dette financière nette totale, comprenant les autres dettes à long terme (cf. note 4.15 Autres dettes à long terme) se monte à 281,44 M€.

4.12. Risque de liquidité

Le groupe a structuré sa dette en deux parties :

- une dette servant à financer les stocks (crédit de vieillissement qui est garanti par le stock lui-même dont la valeur est largement supérieure au montant de la dette dont il est garant)
- une dette d'investissement ou d'acquisition de maturité supérieure à 5 ans.

Au titre de son endettement, le Groupe ne fait pas face à des échéances de remboursement significatives à court ou moyen terme. Les crédits d'exploitation sont constitués de lignes renouvelables.

<i>en millions d'euros</i>	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Moins d'un an	35,78	3,37
De un à cinq ans	210,12	244,89
Plus de cinq ans	49,02	43,39
Total à rembourser (yc les intérêts à payer à la clôture)	294,92	291,65

4.13. Risque de contrepartie

Les instruments financiers pouvant exposer le Groupe au risque de contrepartie sont principalement les créances clients, la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les instruments dérivés. Le risque de contrepartie concernant les créances clients est limité du fait du grand nombre de clients et de leur dispersion géographique en France et à l'étranger. Le risque maximum, correspondant à l'encours total du poste clients après prise en compte des garanties et pertes de valeurs enregistrées, s'élève à 37,6 millions d'euros à la clôture et est détaillé en note 4.6 Créances Clients.

Le risque de contrepartie concernant la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les instruments financiers de couverture est également limité par la qualité des contreparties en question qui sont exclusivement des établissements financiers de réputation internationale. L'encours de trésorerie s'élève à 16,2 millions d'euros au 31 mars 2013 et correspond à la valeur nette comptable de l'ensemble de ces éléments.

Le risque de contrepartie maximum sur les autres actifs financiers du Groupe s'élève à 20,3 millions d'euros et correspond essentiellement à des créances sur l'état (TVA), à des avances sur commandes en cours et à des charges constatées d'avance.

4.14. Instruments financiers

4.14.1. Couverture de risque de taux

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et couvrir opérationnellement les risques de variation des taux d'intérêts. Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

L'analyse de la dette après la prise en compte des effets des instruments dérivés de taux d'intérêt se présente ainsi :

<i>en millions d'euros</i>	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Taux variable non couvert (Euribor 3 mois + marge banque)	108,53	69,26
Taux variable plafonné		
Taux variable swapé	170,00	220,88
Taux fixe	16,39	1,51
Total	294,92	291,65

La couverture des actifs et passifs financiers au 31 mars 2013 par des instruments de couverture peut être présentée ainsi :

<i>en millions d'euros</i>	Passifs financiers		Instruments de couverture de taux		Exposition après couverture			Actifs financiers	Exposition nette après couverture
	Taux Fixe	Taux Variable	Taux Fixe	Taux Variable	Taux Fixe	Taux Variable	TOTAL		TOTAL
moins 1 an	-0,43	-35,35		60,00	-0,43	24,65	24,22	16,19	40,41
de 1 à 5 ans	-0,96	-209,16		110,00	-0,96	-99,16	-100,12		-100,12
Plus 5 ans	-15,00	-34,02			-15,00	-34,02	-49,02		-49,02
TOTAL	-16,39	-278,53		170,00	-16,39	-108,53	-124,92	16,19	-108,73

Crédits d'exploitation

Des outils spécifiques d'échange de taux sont mis en place pour les crédits d'exploitation et les crédits d'investissement :

en millions d'euros	Crédits d'exploitation à taux variable		Contrats de taux	Position nette après couverture
	Autorisés	Utilisés		
du 01/04/13 au 31/03/14	359,69	272,00	140,0	132,00
du 01/04/14 au 31/03/15	334,69		40,0	
du 01/04/15 au 31/03/16	314,69			

Crédits d'investissement

Un montant global d'emprunts amortissables pour 20,5 millions d'euros est à taux variable. Des outils d'échange de taux ont été mis en place à hauteur de 10,0 millions d'euros. Ces couvertures vont se réduire parallèlement à l'amortissement des emprunts couverts.

Sensibilité à la variation de taux d'intérêt

Le taux d'intérêt effectif moyen du groupe était de 1,99 % au 31 mars 2013 pour la partie couverte de son endettement (2,39% au 31 mars 2012).

Le Groupe reste exposé à un risque de hausse des taux d'intérêts qui majorerait le coût de son endettement. Sur la base de la position nette après couverture sur le prochain exercice et en supposant une hausse de un point des taux, le supplément de frais financiers serait de 1,43 million d'euros, au titre des :

- Crédits d'exploitation 1,32 million d'euros
- Crédits d'investissements 0,11 million d'euros

Ce montant est à rapprocher du coût de la dette financière de la période de 12 mois qui est de 8,41 millions d'euros.

Pour les instruments financiers de taux, une variation de +0,5% entraîne un impact de +0,95 M€ sur les capitaux propres du groupe et une variation de -0,5 % influencerait pour - 0,70 M€ sur ces mêmes capitaux propres.

4.14.2. Couverture de risque de change

Sensibilité à la variation des taux de change

En 2012-2013, 32,9 % du chiffre d'affaires du Groupe sont libellés dans des monnaies autres que l'euro, dont près de 2,8 % en dollar américain, 24,6 % en livre sterling et 4,4 % en franc suisse. En revanche, les dettes financières sont libellées exclusivement en euro. La monnaie de présentation des états financiers étant l'euro, le Groupe doit convertir en euro les actifs, passifs, produits et charges libellés dans d'autres monnaies que l'euro lors de la préparation des états financiers.

en millions	Actifs opérationnels	Actifs financiers	Passifs opérationnels	Passifs financiers	Position nette	Instruments de couverture	Position nette après couverture
GBP	9 862	2 285	-6 775		5 372		5 372
CHF	1 549	1 066	-165		2 450		2 450
USD	1 231	1 280	-1 241		1 270		1 270
TOTAL	12 642	4 632	-8 181		9 093		9 093

Les résultats de ces activités sont consolidés dans le compte de résultat du Groupe après conversion au taux moyen de la période.

Aussi, une appréciation de 5% de l'euro par rapport au dollar américain, à la livre sterling et au franc suisse se traduirait par une réduction du chiffre d'affaires de respectivement 0,30 million d'euros, 1,63 million d'euros et 0,47 million d'euros, la hausse du résultat opérationnel avant amortissements, autres produits et charges ne serait pas significative.

Une dépréciation de 5% de l'euro par rapport à ces mêmes devises se traduirait par une augmentation du chiffre d'affaires de respectivement 0,33 million d'euros, 1,81 million d'euros et 0,52 million d'euros, et la baisse du résultat opérationnel avant amortissements, autres produits et charges ne serait pas significative.

4.14.3. Analyse des opérations sur dérivés de taux et de change

en millions d'euros	Juste valeur			Au 31 mars 2012	Nominal réparti par échéance			
	Au 31 mars 2013				Au 31 mars 2013			
	Dérivés actifs	Dérivés passif	Total	Total	moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Couverture de flux futurs								
Change à terme								
Swaps de taux		3,49	-3,49	-4,35	70,00	91,94		161,94
Dérivés non qualifiés								
Change à terme								
Swaps de taux		0,66	-0,66	-0,70		8,06		8,06
Total	0,00	4,15	-4,15	-5,04	70,00	100,00	0,00	170,00

Les justes valeurs sont déterminées à partir des flux futurs actualisés calculés sur la base de données de marché.

Pour l'exercice 2012-2013, les montants comptabilisés directement en résultat se sont élevés à 0,04 million d'euros pour le taux.

Pour l'exercice 2011-2012, les montants comptabilisés directement en résultat s'élevaient à - 0,31 million d'euros pour le taux.

Les flux futurs relatifs aux swaps de taux d'intérêt seront :

en millions d'euros	Exercice 2013-2014	Exercice 2014-2015	Exercice 2015-2016	Au - delà
Flux liés aux swaps de taux	2,3	1,2	0,6	0,1

4.15. Autres dettes à long terme

Les autres dettes financières correspondent à la participation des salariés :

en millions d'euros	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Moins d'un an		
De un à cinq ans	2,71	3,11
Plus de cinq ans		
Total	2,71	3,11

La partie à moins d'un an figure au passif courant dans le poste « autres dettes ».

4.16. Synthèse des passifs financiers

en millions d'euros	Catégorie IAS 39	Au 31 mars 2013		Au 31 mars 2012	
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dettes financières y compris intérêts courus	CA	294,92	294,92	291,65	291,65
Dettes fournisseurs	CA	70,37	70,37	71,04	71,04
Dettes au personnel et charges sociales (1)	N/A	8,64	N/A	8,44	N/A
TVA à payer et autres taxes sur le C. A. (1)	N/A	2,68	N/A	2,51	N/A
Dérivés passifs de taux	JV	4,15	4,15	5,05	5,05
Associés créditeurs	CA	12,67	12,67	16,70	16,70
Autres dettes	CA	5,92	5,92	6,63	6,63
Total des autres dettes		34,06		39,33	

(1) Ne constitue pas un passif financier au sens de la norme IAS 39

Juste valeur	JV
Passifs financiers au coût amorti	CA
Détenus à des fins de transaction	DFT
Non applicable	N/A

4.17. Impôts différés

Le montant net des impôts différés par nature se présente comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Réévaluation des terres à vignes	22,32	20,56
Réévaluation d'actifs corporels	2,00	2,00
Réévaluation d'actifs incorporels	0,51	0,55
Mise à la valeur de marché de la récolte	0,98	1,17
Elimination des marges en stocks	0,00	-0,23
Elimination de la provision sur actions propres	2,97	3,11
Instruments financiers	-1,43	-1,74
Provision pour hausse de prix	0,41	0,41
Amortissements dérogatoires	3,00	2,78
Avantages du personnel	-3,17	-3,24
Autres (1)	-0,24	-0,30
Total	27,35	25,06
Rapprochement avec le bilan		
- Actif d'impôt différé	0,23	0,00
- Passif d'impôt différé	27,59	25,06
Total net	27,36	25,06
Dont impôt différé constaté par les autres éléments du résultat global	2,17	-0,33

(1) L'essentiel de la rubrique "Autres impôts" est représenté notamment par des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable

4.18. Information par zones géographiques

Le chiffre d'affaires selon la localisation des clients se répartit ainsi :

<i>en millions d'euros</i>	2012-2013	2011-2012
Chiffre d'affaires (par localisation des clients)		
France	76,20	75,16
Europe	109,40	107,08
Autres pays du monde	37,30	36,57
Total consolidé	222,90	218,80

Les actifs non courants des sociétés du Groupe implantées dans d'autres pays que la France :

<i>en millions d'euros</i>	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Actifs non courants au bilan *		
France	196,96	192,78
Europe	0,45	0,53
Autres et éliminations	0,03	0,01
Total consolidé	197,44	193,32

* Par zone géographique d'implantation des sociétés du Groupe

4.19. Autres produits d'exploitation nets

Ils se décomposent ainsi :

<i>en millions d'euros</i>	2012-2013	2011-2012
Marge sur produits intermédiaires et prestations de services	1,36	1,25
Produits de change sur opérations d'exploitation	0,82	1,30
Pertes de change sur opérations d'exploitation	-0,96	-1,29
Autres produits d'exploitation nets	1,22	1,26

La marge sur les autres produits intermédiaires et prestations de services se ventile comme suit :
en millions d'euros

	2012-2013	2011-2012
Produits intermédiaires		
Chiffre d'affaires	16,21	15,76
Coûts des ventes	-15,65	-15,26
Marge	0,56	0,50
Prestations de services		
Chiffre d'affaires	1,29	1,37
Coûts des ventes	-0,49	-0,62
Marge	0,80	0,75
Marge consolidée	1,36	1,25

4.20. Frais de personnel

Les frais de personnel (y compris charges sociales, participation, intéressement et engagements de retraite) sont répartis entre les différentes fonctions de la façon suivante :

<i>en millions d'euros</i>	2012-2013	2011-2012
Coûts des ventes	11,32	11,38
Charges commerciales	13,68	13,09
Charges administratives	9,26	9,16
Total	34,25	33,63

Ils s'analysent de la façon suivante :

<i>en millions d'euros</i>	2012-2013	2011-2012
Salaires et charges sociales	33,61	32,81
Charges de stock option	0,08	0,25
Charges de retraite - régimes à prestations définies	0,57	0,57
Autres avantages du personnel		
Total	34,25	33,63

4.21. Autres produits et charges opérationnels

<i>en millions d'euros</i>	2012-2013	2011-2012
Autres produits opérationnels		
Cessions immobilisations	0,05	0,01
Autres produits	0,03	0,02
Total	0,07	0,03
Autres charges opérationnelles		
Valeur résiduelle des immobilisations cédées	0,02	0,01
Autres charges	0,37	0,14
Total	0,39	0,15

4.22. Résultat financier

<i>en millions d'euros</i>	2012-2013	2011-2012
Coût de la dette financière brute	8,41	10,17
Produits de la trésorerie	-0,15	-0,18
Coût de la dette financière nette	8,26	9,99
Instruments financiers	-0,05	0,03
Autres, nets	0,27	0,35
Autres produits et charges financiers	0,22	0,38
Résultat financier	8,48	10,37
Eléments comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global		
Ecarts de conversion	-0,12	0,38

Les charges financières nettes ci-dessus intègrent les éléments suivants qui résultent d'actifs et de passifs qui ne sont pas enregistrés à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat :

Produits d'intérêts sur les actifs financiers	-0,15	-0,18
Charges d'intérêts sur les passifs financiers	8,41	10,17

4.23. Charge d'impôt

La charge d'impôt et le taux effectif d'imposition s'analysent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	2012-2013	2011-2012
Impôts courants	11,08	12,32
Impôts différés	0,14	0,17
Total	11,22	12,49
Résultat avant impôt	31,50	34,27
Taux d'imposition effectif	35,6%	36,4%

L'écart entre le taux d'imposition théorique – taux légal applicable aux sociétés françaises – et le taux d'imposition effectif constaté dans les états financiers consolidés, s'analyse de la façon suivante :

<i>en millions d'euros</i>	2012-2013	En %	2011-2012	En %
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôt sur les bénéficiaires et impôts différés	31,47		34,27	
Charge d'impôt théorique à 34,43%	10,84	34,4%	11,80	34,4%
Différences permanentes comptables et fiscales	0,25	0,8%	0,32	0,9%
Déficits fiscaux de l'exercice non activés	0,00	0,0%	0,00	0,0%
Ecart de taux d'impôt (France/France et France/Etranger)	-0,10	-0,3%	0,44	1,3%
Charge d'impôt intégration fiscale	0,21	0,7%	-0,01	0,0%
Divers	0,00	0,0%	-0,06	-0,2%
Charge effective d'impôt	11,20	35,6%	12,49	36,4%

Les sociétés Laurent-Perrier et Champagne Laurent-Perrier sont membres d'un Groupe fiscalement intégré.

Les conventions signées entre la société mère et la filiale intégrée ont retenu la méthode de la neutralité ; l'impôt dû est comptabilisé par la filiale comme si elle était imposée séparément, la société mère enregistre son propre impôt et l'économie provenant de l'application du régime.

4.24. Engagements et passifs éventuels

Engagements financiers

Au 31 mars 2013, une fraction des dettes bancaires décrites au § 4.13, correspondant à un plafond d'autorisation de 260,0 millions d'euros, fait l'objet de garanties assorties de sûretés réelles constituées exclusivement de warrants douaniers. Au 31 mars 2012, le montant de ces garanties était de 260,2 millions d'euros.

Dans le cadre de ses accords avec son pool bancaire, le Groupe s'est engagé à respecter les ratios suivants:

- un rapport endettement net sur fonds propre inférieur à 2
- un rapport résultat opérationnel sur frais financiers (hors impact normes IAS19 et IAS39) supérieur à 2.

Le non-respect des ratios précités entraîne la mise en œuvre d'une clause de revoir, prévoyant une réunion de concertation entre les parties, non assortie d'une clause d'exigibilité anticipée.

Au 31 mars 2013, ces ratios sont respectés.

Autres engagements

- Des hypothèques ont été données afin de garantir les financements d'acquisitions de biens immobiliers pour un montant total de 31,8 millions d'euros.
- Des nantissements d'actions ont été consentis pour un montant total de 39 millions d'euros afin de garantir les financements d'acquisitions ou d'augmentation de capital de sociétés.
- Certaines filiales sont engagées contractuellement auprès de divers fournisseurs pour l'achat d'une partie significative de leur approvisionnement en raisins. Ces engagements portent sur des surfaces; dès lors, en raison des écarts pouvant affecter d'une année sur l'autre tant les rendements que les prix, la valeur de ces engagements ne peut être quantifiée avec une approximation raisonnable. Ces engagements représentent des atouts essentiels à l'activité d'une Maison de Champagne.
- Le Groupe Laurent-Perrier détient dans ses caves 51 243,65 hectolitres de vins des récoltes 2000, 2002, 2004, 2005, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 constituant une réserve qualitative et appartenant à des viticulteurs et coopératives.

4.25. Transactions avec les parties liées

Rémunération des dirigeants

Les charges au titre des rémunérations des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire du Groupe et des principaux directeurs non mandataires sont les suivantes :

<i>en millions d'euros</i>	2012-2013	2011-2012
Rémunérations des membres du Conseil de Surveillance	0,18	0,16
Salaires et autres avantages à court terme	1,56	1,23
Avantages postérieurs à l'emploi - coûts des services rendus	0,19	0,13
Indemnités de fin de contrat		
Paielements fondés sur des actions		
Charges de l'exercice	1,93	1,51

Les salaires et autres avantages à court terme comprennent les charges sociales payées par le Groupe et les charges assises sur les salaires.

Autres transactions

<i>en millions d'euros</i>	2012-2013	2011-2012
Honoraires versés à des sociétés ayant des dirigeants communs avec Laurent-Perrier	0,51	0,36
Intérêts versés à des membres du Conseil de Surveillance en rémunération de sommes déposées en comptes courants	0,04	0,06
Charges de l'exercice	0,55	0,42

4.26. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes consolidés s'élève à 262 milliers d'euros pour l'exercice 2012-2013.

4.27. Evénements postérieurs à la clôture

A la date d'arrêté de ces états financiers, il n'existe aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation financière du Groupe.

5. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION
5.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Société	Siège	N° Siren	% Contrôle	% Intérêt
France				
Laurent-Perrier	32, avenue de Champagne 51150 Tours sur Marne	335 680 096	100.00	100.00
Champagne Laurent-Perrier	32, avenue de Champagne 51150 Tours sur Marne	351 306 022	100.00	100.00
Laurent-Perrier Diffusion	32, avenue de Champagne 51150 Tours sur Marne	337 180 152	100.00	100.00
Société A.S.	5-7, rue de la Brèche d'Oger 51190 Le Mesnil sur Oger	095 751 038	99.50	99.50
Grands Vignobles de Champagne	32, avenue de Champagne 51150 Tours sur Marne	379 525 389	100.00	100.00
SCA Coteaux de Charmeronde	32, avenue de Champagne 51150 Tours sur Marne	389 698 622	51.14	51.14
SCA Coteaux du Barrois	32, avenue de Champagne 51150 Tours sur Marne	350 251 351	50.96	50.96
Champagne de Castellane	57, rue de Verdun 51200 EPERNAY	095 650 529	100.00	100.00
Château Malakoff S.A.	1 rue de Champagne 51190 OGER	095 750 089	100.00	100.00
SC de CHAMOE	32, avenue de Champagne 51150 Tours sur Marne	390 025 716	100.00	100.00
SC Coteaux de la Louvière	32, avenue de Champagne 51150 Tours sur Marne	384 974 835	50.44	30.00
SCEA des Grands Monts	32, avenue de Champagne 51150 Tours sur Marne	388 367 534	51.15	30.00
SC Cuvillier	Domaine Laurent-Perrier 51150 Tours sur Marne	388 693 657	100.00	100.00
SC Dirice	32, avenue de Champagne 51150 Tours sur Marne	414 522 367	100.00	100.00
Etranger				
Laurent-Perrier UK LTD	66/68 Chapel Street Marlow Bucks SL 7 1 DE GRANDE BRETAGNE	/	100.00	100.00
Laurent-Perrier U.S., Inc.	2320 Marinship Suite 140 Sausalito California 94965 USA	/	100.00	100.00
Laurent-Perrier Suisse	Chemin de la Vuarpillière 35 1260 NYONS SUISSE	/	100.00	100.00

5.2. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE

Société	Siège	N° Siren	% Contrôle	% Intérêt
France				
SARL Pétrét-Martinval	9, rue des Ecoles 51530 Chouilly	407 910 629	49.00	49.00

5.3. COMPTES ANNUELS AU 31 MARS 2011, 2012 ET 2013

Compte de résultat

en millions d'euros	Notes	Exercices clos au 31 mars		
		31 mars 2011	31 mars 2012	31 mars 2013
Chiffre d'affaires		1,50	1,52	1,50
Reprise sur amortissements et transfert de charges		0,58	0,48	1,14
Autres produits		4,44	4,23	4,82
Total des produits d'exploitation		6,52	6,23	7,47
Achats de marchandises .				
Variation de stock (marchandises)				
Autres achats et charges externes .		(1,17)	(1,37)	(1,78)
Impôts taxes et versements assimilés		(0,13)	(0,16)	(0,14)
Salaires et traitements	10	(1,68)	(1,26)	(1,29)
Charges sociales	10	(0,79)	(0,55)	(0,94)
Dotations aux amortissements		(0,03)	(0,04)	(0,04)
Dotations aux provisions		(0,16)	(0,03)	(0,00)
Autres charges		(0,29)	(0,28)	(0,33)
Résultat d'exploitation		2,29	2,53	2,95
Produits financiers		4,17	4,69	6,57
Charges financières		(3,27)	(3,37)	(2,55)
Résultat financier	11	0,90	1,33	4,02
Résultat courant avant impôt		3,19	3,86	6,97
Produits exceptionnels		0,32	0,00	0,00
Charges exceptionnelles		(0,00)	(0,00)	(0,00)
Résultat exceptionnel	12	0,31	(0,00)	(0,00)
Impôts sur le résultat	13	(0,07)	(0,20)	(0,68)
Participation des salariés				
Résultat net		3,43	3,65	6,28

Bilan

en millions d'euros	Exercices clos au			
	Notes	31 mars 2011	31 mars 2012	31 mars 2013
ACTIF				
Immobilisations incorporelles		1,91	1,91	1,91
Immobilisations corporelles		0,39	0,41	0,42
Immobilisations financières		109,91	109,91	109,92
Autres immobilisations financières				
Actif immobilisé	1 & 2	112,21	112,23	112,24
Stocks et en cours				
Clients et comptes rattachés		7,70	6,75	7,58
Autres créances et comptes de régularisation	8	39,00	35,96	45,28
Valeurs mobilières de placement	3	4,84	4,21	4,22
Disponibilités		0,47	0,36	0,15
Charges constatées d'avance		0,04	0,05	0,03
Actif circulant		52,05	47,32	57,26
Frais émission emprunt à étaler				0,13
Total de l'actif		164,26	159,55	169,64

	Exercices clos au			
	Notes	31 mars 2011	31 mars 2012	31 mars 2013
PASSIF				
Capital	4	22,59	22,59	22,59
Primes d'émission, de fusion et d'apport		20,22	20,22	20,22
Réserve légale		3,72	3,72	3,72
Réserves statutaires		2,71	2,71	2,71
Réserves réglementaires		7,04	7,04	7,04
Report à nouveau		13,01	11,96	9,71
Résultat		3,43	3,65	6,28
Provisions réglementées		0,03	0,03	0,03
Total des capitaux propres	4	72,74	71,92	72,31
Autres fonds propres				
Provisions pour risques et charges	6	3,61	3,18	2,19
Emprunts et dettes financières	7	66,87	60,35	75,20
Fournisseurs et comptes rattachés		0,93	0,42	0,48
Dettes fiscales et sociales	8	2,30	6,29	1,79
Autres dettes et comptes de régularisation	8	17,80	17,39	17,66
Total des dettes		87,90	84,44	95,13
Total du passif		164,26	159,55	169,64

5.4. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2013

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes ont été établis conformément aux principes du plan comptable général et au code de commerce. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

2. METHODES ET REGLES D'EVALUATION

2.1. Immobilisations incorporelles

Les marques sont inscrites pour leur valeur historique. Le montant ne représente donc pas leur valeur intrinsèque. Régulièrement, des tests de dépréciation sont faits au niveau du Groupe pour s'assurer que la valeur actuelle de ces actifs est supérieure à leur valeur nette comptable. Les tests effectués, basés sur les flux de trésorerie futurs, n'ont pas révélé de pertes de valeur à constater.

Les frais de dépôt et de renouvellement de marques et de recherche d'antériorité ne sont plus immobilisés depuis le 1^{er} avril 2005 mais enregistrés en charge suivant l'avis 04-15 du Conseil National de la Comptabilité.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie estimée des immobilisations et selon le mode linéaire. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- | | |
|---|------------|
| - Agencements et aménagements des constructions | 7 à 25 ans |
| - Mobilier et matériel | 5 à 10 ans |

2.3 Immobilisations financières

Elles sont inscrites pour leur valeur historique (valeur d'acquisition ou d'apport).

A la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire des titres est appréciée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus et compte tenu des plus-values latentes éventuelles et des perspectives de rentabilité.

Ainsi, si cette valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, les titres sont provisionnés.

2.4. Créances et dettes en devises

Les transactions réalisées en devises sont converties au cours du jour de la date de transaction. Les soldes des actifs et passifs libellés en devises sont convertis au cours du jour de la clôture, les gains et pertes de changes latents résultant de ces conversions sont portés au bilan. Les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risque.

2.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6. Provisions pour risques et charges

Les provisions constituées sont destinées à couvrir les risques et les charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

2.7. Retraites et autres engagements vis à vis du personnel

Les montants des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont mentionnés en engagements hors bilan et estimés sur la base d'évaluations actuarielles. Ces engagements ont été calculés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 2,73%
- taux de revalorisation annuelle des salaires : Non cadres: 2,0% ; Cadres: 2,5 %
- âge de départ en retraite :

	Cadres	Agents d'encadrement, employés et ouvriers
Nés après 1949	64 ans	62 ans

- taux annuel de démission

	Cadres	Agents d'encadrement	Employés et ouvriers
Avant 40 ans	8 %	2 %	2 %
De 41 à 50 ans	5 %	2 %	1 %
Après 50 ans	5 %	3 %	2 %

2.8. Instruments financiers et dérivés

La société utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et couvrir opérationnellement les risques de variation de taux de change et de taux d'intérêts. La société n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

2.9. Critères d'appréciation retenus pour l'identification des opérations exceptionnelles

Les opérations exceptionnelles comprennent les produits et les charges hors gestion courante de l'entreprise. Elles concernent soit des opérations de gestion soit des opérations en capital.

2.10. Autres informations

La société établit par ailleurs des comptes consolidés en qualité de société tête de groupe ; les comptes annuels de la société sont donc inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans ces comptes consolidés.

Analyse du bilan et du compte de résultat
 Tous les chiffres sont exprimés en millions d'euros.

NOTE 1 – Valeur brute de l'actif immobilisé

	Valeurs brutes à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeurs brutes à la clôture
Valeurs brutes					
Immobilisations incorporelles					
Marques	1,91				1,91
Frais dépôt & renouvelt. Marques	-				-
Autres	0,06				0,06
Sous-total	1,97	-	-	-	1,97
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques	0,14				0,14
Autres	2,14	0,04			2,18
Sous-total	2,28	0,04	0,00	0,00	2,32
Immobilisations financières					
Participations	109,90				109,90
Autres immo. Financières	0,01	0,01			0,02
Sous-total	109,91	0,01	(0,00)	-	109,92
TOTAL GENERAL	114,16	0,06	(0,00)	0,00	114,21

Détail du poste « participations » :

Champagne Laurent-Perrier	2 900 295 act.	54,98
A.S. (Salon + Delamotte)	181 519 act.	9,86
Champagne de Castellane	94 763 act.	3,44
Grands Vignobles de Champagne	16 634 act.	1,39
Château Malakoff	2 660 act.	38,99
S.C. Coteaux du Barrois	851 parts	0,13
S.C. Coteaux de Courteron	390 parts	0,06
S.C. Coteaux de Charmeronde	1 570 parts	0,24
SCEV Grands Monts	4 500 parts	0,07
S.C. Chamoé	1 620 parts	0,34
S.C. Coteaux de la Louvière	1 160 parts	0,02
S.C. Cuvillier	229 parts	0,08
S.C. Dirice	59 parts	0,31
		109,90

NOTE 2 – Amortissements et provisions pour dépréciation

	Amortissements à l'ouverture	Dotations	Diminutions	Autres mouvements	Amortisse- ments à la clôture
Amortissements					
Immobilisations incorporelles					
Marques					
Autres	0,06				0,06
Sous-total	0,06	-	-	-	0,06
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques	0,13	0,00			0,13
Autres	1,74	0,04			1,78
Sous-total	1,87	0,04	-	-	1,91
Immobilisations financières					
Participations					
Autres immo. financières					
Sous-total	-	-	-	-	-
Total général	1,93	0,04	-	-	1,97

NOTE 3 – Valeurs mobilières de placement

Au 31 mars 2013, les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 4,23 M€ et comprennent 45 189 actions propres détenues dans le cadre d'un plan d'options d'achat d'actions pour un montant de 3,68 M€ et 8 339 actions détenues au titre du contrat d'animation pour un montant de 0,55 M€. Au cours de l'exercice, 6 300 actions propres ont été cédées pour un total de 0,19 M€.

	Au 31 mars	
	2012	2013
Valeurs brutes		
Actions propres détenues dans le cadre d'un plan de stocks options	3,81	3,68
Contrat d'animation	0,40	0,55
Total	4,21	4,23

La valeur comptable des actions non affectées à un plan d'options d'achat d'actions a été comparée au cours de Bourse moyen des 20 dernières séances précédant la clôture de l'exercice. Ce cours moyen de 64,25 € étant inférieur au prix de revient, une provision pour dépréciation de 0,01 M€ a été constatée.

NOTE 4 – Composition du capital social et variation des capitaux propres

Le capital social est composé de 5.945.861 actions de valeur nominale de 3,80 euros.
Les capitaux propres évoluent de la manière suivante :

Montant au 31 mars 2012	71,92
Augmentation nette de capital	
Résultat de l'exercice	6,28
Distribution de dividendes	(5,89)
Montant au 31 mars 2013	72,31

NOTE 5 – Plans d'option d'achats d'actions

La situation des options en vie et le montant de la charge de l'exercice se présentent comme suit :

	Date d'attribution	Date d'exercice possible	Date limite d'exercice	Prix d'exercice des options
Plan n°8	25.03.2003	26.03.2007	25.03.2013	29,78 €
Plan n°9	30.03.2004	31.03.2008	30.03.2014	28,71 €
Plan n°10	08.03.2005	09.03.2009	08.03.2015	34,10 €
Plan n° 11	14.03.2006	15.03.2010	14.03.2016	50,38 €
Plan n° 12	22.03.2007	22.03.2011	21.03.2017	83,72 €
Plan n° 13	18.03.2008	19.03.2012	18.03.2018	98,98 €
Plan n° 14	02.04.2009	01.04.2013	01.04.2019	41,00 €

	Options attribuées et non encore levées au 31 mars 2012	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options exercées	Nombre d'options devenues caduques	Nombre d'options non encore levées au 31 mars 2013
Plan n°8	5 050		5 050		0
Plan n°9	5 253		1 000		4 253
Plan n°10	10 000				10 000
Plan n° 11	21 750		250		21 500
Plan n° 12	25 000				25 000
Plan n° 13	34 200				34 200
Plan n° 14	40 300				40 300

La charge nette enregistrée dans l'exercice s'est élevée à 0,43 M€ contre 0,71 M€ pour l'exercice précédent.

NOTE 6 - Provisions pour risques et charges

	Solde à l'ouverture	Dotations aux provisions	Reprises	Solde à la clôture
Nature des provisions				
Risque sur stocks options	3,12		(0,94)	2,18
Autres	0,06	0,00	(0,05)	0,01
Total	3,18	0,00	(0,99)	2,19

La provision pour risque sur stocks options correspond à la différence entre : 1) le prix d'attribution aux salariés et : 2) la valeur nette comptable des actions propres et le prix probable d'acquisition par l'entreprise pour les actions non encore achetées. Le prix probable d'acquisition retenu est le cours de clôture au 31 mars 2013.

NOTE 7 - Emprunts et dettes financières

	Montant total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire	15,00			15,00
Échéance des dettes financières	60,20	7,70	30,00	22,50
Total	75,20	7,70	30,00	37,50

La société a souscrit un emprunt obligataire à taux fixe pour 15 M€ et des emprunts à moyen terme pour un montant global de 60 M€ à taux variable. Des couvertures de taux ont été mises en place au cours des exercices précédents à hauteur de :

10 M€ au taux fixe de 1,995% à échéance 30 juillet 2015

10 M€ au taux fixe de 2,60 % à échéance 30 juillet 2016

La juste valeur des instruments financiers mis en place par la société se monte au 31 mars 2013 à - 1,15 M€.

NOTE 8 – Autres créances et autres dettes

Les autres créances s'analysent ainsi :

Autres créances	Au 31 mars	
	2012	2013
Filiales - Intégration fiscale	4,49	0,00
Etat - Acomptes IS		4,62
Comptes courants - Sociétés du Groupe	31,45	40,65
Divers	0,02	0,02
Total	35,96	45,28

L'essentiel de l'emprunt obligataire (Note 7) a été porté au compte courant de la filiale Champagne Laurent-Perrier, expliquant le poste « Comptes courants – Sociétés du Groupe ».

Les autres dettes se composent des éléments suivants :

Dettes fiscales et sociales, autres dettes et comptes de régularisation	Au 31 mars		Dont entreprises liées
	2012	2013	
Dettes envers le personnel	0,42	0,41	
Organismes sociaux	0,31	0,35	
Etat - TVA et autres taxes	0,91	1,03	
Etat - Impôt sur les sociétés	4,61	0,00	
Filiales - Intégration fiscale	0,02	5,04	5,04
Comptes courants - Sociétés du Groupe	1,27	0,62	0,62
Comptes courants - Actionnaires	16,08	12,00	
Divers	0,07	0,01	
Total	23,68	19,45	5,66

Toutes ces autres créances et autres dettes sont à échéance à moins d'un an.

Les transactions intervenues avec les parties liées ont été réalisées dans des conditions normales de marché.

NOTE 9 – Autres informations sur le bilan

POSTES DU BILAN	Montants concernant les entreprises liées	Montants correspondant à des charges à payer
Participations et créances rattachées	109,90	
Clients et comptes rattachés	7,58	
Autres créances	40,65	
Emprunts auprès des établissements de crédit		0,20
Emprunts et dettes financières divers		
Fournisseurs et comptes rattachés		0,24
Dettes fiscales et sociales		0,67
Autres dettes	5,66	0,01

NOTE 10– Charges de personnel

Les frais de personnel de la société (charges sociales comprises) s'élèvent à 2,23 M€ contre 1,82 M€ pour l'exercice précédent. L'effectif au 31 mars 2013 est le suivant :

	Au 31 mars	
	2012	2013
Effectifs		
Cadres	11	9
Agents de maîtrise	-	-
Employés	5	6
Ouvriers	2	2
Total	18	17

NOTE 11 – Produits et charges financières

Le résultat financier est positif et s'analyse comme suit :

	Exercices	
	2011-2012	2012-2013
PRODUITS		
Dividendes reçus	3,92	5,93
Produits financiers divers	0,78	0,64
Reprise provisions		
CHARGES		
Dotation aux provisions		
Intérêts et charges assimilés	-2,48	-1,96
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-0,88	-0,58
Total	1,33	4,02

NOTE 12 – Produits et charges exceptionnels

La charge de 4,5 K€ correspond à la dotation aux amortissements dérogatoires.

NOTE 13 – Impôts sur le résultat

Les sociétés Laurent-Perrier et Champagne Laurent-Perrier sont membres d'un Groupe fiscalement intégré. La convention signée entre la société mère et la filiale intégrée a retenu la méthode de la neutralité ; l'impôt dû est comptabilisé par la filiale comme si elle était imposée séparément, la société mère enregistre son propre impôt et l'économie ou la charge provenant de l'application du régime.

	M€	IS en M€	%
Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel			
Résultat courant	6,97	0,48	7%
Résultat exceptionnel	(0,00)		0%
I.S. sur le résultat de la société	(0,48)		
Intégration fiscale : économie d'IS ou (Supplément d'IS)	(0,20)	0,20	
Résultat	6,28	0,68	11%

NOTE 14 - Engagements hors bilan

Engagements donnés :

Des nantissements d'actions ont été consentis afin de garantir les financements d'acquisitions ou d'augmentation de capital de sociétés à hauteur de 39,0 M€. Ces emprunts ont été totalement remboursés.

Les engagements pris en matière d'indemnités de départ en retraite s'élèvent à 0,19 M€.

La société a souscrit un contrat de retraite sur-complémentaire à prestations définies au profit des cadres supérieurs. Ce contrat assure une rente brute de 10 à 15% du salaire des 12 mois précédant le départ en

retraite. Les droits ne sont acquis qu'après la liquidation de la retraite de base. Les cotisations versées à l'organisme gestionnaire du contrat sont enregistrées dans les charges de personnel du groupe. La valeur actuelle des droits acquis est de 0,77 M€.

Le nombre d'heures acquises par les salariés au titre du droit individuel à la formation (DIF) s'élève au 31 mars 2013 à 1 681 heures.

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur excède 1% du capital de la société astreinte à la publication	Informations financières			
	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
1 . Filiales (détenues à + de 50 %)				
Champagne Laurent-Perrier	44 200 816 €	147 290 047 €	100,00%	11 636 159 €
Société A.S.	698 638 €	29 103 225 €	98,73%	2 950 403 €
Société Château Malakoff	5 865 200 €	20 636 770 €	99,77%	436 741 €
SCEA DES COTEAUX DU BARROIS	253 840 €	33 189 €	50,96%	23 576 €
SCEA DES COTEAUX DE CHARMERONDE	466 640 €	39 880 €	51,14%	21 529 €
SCA DES COTEAUX DE COURTERON	116 128 €	- 10 107 €	51,05%	- 10 450 €
SCEV DES GRANDS MONTS	132 000 €	21 233 €	51,15%	18 965 €
STE CIVILE DE CHAMOE	246 240 €	4 304 €	100,00%	3 577 €
STE CIVILE CUVILLIER	3 450 €	6 855 €	99,57%	6 799 €
SC DES COTEAUX DE LA LOUVIERE	34 500 €	5 791 €	50,44%	5 228 €
SC DIRICE	9 600 €	90 081 €	100,00%	61 599 €
2 . Participations (détenues entre 10 et 50%)				
Champagne de Castellane	9 162 821 €	28 297 710 €	15,76%	3 133 990 €
GRANDS VIGNOBLES DE CHAMPAGNE	1 145 713 €	7 001 094 €	22,13%	374 691 €

Renseignements sur toutes les filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus				
- brute	105 074 229		4 829 956	
- nette	105 074 229		4 829 956	
Montant des prêts et avances accordés	3 901 845			
Montant des cautions et avals donnés				
Montant des dividendes encaissés	5 929 453			

5.5. RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<i>Montants en milliers d'euros</i>	du 01/4/2012 au 31/3/2013	du 01/4/2011 au 31/3/2012	du 01/4/2010 au 31/3/2011	du 01/4/2009 au 31/3/2010	du 01/4/2008 au 31/3/2009
Capital en fin d'exercice					
Capital social	22 594	22 594	22 594	22 594	22 594
Nombre des actions ordinaires existantes	5 945 861	5 945 861	5 945 861	5 945 861	5 945 861
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 503	1 524	1 496	1 488	1 522
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6 026	3 464	3 136	2 861	5 013
Impôt sur les bénéficiaires	682	203	70	33	152
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6 283	3 651	3 427	4 069	6 595
Résultat distribué	5 897	4 484	4 060	4 876	8 239
Résultats par action (en euros)					
Résultat après impôt, participation des salariés et avant dotations aux amortissements et provisions	0,90	0,55	0,52	0,48	0,82
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,06	0,61	0,58	0,68	1,11
Dividende attribué à chaque action ⁽¹⁾	1,00 €	0,76 €	0,69 €	0,83 €	1,40 €
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés	18	16	17	15	14
Montant de la masse salariale ⁽²⁾	1 288	1 262	1 676	2 229	1 211
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, ...) ⁽²⁾	941	555	787	1 507	718

(1) Précisez, le cas échéant par catégorie d'actions, s'il s'agit d'un dividende brut ou net

(2) Taux moyen des cotisations sociales pour le personnel extérieur à l'entreprise (personnel intérimaire, détaché ou prêté) pour les exercices 2006 et précédents.

5.6. ATTESTATIONS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDES AU 31 MARS 2013

5.6.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2013

Aux Actionnaires
Laurent-Perrier SA
32, avenue de Champagne
BP 3
51150 Tours-sur-Marne

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Laurent-Perrier SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.3 de l'annexe aux Etats Financiers qui expose les règles et méthodes comptables relatives à la détermination de la valeur d'utilité pour la société de ses titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus, et nous nous sommes assurés de leur correcte application et du caractère raisonnable des estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Reims, le 7 juin 2013

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG S.A.

Jean-François Châtel

Pascal Grosselin

5.6.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2013

Aux Actionnaires
Laurent-Perrier SA
32, avenue de Champagne
BP 3
51150 Tours-sur-Marne

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Laurent-Perrier SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les notes 2.9 et 4.3 de l'annexe aux états financiers consolidés exposent les approches retenues pour l'évaluation des terres à vignes en valeur de marché. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus, et nous nous sommes assurés de leur correcte application et du caractère raisonnable des estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Reims, le 7 juin 2013

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG S.A.

Jean-François Châtel

Pascal Grosselin

5.7. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 mars 2013.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Prestations de services de Monsieur Michel Boulaire et avenant à cette convention

Personne concernée :

- Monsieur Michel Boulaire, en qualité de Président et Membre du Directoire

Monsieur Michel Boulaire facture des honoraires au titre de prestations de conseil et d'assistance, dans le cadre de ses compétences, sur des plans stratégiques de croissance et développement, national et international, à cinq ans du groupe Laurent-Perrier.

Le Conseil de Surveillance du 13 mars 2012 a signé un avenant à cette convention fixant la rémunération journalière de Michel Boulaire pour lesdites prestations à 1 900 € hors taxes à partir du 1^{er} avril 2012.

Le Conseil de Surveillance du 27 novembre 2012 a signé un avenant à cette convention fixant la rémunération journalière de Michel Boulaire pour lesdites prestations à 3 500 € hors taxes depuis le 1^{er} octobre 2012 et ce jusqu'au 31 mars 2013.

La charge relative à ces prestations s'élève à 428 110 € hors taxes (hors frais de missions) pour l'exercice clos au 31 mars 2013.

Avec la société MDK Consulting, dont Monsieur Maurice de Kervénoaël, Président du Conseil de Surveillance, est le Gérant

La société MDK Consulting facture des prestations dans le cadre de "l'aide à la mise au point de plans d'actions dans les domaines suivants : direction stratégique, expansion du réseau de distribution dans le monde et optimisation des moyens".

Le Conseil de Surveillance du 13 mai 2013 a signé un avenant à cette convention portant la rémunération annuelle à 85 172 € hors taxes pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale du 10 juillet 2012, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 7 juin 2012.

Indemnités à verser à un membre du Directoire

Personne concernée :

- Monsieur Jordi Vinyals, en qualité de membre du Directoire

Dans le cadre de la nomination de Monsieur Jordi Vinyals comme membre du Directoire, il est prévu en cas de rupture du contrat de travail imputable à Laurent-Perrier une indemnité égale à douze fois la dernière rémunération mensuelle fixe brute. De même, au titre d'une clause de non concurrence il sera versé une indemnité égale à 85 % de sa dernière rémunération fixe mensuelle brute.

Avenant à la convention relative à la retraite complémentaire pour les dirigeants sociaux

Le règlement du régime de retraite à prestations définies doit désormais concerner une catégorie objective de salariés, et non plus être basé sur des coefficients de poste, pour définir les conditions d'éligibilité.

Il a été décidé de retenir la catégorie des "dirigeants sociaux et cadres dirigeants". Tous les autres avantages du régime restent inchangés. Le plan de retraite sur complémentaire à prestations définies permet le versement aux assurés bénéficiaires d'une rente à vie, avec une réversion de ladite rente à 100 % au bénéfice du conjoint survivant.

Cette rente s'élève à 15 % du salaire annuel du bénéficiaire, calculée sur les 12 derniers mois. Elle n'est perçue que par les dirigeants sociaux qui font valoir leurs droits à retraite.

Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer sur l'exercice dans la mesure où il n'y a eu aucun départ en retraite de dirigeant sur la période.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec Champagne Laurent-Perrier

Champagne Laurent-Perrier en tant que fournisseur de votre société

Convention de mise à disposition de locaux et de prestations de services par Champagne Laurent-Perrier

Champagne Laurent-Perrier a facturé 45 732 € hors taxes de locations et prestations de services à votre société sur l'exercice.

Convention de prestations administratives

Suite à la mise en place de synergies, la société Champagne Laurent-Perrier assure au profit de Laurent-Perrier des prestations administratives, de comptabilité, informatiques et services d'information ainsi que pour la gestion des ressources humaines.

Ces prestations ont été facturées pour un montant de 80 000 € hors taxes au cours de l'exercice écoulé.

Laurent-Perrier en tant que fournisseur de Champagne Laurent-Perrier

Convention d'utilisation du Château de Louvois accordée à Laurent-Perrier

Par cette convention autorisée par votre Conseil de Surveillance du 24 avril 1997, votre société met prioritairement à disposition de sa filiale Champagne Laurent-Perrier, le Château de Louvois afin d'organiser des manifestations destinées à promouvoir l'image de Champagne Laurent-Perrier et de Grand Siècle.

En contrepartie, votre société a perçu une cotisation annuelle de 38 000 € ainsi que des frais de location pour un montant de 114 000 € hors taxes au cours de l'exercice écoulé.

Convention d'assistance de gestion

En contrepartie des divers services fournis par Laurent-Perrier à Champagne Laurent-Perrier en matière stratégique, juridique, contentieuse, relations publiques, promotion générale du groupe, défense de l'image Laurent-Perrier, budget et prévisions, une redevance annuelle égale à 1 160 000 € hors taxes a été facturée au cours de l'exercice écoulé.

Redevance de marque

La redevance de marque, prévue au contrat de licence du 14 décembre 1990, modifiée par un avenant du 2 décembre 1992, à effet au 1er janvier 1993, s'est poursuivie. Le montant versé s'est élevé à 4 821 785 € hors taxes, pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

Avec Champagne de Castellane

Convention d'assistance de gestion

En contrepartie des divers services fournis par Laurent-Perrier à Champagne de Castellane, une redevance annuelle de 110 000 € hors taxes a été facturée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013.

Avec la société AS**Convention d'assistance de gestion**

En contrepartie des divers services fournis par Laurent-Perrier à la société AS, une redevance annuelle de 60 000 € hors taxes a été facturée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013.

Avec les sept sociétés civiles de vignobles

Facturation de frais d'assistance et de gestion annuels pour 800 € chacune.

Convention de trésorerie

Les sociétés de votre groupe ont mis en place depuis plusieurs exercices, une convention de gestion centralisée de trésorerie, portant sur les flux financiers intervenant entre elles, à l'exclusion des sommes dues au titre de l'activité commerciale. Ces avances sont coordonnées par la société Champagne Laurent-Perrier et portent intérêt au taux de refinancement externe du groupe (actuellement Euribor 3 mois + 1.40 %) sauf pour les comptes courants entre votre société et les sociétés civiles d'exploitation qui sont rémunérés à un taux égal au taux maximum fiscalement déductible au 31 mars 2013, soit 3.09 %.

Conformément à cette convention, les comptes courants ont engendré les intérêts suivants, au cours de l'exercice.

	Intérêts versés en €	Intérêts reçus en €	Taux %
Champagne Laurent-Perrier		530 100	Euribor 3m + 1.40 %
SCEA des Grands Monts	1 949		3.09%
SC des Côteaux de Charmeronde	6 380		3.09%
SC des Côteaux du Barrois	3 880		3.09%
SC des Côteaux de la Louvière	495		3.09%
SC de Chamoe	3 774		3.09%
SC des Côteaux de Courteron		2 582	3.09%
SC ASN	481 453		3.09%
SC Dirice		60 467	Euribor 3m + 1.40 %

Convention de compte courant avec Monsieur Bernard de Nonancourt, au titre de sa succession, et Madame Claude de Nonancourt

Leurs comptes courants sont créditeurs respectivement de 423 699 € et de 1 122 564 € au 31 mars 2013, et ont donné lieu à décompte d'intérêts au taux de 3,09 %. La charge supportée, au titre de l'exercice 2012/2013 s'est élevée respectivement à 11 084 € et 36 487 €.

Le tableau ci-dessous précise les dirigeants communs aux sociétés anonymes concernées par ces conventions.

Sociétés	Laurent-Perrier	Champagne Laurent-Perrier	Champagne de Castellane	Société A.S.	Château Malakoff
Mandataires	Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance	Société par Actions Simplifiée	Société Anonyme	Société Anonyme	Société par Actions Simplifiée
Mme Claude de Nonancourt	Membre du Conseil de Surveillance		Administrateur	Administrateur	
M. François Philippoteaux	Vice-Président du Conseil de Surveillance				
M. Michel Boulaire	Président du Directoire	Représentant permanent de LP, Président	Président du Conseil d'Administration		Représentant permanent de LP, Président
Mme Stéphanie Meneux	Membre du Directoire et Directeur général	Directeur Général	Représentant permanent de CLP Administrateur	Président du Conseil d'Administration	
Mme Alexandra Pereyre	Membre du Directoire et directeur général	Directeur Général			
M. Etienne Auriau	Membre du Directoire		Directeur Général		
M. Michel Fauconnet	Membre du Directoire			Directeur Général	Directeur Général

Reims et Neuilly-sur-Seine, le 7 juin 2013

KPMG S.A.
Pascal Grosselin
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit
Jean-François Châtel
Associé

5.8. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE AU 31 MARS 2013

	PricewaterhouseCoopers Audit				KPMG			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	31.03.2013	31.03.2012	31.03.2013	31.03.2012	31.03.2013	31.03.2012	31.03.2013	31.03.2012
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	47 000	46 000	34%	36%	42 000	41 000	87%	87%
Filiales intégrées globalement	89 825	85 158	66%	64%	6 150	6 000	13%	13%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Émetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total Audit	136 825	131 158	100%	100%	48 150	47 000	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social		31 193		100%	0	0		
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
Sous-total	0	31 193	0%	100%	0	0	0%	0%
TOTAL	136 825	162 351	0%	100%	48 150	47 000	0%	100%

Le montant des honoraires ci-dessus correspondent aux honoraires des seuls commissaires aux comptes qui certifient les comptes consolidés.

Les montants en devises sont convertis au taux de change moyen de l'exercice.

6.1 ORDRE DU JOUR

NB : les numéros des résolutions sont différents des numéros de l'ordre du jour.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :

1. Présentation du rapport fusionné du Directoire sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2013 sur l'activité au cours dudit exercice ; présentation de divers rapports et notamment celui du Président du Conseil de Surveillance sur l'organisation interne du Conseil de Surveillance et sur les contrôles internes ;
2. Présentation des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2013 et sur les opérations dudit exercice ;
3. Présentation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code du Commerce ;
4. Présentation du rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2013 ;
5. Examen et approbation des comptes annuels et des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2013 ;
6. Quitus aux membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux comptes ;
7. Affectation du résultat ;
8. Approbation des conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code du Commerce ;
9. Approbation des engagements visés à l'article L 225-90-1 du Code de Commerce, relatif à un membre du Directoire dont le mandat est à renouveler ;
10. Jetons de présence ;
11. Examen des mandats ;
12. Autorisation et pouvoirs à donner au Directoire concernant le nouveau programme de rachat d'actions.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE :

13. Autorisation et pouvoirs à donner au Directoire pour annuler les actions de la Société ;
14. Autorisation et pouvoirs à conférer au Directoire pour une durée de vingt-six (26) mois, de procéder à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme vocation à une quote-part du capital social de la Société, pour un montant nominal maximal de dix millions d'euros (10 000 000 €) (actions) et de cent cinquante millions d'euros (150 000 000 €) (titres d'emprunt) ;
15. Autorisation et pouvoirs à conférer au Directoire, pour une durée de vingt-six (26) mois, de procéder à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme vocation à une quote-part du capital social de la Société, pour un montant nominal maximum de dix millions d'euros (10 000 000 €) (actions) et de cent cinquante millions d'euros (150 000 000 €) (titres d'emprunt) ;
16. Autorisation et pouvoirs à conférer au Directoire, pour une durée de vingt-six (26) mois de procéder à l'augmentation du capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes pour un montant nominal maximal de dix millions d'euros (10 000 000 €) ;
17. Autorisation et pouvoirs à conférer au Directoire de pouvoir utiliser les autorisations d'augmentation de capital indiquées ci-dessus et visant les titres de la Société en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange ;
18. Autorisation et pouvoirs à conférer au Directoire, pour une durée de vingt-six (26) mois de procéder à une augmentation du capital de la Société réservée aux personnes visées à l'article L 3332-18 et suivants du Code du Travail, pour un montant maximal de dix millions d'euros (10 000 000 €)
19. Pouvoirs.

NB : les numéros des résolutions sont différents des numéros de l'ordre du jour.

6.2 TEXTE DES RESOLUTIONS

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des divers rapports et notamment les rapports du Directoire sur les comptes annuels, du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil de Surveillance sur l'organisation interne du Conseil de Surveillance et sur les contrôles internes, et des Commissaires aux comptes, approuve lesdits rapports et comptes annuels arrêtés à la date du 31 mars 2013 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des divers rapports et notamment du rapport du Directoire sur l'activité et la situation du Groupe, du rapport du Conseil de Surveillance ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes concernant l'exercice clos le 31 mars 2013, approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

En conséquence, l'Assemblée donne aux membres du Directoire quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2012 et clos le 31 mars 2013.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter sur proposition du Directoire comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2013 se montant à 6 282 508,44 €.

Affectation du résultat :

Bénéfice de l'exercice :	6 282 508,44 €	
Report à nouveau :	<u>9 711 919,58 €</u>	
Solde disponible	15 994 428,02 €	
Sur le solde disponible, prélèvement de :	5 892 333,00 €	au titre des dividendes à verser aux actionnaires(*).

Le compte « report à nouveau » passe à : 10 102 095,02 €

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 1€ par action. Pour les personnes physiques, résidentes fiscales en France, le montant du dividende versé tiendra compte des prélèvements sociaux obligatoires depuis la loi de finances 2008. Il sera mis en paiement le 18 juillet 2013.

Il est d'ores et déjà précisé que lors de la mise en paiement des dividendes, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison des actions Laurent-Perrier détenues par la Société sera affecté au compte « report à nouveau ».

(*) En excluant les 53 528 actions Laurent-Perrier détenues par la Société au 31.03.2013, sous réserve d'un complément à la hausse ou à la baisse d'actions d'autocontrôle.

Ce dividende est intégralement éligible pour les personnes physiques domiciliées en France, à la réfaction de 40% mentionnée à l'article 158,3-2° du Code Général des Impôts.

L'Assemblée reconnaît avoir été informée que, suite à la loi de finances pour 2013, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158,3-2° du Code Général des Impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 quater du Code Général des Impôts, dont le taux est de 21% à la date du 31 mars 2013.

Ces dividendes sont, en outre, soumis aux prélèvements sociaux au taux, au 31 mars 2013, de 15,50%, obligatoirement retenus à la source par la société.

Affectation au compte « réserve pour actions propres »

Une somme de 4 228 500,09 € correspondant à la valeur comptable des 53 528 actions propres détenues au 31 mars 2013 par la Société doit figurer au compte « réserve pour actions propres ». Cette réserve s'élève à ce jour à 6 981 937,88 € et est donc suffisante.

L'Assemblée Générale reconnaît qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois précédents exercices, le montant des dividendes distribués s'est élevé à :

Année fiscale	Dividende par action en €
2009-2010	0,69 €
2010-2011	0,76 €
2011-2012	1,00 €

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre d'une part, les membres du Conseil de Surveillance (ou les sociétés ou entreprises qu'ils représentent dont ils sont mandataires sociaux ou bien avec lesquelles soit ils ont un intérêt direct ou indirect soit ils interviennent par personne interposée) et d'autre part la Société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues d'une part entre les membres du Directoire (ou les sociétés ou entreprises qu'ils représentent dont ils sont mandataires sociaux ou bien avec lesquelles soit ils ont un intérêt direct ou indirect soit ils interviennent par personne interposée) et d'autre part la Société, telles qu'elles résultent du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce.

Septième résolution

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre d'une part, un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société ou bien une société contrôlant une société actionnaire qui détient plus de 10% des droits de vote de la Société et d'autre part la Société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux Comptes, et en application de l'article L 225-90-1 du Code de Commerce, approuve l'indemnité contractuelle de départ, conforme aux dispositions du Code de Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP/MEDEF, qui sera consentie à Jordi Vinyals lors du renouvellement de son mandat en qualité de membre du Directoire par le Conseil de Surveillance.

L'engagement pris par Laurent-Perrier est subordonné au respect des conditions liées aux performances de M. Jordi Vinyals. Ces conditions sont identiques et restent inchangées par rapport à celles consenties à M. Jordi Vinyals lors de sa nomination en mai 2012.

Rappel des conditions de versement consenties en Mai 2012 :

En cas de rupture imputable à Laurent-Perrier, au cours des cinq premières années de l'exercice des fonctions (sauf faute lourde et grave) et liée :

- soit à un changement de stratégie,
- soit à un changement de contrôle du capital de la société.

Montant : 12 fois la dernière rémunération mensuelle fixe brute.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale décide d'allouer une somme de 186 154 € au titre des jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance, jusqu'à décision contraire des actionnaires.

Un Conseil de Surveillance devra se réunir pour répartir les jetons de présence.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale constate qu'aucun mandat de membre du Conseil de Surveillance et Commissaire aux Comptes n'est à renouveler cette année.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire et après avoir pris connaissance des éléments figurant dans le Détail du programme de rachat d'action en application des dispositions des articles 241-1 à 241-8 du Règlement Général de l'AMF, autorise le Directoire, pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente Assemblée, à faire racheter par la Société ses propres actions dans les conditions définies par les articles L 225-206 et suivants du Code de Commerce et les autres dispositions légales applicables.

L'Assemblée Générale décide que ces rachats d'actions pourront s'opérer par intervention sur le marché et par acquisition de blocs, en une ou plusieurs fois, dans la limite maximale visée ci-après ; le prix maximal d'achat par action hors frais est fixé à 130€.

La part maximale du capital pouvant être achetée ne pourra excéder en permanence la limite de 10% du capital social, soit un nombre maximum de 594 000 actions au jour de la présente Assemblée Générale, en tenant compte des actions déjà rachetées au titre des précédents programmes autorisés par les Assemblées Générales des actionnaires de la Société.

Le montant maximal alloué à la mise en œuvre du programme de rachat d'actions s'élèvera à 70 287 360 €.

L'Assemblée Générale décide que ces actions pourront être rachetées en vue :

- assurer l'animation du cours de bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de l'AFEI reconnue par l'AMF,
- attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux,
- utiliser les actions en vue de consentir des Options d'Achat d'Actions à des salariés ou mandataires sociaux,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- annuler tout ou partie des actions acquises.

L'Assemblée Générale décide que les actions seront rachetées et revendues par intervention sur le marché et/ou par acquisition de blocs de titres. Les rachats par blocs de titres pourront se faire pour l'intégralité du programme étant précisé que l'objectif d'animation du cours ne pourra être atteint qu'en partie de cette manière.

L'achat de ces actions, ainsi que leur vente, ou transfert pourront être réalisés par tout moyen, y compris par utilisation de produits dérivés et par des opérations optionnelles, et à tout moment, dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation remplace les dispositions du précédent programme de rachat adopté par l'Assemblée Générale du 10 juillet 2012.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE :

Douzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Directoire, conformément à la Loi et aux Règlements et pour une durée de 18 mois :

- à annuler les actions de la Société détenues par celle-ci au titre des autorisations d'achat d'actions de la Société
- conférées au Directoire, dans la limite de 10 % du capital, par période de 24 mois ;
- à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre le prix de rachat et la valeur nominale des actions rachetées sur un poste de primes ou sur un poste de réserves disponibles.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire pour :

- procéder à cette ou ces réductions de capital,
- en arrêter le montant définitif, en fixer les modalités et en constater la réalisation,
- imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes,
- procéder à la modification corrélative des statuts et, généralement, faire le nécessaire, le tout conformément aux dispositions légales en vigueur lors de l'utilisation de la présente autorisation.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sous réserve des pouvoirs conférés par les Statuts de la Société au Conseil de Surveillance, et conformément aux dispositions du Code de Commerce (et notamment l'article L 225-129 et suivants),

1. autorise le Directoire et lui délègue les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, à l'augmentation du capital social de la Société, par émission de titres de capital et de valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à une quotité du capital social de la Société, à l'exception toutefois d'actions de préférence ;
2. décide que le montant cumulatif des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation visée au point 1 ci-dessus, ne pourra, sous réserve du point 3 ci-après, être supérieur à dix millions d'euros (10 000 000 €) de nominal ;
3. décide que le montant défini au point 2 ci-dessus devra, le cas échéant, être augmenté en tant que de besoin du montant des augmentations de capital liées à l'ajustement des droits de certains porteurs de valeurs mobilières en cas d'opérations financières nouvelles, afin de préserver les droits desdits porteurs conformément aux dispositions légales applicables ;
4. décide, en outre, que le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société ne pourra excéder cent cinquante millions d'euros (150 000 000 €) ou la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère ;
5. décide que les actionnaires :
 - pourront exercer, dans les conditions prévues par les dispositions légales applicables, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible ;
 - pourront, en outre, souscrire à titre réductible, dans les conditions prévues par les dispositions légales applicables, un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et en tout état de cause, dans la limite de leur demande ; le Directoire aura toutefois la faculté de ne pas conférer aux actionnaires un tel droit de souscription à titre réductible ;
 - si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Directoire pourra utiliser, à son choix et dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou plusieurs des facultés suivantes :
 - limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois quarts de l'émission décidée ;
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
6. constate que, le cas échéant, la délégation objet de la présente résolution emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès à terme à des actions de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

décide expressément que l'émission de bons de souscription d'actions de la Société en application de l'article L 228-95 du Code de commerce pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes ;

décide expressément de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou exercice de bons ;

7. décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation, sera au moins égale à la valeur nominale des actions ;
8. décide que le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président, dans les conditions fixées par les dispositions légales applicables, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment :
 - de déterminer les dates, conditions et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;
 - d'arrêter, à l'occasion de chaque mise en œuvre de cette délégation, le prix d'émission, et notamment le montant de la prime ;
 - de fixer les montants à émettre et la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre ;
 - de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis ;
 - le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en bourse ;
 - de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
 - de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social, et ce, en conformité avec les dispositions légales applicables.
 - En outre, le Directoire, ou, par subdélégation, son Président, pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission, et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les Statuts.
 - En cas d'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché, les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société et les autres termes et conditions de ces titres ;
9. décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'émission immédiate et/ou à terme d'actions de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
10. décide, enfin, que la délégation ainsi conférée au Directoire pourra être exercée dans un délai de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sous réserve des pouvoirs conférés par les Statuts au Conseil de Surveillance, et conformément aux dispositions du Code de Commerce (et notamment de l'article L 225-129 et suivants et des articles L 225-148, L 225-150 et L 228-93),

1. autorise le Directoire et lui délègue les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, à l'augmentation du capital social de la Société, par émission :
 - a) d'actions de la Société ainsi que par émission de toutes valeurs mobilières, y compris de bons autonomes à savoir par émission de titres de capital et de valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à une quotité du capital social de la Société, à l'exception toutefois d'actions de préférence, étant précisé que ces titres pourront notamment être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur ces titres et répondant aux conditions fixées à l'article L 225-148 du Code de Commerce ;
 - b) et/ou des titres ci-après indiqués, à la suite de l'émission par une société dont la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social :

- soit d'obligations avec bons de souscription d'actions de la Société ;
 - soit d'actions de la Société, ou de toutes autres valeurs mobilières de la Société à savoir par émission de titres de capital et de valeur mobilières, y compris de bons autonomes, donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à une quotité du capital social de la Société, à l'exception toutefois d'actions de préférence;
- 2.** décide que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation visée au point 1 ci-dessus, ne pourra, sous réserve des points 3 et 5 ci-après, être supérieur à dix millions d'euros (10 000 000 €) de nominal ;
 - 3.** décide que le montant défini au point 2 ci-dessus devra, le cas échéant, être augmenté en tant que de besoin du montant des augmentations de capital liées à l'ajustement des droits de certains porteurs de valeurs mobilières en cas d'opérations financières nouvelles, afin de préserver les droits desdits porteurs conformément aux dispositions légales applicables ;
 - 4.** décide, en outre, que le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société ne pourra excéder cent cinquante millions d'euros (150 000 000 €) ou la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère ;
 - 5.** décide de limiter les montants fixés aux points 2 et 4 ci-dessus à la fraction non utilisée des plafonds respectivement fixés à la précédente résolution ;
 - 6.** décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières de la Société à émettre par suite de la présente résolution, étant entendu que le Directoire pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et selon les modalités qu'il fixera, conformément à l'article L 225-135 al.2 du Code de Commerce ;
 - 7.** cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables mais pourra, si le Directoire en décide ainsi, être exercée tant à titre irréductible que réductible, étant précisé qu'à la fin de la période de priorité, les titres non souscrits feront l'objet d'un placement public ;
 - 8.** décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Directoire pourra utiliser dans l'ordre qu'il estime opportun l'une ou plusieurs des facultés ci-après :
 - limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée ;
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
 - 9.** prend acte du fait que, conformément à l'article L 225-136 du code de commerce, le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal au minimum prévu par les déclarations réglementaires applicables au jour de l'émission.
 - 10.** constate que, le cas échéant, la délégation objet de la présente résolution emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès à terme à des actions de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
 - 11.** décide expressément de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons ;
décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum prévu par les dispositions légales applicables ;
 - 12.** décide que le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président, dans les conditions fixées par les dispositions légales applicables, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment :

- de déterminer les dates, conditions et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer en accord, le cas échéant, avec l'organe compétent des autres sociétés concernées ;
- d'arrêter, à l'occasion de chaque mise en œuvre de cette délégation, le prix d'émission, et notamment le montant de la prime ;
- de fixer les montants à émettre et la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre ;
- de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis ;
- le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en bourse ;
- de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
- de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social, et ce, en conformité avec les dispositions légales applicables ;
- en outre, le Directoire, ou, par subdélégation, son Président, pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission, et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les Statuts ;
- en cas d'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché, les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société et les autres termes et conditions de ces titres.

13. décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'émission immédiate et/ou à terme d'actions de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription et faculté de conférer un délai de priorité ;

14. décide, enfin, que la délégation ainsi conférée au Directoire pourra être exercée dans un délai de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale.

Quinzième résolution

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires et sous réserve des pouvoirs conférés par les Statuts au Conseil de Surveillance, délègue au Directoire, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente Assemblée, tous pouvoirs à l'effet d'augmenter le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes à réaliser par création et attribution gratuite de titres de capital ou élévation de la valeur nominale des titres de capital existants, ou combinaison de ces deux modalités.

2. L'Assemblée Générale autorise le Directoire à décider que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard trente (30) jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres attribués.

3. Le montant de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée dans le cadre de la présente résolution ne pourra excéder le montant nominal de dix millions d'euros (10 000 000 €), ce montant ne s'imputant pas mais s'ajoutant aux montants fixés aux points 2 et 4 des treizième et quatorzième résolutions ci-dessus.

4. L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation à son Président, à l'effet, dans les conditions fixées par les dispositions légales applicables, notamment de déterminer les dates et modalités des émissions, le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, le prix et les conditions des émissions et, plus généralement, de prendre toutes dispositions pour en assurer la bonne fin, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives et constater la ou les augmentations de capital correspondantes et apporter aux Statuts les modifications corrélatives.

Seizième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, autorise expressément le Directoire, à compter de la date de la présente Assemblée et jusqu'à la date de la prochaine Assemblée appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société, à utiliser en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange portant sur des titres de la Société, les délégations qui lui sont consenties, au titre des treizième, quatorzième et quinzième résolutions ci-dessus, par la présente Assemblée Générale afin d'augmenter, par tous moyens légaux, le capital social dans les conditions desdites résolutions.

Dix-septième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sous réserve des pouvoirs conférés par les Statuts de la Société au Conseil de Surveillance, et conformément aux dispositions de l'article L 225-129 VII alinéas 1 et 2 du Code de Commerce, tel que modifié par la loi du 19 février 2001 relative à l'épargne salariale :

1. autorise le Directoire et lui délègue les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'occasion des augmentations de capital décidées en application des autorisations conférées en vertu des dixième, onzième, douzième et treizième résolutions, à l'augmentation du capital social de la Société, par émission d'actions de la Société réservée aux personnes visées à l'article L 3332-18 et suivants du Code du Travail et à l'effet de se prononcer sur la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés, lorsque les actions détenues par les salariés de la société représentent moins de 3% du capital ;
2. décide que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la délégation visée au point 1 ci-dessus, ne pourra, sous réserve de ce qui est dit au point 3 ci-dessous, être supérieur à dix millions d'euros (10 000 000 €) de nominal ;
3. décide de limiter les montants fixés au point 2 ci-dessus à la fraction non utilisée des plafonds respectivement fixés aux des treizième, quatorzième, quinzième et seizième résolutions ci-dessus ;
4. constate que la délégation objet de la présente résolution emporte de plein droit au profit des salariés, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription ;
5. décide que le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président, dans les conditions fixées par les dispositions légales applicables, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment :
 - de déterminer les dates, conditions et modalités des émissions ;
 - d'arrêter, à l'occasion de chaque mise en œuvre de cette délégation, le prix d'émission, et notamment le montant de la prime ; étant précisé que celui-ci ne pourra, conformément aux dispositions de l'article L 3332-18 et suivants du Code du Travail (tel que modifié par la loi du 19 février 2001 précitée), être supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture de la souscription, et ne pourra être inférieur de plus de 20 % à cette moyenne (ou de 30 % dans les cas visés par l'article L 3332-18 et suivants précité du Code du Travail) ;
 - de fixer les montants à émettre et la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre ;
 - de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis.

En outre, le Directoire, ou, par subdélégation, son Président, pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission, et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les Statuts.

6. décide, enfin, que la délégation ainsi conférée au Directoire pourra être exercée dans un délai de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale.

Dix-huitième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

7.

DIVERS RAPPORTS

7.1. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

7.1.1. Informations périodiques et occasionnelles disponibles sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org et/ou sur www.finance-groupelp.fr.

	2012-2013
30.05.2012	Chiffre d'affaires de l'exercice 2011-2012
30.05.2012	Résultats de l'exercice 2011-2012
30.05.2012	Présentation aux analystes des résultats de l'exercice 2011-2012
12.06.2012	Document de référence 2011-2012
10.07.2012	Présentation aux actionnaires de l'Assemblée Générale du 10 juillet 2012
18.07.2012	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2012-2013
29.11.2012	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2012-2013
29.11.2012	Résultats du 1 ^{er} semestre 2012-2013
29.11.2012	Présentation aux analystes des résultats du 1 ^{er} semestre 2012-2013
12.02.2013	Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2012-2013

7.1.2. Informations communiquées à la presse professionnelle et spécialisée durant l'exercice 2012-2013

Mars 2012	Jardins en Fête 11, 12 et 13 mai 2012 Château de Coppet (VD) Jardin Ephémère Laurent-Perrier : l'Arbre aux Verres...
-----------	---

Pour célébrer son Bicentenaire, placé sous le signe de « Deux Siècles d'Élégance », Champagne Laurent-Perrier a confié à Pascal Olivier le soin d'imaginer un Jardin Ephémère pour sa participation à *Jardins en Fête*. L'événement marque la première date du calendrier horticole de la Maison champenoise, qui commence les festivités liées à son anniversaire, par la Suisse.

De la vigne au jardin, les correspondances sont multiples : l'ancrage dans le terroir, le respect de la nature, le travail de la main de l'homme, l'exigence de la qualité, le sens du temps. Autant de valeurs chères à Laurent-Perrier et partagées par l'architecte-paysagiste genevois.

Car Pascal Olivier a choisi l'arbre, allégorie de la vie, de la longévité, comme élément central de sa création dans le verger clos du Château de Coppet. Avec ses racines s'enfonçant profondément dans le sol, et sa ramure s'élevant vers le ciel, l'arbre est un trait d'union entre ciel et terre.

Promenons-nous dans les bois...

Dans ce jardin, baptisé 'L'Arbre aux Verres', tout est symbole : le promeneur est invité à s'enfoncer dans une forêt en empruntant des petites allées couleur 'Terre de Champagne', la couleur-signature du terroir champenois où le Domaine Laurent-Perrier a été fondé, dans le village de Tours-sur-Marne, il y a deux cents ans.

Le flâneur passe alors aux travers d'un bois composé de jeunes bouleaux aux écorces blanc rosé. Il arrive ainsi au cœur d'une clairière pour atteindre les cinq 'arbres aux verres', dont les branches dorées portent des fruits : des centaines de verres gravés au monogramme de la Maison, prêts à recevoir la 'sève' : le champagne.

« Les arbres au centre de ma création représentent les cinq qualités, qui me sont apparues comme essentielles, du Champagne Laurent-Perrier : Tradition, Harmonie, Equilibre, Charme et Poésie, » confie Pascal Olivier, en hommage aux savoir-faire et traditions séculaires de la Maison.

Pascal Olivier, dont l'atelier d'architecture de jardins est basé à Genève, exprime et traduit ainsi la sensibilité de la Maison pour la nature et les jardins.

Champagne Laurent-Perrier et les Jardins : une évidence naturelle...

Mars 2012

L'élégance intemporelle – Jardin Bicentenaire de Laurent-Perrier, Chelsea Flower Show 2012

Le Jardin Bicentenaire de Laurent-Perrier au Chelsea Flower Show 2012 est un « jardin de jardinier » ornemental et intemporel. Il exprime la vision de son concepteur, Arne Maynard, sur le thème du Bicentenaire de Laurent-Perrier, placé sous le signe de « Deux Siècles d'Élégance ».

Tous les éléments ont minutieusement été choisis par le paysagiste britannique pour placer l'horticulture au cœur du jardin. Par leurs textures, leurs couleurs et leurs arômes, ils forment une plantation douce. Inspiré par le savoir-faire et la création œnologique de la Maison champenoise, le jardin, à l'élégance intemporelle, est un trait d'union entre le traditionnel et le contemporain.

Arne Maynard, qui revient à Chelsea après 12 ans d'absence, a pensé à un « vrai jardin » - un jardin odorant qui rappelle l'enfance. Un jardin qui conserve sa beauté et qui, dans un contexte domestique, puisse fournir des fleurs coupées fraîches à la maîtresse de maison pour lui permettre d'en faire des bouquets tout au long de l'année.

« Ce Jardin Laurent-Perrier est un jardin qui doit faire rêver », commente Arne Maynard. « Mais je l'ai également voulu pratique dans sa réalisation : il n'est pas conceptuel mais à la portée de tous, et chaque végétal y trouve sa place. »

Il a ainsi décidé de mettre en avant la rose : une roseraie composée de *Rosa* « *New Sawn* » et de variétés plus anciennes telles « *Rosa Comte de Chambord* » et « *Rosa Louis Odier* » dans une palette aux tons rose dégradés – autant de référence à la Cuvée rosé Laurent-Perrier – crée une ambiance romantique et nostalgique. Les rosiers qui embaument d'arômes délicats « souvenirs d'enfance » dit Arne – reposent sur un mur de pierre calcaire fossilisée provenant d'une carrière à Saint Maximin, près de Paris.

Une haie fournie de hêtres rouge cuivre taillés, dont les feuilles prennent la couleur de l'or pendant les mois d'hiver, compose la base contrastée des plantations.

Des topiaires, symbolisant l'Art des Jardiniers mais volontairement travaillées de manière irrégulière, apportent personnalité et formes alors que trône un poirier centenaire à l'entrée du jardin.

Un chemin fait de petits galets de mosaïque, sélectionnés en Turquie, mène à une terrasse légèrement en retrait d'où l'on peut admirer, à l'abri des regards, le jardin et ses sculptures : un ban en chêne d'Alison Crowther et une sculpture en bronze représentant un oiseau stylisé par l'artiste Breon O'Casey, récemment disparu. Enfin, le jardin est ceinturé d'un petit cours d'eau qui apporte vie et mouvement.

Arne et son équipe ont mis en ligne un journal et un carnet de voyage pour tenir les internautes informés de la préparation des plantes et du jardin, et leur donner une vision en coulisse du travail en amont d'un designer avant le Chelsea Flower : Arne travaille sur son jardin Laurent-Perrier depuis plus de deux ans.

Le Jardin Bicentenaire de Laurent-Perrier, dont c'est la quatorzième

participation au Chelsea Flower Show, a été cette année encore, élaboré par la plus grande jardinerie britannique en ligne où la plupart des plantes utilisées est disponible à la vente sur internet. Le développement durable est également au cœur du projet puisque les végétaux et autres éléments du jardin seront recyclés et réutilisés par Arne Meynard sur d'autres de ses projets.

Mars 2012

Jardins, jardin aux Tuileries à Paris – Jardin Bicentenaire de Laurent-Perrier : légèreté et simplicité

Champagne Laurent-Perrier a confié à Luciano Giubbilei le soin d'imaginer un Jardin pour sa huitième participation à *Jardins, jardin aux Tuileries*. Le défi est de taille car la Maison Champenoise fête son Bicentenaire, placé sous le signe de « Deux Siècles d'Élégance ». L'architecte-paysagiste toscan l'a relevé avec naturel sur le thème de la légèreté et de la simplicité, puisant son inspiration dans l'héritage artisanal et la quête d'innovation de Laurent-Perrier.

C'est un jardin aux lignes classiques qui unit la culture horticole à l'architecture des lieux. « Ce jardin étudie le lien entre le traditionnel et le contemporain. Sa composition cristallise la notion de simplicité et va au-delà du visuel, » confie Luciano Giubbilei. « La simplicité et la retenue dans l'utilisation des plantes, ainsi que l'organisation de l'espace créent un lieu invitant à la contemplation. »

Huit dômes de *Buxus sempervirens* travaillés dans le pur art topiaire parcourent le jardin de part et d'autre, entourés de haies de buis taillées. Ces parterres forment un écrin où se lovent des bancs, sculptés dans la pierre par la jeune designer Victoria Wilmotte. L'élément central est un chemin de roses de 15 mètres de long, composé de milliers de roses. Cet élégant drapé se déroule sur le sol tel un tapis aux tons doux dans une palette de rose pâle.

Luciano Giubbilei partage les valeurs de qualité et d'exigence de la Maison Laurent-Perrier qui lui avait déjà accordé sa confiance pour ses jardins du Chelsea Flower Show, primés de Médailles d'Or, l'année dernière et en 2009.

Mai 2012

Le Directoire du Groupe Laurent-Perrier se renforce

Le Directoire du Groupe Laurent-Perrier, présidé par Michel Boulaire, se renforce avec l'arrivée de Jordi Vinyals en qualité de directeur général commercial / développement de marque / communication et relations publiques.

Jordi Vinyals rejoint ainsi les autres membres du Directoire : Alexandra Pereyre de Nonancourt et Stéphanie Meneux de Nonancourt, Directrices Générales, Etienne Auriou, Directeur Administratif et Financier et Michel Fauconnet, Chef de Cave et Directeur du Vignoble, des Approvisionnements et de la Production.

Jordi Vinyals, Directeur Général Marketing et Ventes pour le Groupe Torrès depuis 2007, a acquis une solide expérience dans le domaine du négoce de vins au sein d'une grande maison familiale espagnole.

Sa connaissance de la distribution de vins et spiritueux réputés à travers des filiales et des agents distributeurs dans le monde entier est un atout majeur. Il a notamment travaillé au développement de nouveaux marchés tels que le Brésil, la Russie, l'Inde ou la Chine.

Cette nomination correspond à la volonté du Groupe Laurent-Perrier d'accélérer son développement à l'international et en particulier à l'extérieur de l'Europe.

Septembre 2012

Edition limitée Les Réserves Grand Siècle

Pour célébrer son Bicentenaire et pour rendre hommage à Bernard de Nonancourt, la Maison Laurent-Perrier a souhaité mettre en lumière la première des créations de sa gamme, la cuvée Grand Siècle, en proposant pour la première fois et en édition limitée, l'une de ses Réserves, emblématique du style : la Cuvée N°571J.

Le style Grand Siècle, c'est la cuvée champenoise par excellence, l'assemblage de vins de trois grandes années millésimées par Laurent-Perrier, issus uniquement des onze meilleurs crus à 100% et du meilleur des cépages Chardonnay et Pinot Noir sélectionnés dans les meilleurs parcelles ou lieudits.

Témoin du temps, les Réserves Grand Siècle sont composées du millésime 1995 (tout en équilibre), du 1993 (tout en finesse) et du 1990 (tout en générosité). En 1996, un assemblage de Grand Siècle a été tiré en bouteille et en magnum - et pour la première fois dans l'histoire de ce vin - en jéroboam, un format d'exception. Quelques-uns de ces flacons mis en réserve, dont le jéroboam qui n'avait jamais été présenté, dormaient dans le silence des caves depuis seize ans, attendant patiemment le Bicentenaire...

La couleur est légèrement dorée (or blanc), l'effervescence est très fine. Au nez, on perçoit des arômes délicats de miel, de noisettes, d'amandes grillées, prolongées par des notes torréfiées (cacao). En bouche, l'attaque est très agréable, le vin est harmonieux, plein de finesse avec une finale longue et soyeuse. En finale, les arômes confits d'agrumes dominant et laissent en bouche leur empreinte infinie flirtant avec l'éternité.

Les Réserves Grand Siècle, vin ambassadeur du style Grand Siècle, témoigne d'un des savoir-faire les plus recherchés de la Maison.

Octobre 2012

Prix des Honneurs Laurent-Perrier des Jardins' aux Journées des Plantes de Courson

La Maison Laurent-Perrier a remis, lors des Journées des Plantes de Courson (du 19 au 21 octobre 2012), le "Prix des Honneurs Laurent-Perrier des Jardins" au Domaine des Rochettes. Nicolas de Boigne a eu un véritable coup de cœur pour la pépinière, il y a deux ans, au point de se reconverter. Par cette distinction, la Maison a décidé d'encourager ce jeune pépiniériste qui poursuit et développe cette activité tout en conservant l'esprit originel insufflé par sa créatrice.

Le Domaine des Rochettes a été créé en 1970 par Ghislaine Carlo et est spécialisé dans les arbres adultes sélectionnés pour leurs qualités botaniques, leur rareté, leur taille et leur forme.

Ce "Prix des Honneurs Laurent-Perrier des Jardins" s'inscrit dans la continuité de l'association naturelle de la Maison Laurent-Perrier et des jardins, en France et à l'étranger.

La Maison Laurent-Perrier exprime sa sensibilité pour la nature et les jardins, fondement de sa personnalité et de celle de ses vins, en prenant part à des manifestations internationales thématiques de qualité. De Paris à Londres, de Gand à Coppet, si le mode d'expression est différent, la démarche est la même : exprimer à travers l'art des jardins le raffinement et la beauté des plus grands vins de champagne et véhiculer les valeurs de la Maison. La Maison crée notamment un jardin éphémère à *Jardins, Jardin aux Tuileries* (Paris) depuis sa création, a reçu de nombreuses médailles pour ses jardins au *Chelsea Flower Show* (Londres) depuis quatorze ans, accompagne le décorateur floral Daniel Ost en Belgique et au Japon, et a soutenu les présentations de l'Aspeco (Association des Pépiniéristes Collectionneurs) en 2006 à Courson.

Nées de la rencontre de quelques pépiniéristes, spécialistes et collectionneurs et d'un public d'amateurs, les Journées des Plantes de Courson sont une "exposition vente" ouverte au public, se déroulant sur trois jours (vendredi après-midi, samedi et dimanche) deux fois par an au Printemps et à l'Automne dans le parc du domaine de Courson (Courson-Monteloup, Essonne). Elle accueille une sélection d'exposants de toutes les branches de l'horticulture d'ornement, ainsi que des formes d'industrie, d'artisanat et d'art ayant un rapport avec le jardin, sa mise en valeur ou son entretien.

Fondée en 1812 à Tours-sur-Marne, la Maison Laurent-Perrier, est reconnue aujourd'hui dans le monde entier comme l'une des plus grandes maisons de Champagne, indépendante et familiale. Ce succès est entre autres le résultat de l'énergie déployée par une famille menée par Bernard de Nonancourt qui a voulu et su, dans un métier exigeant, éviter les écueils et conserver l'indépendance de sa maison, et les valeurs qui y sont liées. La Maison

Laurent-Perrier célèbre cette année son Bicentenaire.

Novembre 2012

Laurent-Perrier vous présente son nouveau site internet

Le Directoire de Laurent-Perrier est heureux de vous convier à une « balade virtuelle ». Partez à la découverte de la Maison, des vins de plaisir qu'elle élabore et d'un art de vivre épicurien. Au cours de cette promenade, expérimentez les sept univers sensoriels des champagnes Laurent-Perrier et laissez-vous mener de la terre aux arômes subtils de chaque cuvée.

Laurent-Perrier présente son nouveau site internet.

L'élégance dans la simplicité

Reflète de la marque et incarnation de sa valeur clé, l'élégance dans la simplicité, il donne la primauté aux visuels et fait le choix d'un graphisme épuré, délicat harmonieux.

L'expérience Laurent-Perrier

Le site Laurent-Perrier fait la part belle à l'expérience. Il est conçu comme une multitude de balades dans l'univers de la Maison et dans celui de chacun de ses vins.

Un premier parcours horizontal incite à la découverte de la marque ; Il mène le visiteur à travers les vins Laurent-Perrier, les valeurs qui fondent la Maison et l'esprit qui l'anime.

Un second parcours, vertical cette fois donne lieu à une exploration sensorielle de chacun des champagnes Laurent-Perrier depuis la terre jusqu'aux saveurs. Le visiteur est initié aux subtilités mais aussi à l'histoire de chacune des 7 cuvées de la marque.

Une dimension internationale

Le site Laurent-Perrier existe en version française et en version anglaise. Il sera ensuite décliné en sept versions pour s'adapter aux marchés américain, anglais, allemand, suisse, (en français et allemand) et belge (français et flamand)

Décembre 2012

Champagne ! Les arts de l'effervescence

Champagne Laurent-Perrier est mécène de l'exposition « Champagne ! Les arts de l'effervescence » qui se tient au musée des Beaux-arts de Reims du 14 décembre 2012 au 26 mai 2013.

A cette occasion l'un des flacons du XVII^e siècle exposé dans la galerie des Flacons et qui a donné naissance au flacon de la cuvée Grand Siècle a été prêté.

Pour la première fois, une exposition célèbre l'alliance entre le champagne et les arts depuis le XVII^e siècle jusqu'à nos jours. Cet élixir effervescent, loin d'être un vin tranquille se révèle source inépuisable pour l'imaginaire des artistes au niveau national et international. Hymne à la joie sans frontières, source d'un « dérèglement de tous les sens »...

L'objectif de cette exposition est d'explorer ce phénomène de façon résolument transdisciplinaire et thématique. Loin de se limiter à la peinture, elle convoque aussi l'architecture, la sculpture, les arts décoratifs –verres à champagne et rafraîchissoirs bien sûr, mais aussi vitraux et tapisseries – l'art de la publicité, la musique et le cinéma. Son objectif est ainsi de mettre en scène l'art total lié au Champagne, art porteur d'interrogations, de mythes et légendes.

L'exposition témoigne avant tout de la diffusion des images le mettant en scène et de l'imaginaire inattendu qui lui est lié, générateur d'œuvres souvent extravagantes, humoristiques, naïves, audacieuses ou surréelles. Œuvres qui démontrent comment, depuis son invention, les acteurs et professionnels du champagne ont contribué au développement des arts, qu'ils aient agi en tant que mécènes ou dans un but promotionnel. Œuvres qui prouvent que les artistes, au-delà des enjeux commerciaux, se sont appropriés dans leurs démarches la puissance poétique, sensuelle et cosmique de l'effervescence.

Quatre parcours sont proposés :

- Un vin aristocratique, de la réalité au mythe
- Effervescence, fêtes et décadence
- De l'art nouveau à l'Art déco, l'apothéose !
- Chaos, surréel et renaissances au XX^e siècle, Champagne !

Cette exposition organisée avec le soutien scientifique du musée d'Orsay est reconnue d'intérêt national par le Ministère de la Culture et de la Communication/Direction générale des patrimoines/Services des musées de France. Elle bénéficie à ce titre d'un soutien financier exceptionnel de l'Etat.

Mars 2013

Nouveau coffret : Fraîcheur et gourmandise



Oubliées les rigueurs de l'hiver ! L'air tendre du printemps souffle sur la nature, qui sort de sa torpeur et s'ouvre à la nouvelle saison. Les sens s'éveillent joyeusement aux arômes vifs de la Cuvée Rosé Laurent-Perrier. Véritable panier de petits fruits rouges frais au nez et au palais, délice de fraîcheur, la Cuvée Rosé se déguste toujours aux moments les plus audacieux et élégants.

Pour célébrer la venue de jours plus lumineux, Laurent-Perrier a uni sa Cuvée rosée contenue dans un flacon iconique, à deux verres à champagne d'une gamme œnologique dans un nouveau coffret.

Son dessin est un assemblage de couleurs tendres et acidulées qui évoquent la fraîcheur et la gourmandise du vin – clin d'œil complices à un art de vivre épicurien.

Ce nouvel écrin s'inscrit dans l'histoire même de la Cuvée rosé Laurent-Perrier, référence du Champagne rosé, faites d'audace, d'innovation et d'esprit créatif.

Un cadeau printanier qui invite à la complicité d'un moment partagé.

7.1.3. Informations déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Reims

18.07.2012	Comptes annuels, extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 10 juillet 2012, rapport de gestion social, document de référence (incluant le rapport de gestion consolidé), rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés, rapport du Président sur le contrôle interne
------------	---

7.1.4. Informations mises à disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale du 10 juillet 2012

- Statuts Laurent-Perrier
- Avis de convocation paru au BALO
- Avis de convocation paru dans Les Echos
- Avis de convocation paru dans Matot Braine
- Convocations des Commissaires aux comptes
- Convocations des actionnaires inscrits au nominatif
- Feuille de présence
- Bulletin de vote
- Insertion des comptes au BALO
- Descriptif du programme de rachat d'action

Documents pour envoi aux actionnaires :

- ordre du jour
- inventaire valeurs mobilières
- comptes sociaux arrêtés au 31 mars 2012
- comptes consolidés arrêtés au 31 mars 2012
- résultats des cinq dernières années
- exposé sommaire
- rapports généraux des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés et rapport spécial
- liste des conventions libres
- rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le fonctionnement du Conseil de Surveillance et le Contrôle Interne
- rapport du Directoire
- projet de texte des résolutions
- liste des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et fonctions dans d'autres sociétés
- formulaire de vote par correspondance ou procuration
- demande d'envoi de document

Pour toute information

Direction Financière Groupe

Étienne Auriou
Tél : 03 26 58 91 22 – fax 03 26 58 17 29
e.mail : etienne.auriau@laurent-perrier.fr

Direction de la Communication et des Relations Publiques
Tél : 03 26 58 91 22 – fax 03 26 58 77 29
e-mail: al.domenichini@laurent-perrier.fr
e-mail: cyrille.benoist@laurent-perrier.fr

7.2. RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS REALISEES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

En application du second alinéa de l'article L 225-209 du Code de Commerce, nous vous indiquons les opérations réalisées dans le cadre de l'autorisation que vous avez consentie au Directoire au titre de la 12^{ème} résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires 10 juillet 2012, conformément aux conditions décrites dans le descriptif du programme de rachat de Laurent-Perrier publié le 10 juin-2013.

- Pourcentage de capital autodétenu de manière directe ou indirecte au 31.03.2013 : 0,90%
- Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0

Nombre de titres détenus en portefeuille

- Titres comptabilisés en valeurs mobilières de placement : 53 328
- Titres comptabilisés en titres immobilisés : 0
- Valeur comptable brute du portefeuille : 4 228 795,73 €
- Valeur de marché du portefeuille calculée sur la base de 64,40€ : 3 447 203,20 €

Opérations réalisées au titre de la dernière autorisation (période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013)

	Animation du titre contrat de liquidité	Attribution d'actions gratuites	Opérations de croissance externe	Utilisation des actions pour consentir des OAA	Annulation d'actions	Total
Achat						
Nombre d'actions	41 654			7 786		
Prix	68,99 €			63,28 €		
Montant	2 873 762,26 €			492 697,99 €		
utilisées						
Réallocation pour d'autres finalités						
Ventes/transferts						
Nombre d'actions	38 320			7 450		
Prix	68,69 €			30,76 €		
Montant	2 632 072,41 €			229 183,00 €		

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions. Les actions détenues par la Société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'Assemblée Générale. Les 53 328 titres détenus en portefeuille au 31 mars 2013 sont affectés, dans leur totalité, au programme de rachat d'actions, animé par la Société Oddo Pinatton Corporate, et sont utilisés dans deux objectifs :

- animation du cours de l'action,
- utilisation pour consentir des Options d'Achat d'Actions à des salariés et mandataires sociaux.

Le Directoire

7.3. EXTRAIT DU RAPPORT DE GESTION

L'ensemble des éléments du rapport de gestion figure dans le document de référence.
Certains éléments sont détaillés ci-dessous.

1. Informations générales sur la société Laurent-Perrier – situation et activité au 31 mars 2013

Chiffres d'affaires au 31 mars 2013

Au cours de l'exercice 2012-2013, le chiffre d'affaires réalisé par Laurent-Perrier s'est élevé à 1,50 millions d'euros (M€) contre 1,52 M€ pour l'exercice 2011-2012.

Ce chiffre d'affaires est essentiellement composé de la redevance de gestion du Groupe. Les produits d'exploitation englobent également la redevance de marque versée au titre de l'exercice.

Analyse du résultat financier au 31 mars 2013

Pour l'exercice 2012-2013 le résultat financier se traduit par un produit de 4,02M€ contre un produit de 1,33 M€ au titre de l'exercice 2011-2012.

Analyse du résultat exceptionnel au 31 mars 2013

Pour l'exercice 2012-2013, le résultat exceptionnel s'élève à - 0,004 M€, contre un résultat exceptionnel de -0,004 M€ au titre de l'exercice 2011-2012.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, provisions et amortissements, le résultat de l'exercice 2012-2013 se solde par un bénéfice de 6,28 M€ contre un bénéfice de 3,65 M€ au cours de l'exercice précédent.

Montant et détail des investissements

Les investissements se sont montés à 0,06 M€.

Passif

Une provision figure au passif pour couvrir les engagements liés aux Options d'Achat d'Actions distribuées par la société à hauteur de 2,2 M€ dont 3,1 M€ de provisions passées au titre des exercices précédents.

2. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code. A titre d'information, les comptes prennent en charge 5,2 K€ de réintégration de loyer excédentaire sur la location de véhicule.

3. Information sur le crédit fournisseur et les délais de paiement.

Exercice 2011 et 2012

La Loi de Modernisation de l'Economie (LME) impose une réduction des délais de paiement et fixe un principe de paiement dans un délai de 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Comme prévu par l'article L 441-6-1 du nouveau code de commerce introduit par la LME, nous vous indiquons ci-dessous la décomposition à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance.

Etats des dettes fournisseurs au 31.03.2013

K€	Montant brut	Montant non échu	Montant échu		
			A 30 jours au plus	A 60 jours au plus	A plus de 60 jours
Fournisseurs	243,5	89,4	120,6	33,5	

Etats des dettes fournisseurs au 31.03.2012

K€	Montant brut	Montant non échu	Montant échu		
			A 30 jours au plus	A 60 jours au plus	A plus de 60 jours
Fournisseurs	401,9	75,7	172,1	154,1	0

Annexe 1 - L'ÉLABORATION DU CHAMPAGNE

L'élaboration du champagne comporte dix étapes principales :

1^{ère} étape – vendanges* (septembre – octobre)

Le raisin est exclusivement cueilli à la main et transporté en paniers de petite taille. Ces contraintes contribuent à la qualité du champagne.

2^{ème} étape – pressurage* (septembre – octobre)

Le raisin est pressuré afin d'obtenir 25,5 hectolitres de moût* pour 4 000 kg de raisin, ce qui est exceptionnellement qualitatif en comparaison avec d'autres vins.

3^{ème} étape – vinification* (octobre – novembre – décembre)

Une première fermentation* en cuves ou en fûts permet au sucre du raisin de se transformer en alcool.

4^{ème} étape – assemblage* (janvier – mars)

Cette opération détermine le goût spécifique qu'obtiendra le champagne après son vieillissement*. Il est effectué par un Chef de cave* ayant une connaissance intime du style caractéristique de la maison de champagne. Il effectue un assemblage* vertical et horizontal de crus* afin d'obtenir un vin dont le style et la qualité ne varient pas d'année en année. Une partie des récoltes exceptionnelles pour lesquelles aucun assemblage* vertical n'est nécessaire permet de faire des vins millésimés.

5^{ème} étape – tirage* (mise en bouteille)

De la liqueur de sucre de canne et des levures sont ajoutées lors de la mise en bouteille du vin. Les bouteilles sont ensuite stockées dans des caves ou dans des entrepôts à température et hygrométrie contrôlées durant le vieillissement*.

6^{ème} étape – prise de mousse

Le sucre ajouté fermente à basse température, il se forme de l'alcool et du gaz carbonique. Ce dernier assure l'effervescence.

7^{ème} étape - vieillissement*

La période de vieillissement* minimum pour un champagne est de 15 mois, et de trois ans pour un champagne millésimé*.

8^{ème} étape - remuage*

Après le processus de vieillissement*, les bouteilles font l'objet de petits mouvements rotatifs, à intervalles réguliers pendant plusieurs semaines pour permettre au dépôt d'être rassemblé dans le goulot de la bouteille.

9^{ème} étape - dégorgement*

Les dépôts accumulés pendant la période de vieillissement* et rassemblés dans le goulot lors du remuage* sont retirés de la bouteille après formation d'un glaçon qui est ensuite expulsé. Vient le dosage* par lequel une petite quantité de liqueur (mélange de sucre et de vin) est ajoutée au champagne avant l'insertion du bouchon de liège. Selon la quantité de sucre ajoutée, le champagne sera brut* nature, brut*, extra dry, sec, demi-sec ou doux.

10^{ème} étape - habillage*

Enfin, capsule, collerette, étiquette sont posées, la bouteille est mise en carton ou en coffret et elle est expédiée.

Assemblage

Opération effectuée après la fermentation qui consiste en l'élaboration de la cuvée par le mélange de plusieurs vins afin d'obtenir un ensemble harmonieux. En Champagne les vins de différents cépages, de différentes années et de différents vignobles sont mélangés. Le processus de l'assemblage produit un vin supérieur à chacun des vins de base et dont la qualité est plus constante d'une année à l'autre.

Appellation d'Origine Contrôlée (A.O.C.)

La mention A.O.C. désigne expressément la ou les régions et parfois le cru* dans lequel le vignoble est implanté.

Une réglementation est établie par l'I.N.A.O.* Rendement à l'hectare, degré alcoolique, cépage utilisé et contenance minimum en sucre du moût* sont ainsi fixés, et les vins sont agréés chaque année par le comité de dégustation.

Blanc de blancs

Champagne élaboré uniquement à partir de raisin à peau blanche. Champagne (millésimé ou non) issu de la vinification du cépage chardonnay, dont la première des qualités est la fraîcheur.

Brut

Traditionnellement le champagne le plus sec, jusqu'à l'élaboration relativement récente des champagnes peu ou non dosés, qui ont été dénommés extra brut, brut nature ou brut zéro.

Brut nature

Champagne pas ou peu dosé (0 à 3 grammes de sucre par litre).

Cépage

Variété de vigne. Uniquement trois variétés principales sont autorisées pour la production du champagne : le pinot noir, le pinot meunier et le chardonnay.

Champagne non millésimé

Champagne élaboré par assemblage* de vins de plusieurs années.

Champagnisation (ou prise de mousse)

Deuxième fermentation* s'opérant en bouteille et durant plusieurs mois. Elle est obtenue par l'adjonction, lors de la mise en bouteille, d'une liqueur de canne, et de levures sélectionnées. Cette seconde fermentation* élève le degré d'alcool de 10,5° à 12° et produit du gaz carbonique qui, ne pouvant s'échapper, se dissout dans le vin et lui confère son effervescence.

Chef de cave

Celui qui effectue l'assemblage* des vins et gère le processus d'élaboration.

C.I.V.C.

Le Comité interprofessionnel du vin de Champagne, constitué en 1941, est un organisme indépendant, dont les membres sont des producteurs de vins de Champagne, qui gère les intérêts des vignerons et négociants, régit les professions liées à la culture de la vigne et à l'élaboration des vins de Champagne et s'occupe de la régulation des marchés afin d'ajuster l'offre et la demande.

Côte des Blancs

Très célèbre vignoble qui s'étend sur les collines au sud d'Épernay.

Cru

Le C.I.V.C. attribue à chaque cru ou commune viticole une cote en fonction de la qualité de sa production, ce qui forme une échelle des crus. Un champagne a droit au titre de « grand cru » (17 communes) s'il est élaboré à partir de raisins cotés 100%, « premier cru » (43 communes) si les raisins sont cotés de 90 à 99%, tandis que la cote minimum de raisin pour le champagne est 80%.

Cuvée spéciale

Champagne brut, millésimé ou non, qui se distingue des productions de base par un assemblage particulier, un vieillissement plus long, une bouteille spéciale et un habillage plus raffiné.

Dégorgement

Le dégorgement consiste à expulser les dépôts (la lie) du col de la bouteille après la seconde fermentation, le vieillissement et le remuage. Afin d'éviter de perdre en même temps du vin, le col de la bouteille est plongé dans un bac à - 23°.

Un glaçon, emprisonnant le dépôt, se forme et est expulsé par la pression du gaz à l'ouverture. Intervient ensuite le dosage.

Dosage

L'ajout d'une petite quantité de liqueur, composée de vin vieux et de sucre de canne, après le dégorgement.

Selon le dosage de sucre, le champagne sera brut nature (moins de 3g par litre), extra brut (moins de 6g par litre), brut (moins de 12g par litre), sec (17 à 32g par litre), demi-sec (32 à 50g par litre) ou doux (plus de 50g par litre).

Extra Brut

Champagne ne comportant que très peu de sucres résiduels, entre 0 et 6g/l. Lorsqu'il n'y a aucun ajout de sucre, on l'appelle brut nature ou brut zéro.

Fermentation

Le processus d'apparition d'alcool dans les moûts* dans des cuves en acier inoxydable, ou, plus rarement, dans des fûts de chêne.

Grand cru

Champagne élaboré à partir de raisins provenant de crus cotés 100%.

Habillage

L'opération d'habillage de la bouteille comporte la pose de l'étiquette, de la collerette et de la capsule de surbouchage, éventuellement du médaillon et de la contre étiquette.

I.N.A.O.

L'Institut National des Appellations d'Origine est un organisme indépendant qui s'occupe du contrôle et de la protection des appellations d'origine contre les utilisations frauduleuses. Il vérifie les conditions de production qui doivent être conformes aux normes en vigueur.

Lie

Résidu qui se dépose dans les récipients contenant des vins après fermentation et / ou stockage. Dans la bouteille, c'est le dépôt formé lors de la deuxième fermentation. Durant le vieillissement, le phénomène de lyse de ces lies apporte les arômes caractéristiques du champagne, d'où l'importance de la durée de vieillissement sur lies.

Le dépôt est ensuite descendu vers le col de la bouteille par le remuage, puis expulsé lors du dégorgement.

Millésimé

Un champagne dit millésimé est élaboré à partir d'un assemblage de vins de la même année, et stocké pendant un minimum de trois ans après mise en bouteille.

Il a le caractère des données climatiques spécifiques de l'année. En principe, seules les années exceptionnelles sont millésimées.

Montre

Etape de la croissance de la vigne correspondant à la sortie des grappes.

Moût

C'est le produit du pressurage des raisins. Le premier moût est destiné aux meilleures cuvées. La quantité totale de moût est réglementée et ne peut excéder 25,5 hectolitres pour 4 000 kg de raisin. L'excédent éventuel est utilisé pour la distillation ou l'élaboration du ratafia.

Négociant manipulant

Opérateur qui achète le raisin des viticulteurs pour le vinifier, ou simplement qui se limite à acheter des vins pour les assembler.

Premier cru

Raisins provenant de crus cotés de 90 à 99%.

Pressurage

Le pressurage est réglementé, chaque centre doit recevoir un agrément pour avoir le droit de fonctionner. Le produit du pressurage du raisin est le moût*. Le rendement maximum de pressurage est 160 kg de raisin pour 1 hl de moût (100 l.).

Qualité du raisin

La qualité du raisin est appréciée par une cote exprimée en pourcentage comprise entre 80% et 100%. La qualité du champagne dépend beaucoup de la qualité du raisin.

Ratafia

Apéritif sucré obtenu par mélange de moût* de raisin et d'alcool.

Récoltant manipulant

Vigneron qui vinifie sa récolte et la met en bouteille.

Remuage

Ce processus intervient pendant les derniers mois du vieillissement* et consiste, après avoir placé les bouteilles col vers le bas, à leur imprimer à intervalles réguliers, des petits mouvements rotatifs alternatifs et d'inclinaisons, destinés à amener progressivement vers le col les dépôts (la lie) laissés par la seconde fermentation*. Bien que le remuage soit encore pratiqué traditionnellement à la main dans certains cas, l'utilisation de machines automatisées s'est généralisée.

Rendement maximum

Le rendement maximum est fixé chaque année par l'I.N.A.O.* sans pouvoir dépasser 15 500 kilos de raisins à l'hectare depuis 2007. Le rendement maximum agréé dans le cas d'une récolte exceptionnelle est le plafond limite de classement (PLC) qui autorise un rendement plafonné normalement à 25% au-dessus du rendement de base

Stock mis en réserve qualitative

Cette pratique a été mise en place par la profession pour remédier à l'incidence que peuvent avoir les aléas climatiques sur le volume des récoltes champenoises. Au-delà du rendement maximum fixé pour chaque récolte (15 500 kg par hectare depuis 2007) une partie déterminée peut être utilisée pour constituer une réserve individuelle (4 300 kg par hectare en 2009, 1 500 kg par hectare en 2010, 3 100 kg par hectare en 2011). La réserve est placée en dépôt chez les négociants et vinifiée, mais sans pouvoir être mise en bouteilles. Elle est ainsi stockée en cuves et peut être débloquée par décision du C.I.V.C.* et l'I.N.A.O.* pour compenser une insuffisance de rendement une année suivante et ou en fonction des besoins économiques de la Champagne, ce qui a été fait le 1^{er} février 2013, pour combler une récolte 2012 déficitaire. Ce stock mis en réserve individuelle est financé conjointement par les viticulteurs (qui ne pourront facturer leur raisin que lors du déblocage) et par les négociants (qui supportent le coût de la vinification et du stockage en cuves).

Taille

Jus qui coulent du pressoir après la cuvée, au deuxième pressurage.

Tirage

Mise en bouteille et ajout de ferments naturels et de sucre, après la première fermentation et l'assemblage et avant la champagnisation.

Vendange

Récolte du raisin, faite encore exclusivement à la main en Champagne pour respecter l'intégrité des grappes. Les dates de vendange sont établies par le C.I.V.C.* et interviennent en septembre/octobre.

Vieillissement

Le vieillissement du vin en bouteille entraîne une série de phénomènes contribuant à l'affinage du vin et le développement du bouquet, avec prise de mousse. La réglementation A.O.C.* fixe la durée minimale de vieillissement du champagne à 15 mois (à partir de la date de mise en bouteilles) pour les champagnes non millésimés et à trois ans (à partir de la date de mise en bouteilles) pour les millésimés.

Vins clairs (vins en cercle)

Les vins clairs (vins en cercle) sont les vins en cuve non encore mis en bouteille.

Vins de réserve

Les vins de réserve sont les vins des années précédentes utilisés dans l'assemblage des champagnes non millésimés.

Vins sur lattes

Les vins sur lattes sont les vins mis en bouteilles mais non encore dégorgés.

Vinification

Technique de transformation du moût* en vin. Pour le champagne ce processus est celui de la première fermentation*.

Annexe 3 - TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE LE DOCUMENT DE REFERENCE ET LE RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

	Chapitre section	Page(s)
Situation de la Société durant l'exercice écoulé	1.2. et 1.4.	7 et 19
Evolution prévisible de la Société et perspectives d'avenir	1.4.3.	24
Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi	1.4.1	19
Prise en compte des conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société	1.6. 1.7	31
Opérations effectuées par la société sur ses propres actions en application de l'article L 225-209 : cours moyen des achats et ventes, montant des frais de négociation	3.1.13.	44
Options d'achat d'actions réservées au personnel de la société	3.2.2.	48
Etat de la participation des salariés au capital social et proportion du capital détenu par les salariés dont les titres font l'objet d'une gestion collective ou sont frappés d'une inaccessibilité	3.2.6.	48
Information sur les risques	1.5	24
Information sur l'actionnariat	3.2	46
Identité des personnes détenant directement ou indirectement plus de 5%, 10%, 20% 33 1/3% 50%, et 66 2/3% du capital ou des droits de vote aux assemblées générales	3.2.6.	48
Modifications intervenues au cours de l'exercice dans la détention du capital	3.2.6	49
Rémunération et avantages de toute nature versés individuellement à chaque mandataire social	4.2.	57
Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels ou dans les méthodes d'évaluation retenues dans les conditions définies par l'article L 123-17 du code de commerce	5	74 et suivantes
Activités et résultats de l'ensemble de la société	1.2. et 1.4.	7 et 19
Prises de participation significatives de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège sur le territoire français	3.2.6.	49
Toute prise de contrôle d'une société ayant son siège social sur le territoire français	3.2.6.	49
Montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des 3 exercices précédents, du crédit d'impôt et de l'avoir fiscal correspondant	3.2.12	50
Opérations effectuées par la société sur ses propres actions en application de l'article L 225-208	3.1.13	51
Informations sur les charges non fiscalement déductibles (dépenses somptuaires, frais généraux ayant donné lieu à réintégration)		
Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées par les mandataires	4.1.	53
Tableau des résultats des 5 derniers exercices	5.5	114
Evolution du cours de Bourse	3.2.11	50

Annexe 4 - TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE LE DOCUMENT DE REFERENCE ET LES PRINCIPALES RUBRIQUES DU REGLEMENT CE No 809-2004 DE LA COMMISSION EUROPEENNE DU 29 AVRIL 2004

Afin de faciliter la lecture du document de référence, ce tableau renvoie aux principales rubriques du Règlement Général de l'AMF et aux pages du présent document.

		Chapitre section	Page(s)
1.	Personnes responsables	2.1	46
1.1.	Personnes responsables des informations contenues dans le document de référence	2.1. 2.3 2.4	46 47 47
1.2.	Déclaration des personnes responsables du document de référence	2.2.	47
2.	Contrôleurs légaux des comptes	2.3	47
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs des comptes de l'émetteur	2.3.	47
2.2.	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés n/a	N/A	
3.	Informations financières sélectionnées	1.2.2 et 1.4	5 et 17
3.1	Informations financières historiques	5.1 5.4	80 115
3.2	Présentation des bilans de clôture	5.1	80
4.	Facteurs de risques	1.5.	23
4.1.	Approvisionnement et production	1.5.1.	23
4.2.	Risques commerciaux et concurrentiels	1.5.2.	24
4.3.	Risques informatiques, juridiques, sociaux et organisation générale	1.5.3.	25 et 26
4.4.	Risques de marché et instruments financiers	1.5.4.	26
4.5.	Assurances	1.5.5.	28
4.6.	Litiges	1.7.	46
5.	Informations concernant l'émetteur	2.	46
5.1.	Histoire et évolution de la Société	1.1	4
5.1.1	Raison sociale et nom commercial	3.1	48
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	3.1	48
5.1.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	3.1	48
5.1.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone	3.1	48
5.1.5	Evénements importants dans le développement de l'activité de l'émetteur	1.4	17
5.2.	Investissements	1.4.4. 5. notes 4.2. et 4.3.	23 81
5.2.1	Principaux investissements	1.4.4 5.2. note 4.2. et 4.3.	23 93 et s.
5.2.2	Principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours	1.4.4 5.2. note 4.2. et 4.3.	23 93 et s.
5.2.3	Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur	1.4.4 5.2. note 4.2. et 4.3.	23 93 et s.
6.	Aperçu des activités	1.4	17
6.1.	Principales activités	1.4.	17
6.1.1	Nature des opérations effectuées	1.3 1.4	6 17
6.1.2	Nouveau produit et/ou service important lancé	N/A	
6.2.	Principaux marchés	1.3.	6
6.3	Renseignements influencés par des événements exceptionnels	1.7.	46
6.4	Si les affaires ou la rentabilité de l'émetteur en sont sensiblement influencées, fournir des informations, sous une forme résumée.	N/A	
6.5	Indiquer les éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle.	1.3.4	15
7.	Organigramme	3.4	57
7.1	Description du Groupe et place occupée par l'émetteur	3.4.	57
7.2.	Liste des filiales importantes de l'émetteur	1.4.2	18

		Chapitre section	Page(s)
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	3.3. et 5.	56 et 80
8.1	Immobilisation corporelle importante	5.2	83
8.2	Question environnementale	1.6.2.	39
9.	Examen de la situation financière et du résultat	5.1 et 5.2	80 et 83
9.1.	Situation financière	5.1 et 5.2	80 et 83
9.2.	Résultat d'exploitation	5.1 et 5.2	80 et 83
9.2.1.	Facteurs importants	5.1	80
9.2.2.	Changements important du chiffre d'affaires	1.4	17
9.2.3.	Stratégie ou facteur ayant influé sensiblement sur les opérations	5. et 1.5.2 à 1.5.3	80 et 25 à 26
10.	Trésorerie et capitaux	5.1	80
10.1	Information sur les capitaux de l'émetteur	5.1 3.2.6.	80 et s. 54
10.2	Montant des flux de trésorerie	5.1	80
10.3	Condition d'emprunt et structure de financement de l'émetteur	1.5.4 5.2 note 4.11	26 à 28 104
10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	1.5.1 1.5.4 5.2. note 4.11	23 26 à 28 104
10.5	Sources de financement	1.5.4 5.2	26 à 28 83
11.	Recherche et développement, brevets et licences n/a	N/A	
12.	Information sur les tendances	1.4.3.	23
12.1	Principales tendances ayant affecté la production	1.4.3	23
12.2	Tendance connue, incertitude, demande, engagement, événement susceptible d'influer les perspectives de l'émetteur	1.4.3	23
13.	Prévision ou estimation du bénéfice	N/A	
13.1	Principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	N/A	
13.2	Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	N/A	
13.3	Prévision ou estimation du bénéfice	N/A	
13.4	Déclaration indiquant si cette prévision est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement.	N/A	
14.	Organes d'administration, de Direction, de Surveillance et de Direction Générale 4.	4.1.1. et 4.1.2.	58 59
14.1.	Organes d'administration et de surveillance	4.1.1 4.1.2	58 59
14.2.	Conflits d'intérêts	4.1.3.	62
15.	Rémunérations et avantages	3.2.2. 4.2 4.3	51 62 67
15.1	Montant de la rémunération versée	1.6 4.2	30 62
15.2.	Montant total des sommes provisionnées	5.2	83
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	4.	58 et s.
16.1.	Date d'expiration des mandats	4 et 7.1	58 et 142
16.2.	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration et prévoyant l'octroi d'avantages	4.2	62
16.3.	Information sur le comité d'audit et des rémunérations	4.1.2	59
16.4.	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme ou non au régime du gouvernement d'entreprise en vigueur	4	58 et s.
17.	Salariés	1.6.	30
17.1.	Effectif	1.6	30
17.2.	Stocks options	3.2.2. 4.3.	51 67
17.3.	Participation des salariés dans le capital de l'émetteur	3.2.6	53
18.	Principaux actionnaires	3.2.6	54
18.1	Toute personne qui détient, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social	3.2	51
18.2	Principaux actionnaires de l'émetteur disposent de droits de vote différents	3.2.6	54
18.3	Description de la nature de ce contrôle et mesures prises	3.2.6.	54
18.4	Tout accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	N/A	
19.	Opération avec des apparentés	5.7 Note 4.25 des comptes	126 et 111

		Chapitre section	Page(s)
		consolidés	
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	5.	80 et s.
20.1.	Informations financières historiques	5.1 à 5.4.	80 à 115
20.2	Informations financières pro forma	N/A	
20.3	Etats financiers	5.2	83
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	5.6.	124
20.4.1	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	5.6	124
20.4.2	Autres informations contenues dans le document d'enregistrement	7.	142
20.4.3	Informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers	5.	80
20.5	Date des dernières informations financières	5.1	80
20.5.1	a) A plus de 18 mois avant la date du document d'enregistrement b) A plus de 15 mois avant la date du document d'enregistrement	7.3	149
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	7.3	149
20.6.1	Informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés	7.3	149
20.6.2	S'il a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifié	7.3	149
20.7	Politique de distribution des dividendes	3.2.11	56
20.7.1	Montant du dividende par action	3.2.11	56
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage. Toute procédure gouvernementale, judiciaire et d'arbitrage pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité	1.5.3 1.7.	25 46
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	Pas de changement	
21.	Informations complémentaires	7.	142
21.1.	Capital social	3.2.	51
21.1.1.	Montant du capital souscrit, nombre d'actions, valeur nominale	3.2	51
21.1.2.	Actions non représentatives du capital, nombre, principales caractéristiques	néant	néant
21.1.3.	Nombre, la valeur comptable et la valeur nominale des actions détenues par l'émetteur	3.2.1 3.2.2.et 3.2.5.	51 51 et 53
21.1.4.	Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables	N/A	
21.1.5.	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit	3.2.3.	52
21.1.6	Capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel	N/A	N/A
21.1.7	Historique du capital social pour la période couverte	3.2.5	53
21.2.	Acte constitutif et statuts	3.1. 3.2.	48 51
21.2.1.	Objet social de l'émetteur	3.1.	48
21.2.2.	Dispositions concernant les membres de ses organes d'administration	4.5.	69
21.2.3.	Droits et privilèges, restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	3.1.10.	49
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	3.2.8.	55
21.2.5.	Conditions régissant la manière dont sont convoquées les AG	4.5 e).	73
21.2.6.	Dispositions qui pourraient retarder ou différer ou empêcher un changement de son contrôle	3.1.10.	49
21.2.7.	Dispositions fixant le seuil au dessus duquel toute participation doit être divulguée	3.1.10.	49
21.2.8.	Conditions régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi	3.2.8.	55
22.	Contrats importants	1.5.1.	23
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A	N/A
23.1	Déclaration ou rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert	5.6.	124
23.2	Informations provenant d'une tierce partie	5.7.	126
24.	Documents accessibles au public a) acte constitutif b) tous rapports, courriers et autres documents c) informations financières historiques de l'émetteur	3.1.2.	48
25	Informations sur les participations	5.4. note 14	121

Annexe 5 - TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Informations requises dans le rapport financier annuel	Chapitre section	Page(s)
Attestation du responsable du document	2.2.	46
Rapport de gestion	7.3	147
<ul style="list-style-type: none"> Analyse des résultats, de la situation financière et des risques de la société mère et de l'ensemble consolidé (art. L 225-100 et L 225-100-2 du Code de commerce) 	5. 1.5	80 23
<ul style="list-style-type: none"> Informations relatives à la structure du capital et aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L 225-100-3 du Code de commerce) 	4.5. 5.	69 80
<ul style="list-style-type: none"> Informations relatives aux rachats d'actions (art. L 225-211, al.2, du Code de commerce) 	3.2.2.	51
Etats financiers et rapports	5. 7.2 et 7.3	80 et suivantes et 148-149
<ul style="list-style-type: none"> Comptes annuels 	5.3.	113
<ul style="list-style-type: none"> Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 	5.6.	124
<ul style="list-style-type: none"> Comptes consolidés 	5.1.	80
<ul style="list-style-type: none"> Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 	5.6.	124